

34375

Laverrière tr 82

+ MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE
DE NIMES.

VII. SÉRIE. — TOME XXXII. — Année 1909.



NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER
A CHASTANIER, SUCCESEUR
12 — rue Pradier — 12

TABLE DES MATIÈRES

Pièces liminaires lues dans la séance publique du 7 juin 1909

	Pages
— Nîmes aux sept collines, discours d'ouverture, par M. G. Maruéjols, président.....	v
La Rivière, poésie, par M. Jean Renouard, correspon- dant.....	XXI
Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1908, par M. le docteur Barrat, président sortant.....	XXIII
A Douço, poésie provençale avec la traduction fran- çaise, par M. Pierre Dévoluy, correspondant.....	XXXVII
Concours et Legs, par M. Paul Clauzel, secrétaire perpétuel.....	XLIII
Le geste de César, poésie, par M. Jean Aicard, de l'Académie française, membre honoraire.....	LXIII

NÉCROLOGIE

— Discours prononcé aux obsèques de M. Armand Lombard-Dumas, le 4 février 1909, par M. Félix Mazauric, membre résidant.....	LXV
---	-----

POÉSIE

La Maison Carrée, poésie, par M. E. Reinaud, membre résidant.....	1
--	---

HISTOIRE ET LITTÉRATURE

— François de Posquières et l'Ordre de la Boisson, par M. de Pognadoresse, membre résidant.....	13
— La Saint-Barthélemy à Nîmes, par M. le pasteur G. Fabre, membre résidant.....	95
— Un des préliminaires de la révocation de l'édit de Nantes, par M. de Balincourt, membre résidant..	101
L'annexion de la Bosnie, par M. P.-H. Bigot, corres- pondant.....	133

	Pages
— Trente-cinq ans d'épiscopat (M ^e de Cabrières), par M. <i>le chanoine Delfour</i> , membre résidant.	139
— Le Grand Prieuré de Saint-Gilles et l'Esplanade de Nîmes, par M. <i>le chanoine Nicolas</i> , membre rési- dant.....	153
— Cinq chartes du XII ^e siècle relatives au Mas-Thibert, par M. <i>le chanoine Nicolas</i> , membre résidant.....	169
L'Académie française sous l'ancien régime d'après Gaston Boissier, par M. <i>Georges Maurin</i> , membre résidant.....	189
* Chantecle. — La langue et la versification, par M. <i>Jules Poinso</i> , membre résidant.....	259

HISTOIRE NATURELLE. — SCIENCES

Les Tremblements de terre et la Construction, par M. <i>Raphel</i> , membre résidant.....	35
Les Tremblements de terre, par M. <i>le chanoine Bonnesfoi</i> , membre résidant.....	49
Radiconducteurs, par M. <i>le chanoine Bonnesfoi</i> , mem- bre résidant.....	69
La lutte pour l'existence chez les insectes orthoptères, par M. <i>Paul Bérenguer</i> , membre résidant.....	109

ARCHÉOLOGIE

Les Musées archéologiques de Nîmes. — Recherches et acquisitions, par M. <i>Félix Mazauric</i> , membre résidant.....	201
---	-----

Concours académiques

Pour les années 1909 et 1910.....	271
-----------------------------------	-----

Documents annexes pour servir à l'histoire de l'Académie

Donateurs à l'Académie.	272
Tableau nominatif des membres et des correspondants de l'Académie au 31 décembre 1909.....	276
Liste des Sociétés correspondantes.....	283
Liste des ouvrages adressés à titre d'hommage à l'Académie au cours de l'année 1909.....	291
Publications de l'Académie depuis 1756.....	293



L'Académie laisse à chacun de ses membres
la responsabilité des doctrines émises ou
des faits avancés dans les travaux signés de leurs noms.

PIÈCES LIMINAIRES

lues dans la séance publique du 7 juin 1909

NIMES AUX SEPT COLLINES

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR

M. G. MARUÉJOL

président

MESDAMES, MESSIEURS,

Je ne voudrais pas vous demander, de peur de commettre une indiscretion, si vous lisez quelquefois encore notre poète Jean Reboul qui fut célèbre au siècle dernier ; mais il est du moins quelques-uns de ses vers, gravés sur le piédestal de la statue d'Antonin, que vous avez eu sans doute l'occasion et la curiosité de déchiffrer en passant :

Le Nimois est à demi romain ;
Sa ville fut aussi la ville aux sept collines,
Un beau soleil y luit sur de grandes ruines
Et l'un de ses enfants s'appelait Antonin.

Ces vers où je vois, en un raccourci vigoureux, les principaux éléments de notre plus antique histoire, ont eu le don d'exciter la verve caustique d'un des membres de notre Compagnie, M. le docteur Elie Mazel qui, toujours jeune et prompt à la bataille, saisi tout-à-coup d'une savante indignation, est parti en guerre contre les



sept collines nimoises, et leur a dit leur fait dans un mémoire qu'il a bravement intitulé *La fin d'une légende*. Ce hardi coup de clairon m'a fait dresser l'oreille mais ne m'a pas convaincu et, malgré le charme qui se dégage de la spirituelle étude de mon confrère, j'ai la naïveté impénitente de croire, après comme avant, à l'existence non légendaire mais parfaitement authentique et positive de nos sept collines.

Bien d'autres y ont cru avant moi, avant Reboul et, pour vous prouver que nous sommes en nombreuse et quelquefois bonne compagnie, je pourrais invoquer, à une ou deux exceptions près, tous les écrivains qui se sont occupés de nos antiquités locales depuis Poldo d'Albenas dont le *Discours historial*, plus érudit qu'agréable à lire, a vu le jour vers le milieu du xvi^e siècle. Mais ce n'est pas tout, et il faut remonter encore bien plus haut, jusqu'à Charlemagne !

Je rappelle que ce prince envoya, l'an 798, un évêque d'Orléans, nommé Théodulphe, dans les deux Narbonnaises avec mandat spécial d'y étudier sur place les abus de l'administration : — c'était le bon vieux temps.

Théodulfe prit sa tâche au sérieux et, comme il avait un faible pour la poésie, s'avisa d'écrire, en détestables vers latins, ses pérégrinations accidentées à travers nos provinces du Midi. C'est dans ce petit poème que je cueille, en y apportant une correction qui semble s'imposer, un distique dont Astruc et Ménard ont donné des commentaires extravagants et que je traduis ainsi :

« De là (c'est-à-dire d'Avignon) nous nous hâtons vers
« les sept collines nimoises où se trouve une ville spa-
» cieuse qui est une chose très bien ouvrée. »

Le sens du texte apparaît avec une netteté d'autant plus frappante qu'il est facile d'y reconnaître, sans être grand clerc, une réminiscence directe de deux vers des *Géorgiques* où Virgile raconte comment Rome, au début de son histoire, « devint la plus belle des choses et, dans » l'unique circuit de ses murs, fit tenir sept collines ».

Voilà donc que, dès le viii^e siècle, un versificateur des plus huppés, au souvenir de la Rome aux sept collines

chantée par les anciens, parle en termes identiques de Nîmes aux sept collines et, comme il veut évidemment se faire comprendre des lettrés de son temps, il faut bien admettre que la prétendue légende, avant de se manifester ainsi, existait déjà de toutes pièces, et depuis de longues années, à l'époque de Charlemagne. Ce sont, vous le voyez, de beaux quartiers de noblesse que pourrait envier plus d'une histoire tenue pour véridique.

Que signifie d'ailleurs ce mot de légende en une affaire où il n'y a rien de fabuleux ni d'anormal, puisqu'il s'agit, au contraire, d'une antique tradition dont toutes les données sont exactement d'accord avec l'ordre naturel des choses, la logique des hommes et la vraisemblance historique ?

Lorsque Constantin transporta la capitale de l'empire aux confins de l'Orient, sur la terre byzantine, il en traça l'enceinte avec la pointe de sa lance et, pour que la nouvelle ville méritât bien, par un signe visible, son nom officiel de seconde Rome, il l'assit, comme son illustre aînée, sur sept collines.

Et certes, Nîmes n'aspira jamais à si haute fortune ; mais elle subit, comme toutes les cités barbares, l'irrésistible ascendant du nom romain et, nantie un peu avant notre ère du titre si ardemment convoité de colonie qui faisait d'elle, aux yeux des hommes de ce temps, comme une image réduite mais légitime de la métropole, elle se livra sans réserve à la folie de la romanisation. Il y eut sur les bords du ruisseau de Némausus, comme sur les bords du Tibre, des murailles avec des tours, un amphithéâtre, des thermes, un capitolé ; on vit en quelques années les lois, les mœurs, la langue du pays s'effacer avec la complicité du peuple devant celles des vainqueurs, — et vous consentiriez à croire qu'au moment où allait se construire notre vieille enceinte gallo-romaine, l'an 16 avant J.-C., il ne vint à personne, dans cette atmosphère d'imitation à outrance, l'idée de mettre à profit la disposition naturelle du site pour faire de Nîmes, comme de Rome, la ville aux sept collines ? Si ce que vous appelez une légende n'existait pas, la critique historique aurait le droit et le devoir de l'inventer.

99 Non

Il ne faut pas, cependant, se cantonner dans des raisons de pure théorie et, s'il est vrai que sept collines ont existé dans l'intérieur de nos remparts, il doit bien, dirait-on, en subsister quelque chose ? — Assurément, et personne ici ne peut l'ignorer. Que de fois ne vous est-il pas arrivé, Mesdames et Messieurs, de vous promener par un beau jour d'automne ou de printemps le long des crêtes ensoleillées qui couronnent d'un cirque à pentes douces tout le nord-ouest de notre ville, depuis le Mont Duplan jusqu'à Montauri en passant par la Tourmagne ? Eh bien, sans le vouloir — je n'ose dire sans vous en douter — vous avez ainsi parcouru la moitié du tracé des murs gallo-romains et foulé aux pieds le sol des sept collines, porteuses de vieux noms que le peuple est en train d'oublier : *Puech Jusieu* (aujourd'hui Mont Duplan), *Puech Ferrier*, le *Crémat*, la *Lampèze*, la colline de la *Tourmagne*, *Canteduc* et *Montauri*. Chacun de ces monticules, séparé des autres par un col ou un petit vallon, se détache nettement de l'ensemble et voici, pour esquisser une carte des lieux et fixer quelques limites, ce que je tiens à noter tout d'abord, sans avoir la prétention de vous offrir un guide du parfait touriste :

Entre le Mont Duplan et le Puech Ferrier, l'étranglement de la rue Bonfa, ancienne route qui menait par Uzès chez les Helviens, — entre le Puech Ferrier et le Crémat, la combe étroite où l'on remarque la fontaine de Saint-Baudile ou Tres-Fonts, — entre le Crémat et la Lampèze, le carrefour de la Porte Cancière et l'ancienne route pénétrant par Alais et le pays des Arvernes jusqu'au nord de la Gaule, — entre la Lampèze et la colline de la Tourmagne, une vallée rétrécie, le haut des rues Ménard et Rouget-de-Lisle, — entre la Tourmagne et le sommet de Canteduc, une dépression de terrain où passait peut-être jadis une branche de la route d'Anduze et des Gabales, — entre Canteduc et Montauri, le chemin actuel d'Alais, le Caderau, l'ancienne route qui conduisait par Sauve chez les Rutènes.

Ce tableau, qu'il vous sera facile de contrôler à loisir, a pour lui deux bons garants : l'historien Léon Ménard

qui, vers 1758, avec son érudition et sa connaissance approfondie de nos pièces d'archives, l'a dressé dans ses grandes lignes d'après les anciens cadastres et compois, et l'ingénieur Hubert Gautier qui, indifférent aux papiers jaunis, mais d'esprit observateur, avait recueilli, trente-quatre ans auparavant, des indications identiques de la bouche même de ses contemporains, concordance remarquable, surtout si l'on considère que Ménard, peu bienveillant d'habitude envers Gautier, n'aurait pas manqué de le rabrouer d'importance et de lui faire la leçon s'il avait pu le prendre en défaut.

D'où vient donc qu'en 1874 François Germer-Durand, animé des meilleures intentions, et d'ordinaire mieux renseigné, ait eu l'étrange idée de placer à droite ce qui est à gauche, s'écriant avec le médecin de Molière : nous avons changé tout cela ?... Mais trêve de critiques et, dans une nouvelle revue de nos sept collines que nous passerons cette fois — pour varier — de l'ouest à l'est, examinons de près les noms qu'elles portent, et tâchons d'en pénétrer le mystère dont la clé réside, bien entendu, non dans la phonétique du français qui est pour notre région une langue étrangère d'importation récente, mais dans celle du provençal, notre langue maternelle ; nous y trouverons le reflet de fortes impressions primitives, un plan d'ensemble inattendu et, qui sait ? peut-être encore autre chose.

Notre première visite sera donc pour Mont Auri. Ce nom, qui s'écrit le plus souvent en un seul mot, et qui se prononce, ou devrait se prononcer, avec l'accent sur l'avant-dernière syllabe, *Montauri*, — *in Monte aurio* dans les textes du XI^e siècle — est l'aboutissement régulier du latin *montem aureum* « la montagne d'or ». qualification dont vous apprécierez la justesse si vous avez vu, ne fût-ce qu'une fois, la lumière du soleil tomber d'aplomb, en plein midi, sur le coteau à la terre jaunâtre et l'envelopper, vers le soir, d'une auréole de feu. Je vous conseille de relire à cette occasion quelques pages de *l'Isolée* où l'éminent romancier, M. René Bazin, insoucieux d'étymologie, comme bien on pense, mais grand

amateur de paysages colorés, a décrit la pente de Montauri et son atmosphère par l'accumulation de tous les tons de jaune, de blond et de doré qu'a pu lui fournir sa riche palette : il y voit scintiller l'or jusque sur l'aile des linots qui voltigent dans ces parages.

On appelle la colline suivante Canteduc, Chante-duc, francisation d'un terme provençal qui désigne pour tout le monde, sans contestation possible, semble-t-il, un « endroit où chante le grand ou petit duc, le hibou ». C'est cependant une illusion ou, si vous préférez, un calembour fabriqué de longue date, avec beaucoup d'autres de même acabit, par le peuple facétieux. Notre monticule a dû s'appeler d'abord d'un nom gaulois, *Cantodunon*, d'où le provençal primitif *Cantodu(n)* avec une *n* finale dite indifférente, c'est-à-dire qui ne se prononçait pas ; mais comme personne ne savait plus du tout ce que pouvait bien représenter cet intrus, on le confondit, au prix d'une modification vocalique à peu près insensible, avec *Canta-du(c)*, plus tard *Canto-du(c)* « chante-duc », au *c* final également muet et qui, d'une banalité de sens un peu niaise, avait du moins le mérite de parler, ou même de chanter, à l'esprit des plus ignares. Mieux renseignés sur ce point que les gens du moyen âge, nous sommes en état de dire que *Cantodunon*, mot gaulois composé, signifie littéralement « citadelle ou colline blanche », « colline incandescente ». C'est donc, après Montauri, un nouvel aspect des splendeurs solaires, — et la série va continuer.

Je passe par dessus le Mont de la Tourmagne, que nous retrouverons, et nous voici à la Lampèze, soit, dans les textes provençaux du xiv^e siècle, *la Lampèza* ou *Lampèra* « la lampe ».

Ah ! quelles belles histoires vous avez pu lire à ce propos chez les écrivains du cru et qui leur viennent directement du peuple dont l'imagination, impatiente de la règle, se livre si volontiers au mirage de l'étymologie anecdotique ! Une lampe, se racontaient entre eux nos bons aïeux, brûlait jadis, pendant la nuit, au sommet de la colline, pour montrer le chemin au voyageur égaré

parmi les rocs des garigues : — non certes, rectifiait l'autre, mais pour guider les navires sur la mer vaste et mystérieuse qui, du temps où Marthe filait, venait battre de ses flots les pieds de la Tourmagne; — vous n'y êtes pas, clamait un troisième, et vous devriez rougir d'ignorer qu'il s'agit de la lampe du Saint Sacrement dont l'huile était fournie par les olivettes de ce quartier jadis assujetties à un droit de cense au profit du sacristain de Notre-Dame.

Je goûte avec délice la saveur des contes de ma mère-grand ; je n'ignore pas, d'ailleurs, qu'on a allumé bien des fanaux à la cime des montagnes, que plus d'une cense d'huile a été prélevée pour l'entretien de la lampe, ou *lampeza*, des églises, et qu'enfin, par un bel excès de zèle, Eugène Germer-Durand a glissé dans les interstices d'un ancien texte un « Mas de la Lampèze » qui n'a jamais existé ; mais qui donc pourrait songer à bâtir sur ces frêles et ondoyantes analogies ? La vérité a de tout autres allures, et je parie que depuis un moment votre siège est fait : la Lampèze, prêtant sa croupe rebondie aux réverbérations du soleil, a été simplement assimilée à une lampe ou plutôt, selon l'acception propre du mot *lampas* qui nous vient de la Grèce en passant par Rome, à un flambeau allumé, à une torche embrasée.

Nous abordons le Crémat dont le nom, à ce que dit M. le D^r Mazel, « se comprend bien vite ». Eh ! pas si vite, mon cher confrère. Vous semblez croire qu'il y a eu, au terroir de Nîmes, quantité de petits domaines distincts qu'on baptisait Crémat en souvenir de quelque incendie. Or, nos titres, depuis le xiv^e siècle et au-delà, ne qualifient de ce nom que deux quartiers : l'un, en plaine, dit aujourd'hui du Moulin Raspal, que nous n'avons pas à retenir, et l'autre, Puech Crémat ou le Crémat, précisément la colline urbaine que je délimitais tout à l'heure en sa partie haute et dont le flanc méridional, en forme d'éventail renversé, occupe, à l'extrême base, presque toute la longueur du boulevard Gambetta, depuis la Bouquerie jusqu'après l'église Saint-Charles. Quant à l'emploi de ce participe passé du verbe provençal *crema(r)*, latin

cremare « brûler », il ne signifie pas que le petit mont a été jadis incendié — fût-ce même par les barbares, comme Teissier-Rolland l'affirme sans rire — mais qu'il doit à son exposition naturelle d'être brûlé des feux de la canicule. C'est dans le même sens qu'on dit, d'une montagne de l'arrondissement du Vigan, le Serre de la Crémade et, sur bien des points de la France, Mont-Rôti, Côte-Rôtie.

La colline de Puech Ferrier, qui fait suite, a été prise pour le Crémat par Germer-Durand fils, après avoir été confondue par le père avec un autre Puech Ferrier, souvent cité dans l'histoire de nos *garigues*, et qui se trouve loin d'ici, par delà Saint-Césaire, à la limite des territoires de Nîmes et de Caveirac, de sorte que, s'il vous prend envie de vous aventurer parmi nos livres et brochures modernes où toutes ces doctes nouveautés sont, naturellement, très bien reçues et enjolivées, je n'ose vous garantir que vous trouverez une issue à un tel labyrinthe. Consultez plutôt un plan du XVIII^e siècle, quelques vieux registres des archives, vous serez étonnés de voir s'évanouir aussitôt les vaines complications et les doutes.

Vous y pourrez constater que, pour la désignation de notre colline, la forme Puech Ferrier, toute récente, provient, par substitution de suffixe, de Puech Ferre, usité au XIV^e siècle. On disait, par abréviation, *lo Ferre*, *al Ferre*, comme *al Crémat*, et une croix surmontant le sommet fut appelée *la crous dal Ferre*, ou *dau Ferre*, d'où plus tard, par un complet oubli et de la déclinaison et du sens des mots, la Croix-de-Fer, non actuel de ce quartier. Le second terme de Puech Ferre n'est pas un substantif comme on l'a cru, mais un adjectif assez rare qui reparait tout au moins dans le nom provençal du levier, *pau-ferre*, latin *palum ferreum*. Cette épithète avait déjà dans l'antiquité, chez Pline notamment, le sens de gris de fer qui s'est transmis à plusieurs dérivés vieux français ou provençaux tels que *ferron*, *ferrin*, *ferrenc*, *ferrand*, d'où il suit que Puech Ferre, ou Puech Ferrier, synonyme de nombreux Montferrand, tire son nom du roc dénudé bien connu de nous tous qui s'illumine au choc des rayons solaires comme le fer poli d'un cas-

que et fait clignoter les yeux sous l'éclat de ses grisailles aux reflets métalliques.

Nous rencontrons enfin, au terme de notre excursion, le Mont Duplan ainsi appelé en l'honneur d'un maire de Nîmes qui le transforma, vers 1859, en une jolie promenade plantée de pins. C'était autrefois le Puech Jusieu « la colline juive » où la population israélite de Nîmes avait déjà son cimetière au *xr^e* siècle, — depuis quelle époque, nul ne le sait. Mais on peut tenir pour certain que l'appellation du moyen âge en recouvre une autre plus ancienne, remontant à l'antiquité et empruntée, comme ses voisines, à la gamme des fulgurations estivales. J'ai consacré à la recherche de ce malheureux vocable, depuis si longtemps naufragé, une persévérance inquiète, mais sans succès et, si quelqu'un d'entre vous, Mesdames et Messieurs, venant à le découvrir, avait la bonté de nous le signaler, je crois pouvoir lui promettre en récompense, dès maintenant, une des plus glorieuses palmes de l'Académie de Nîmes.

En attendant, et malgré cette lacune, essayons de grouper les données éparses dont nous disposons, et de reconstituer, autour de l'histoire des collines, la synthèse plus que vraisemblable de nos poétiques origines.

Une tribu que, sans vouloir préciser, j'appellerai gau-loise, attirée surtout par la présence d'une source intarissable, s'est établie sur la terre même où la destinée devait nous faire naître bien des siècles plus tard, et a disséminé ses nombreuses familles dans la direction du sud-est, à travers une vaste plaine contenant alors, parmi la variété pittoresque de ses richesses, des terres à blé, des pâturages, des bois et des marais. On voit aussitôt se dresser un peu partout, tant au delà qu'en deça de la rivière du Vistre, de grandes cabanes isolées servant de fermes ; mais c'est dans le voisinage immédiat de la source que des constructions de bois, de chaume ou de torchis surgissent en nombre et, se rapprochant peu à peu, finissent par former une agglomération qui se blottit, comme au fond d'un nid bien abrité, dans l'échancrure demi-circulaire du pied de nos collines. Survienne par

aventure une alerte, ce qui n'est pas rare, toute la population, emportant ce qu'elle a de plus précieux, se réfugie sur les hauteurs, derrière les grands murs de pierres sèches qui forment barricade ; puis, après quelques rencontres sanglantes entre les pillards étrangers et les guerriers de la tribu, quand l'orage est passé, chacun va reprendre au milieu des siens, jusqu'à la nouvelle algarade qui se prépare, la chaîne un moment rompue des labours agrestes.

Il ne faut pas demander aux hommes qui ont vécu de cette vie primitive un bagage très varié d'idées et de sentiments ; mais on ne saurait contester qu'ils ont reçu, au contact de la nature dont ils n'avaient pas encore eu le temps de s'éloigner, des impressions aussi justes que simples et d'une force singulière. Venus peut-être de quelque région brumeuse, ils ont empli avec une volupté étonnée leurs yeux et leur âme du saisissant spectacle que leur offraient, dans notre pays, la limpidité de l'atmosphère, les ardentes colorations du ciel et des nuages réfléchies au miroir des sources, les rayons de lumière crue qui mettent aux pierres une patine de métal et rejailissent du sol des garigues en gerbes d'or fauve.

C'est à la faveur de cette sorte d'éblouissement que nos collines reçurent, dès cette époque, leurs dénominations caractéristiques. Mais les Gaulois, indifférents à la magie du nombre sept, paraissent, au contraire, avoir tenu pour sacré le nombre six, base de leur numération : ils ne comptèrent donc que six collines, confondant sous le seul nom de Cantodunon et le monticule où, longtemps après, s'élèvera la Tourmagne, et son éperon occidental qui s'appelle encore aujourd'hui Canteduc. Enfin, comme, dans ces esprits frustes et visionnaires, des masses rocheuses aimées du soleil, protectrices de la tribu pendant la guerre, ne pouvaient se présenter que sous la forme d'êtres supérieurs, doués de vie, de volonté et de puissance, le peuple nimois entoura d'un culte religieux les bienfaisantes collines dont les noms, imprégnés de lumière, ne semblaient en effet convenir qu'à des divinités.

Un autre dieu, plus fameux dans nos annales, sortit

tout armé de cette même poussée d'observations positives et de rêves animistes, et ce fut la belle source aux eaux limpides, émergeant de nos collines pour la fertilité des champs, pour le bonheur des hommes, qui fut élevée à cette dignité suprême sous le nom de Némausos. Si les savants, mal placés pour étudier de près cette trop simple histoire, ont échoué dans leurs essais d'étymologie, vous allez reconnaître avec moi que, parvenus au point où nous en sommes, nous n'avons guère plus ni difficulté ni mérite à résoudre le problème.

On sait que le mot indo-européen *nemos*, habilement reconstitué par la grammaire comparée, et exprimant l'idée générale de courbure ou d'inflexion, a laissé en plusieurs langues des rejetons vivaces dont quelques-uns ont servi à désigner, par évolution naturelle, d'abord tout objet courbe, puis une voûte, plus particulièrement la voûte céleste, le ciel. Ainsi, dans le domaine des langues celtiques, l'irlandais *nem* « ciel », le gallois *nef*, même sens, supposent un vieux gaulois *nemos* « ciel » dont dérive incontestablement notre *Némausos*; et comment douter qu'il y ait entre ces deux mots le même rapport que, dans la langue latine, entre *caelum* « ciel » et l'adjectif dérivé *caerulus* ou *caeruleus* qui signifie « de la couleur du ciel » ? Tel est donc le sens de *Némausos*, la source couleur de ciel, couleur du temps, comme la robe de Peau d'Ane, avec toutes les nuances d'acception que comporte une telle image et qu'implique aussi le latin *caeruleus*, depuis le bleu de ciel le plus clair, le plus lumineux, jusqu'aux teintes sombres ou veloutées d'un jour d'orage.

Remarquons en passant qu'une des sources dont les eaux étaient conduites à Rome par le grand aqueduc de Claude s'appelait le *Caeruleus*, synonyme rigoureux de *Némausos*; mais notons surtout, et une fois de plus, combien nos ancêtres gaulois se sont montrés sensibles aux splendeurs de la nature ambiante. Ils ont prosterné devant elles leurs cœurs ingénus, et ont mis au rang des dieux les six collines revêtues de lumière céleste, calcinées par le soleil, en même temps que la source aux profondeurs inexplorées où tremble, sous la transparence des eaux, l'éblouissante image de notre ciel d'airain.

Vous étonnerez-vous, après cela, de lire dans un fragment du poète Parthénios de Nicée, enfant tardif de la race qui forgea pour la délectation de l'humanité de si admirables mythes, que Némausos était le fils d'Héraclès, ou Hercule, le plus illustre des héros solaires, et dont le nom signifie, comme par un fait exprès, « la gloire du ciel lumineux » ? — Tel père, tel fils.

Mais voici venir les Romains, calculateurs froids, politiques avisés, habiles à conquérir les cœurs après les terres, qui remplacent doucement le culte primitif et spontané des six collines gauloises par celui des sept collines gallo-romaines, et donnent, pour trouver leur compte, un nom distinct à chacun des deux sommets de l'ancien Cantodunon. Le procédé vous fait-il sourire ? mais quoi ! l'individualité d'une colline n'a rien d'absolu, elle dépend de la volonté des hommes et ne se manifeste que par la vertu du nom propre : c'est ainsi qu'on a vu, dans l'enceinte même de Rome, l'Esquilin compter, selon les temps et les besoins de la cause, tantôt pour une seule colline, tantôt pour trois, correspondant à ses croupes occidentales, Cispius, Oppius et Fagutal.

Pour bien marquer leur mainmise sans heurter de front de vieilles croyances, les magistrats romains chargés d'organiser la colonie de Nîmes furent attentifs à laisser à la plupart des noms des collines leur sens de la première heure, se contentant de les traduire littéralement par des mots latins, tous puisés — ce qui est significatif — dans la langue classique et officielle : *Mons Aureus*, *Lampas*, *Mons Crematus*, *Mons Ferreus*, et certainement aussi le nom perdu de notre Mont Duplan. Le nom seul de *Cantodunon* fut maintenu dans sa forme gauloise pour la raison évidente qu'associé depuis des siècles à une colline qui, par son étendue, son altitude, sa position au bord même de la source, constituait le véritable oppidum de la tribu, il était, plus que les autres, connu et aimé du peuple ; mais ce ne fut là qu'un geste hypocrite de respect, et le vénérable nom n'avait échappé au travestissement commun que pour se voir reléguer à l'extrémité minuscule de son ancien domaine.

Quant au massif principal, une appellation nouvelle lui fut donnée qui, brisant la série par trop gauloise des six dieux flamboyants, vint parfaire le nombre sept, évocateur des horizons de Rome, et il y eut désormais la colline de la Tourmagne, *Turris magna*, — encore du classique, — ainsi nommée de la grande tour de défense et de vigie que les Romains élevèrent, à un angle de leurs remparts, vers la pointe du mamelon.

Il résulte d'une observation très fine, encore inédite, de mon confrère et ami, M. Félix Mazauric, — qui voudra bien sans doute me pardonner ce larcin, — que la voûte intérieure du rez-de-chaussée de la Tourmagne retrace, exactement moulée sur ses flancs, la figure tourmentée d'un ancien ouvrage de pierres sèches, sorte de petite forteresse comme on en voit dans les enceintes gauloises, à Nages et ailleurs.

Faut-il souligner ce qu'il y a d'original dans cette nouvelle preuve de la méthode astucieuse des Romains, et ne devinez-vous pas avec quels airs de complaisance attendrie ces bons apôtres durent faire sonner leur désir de conserver la citadelle des aïeux, palladium sacré de la bourgade gauloise ? En effet, ils la laissèrent subsister telle quelle, mais construisirent autour et au-dessus, comme pour servir d'écrin — ou de tombeau — à cette âme captive, un gigantesque monument qui proclamait avec autorité, sous le ciel de Gaule, la magnificence des Césars :

J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer !

Cependant, le peuple nimois, crédule et vaniteux, docile aux caresses des puissants de la terre, se laissa glisser au courant des nouvelles mœurs politiques et religieuses avec une résignation satisfaite, sans jamais chercher, semble-t-il, à se rendre compte du chemin parcouru, tant le vainqueur sut mettre d'art souple et cauteleux à ménager les transitions. Voyez, par exemple, au Musée lapidaire, ce petit autel mal dégauchi, où une habitante de Nîmes, au nom grec parfumé, Cinnamis, a marqué en

style lapidaire l'offrande faite par elle aux Junons des montagnes, *Junonibus montanis*, et dites s'il s'agit du culte des six collines gauloises ou de celui des sept collines gallo-romaines ; il est probable que la pauvre femme elle-même, dans la simplicité de son cœur, n'en a jamais rien su.

Il est du moins un dieu qui, défiant les innovations les plus surnoises, est resté debout dans l'intégrité de sa personne et de son prestige : c'est Némausus, en orthographe latine *Némausus*. Il demeure, sous le régime des quatuorvirs et des pontifes, ce qu'il a toujours été : le patron de la ville à qui il a donné son nom, le dieu suprême du panthéon nimois où aucun autre, pas même l'universel Jupiter, ne reçoit autant d'hommages pieux et, si un ou deux de ses dévots lui décernent, par flatterie pour l'empereur, l'épithète romaine d'auguste, ce ne sont là que faiblesses individuelles sans conséquence. La plupart dédaignent pour ce dieu si fièrement gaulois le vain ornement des titres étrangers et s'imaginent, au simple murmure que produit sur les lèvres le balbutiement des trois syllabes de son nom, voir s'épanouir en lui toute la beauté du ciel ravie par les eaux de la terre : il est *Némausus* cela suffit.

Depuis, bien d'autres ont passé que les Romains ; il en est venu du Nord et du Midi, de toute race, de toute langue, de toute religion, et tous ont accepté ou subi sa loi : le Christianisme lui-même n'a pas osé lui substituer un de ses saints. Et nous l'avons reçu intact, le dieu séculaire dont le nom provoquera longtemps encore, au fin fond des consciences, le réveil confus et troublant des émotions ataviques. C'est qu'il est un de ces dieux parfois souffrants avec qui les hommes sympathisent comme avec des frères. Qui de nous, aux époques où *Némausus* se traîne avec peine, haletant et presque épuisé, n'en a ressenti une douleur secrète ? Mais voici que le dieu a retrouvé la vigueur de sa jeunesse ; il bondit, secoue triomphalement sa crinière d'écume, et nous courons tous, en longues théories joyeuses, comme jadis nos pères les Gaulois, lui apporter, sur le lieu même de ses ébats, le tribut de notre reconnaissance et de nos vœux.

Ainsi, tandis que tout change dans la vie et la physiologie des êtres de ce monde, rien n'a pu effacer de nos cœurs la marque des lointaines vénération qu'y imprimèrent les auteurs de la race. Continuez donc, fidèles Nimois, à pratiquer en esprit, pour la plus grande gloire des Collines, de la Tourmagne, de Némausus, les rites du passé, et ne vous laissez point d'admirer les jolies fleurs de poésie qui ont embaumé, durant le cours des âges, les alentours de votre berceau : vous n'en serez que mieux disposés à comprendre la marche lente mais sûre de l'idéal qui conduit les peuples, à montrer, quand il le faudra, que vous savez être aussi des hommes de votre temps, à aimer enfin, de toute votre âme élargie, le génie de la France moderne qui, dominant de bien haut nos divinités locales, brille comme elles d'une lumière inextinguible.

LA RIVIÈRE

PAR

M. Jean RENOUARD

correspondant.

Rivière, dont le cours s'illumine et se moire
 Au fil des roseaux verts,
Ta lointaine chanson, qui berce ma mémoire,
 Accompagne mes vers.

Ma vie a comme toi reflété dans son onde
 Le ciel vaste et changeant,
La clarté du soleil tiède, éclatante et blonde,
 Ou la lune d'argent.

Dans son cristal pareil au tien, les paysages
 Tour à tour ont doublé
Leurs montagnes, leurs bois, leurs mers et leurs rivages,
 Leurs champs d'orge et de blé.

L'arbre qui se balance et le nid qui frissonne
 Aux pentes du ravin ;
La vendange qui danse et le clocher qui sonne,
 L'ancre où dort le Sylvain ;

Le laboureur fendant de sa lourde charrue
 La terre des sillons ;
Le chemineau qui chauffe, à l'angle d'une rue,
 Ses membres en haillons ;

Le profil des côteaux où le soleil décline ;
Les massifs des jardins ;
La maison qui regarde au flanc de la colline
Les vignes en gradins ;

Ont mêlé dans les flots de ma vie incertaine
Leurs lignes, leurs couleurs,
Leur courbe nonchalante ou leur masse hautaine,
Les ombres et les fleurs.

— Mais les reflets divers des êtres et des choses
Ne rident point tes eaux,
Ni le nuage errant, ni la grâce des roses,
Ni le vol des oiseaux ;

Tandis qu'il suffira, pour troubler la surface
Du miroir de mon cœur,
Qu'en un regard aimé quelque souvenir passe,
De joie ou de douleur.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE NIMES

pendant l'année 1908

PAR

M. le Docteur BARRAL,

président sortant.

MESDAMES, MESSIEURS,

J'ai la mission de vous présenter les travaux de l'Académie, pendant l'année 1908. Ce sera un résumé un peu froid d'œuvres toujours plus vivantes, et dont quelques-unes sont absolument remarquables. Lettrés, savants, archéologues, poètes, travaillent à l'envi dans notre Compagnie. A côté du grand foyer de Paris, qui éclaire le monde, tout notre beau pays est ainsi illuminé par des foyers secondaires qui indiquent l'intensité de la vie intellectuelle en France. Parmi eux, brille d'un éclat plus particulier celui de notre chère cité. Espérant que cet exposé le démontrera une fois de plus, j'aborde sur-le-champ la partie littéraire.

Notre érudit confrère, Monsieur le professeur Poinso, nous présente un livre de Louis Bertrand, *l'Invasion*. C'est une idylle ouvrière, banale, qui se déroule dans des décors un peu trop copieux. L'Église est le salut de la vertu féminine. L'invasion, c'est la marée toujours montante d'immigrants italiens au long de la côte d'azur. Ils apportent les qualités de sobriété et de gaieté de leur

peuple dans ce pays qu'ils aiment parce qu'ils y retrouvent leur ciel étincelant, leur soleil ardent, leur mer si puissamment bleue, mais ils apportent aussi leur insouciance de la vie, leur amour du farniente et l'esprit d'indiscipline et d'anarchie des peuples transplantés.

Notre confrère, si finement lettré, M. Clavel, a fait revivre devant nous l'œuvre d'Edmond Guiraud, *Anna Karénine*. Il y relève quelques lacunes, quelques invraisemblances, critique d'une main légère la moralité de la pièce, son dénouement, mais il couvre de fleurs méritées la pièce et l'auteur qui honore sa ville natale.

Dans une autre causerie, M. Clavel expose les idées du grand Guizot sur la peine de mort. Guizot déplore la peine de mort. *En politique*, il demande sa suppression absolue : ici, la faute est relative, ce n'est plus une atteinte à la morale éternelle ; la répression peut être une vengeance particulière exercée par le vainqueur sur le vaincu. Il la maintient pour tout crime de droit commun dont l'horreur révolterait le cœur humain, et pour tout criminel dont la culpabilité serait indéniable : le droit de grâce, reste des droits de justice des anciens rois, doit être maintenu, mais limité.

Monsieur Reinaud nous a lu une œuvre d'un concitoyen, Vallis, *l'Evocation de la cité*. C'est la glorification de la cité, de son sol, de ses murs, de son ciel, de son passé, et dans ce passé, non seulement de ce qui brille au premier plan, mais aussi de nos humbles aïeux, les proxumes, qui nous ont légué une parcelle de leur âme : c'est un travail qui a de l'allure, de l'originalité, de l'enthousiasme.

Notre sympathique doyen, toujours vaillant, M. le D^r Mazel, présente une étude de M. le pasteur Farel sur Sénèque. Sénèque est moraliste et sa morale repose sur la bonté, la charité, la tempérance : il recherche ce qui est beau, bon, honnête. C'est presque la morale chrétienne. Y est-il arrivé par empirisme, ou peut-être a-t-il subi le rayonnement de saint Paul ? En tous cas, il ne le suit pas jusqu'au bout. Comme les stoiciens il a le mépris de la vie, le mépris du corps ; il prêche le droit au suicide : c'est la mort qu'il choisit !

De la littérature nous passons à l'histoire : c'est, le plus souvent, l'histoire locale qui est évoquée. Il y a, dans ces études, un sentiment pieux, une curiosité sacrée : nous revivons la vie de nos aïeux, nous retrouvons leurs gestes, leurs coutumes, leur langue. Les connaissant mieux, nous les aimons mieux et de même nous aimons d'un meilleur amour le sol où ils ont vécu, ce qui constitue la petite patrie : c'est un bon moyen de faire chérir la grande qui, *en ce moment de doute, d'hésitation sentimentale*, a grand besoin qu'on l'aime toujours davantage.

C'est à faire revivre ce passé que s'attache un de nos plus éminents confrères, Monsieur l'archiviste Bligny-Bondurand. Il prépare un grand ouvrage sur la vie des communes du département du Gard : de temps en temps, pour notre instruction et notre plaisir, il en détache quelque curieuse notice. C'est ainsi qu'il nous a conté la réparation de l'église fortifiée de Langlade.

Pendant les périodes tourmentées du moyen âge, les paysans, les serfs confiaient leur défense, tantôt à leur seigneur, c'était le château ; tantôt au clergé, et l'église devenait forteresse, palladium, refuge au moment du danger. Quelques-unes de ces églises subsistent dans la région : à Saint-Laurent-des-Arbres, à Saint-Bonnet, aux Saintes-Maries, Maguelonne. Au milieu du xv^e siècle, l'église de Langlade était fortifiée. Un acte, dressé par un notaire de Calvisson, établit une convention entre les habitants de Langlade et deux tailleurs de pierre et un habitant de Milhaud, pour refaire à chaux et à sable ce qui était construit en terre. Les habitants fournissent le bois de chauffage, le logement, le sable, la pierre dure. Ils paieront avec la 20^{me} partie des grains et récoltes et de tout ce qui fait dime : ce vingtain est acquis pour six ans. Les travaux dureront quatre ans : si les intempéries, le feu ou les gens de guerre retardent les travaux, on accordera un délai d'un an. L'auteur fait remarquer que le moyen âge avait dû être dur à Langlade pour n'avoir élevé que des fortifications de terre, et n'avoir pu payer les réparations qu'en nature et non en numéraire.

Monsieur le chanoine François Durand nous conduit à

Montfrin, pendant la Révolution. Le pain se vend cher : le blé manque. En trouve-t-on, on le réquisitionne, n'en laissant au propriétaire qu'une provision pour dix jours. On s'adresse à Cette, Nîmes, au directoire de Beaucaire : on n'en obtient qu'après avoir longtemps réclamé. Les cordonniers qui fournissent les souliers des volontaires les font en mauvais cuir. On les accuse de manquer de patriotisme ; ils s'excusent sur la modicité des prix consentis par la commune. Un certificat de civisme est accordé à un prêtre constitutionnel ; l'Eglise devient le Temple de la Raison ; au début, les fêtes décadaires y sont brillantes ; cinq communes s'y donnent rendez-vous. Puis la désaffection commence ; les communes restent chez elles : l'Eglise paraît trop grande (elle en sort d'ailleurs abîmée). Le respect s'en va et, à la dernière séance, un Lemice-Terrieux du temps met sous clef les membres du Conseil, dans la salle des délibérations : c'est l'indice de la Réaction.

C'est aux remparts d'Aiguesmortes que nous allons maintenant, guidés par M. d'Albiousse. Notre correspondant a 81 ans : il a la coquetterie de le déclarer. On ne le croirait pas à la fraîcheur, à la vigueur de son récit. La ville d'Aiguesmortes eut, pendant le moyen âge, une étrange fortune, qu'elle dut à la mer et qu'elle perdit avec elle. C'est d'abord Saint Louis qui creuse son port et deux fois s'y embarque pour Terre Sainte. Puis, son fils, Philippe le Hardi, la pare de sa jolie ceinture de murs et de murailles qui en fait une vivante réplique de ses sœurs sarrasines. Enfin, trois siècles plus tard (et c'est le sujet du récit actuel), l'entrevue de François I^{er} et de Charles Quint.

Le roi chevalier arrive par terre, de Vauvert, où s'est assemblée une brillante cour. Le grand empereur a pris le chemin de la mer : il entre au port avec 52 galères dont 21 galères de France. C'est jour de fête : le 14 juillet... 1538. Le roi, toujours chevaleresque, prévient son rival, monte dans une magnifique chaloupe et, par un calme plat, aborde la galère impériale. Etait-il rassuré ? En tous cas, il brava l'aventure : « Frère, dit-il, je suis encore votre

prisonnier ». Charles Quint ne répondit pas, mais cette simple phrase dut lui suggérer quelques réflexions plutôt moroses : demain, c'est lui qui risque la prison ! Cependant, il rend la visite : tout se passe bien.

Acclamations, banquets somptueux, conseils privés tenus avant et après la couchée, petits cadeaux ; puis séparation cordiale avec promesses d'éternelle paix : *cinq ans après, la quatrième guerre éclatait entre eux.*

Avec M. de Balincourt nous étudions les anciennes juridictions de Nîmes avant la Révolution. Notre distingué confrère décrit la vie juridique de Ricard, lieutenant principal au Présidial de Nîmes de 1767 à 1789 ; il nous dit le prix qu'il avait donné de sa charge (19.000 livres et 7.000 de provision) et conte les luttes des Présidiaux avec les Parlements, surtout entre Nîmes et Toulouse. Les Présidiaux triomphent d'abord : les Parlements sont abaissés (celui de Paris supprimé), remplacés par des conseils supérieurs. Louis XV meurt : Maurepas et Miroménil reviennent au passé ; les Parlements relèvent la tête, sont victorieux, plus *arrogants que jamais*, jusqu'au jour où la Révolution les brisa. M. de Balincourt étudie quelques-unes des causes de la Révolution Française : les censives, les droits féodaux imprescriptibles, les redevances, les reprises. De plus, le maréchal de Ségur décide que, pour devenir officier, il faut prouver quatre degrés de noblesse : les Parlements font de même et le mécontentement devient général. Le héros de l'histoire, Ricard, a su ménager les parlementaires tout en tenant pour le Roi et les prérogatives du Présidial : il est devenu populaire en attaquant vigoureusement les Procureurs coupables d'exaction ; il est député à la Constituante avec Rabaut Saint-Etienne et de Marguerittes.

L'affaire juridique très compliquée que nous conte M. l'abbé Bascoul se passe à Saint-Privat, près le Pont-du-Gard. Le seigneur Alexandre de Faret vient d'être *décapité en place de grève* : il laisse une fille orpheline, Isabelle de Saint-Privat, âgée de 21 ans. Pour la possession de ses biens ou de son héritage, une lutte s'engage, acharnée, entre, d'un côté, la grand'mère et l'oncle

paternel, Charles de Faret; de l'autre, Dupuy de Montbrun, l'oncle maternel. Après bien des péripéties, on va conclure un compromis : Isabelle meurt ; on fait l'autopsie : elle est empoisonnée ! Qui l'a empoisonnée ? L'affaire passionne le pays : chacun des oncles est accusé, se défend, accuse. Nous lisons ces pages : ils sortent noirs tous les deux. Charles de Faret a contre lui l'accusation formelle de sa nièce au lit de mort ; c'est aussi chez lui qu'ont éclaté les premiers symptômes du mal. Dupuy Montbrun a contre lui une obscure affaire de testament. L'auteur ne conclut pas ; nous non plus !

Toujours dans le domaine de l'histoire, M. le général Coste nous raconte ses souvenirs de la guerre de Crimée : il y prit part en qualité de lieutenant du génie. Ce sont d'abord les premiers pas de l'expédition arrêtée, décimée par le choléra ; puis le beau débarquement et le passage heureux des Dardanelles par la flotte française, tandis que l'escadre anglaise est arrêtée. A nos yeux défilent les grands noms de la guerre de Crimée : les chefs, Bosquet, Forez, Saint-Arnaud, chef suprême : tué devant l'ennemi, il est remplacé successivement par Canrobert, Pélissier, qui s'effacent devant Bosquet. On voit poindre la fortune de Mac-Mahon. Des compatriotes nimois font partie de l'armée : Tur, Liotard, Puech. Comme victoires : Bala-klava, Inkerman, Sébastopol : nos soldats y sont héroïques. Mal abrités sous les tentes françaises, ils adoptent les tentes turques : surtout après un ouragan terrible qui dévasta l'Europe et mit trois jours de Paris à Constantinople. Cette constatation météorologique donna l'idée du système de communications entre observatoires, pour annoncer le temps. Détaché en Circassie, le lieutenant nous conte ses difficultés avec un Pacha Turc retors, les moyens ingénieux qu'il emploie pour en avoir raison. Puis c'est la victoire, le départ et l'entrée triomphale à Paris et à Montpellier, et, ajoutons nous, comme récompense finale, les étoiles de général !

L'agréable étude qui suit va nous servir de transition. M. le conseiller Jouve avait exercé son esprit critique dans des notes de lecture fort goûtées : ici c'est une œuvre

plus personnelle. Elle est écrite dans un style élégant, léger, coloré, ce style qu'on savoure dans les contes de Paul Arène ou les jolies lettres du *Moulin* d'Alphonse Daudet. Son esprit a dû se promener à travers ces collines embaumées de thym où vagabonda toute une nuit la capricieuse chèvre de M. Seguin, et sous ces sentes parfumées où s'égara le discours administratif de Monsieur le sous-préfet.

L'auteur nous conduit à Cavaillon, dans un ancien hôpital ; là, dans la pharmacie. Qu'y trouver que des remèdes, des drogues rébarbatives ? Pas du tout, on y trouve des petites merveilles d'art, des faïences anciennes, œuvres des Clérissy de Moustiers ou de Saint-Jean-du-Désert à Marseille, délicieux bibelots d'art que le feu des enchères va tout à l'heure éparpiller aux quatre coins de l'horizon. M. Jouve nous les présente : « Sur deux » des côtés, des crédences cintrées, vitrées à petits » carreaux, montraient des fioles minuscules, des suites » de verres à médicaments, chefs-d'œuvre des verreries » provençales du XVIII^e siècle, d'une exquise légèreté, » chacun d'une forme différente, ronds, ovales, en tulipes, » en calices, imprévus, originaux, dressés sur des pieds » effilés, l'orifice fermé par des rondelles de parchemin » jauni, pleins de poudres multicolores et de graines » médicinales. Sur la corniche, quatre magnifiques urnes » en faïences s'espacèrent en symétrie ornementale : » deux plus élancées, portant, en guise d'anses, des têtes » de lion ; deux plus arrondies, les anses faites de torsa- » des serpentines. Toutes décorées sur leurs reliefs et » leurs contours du même camaïeu bleu de Moustiers. »

Sur ces vases si délicats, chevrettes et pots à canon, les noms sont gravés des anciens remèdes : la thériaque antique, la confection Hyacinthe qui ne put sauver la pauvre Isabelle de Saint-Privat dont nous parlions plus haut ; une horreur, l'usnée humaine, mousse verdâtre qui fait merveille dans les hémorragies et qu'on récolte aux crânes des pendus !

Puis, des inscriptions problématiques : ici, l'artisan maladroit, je n'ose pas dire malicieux, supprime une

lettre, écrit O. lubric, huile lubrique, au lieu de O. lumbric, huile de lombric, transformant ainsi un produit qui a fait ses preuves contre la vermine, en un produit de moralité douteuse ! Une autre, S. Flor. Tun., où s'exerce un temps la perspicacité de M. le conseiller et qu'il traduit par sirop de fleurs de tunin ou bétoïne. Une plus obscure (O. Trunq. al. R.) où l'on doit faire appel à la sagacité de notre savant épigraphiste. M. le président Maruéjol lit « huile de manne blanche récente, ou encore huile de manne alhagi (nom du principal arbrisseau d'où exsude la manne liquide), ou encore huile rectifiée ».

Vous voyez le luxe de solutions élégantes que peuvent fournir les traducteurs. Ceci me rappelle une histoire qui m'a paru plaisante et que conte *l'abbé Fulcran*, de Ferdinand Fabre, dans *Xavière*. C'est au pied des Cévennes : un vallon, une source fraîche, des arbres verts. « Quelle musique délicieuse rendent les feuilles si fines, si légères des frênes touchés par le vent : on dirait des plumes d'oiseaux qui se soulèvent, des ailes d'oiseaux qui se déploient, puis un chant, plusieurs chants d'oiseaux dans les airs. »

C'est Font-Jouve ! Pourquoi Font-Jouve ? Un savant consulté dit : Font-Jouve ? très simple ! Fons Jovis, fontaine de Jupiter, souvenir du paganisme. Le poète est d'un autre avis : Font-Jouve ? C'est la fontaine de Jouvence, la fontaine de la Jeunesse, la fontaine des Amoureux ! Et un bon vieux prêtre qui passe par là : Font-Jouve ? Mais, c'est la fontaine de Jéhovah, la fontaine de Jésus, c'est le symbole de la charité chrétienne qui toujours coule et abreuve sans s'épuiser. Et chacun tient à son idée, la défend par des arguments qui, chacun persuade. Il en est ainsi bien souvent pour la science qui nous occupe ; et c'est cependant celle qui nous intéresse le plus et toujours, et l'on pourrait citer telles séances où nous sommes restés, pendant de longs instants, suspendus aux lèvres de l'orateur qui nous exposait ses idées, pleines d'érudition, de perspicacité scientifique et aussi attachantes que le roman le plus vécu.

Cette année, nous avons été privés de ces intéressantes

communications. Heureusement, notre confrère M. Mazauric, le savant conservateur de notre Musée archéologique, nous a conduits dans les souterrains des Arènes. Dans les sous sols, on voit tout un système de canaux : ce sont des égouts disposés sur trois ellipses concentriques ; l'externe, à huit mètres du monument, draine les terrains environnants ; le médian reçoit les eaux des gradins (pluies-eaux résiduaire) ; l'interne, les eaux de la piste. Les deux premiers se déversent dans le dernier : de là, l'évacuation se fait dans la plaine. C'est dans ces canaux qu'hier encore, on voyait des aqueducs pour les naumachies, les joutes nautiques ; leur destination était moins poétique, mais plus utile. Ainsi s'éteignent peu à peu, devant l'observation plus avertie, beaucoup d'aimables légendes du passé.

Passant aux questions scientifiques, je cite un dictionnaire botanique de Cabanès, présenté par M. Gal. L'auteur insiste sur la grande quantité de plantes du territoire du Gard, si varié comme terrain ; en regard du nom français il écrit le nom patois, nomenclature en rapport fréquent avec les vertus médicinales. Quelques-uns de ces noms sont empreints d'une douce jovialité, difficiles à citer ici : le patois dans ses mots brave l'honnêteté !

Avec M. le chanoine Bonnefoi, nous partons à la conquête de l'air. Ce sont d'abord les premiers pas de l'aérostation. Montgolfier voit s'envoler la fumée d'une cheminée d'usine : la Montgolfière est inventée ! Puis c'est Blanchard, Pilastre du Rozier ; ce sont les essais malheureux du premier plus lourd que l'air ; on critique ; ce sont des chansons, la liberté de la presse n'existant pas. D'étape en étape, c'est la période actuelle : l'envolée du plus lourd que l'air, grâce au principe du « plus vite que l'air ». Cette vitesse est acquise par le moteur, moteur ultra-léger, puissant. Le départ est assuré par des ressorts, des contre-poids, des sauts dans le vide ; la marche, par des hélices résistantes et un bon gouvernail.

Notre savant confrère M. Lavergne s'intéresse aux agriculteurs, producteurs de vin ou de betteraves, ces

frères ennemis ; ils seront sauvés et unis par l'emploi de l'alcool comme force motrice dans les machines agricoles et l'automobile. Pour les 35.000 machines de France, il faudrait deux millions d'hectolitres d'alcool ! Pour l'auto, l'alcool est supérieur par sa facilité de compression ; de plus, il est moins odorant, moins inflammable. Malheureusement, il n'est pas assez volatil ; il faut partir à l'essence ; la marche est moins fidèle et le dénaturant attaque le cylindre. Pour en vulgariser l'emploi, il faut abaisser le prix de vente et de transport ; changer le dénaturant ; multiplier les dépôts ; il faudrait surtout, *œuvre herculéenne* ! changer l'esprit tatillon de la régie. En vain suit-on la loi, les prescriptions, les décrets ; le procès-verbal est au bout !

J'arrive à une des œuvres les plus importantes de l'année. Notre éminent confrère M. Deloche étudie les sciences physiques et naturelles dans le livre de Job.

Job vivait à l'est de la Palestine, dans le Horan, au nord de l'Arabie Pétrée. C'était vers 750 avant Jésus-Christ, peut-être plus tôt, pas plus tard, car il ne parle pas de l'éclipse de soleil de 765, qui dut fortement frapper les esprits, puisqu'elle est rapportée par les caractères cunéiformes trouvés sur des briques assyriennes.

En météorologie, il connaît les points cardinaux, l'aquilon, le septentrion, le pôle, l'isolement de la terre dans l'espace. Malgré le voisinage d'un pays volcanique et les souvenirs légendaires qui devaient persister dans la région de la Mer Morte dont l'effondrement produisit un déluge, il ne parle pas des tremblements de terre. Il connaît la marée pour oui-dire.

En minéralogie, il cite l'airain, le zinc, le plomb, l'or, l'argent, le verre, les pierres précieuses.

Le pays est nu, aride, sauf au bord de quelques rares cours d'eau ; en botanique, il ne parle que du jonc, du carex, du génévrier. Les plantes cultivées sont la vigne, l'olivier, le froment. En zoologie, c'est la brebis, le bœuf, le chameau, le cheval, l'âne, le chien, le chat, le coq. Comme animaux sauvages, le lion, le tigre, la vipère, le dragon, l'autruche, l'onagre, le rhinocéros,

l'épervier, l'aigle. Il cite deux monstres difficiles à identifier : le béémoth où l'on a vu tour à tour l'éléphant, le taureau, le rhinocéros, l'hippopotame, le mastodonte ; le léviathan dont on a fait une baleine, un crocodile !

C'est en astronomie que l'étude du livre de Job offre le plus d'intérêt. Job ne parle ni de la lune, ni du soleil ; il vivait en berger : les bergers aiment les étoiles. Il cite Arcturus, les Hyades, les Pléiades, la Grande Ourse ; il ne parle pas de la Petite Ourse ; il ne la voyait pas. En effet, d'un point quelconque de la terre, on ne voit pas toujours le même ciel. Certes le soleil ne varie pas ; la lune ne varie plus ; autrefois, quand elle était en ignition, elle dut briller comme un petit soleil ; plus petite et d'un mouvement plus rapide, elle se refroidit plus vite et depuis que, sur terre, existent des êtres organisés, elle présente le même masque de pierrot blafard, versant sa lumière argentée. Mais c'est le tableau des étoiles qui varie : sous l'influence de la précession des équinoxes, le pôle de la terre ne rencontre pas toujours la sphère céleste en un même point. Au temps de Job, il ne joignait pas l'étoile Polaire ; le pôle était plus incliné vers le sud, et, au pays de Job, de son temps, on voyait le ciel qu'on voit, aujourd'hui, à Souakim : c'étaient, à l'horizon méridional, les étoiles intérieures du midi, la croix du sud qu'a si admirablement chantée le grand poète Hérédia !

Et ceci nous conduit à parler des poètes de notre Académie.

C'est notre confrère M. le pasteur Février qui, chaque année, nous offre gracieusement, pour la séance publique, une suite de sonnets. Cette année, le poète nous conte l'histoire des bourgeois à Calais en vers sonores, colorés, aux rimes étincelantes et frappantes.

Monsieur Reinaud se plaît dans les Cévennes : il chante d'abord le Tarn et sa splendeur, et nous promène agréablement dans ses gorges, sur la *barque plate* et jusqu'au Rozier ; puis il décrit merveilleusement les merveilles de Dargilan et nous fait admirer l'étonnante cité de Montpellier-le-Vieux, avec ses châteaux-forts, ses droites colon-

nades, ses cirques, ses créneaux, ses beffrois. Puis c'est l'Aigoual, pic isolé chantant la gloire des Cévennes, encapuchonné de nuées, battu par les vents et la pluie, dominant les sommets voisins, portant la vue des Alpes aux Pyrénées, avec son beau jardin de Dieu, reconstitué par un de nos plus distingués confrères, M. Fabre, auquel le poète adresse sa gratitude émue.

Gratitude, tel est le nom d'une aimable poésie de notre confrère M. Gal. Il l'adresse à tous nos ancêtres, aux preux, aux chevaliers du moyen âge, aux hommes de la préhistoire qui luttèrent, avec la pierre, avec l'airain, avec le fer, pour que leurs petits-fils soient, un jour, plus heureux.

Ce sont ensuite nos poètes patois qui cherchent à nous consoler de la douleur d'avoir perdu Bigot. M. Benoit-Germain nous présente Pountounet et son âne « Pountounet et soun ase », deux beaux exemples de délire des grandeurs, réplique, dans une autre langue, de la fable « la grenouille et le bœuf ». Puis ce sont les deux sauces « li dos saoussas ». Le peuple, le ventre irrité par la sauce *piquante* obligatoire, ou affadi par la sauce *blanche forcée*, chante un hymne à la liberté.

Enfin notre confrère M. Gal a lu, en séance publique, une poésie patoise du regretté Jean Gaïdan, Jan de la Tourmagno. C'est la fable de la Fontaine, le « vieillard et les trois jeunes hommes », gentiment arrangée en patois, en vers gais, légers, malicieux, avec un goût agreste de terroir.

Voilà, pour l'année 1908, les travaux de l'Académie. Mais ce n'est pas toute sa vie. Il y a eu des naissances, je veux dire de nouveaux membres : trois membres titulaires, M. le chanoine Contestin, docteur en théologie, ancien directeur du petit séminaire de Beaucaire ; M. l'abbé Nicolas, déjà membre non résidant ; M. le pasteur Trial, président du Consistoire de Nîmes, tous membres d'élite que l'Académie a eu le plaisir et l'honneur de s'adjoindre.

De plus, elle a choisi, comme correspondants, M. le général Coste ; le délicat poète Jean Renouard, notre compatriote ; M. le pasteur Farel ; M. Henri Nègre, compo-

siteur de musique, professeur, musicien épris de son art ; MM. les abbés Grange, Aigon ; le docteur Zawodny, de Prague ; M. Bigot, professeur au Lycée d'Alais.

Elle a vu partir avec regret, mais avec espoir de retour, notre confrère Jules Gal, nommé inspecteur général de l'Instruction publique pour l'enseignement primaire.

Malheureusement, la mort a frappé un de nos confrères les plus estimés, les plus distingués, sur lequel nous comptions le plus pour l'avenir, le docteur Jules Reboul. J'ai dit ailleurs ses qualités professionnelles, l'élevation de son esprit, les regrets unanimes de ceux qui l'ont connu, regrets qui s'adressaient à l'homme autant qu'au savant. Avec tristesse, je les rappelle ici.

Et je rappelle aussi, avec douleur, la mort d'un de nos membres d'honneur : Gaston Boissier. La perte de cette intelligence d'élite nous a profondément émus et nous avons pleuré le savant et le grand concitoyen. Dans une communication fort intéressante, M. le chanoine Delfour, le distingué professeur de la Faculté catholique de Lyon, qui fut un familier du Maître, nous fait le portrait de Gaston Boissier causeur et intime.

Devenu parisien, avec un léger, très léger accent du midi, il gardait l'amour de sa ville natale. Dans ses amitiés, Renan avait ses plus intimes préférences : parlait-il de lui, sa voix devenait plus douce, onctueuse comme s'il se fût agi d'une confidence ou d'une confession. Il garda un peu d'humeur contre Maurice Barrès pour quelques lignes qu'il jugeait peu respectueuses pour son ami.

Il aimait la théologie et taquinait les gens d'église, sans acrimonie, sans fiel, avec cette ironie légère qui était dans son caractère. Avec Coppée, qui ne pardonnait pas les coups portés à l'Eglise, c'étaient des discussions courtoises, mais qui n'exclurent, jusqu'à la fin, ni l'estime, ni l'amitié.

L'abbé Delfour n'oubliera jamais ses étincelantes et incomparables causeries illuminées de saillies, de traits d'esprit ! Et l'on retrouve encore la preuve de la séduction irrésistible qu'il exerçait sur tous ceux qui l'approchaient

dans ces mots de Paul Sunday, qui vient de vanter sa grâce aisée, sa charmante malice : « c'était un orateur fin, allègre, gai : sa bonne figure épanouie, toute rose au milieu de la neige des favoris à l'ancienne mode, respirait la bonne humeur et la joie de vivre ». N'est-ce pas ainsi que vous vous le rappelez, quand il vint, il y a quelques années, honorer l'Académie de sa présence, toujours alerte, toujours actif, toujours jeune, toujours souriant ? Mais, aujourd'hui, le sourire s'est effacé, la voix s'est éteinte, le geste s'est glacé et nous ne pouvons plus espérer quelque éclatante manifestation de cette superbe pensée. (1)

(1) Pour terminer la liste complète des travaux de l'Académie en 1908, nous devons citer le travail de M. le docteur Barral : *La mer et les lois d'Évolution* (séance publique du 26 mai 1908).

A DOUÇO
POÉSIE PROVENÇALE

avec la traduction française en regard

PAR

M. Pierre DÉVOLUY

CAPOULIÉ DU FÉLIBRIGE

CORRESPONDANT

A DOUÇO

O Douço ! amour reiau de moun estiéu flouri !
Tu qu'as fa regreia d'un cor alangouri, —
Ermas abandouna que la rosó deserto, —
Lou nouvelun fougous di mióugrano e di nerto
E li fegounds espèr di grand vergié madur,
Escouto ! uno cansoun s'enauro dins l'azur.
Souto li pin-pignoun que baise la marino,
Uno aureto amourousó a gounfla li peitrino,
La calanco flouris au soulèu renadiéu,
E la vido a begu lou plourun dis adiéu,
E, de vièi pensamen atristesí doliéure,
Moun cor embriaga s'enourguis de viéure
En uno escandihado ardènto de pantai. . .

Douço ! au mié dóu camin de ma vido iéu t'ai,
Subre-carga de dóu, entre-visto, abelano ;
Di serre lumenous davalant vers la plano,
Largaves en cadun emé toun biais d'enfant
Lou vierge recounfort di matin triounfant.
Coume l'eros fada qu'entre-vèi Esterello,
Quatecant m'inoundè ta lus pivelarello. . .
La procho majesta d'un sublime escabour
Esmouvènto emplissié nòsti raive en coumbour,
E iéu, t'aguènt dubert moun amo esbalauvido,
Tu, m'as fa l'abandoun celestiau de ta vido,
E, dins lou calabrun, chale desparaula !
A boumbi sang-de-nóu moun cor reviscoula. . .
O bonur ! . . . fugissènt l'aspre grouün que lucho,
Tremoulanto e counquisto au matin t'ai aducho
Liuen di segren menèbre e di vâni rumour,
En la séuvo marino ounte trévo l'Amour. . .

Vène ! l'agoulencié, 'mé si jitello folo,
Envahis d'en-pertout lou secrèt di draiolo,
Lou fouguejant estiéu s'alargo : Vène lèu !
Veici la joïo e lou dardaí dóu grand soulèu
Usciant li gauto. . . Avau, la peitrino duberto,
Que chale de rava dins lou verdun di nerto !

A DOUCE

O Douce, amour royal de mon été fleuri,
Toi qui fis regermer d'un cœur plein de langueur, —
Friche abandonnée que déserte la rose, —
Un renouveau fougueux de grenades et de myrtes
Et les féconds espoirs des grands vergers mûris,
Ecoute ! Une chanson s'élève dans l'azur.
Sous les pins-parasols que baise l'onde marine
Une brise amoureuse a gonflé les poitrines,
La calanque fleurit au soleil renaissant
Et la vie a bu les pleurs des adieux,
Et, libéré des vieux pensers tristes,
Mon cœur ivre s'enorgueillit de vivre
En un éblouissement ardent de rêves...

Douce ! au milieu du chemin de la vie, je t'ai,
Chargé de deuils, entrevue, généreuse ;
Des côteaux de lumière, descendant vers la plaine,
Tu épanchais vers tous, par ta grâce d'enfant
Le vierge réconfort des matins triomphants.
Tel le héros ravi qui découvre Esterelle
Aussitôt m'inonda ta lumière enivrante...
La majesté prochaine d'un sublime crépuscule,
Emouvante, emplissait nos rêves embrasés,
Et t'ayant entr'ouvert mon âme éblouie,
Tu m'as fait, toi, le don céleste de ta vie,
Et dans le crépuscule, indicible délice,
A bondi, d'un sang nouveau, mon cœur ressuscité...
O bonheur !... fuyant l'âpre foule qui lutte
Tremblante et conquise, au matin, je t'emporte
Loin des soucis moroses et des vaines rumeurs
En la sylve marine où hante l'amour...

Viens ! l'églantier de ses pousses folles
Envahit de toute part le secret des halliers,
Le flamboyant été s'épanouit : viens vite !
Voici la joie et l'averse des dards du soleil
Hâlant les joues... Là-bas, le corsage entr'ouvert,
Quel délice de rêver dans le verdolement des myrtes !

La marinado mounto e sus li membre las
Escampo la frescour eigouso e lou soulas,
Bresiho pèr li colo abrasado e rapugo,
En passant, l'amo en flour di nasco e di massugo,
Pièi quand frusto ta care, oh ! me sèmblo que vieu,
Qu'es uno amo amistouso e qu'aleno pèr iéu,
E ressènte, enebi davans la mar tant bello,
Un mourimen de cor que m'emplis de vanello . . .
L'erso tremolo, dôu ribas de jouventu,
Vese li clar pantai que poujon de-vers tu
E canton, matinié, sus l'aigo soubeirano ;
Un triounfle s'esmou is alo di tartano
A l'ourizount nouviau beluguejanto . . . Es na !
Lou magnanime Amour, l'Amour descaussana
Qu'endiho en la talènt di càudi caranchouno
E nous tremudo en diéu pouderous, o chatouno !
Que de tèndri murmur, que de bais fernissènt ! . . .
Ti bouqueto an lou goust dôu mentastre neissènt,
E toun frescou alen, coume un trassegun linde,
Destressouno en moun piés li cantico e li brinde
Vers toun amo, vers ta bèuta, vers toun azur !

Douço, tout ço qu'en léu barbèlo, fièr e pur,
D'esperanço e de gau matiniero e d'audáci,
E'ai begu dins lou clar sourrire de ta fâci,
Eimant de ma courado e lugar de mi niue ;
Uno forço tranquilo espilo de tis iue,
E quand pause moun front las sus ta fino espalo,
O jouvènto, autant-lèu, à mi gauto pourpalo,
Sènte mounta la joie e l'enavans di fort ! . . .

Se l'ivèr prouvençau desverdego noste ort,
Amigo, aubourarai au ras de la calanco,
Pèr nous metre à la sousto, uno bastido blanco,
Ounte lou gai soulèu intrara 'mé l'espouse ;
Di pinedo ramudo e di bouseage fouse
Li tèbi ventoulet adurran l'alénado
Di nerto amaro e di massugo chaupinado
E di viéu roumanin qu'auren tant trepeja.
Recatadou segur tout bresihant deja
Di generous pantai que mantènon li raço,
L'oustau de noste amour se rira dis aurasso,
E iéu, pèr esvarta la tristour de l'ivèr,
Au lindau plantarai un éuse sèmpre verd.

La brise marine monte et, sur les membres las,
Epanche la fraîcheur et le soulas,
Murmure par les collines embrasées et glane
En passant l'âme en fleur des ivraies et des cystes.
Puis, frôlant ton visage, oh ! je crois qu'elle vit,
Qu'elle est une âme amie, qu'elle palpite pour moi ;
Il me semble, interdit devant la mer si belle,
Que le cœur me meurt de joie . . .
La lame trembe, du rivage de jouvence,
Je vois les clairs rêves qui montent vers toi
Et chantent, matiniers, sur l'onde souveraine.
Un triomphe s'émeut aux ailes des tartanes,
A l'horizon nuptial étincelantes . . . Il est né !
Le magnanime amour, l'amour déchainé
Qui crie en le chaud désir des caresses
Et nous métamorphose en dieux puissants, o jeune fille !
Que de tendres murmures, que de baisers frémissants !
Tes lèvres ont le goût de la menthe sauvage qui naît,
Et ta fraîche haleine comme un philtre limpide
Déchaîne en ma poitrine les cantiques et les hymnes
Vers ton âme, vers ta beauté, vers ton azur !
Douce, tout ce qui, fier et pur, palpite en moi
D'espérance et de joie matinale et d'audace,
Je l'ai bu dans le clair sourire de ta face,
Aimant de mon cœur, lumière de mes nuits ;
Une force tranquille émane de tes yeux,
Et quand je pose mon front las sur ta fine épaule,
O jeune femme, aussitôt, à mes joues empourprées,
Je sens monter la joie et l'énergie des forts.
Si l'hiver provençal dépouille notre jardin,
Amie, j'élèverai au bord de la calanque,
Pour nous mettre à l'abri une bastide blanche
Où le gai soleil entrera avec l'embrun.
Du sein des pinèdes ramues et des halliers sombres,
Les tièdes brises apporteront l'haleine
Des myrtes amers et des cystes,
Et des vifs romarins que nous aurons tant foulés.
Asile sûr, tout murmurant déjà
Des rêves généreux qui maintiennent les races,
La maison de notre amour se rira des tempêtes,
Et moi, pour écarter la tristesse de l'hiver,
Au seuil je planterai une yeuse toujours verte.

CONCOURS ET LEGS

PAR

M. Paul CLAUZEL

secrétaire perpétuel

I

Concours

1908

MESDAMES,
MESSIEURS,

Le sujet du *Concours de 1908* me fournit l'occasion de donner un mot de regret à deux personnalités éminentes de notre département. Nous avons formulé ce programme :

Etude sur la vie, les travaux, l'influence d'Emilien Dumas.

La vie d'*Emilien Dumas* fut longue et bien remplie. Ses travaux furent très importants et leur influence fut considérable. (1)

Celui qui était devenu son gendre, *Armand Lombard-*

(1) *Emilien DUMAS*, né à Sommières (Gard), le 4 novembre 1804 ; mort à Ax (Ariège), le 21 septembre 1870. — 29 mars 1833, membre non résidant de l'*Académie du Gard* (ancien style). C'est ainsi qu'il figure dans le personnel de la Compagnie, qualifié tantôt de *géologue* et tantôt de *naturaliste*. — C'est donc par erreur que, dans l'*Etude* dont il va être parlé, M. A. *Lombard-Dumas* (page LXXIX) indique ce titre : « associé-correspondant de l'Académie du Gard, 11 janvier 1834. »

Dumas, avait été associé à son existence et à son œuvre ; il avait continué et développé cette influence. (1)

L'Académie, qui garde précieusement leur souvenir, a été honorée par le renom qu'ils s'étaient acquis. Elle souhaitait qu'un travail consciencieux et peut-être définitif fouillât encore le sujet pour le populariser, pour en fixer et en perpétuer la mémoire.

Elle n'ignorait pas et ne pouvait oublier que le gendre avait écrit avec son cœur, sa compétence particulière et des documents intimes de famille, une *Etude sur la vie et les travaux d'Emilien Dumas*, publiée dans ses *Mémoires*. (2)

Mais elle savait également, elle pensait que, sans recommencer un travail aussi bien fait, il n'était pas impossible de le compléter en un certain sens. Certain coin n'était-il pas resté inexploré ? Tel aspect laissé dans l'ombre ? Quelques documents encore inconnus ne pouvaient-ils les dévoiler et les éclairer ? Elle souhaitait, elle espérait provoquer utilement, sinon peut-être un supplément de biographie, du moins une bibliographie analytique, développée et complète des écrits. Des confidences avaient même été échangées et de précieuses indications fournies à cet égard avec l'annonce de renseignements nouveaux et de documents inédits.

Un scrupule qu'on ne saurait blâmer, mais qu'il est assurément permis de regretter, a arrêté ces bonnes dispositions. Une délicatesse, exagérée, sans doute, vis-à-vis de A. Lombard-Dumas, a dissipé ces velléités d'entreprise et fait tomber la plume des mains du concurrent expert et averti qui, répondant à notre appel, allait entrer en lice. Celui-là vivant, celui-ci n'a pas voulu ten-

(1) Armand LOMBARD-DUMAS (de Sommières), 3 juin 1876, associé-correspondant ; 20 avril 1878, membre non résidant de l'Académie du Gard (ancien style).

(2) *Etude sur la vie et les travaux d'Emilien Dumas*, par M. Armand LOMBARD-DUMAS, associé-correspondant (*Mémoires de l'Académie du Gard*, année 1877, première partie, pp. v — LXXIII). — V. aussi : A. LOMBARD-DUMAS : *La botanique dans le Gard*, pp. 60-62 (Sommières, 1900).

ter de refaire, ni même d'achever l'œuvre du gendre sur le beau-père : il s'est cru tenu de la respecter en n'y touchant pas.

Ainsi, notre pieuse pensée de rendre un hommage mérité à l'un de nos plus distingués devanciers est demeurée sans réalisation immédiate, sous l'empire d'une autre pensée également pieuse.

Mais le gendre vient de s'éteindre à son tour, chargé d'ans, de labeur et de considération.

L'Académie, à laquelle il avait longtemps appartenu, s'est jointe au cortège qui a rendu les derniers devoirs à cet homme distingué, probe, généreux, savant, qui est parti après une vie longuement remplie de travail et d'honneur.

Notre confrère, M. Mazauric, évidemment le plus qualifié d'entre nous, en cette circonstance, à la fois Conservateur du Musée archéologique, nous a représentés aux obsèques solennellement célébrées, à Sommières, le 4 février 1909. Il a ajouté l'expression des regrets de notre Compagnie à ceux éloquemment donnés par la *Société d'étude des Sciences naturelles de Nîmes*, par la ville de Nîmes, en reconnaissance de la générosité du défunt envers elle, par la délégation cantonale.

Comme présentant une fin prochaine, que faisait craindre un affaiblissement progressif, M. Mazauric avait récemment entrepris la publication d'une étude détaillée et documentée sur *Les Collections Emilien Dumas au Musée de Nîmes*. Au moment de la mise sous presse, il recevait la nouvelle, hélas ! trop prévue, du décès de M. Armand Lombard-Dumas. Cette étude, parue dans la *Revue du Midi* (n° du 15 février 1909, pp. 65-83), complétait, pour ainsi dire, par avance, dans la pensée de son auteur, les éloges forcément rapides des obsèques alors attendues.

Armand Lombard-Dumas disparu, les susceptibilités redoutées évanouies avec lui, les scrupules ainsi éteints, notre projet de Concours redeviendra-t-il possible et

(1) V. ce Discours à la suite de ces *Pièces liminaires*.

utile ? Pourra-t-il être repris ? La question pourra, sans doute, être à nouveau posée quand le temps, qui emporte tout dans sa course vertigineuse, aura laissé s'apaiser les cuisants regrets d'une perte récente, à moins que, d'ici là, ce grand destructeur ait si bien effacé et enlevé toutes choses d'aujourd'hui que celle-là, chassée et remplacée par de nouvelles actualités passagères, ne soit plus d'une actualité suffisamment intéressante ou utile, et que le souvenir même de ceux qui en furent les artisans se soit notablement affaibli ou totalement éteint dans notre mémoire ou celle de nos successeurs.

En semblable occurrence, le travailleur infatigable, l'avisé chercheur qu'était achille Bardon, qu'on avait, chez nous, justement surnommé le *Bénédictin laïque*, suppléait à l'absence de tout mémoire présenté au Concours par un mémoire personnel.

Je n'ai ni envie présomptueuse, ni loisir propice, en ce moment, de suivre de ce cher disparu un si noble exemple, séduisant peut-être, périlleux à coup sûr.

Mais j'aurais crainte de m'être exposé à votre blâme mérité, j'aurais cru manquer au plus strict de mes devoirs et j'aurais certainement fait tort au plus intime de mes sentiments, si je n'avais, en ce jour, donné à ces morts légitimement et profondément regrettés, comme marque de particulière estime, ces rapides éloges en ces brèves, peu nombreuses, mais nécessaires précisions.

1909 et 1910

Pour l'heure, je dois me borner à :

1^o rappeler le programme déjà publié, l'an dernier, du Concours qui sera clos le 31 décembre 1909, prorogation de celui de 1907 :

Monographie d'une industrie du Gard.

2^o faire connaître la donnée de celui dont le délai expirera le 31 décembre 1910 :

Une œuvre d'imagination sur un sujet local (Nîmes ou le Gard).

L'Académie déclare expressément laisser toute latitude

aux concurrents pour le choix du sujet et la nature de l'œuvre à produire, indiquant qu'elle admettra indistinctement : prose, poésie, roman, théâtre, peinture, sculpture, architecture, gravure, musique, etc., etc. . .

II

Legs Maumenet — Pupilles

En la matière au *Legs Maumenet*, nous n'avons pas, comme pour les *Concours*, à redouter la disette, ni même les années maigres. L'abstention ni les grèves ne nous menacent. Le lot des concurrents, les postulants, veux-je dire, est toujours nombreux et compact, digne de l'intérêt le plus attentif et le plus clairvoyant, encouragé et soutenu par les plus actives sollicitations, à la fois bienveillantes et légitimes.

Aussi sommes-nous entraînés à émettre, un peu trop peut-être (c'est mon sentiment), les allocations.

Cette année, le nombre de nos pupilles, comme l'année dernière, s'élève à dix, sur lesquels le sexe fort l'emporte sur l'autre par neuf contre un.

L'École des Beaux-Arts est toujours la plus favorisée : l'architecture, la peinture, la sculpture prennent cinq de nos protégés ; les sciences en comptent deux ; les études classiques deux également ; la musique est demeurée à un.

Tous nos protégés nous donnent complète satisfaction.

Pour la plupart, il serait oiseux de fournir, ici, leurs notes en détail.

Il en est cependant dont il est plus facile et dont il convient de marquer spécialement et de résumer tout au moins les succès. Que si ces détails pouvaient paraître oiseux ou fastidieux par leur longueur à un auditoire de séance publique sollicité par un programme copieux et varié, qu'on veuille bien les pardonner au rapporteur assuré d'être agréable et utile aux élèves qui certainement seront encouragés, émus et charmés de se trouver honorablement consignés dans cette sorte de *Livre d'or*.

Auguste Vidalenche, sorti en 1908 de l'École des Arts et Métiers d'Aix avec son diplôme en un bon rang, a été admis, dès la rentrée suivante, dans d'excellentes conditions à l'Institut Electrotechnique de Grenoble.

Robert Challet s'avance graduellement, d'un pas ferme et régulier, vers la suprême récompense. 2^e accessit de violoncelle à son premier concours en 1907, il a obtenu le 1^{er} en 1908, au Conservatoire National de musique de Paris.

Louis Bouat, à sa première année parmi nos pupilles, étudie la peinture dans l'atelier de M. Luc Olivier Merson. Par son maître, nous avons les meilleurs renseignements sur son travail. Sa réception définitive à l'École résulte du Concours d'octobre dernier où il a été classé cinquième.

André Vidal, toujours élève de l'atelier Cormon, a obtenu une 3^e seconde médaille au Concours d'Antique.

Pour *Marcel Mérignargues*, la liste est bien plus longue, les succès beaucoup plus importants. Je ne peux me décider à ne pas l'insérer ici.

1908

JUIN. — Concours trimestriel d'esquisse :

Première mention.

JUILLET. — Concours des 3 arts (section peinture) :

Mention d'architecture ;

— de sculpture ;

— de composition décorative.

DÉCEMBRE. — Concours des 3 arts (2^e partie. — Section des sculpteurs) :

Première troisième médaille.

1909

FÉVRIER. — Concours de composition décorative à 2 degrés (programme du Conseil supérieur) :

Première deuxième médaille.

MARS. — Concours des 3 arts. — Figure modelée :

Troisième médaille.

MAI. — Concours semestriel d'esquisse. — Bas relief (concurrents 212) :

Classé deuxième avec médaille.

CONCOURS BRIDAN.

Premier prix.

Figure modelée.

Deuxième médaille. (1)

De M. Fernand Janin, déjà 1^{er} second grand prix de Rome (architecture) en 1909, je disais, il y a un an, à propos du Salon de la Société des Artistes français où figuraient ses *ÉTUDES SUR L'ÉGLISE DE SAINT-GILLES* : « ses » travaux sont très personnels, très remarqués, fort » vantés par les critiques les plus autorisés de la presse. » Les pronostics les plus optimistes se sont largement réalisés en sa faveur. Le résultat de cette exposition a été pour lui : une 2^e médaille ; une bourse de voyage, ce qui vaut un prix important ; l'achat de son œuvre par le Ministère.

Le Musée de Nîmes s'en est enrichi par l'attribution que lui en a faite l'État.

Cette œuvre est maintenant en place.

Par sa brillante exécution, sa haute tenue, elle donne une idée très complète du talent de M. F. Janin en même temps qu'elle apporte dans la salle des dessins une note personnelle et séduisante.

Notre pupille est maintenant en Tunisie, continuant son voyage de boursier, qu'il a commencé par l'Algérie et qui le conduira en Italie. C'est là surtout qu'il fera une sérieuse provision de documents et que pourra s'exercer à souhait son talent de dessinateur et d'aquarelliste.

III

Prix Jules Salles

Le féminisme prend ici sa revanche de son infériorité... numérique sur le *Legs Maumenet*.

C'est une dame qui arrive la première et pour la plus grande part du prix ; de peu s'en est fallu, du reste,

(1) Cette liste a été évidemment complétée entre la séance publique et l'impression de ce rapport.

qu'elle ne le gagnât et le gardât tout entier. En définitive, elle en emporte les deux tiers (200 fr. sur 300) ; le tiers restant va, parmi ses compétiteurs, en gratifier un digne d'estime en même temps que de bienveillance.

Nombreux était le lot des concurrents sérieux et divers.

L'histoire, l'hygiène, la pédagogie, l'économie sociale, la peinture, la poésie, nous ont, tour à tour, vivement sollicités. Notre embarras a été grand et longue notre hésitation avant de nous arrêter à une décision ferme. L'histoire surtout, ainsi que l'hygiène et la pédagogie, avec l'économie sociale, ont retenu notre attention et suspendu notre jugement.

Et, si nous n'y avons pas fixé notre choix, ce n'est point que nous n'ayons grandement apprécié les qualités et les mérites des travaux de ces catégories, mais parce que, reconnaissant la valeur de certaines de ces œuvres, nous leur avons, antérieurement, accordé l'avantage et l'honneur d'en assumer et d'en patronner la publication dans nos *Mémoires*.

Je veux parler de l'étude de M. le Chanoine Albert DURAND sur *Le Père Chrysostome* (1) et de celle de M. Henri ROUX sur *La lutte contre la tuberculose*. (2)

Après cette élimination, que je qualifierai d'honorable, victoire et non défaite, cette sorte de classement hors concours, après d'autres éliminations moins flatteuses, nous nous sommes trouvés en présence de la peinture et de la poésie. La peinture a captivé tout d'abord notre attention par elle-même et par le souvenir du fondateur du prix.

La première pensée de M. Jules Salles, peintre, a été certainement, quand il a formulé ce legs, de récompenser d'abord et surtout des peintres. Nous l'avons toujours admis et affirmé, lorsque nous avons examiné les œuvres proposées, les titres des prétendants au prix qui doit porter son nom. Et, quand nous l'avons pu, nous avons été heureux d'exécuter fidèlement ses dernières volontés

(1) Année 1907 (pp. 13-293).

(2) Année 1908 (pp. 133-169).

ainsi sagement et naturellement interprétées en choisissant et honorant de préférence des productions de cette nature.

Depuis longtemps, l'occasion ou la possibilité ne s'en étaient pas offertes. Cette année, nous nous sommes empressés de la saisir.

De l'au-delà, le bienfaiteur doit être heureux de voir exécuter son suprême désir et se féliciter de la réalisation exacte de son vœu le plus cher.

Dès lors s'est fait sans peine l'accord unanime de nos voix sur le nom de *M^{me} Armand Coussens, née Jeanne Amblard*.

J'ose dire que nous nous réjouissons de son succès. C'est un peu nous qui l'avons préparé et facilité. Je songe, en parlant de la sorte, aux très modestes subventions que nous avons pu successivement lui allouer sur le *Legs Maumenet* pour lui permettre de pousser ses études. Et, avec nous, se réjouit assurément, de l'autre vie où il est entré, cet autre généreux testateur en constatant que nous avons, conformément à ses espérances et à ses prescriptions, réussi à placer aussi utilement et de façon à ce point profitable une partie de ses largesses posthumes.

Il me reste à donner, il le faut, mais brièvement, rassurez-vous, les motifs de notre décision, quant à l'œuvre couronnée, et à justifier devant vous notre choix en la caractérisant.

J'ignore s'il existe des rapporteurs capables de parler de *omni re scibili et quibusdam aliis*. Je ne me flatte pas, en tout cas, d'être du nombre.

Le titre alléchant d'un ouvrage récemment paru (1)

(1) HENRI MAZEL : *Pour causer de tout*. — *Petit Dictionnaire des Idées et des Opinions* (Paris, Bernard Grasset, éditeur, 7, rue Cornéille, 7, MCMIX).

Une analyse développée, un compte rendu élogieux en ont été publiés dans la *Revue du Midi* (n° du 15 mars 1910, pp. 143-151), sous la signature aux initiales clairement révélatrices F. M.

Fragment-échantillon pris au hasard dès l'ouverture du livre (p. 104).

« DÉCENTRALISATION.

« La décentralisation sera spontanée ou elle ne sera pas. Et tant

serait bien de nature à me tenter d'en faire usage, rapporteur dans l'embarras, comme tout rapporteur, je me l'imagine.

Je préfère, pour la suivre de mon mieux à distance respectueuse, la pratique de Gaston Boissier. Cet inimitable rapporteur avait eu la bienveillante bonté de me dévoiler en me la conseillant sa méthode. Ecouter attentivement pour les comprendre, les retenir, les noter, les observations émises indistinctement dans les réunions des commissions ou des séances plénières ; recueillir, coordonner, s'assimiler pour les formuler et les rééditer avec précision les indications diverses ; avoir recours aux comptes rendus préparatoires des premiers rapporteurs particuliers ; s'appropriier leurs critiques et leurs propositions de jugements ; tel était son système, si parfait que notre illustre compatriote semblait se renouveler continuellement sans cesser d'être toujours lui-même.

Et, si, parfois, il paraît résulter de ce système et de cet ensemble d'exposé et de discussion quelque heurt de pensée, quelque contradiction d'avis, la diversité de forme sinon d'opinion atteste la véracité du rapporteur, la fidélité et la parfaite exactitude, l'ampleur totale de son rapport, écho fidèle de la discussion, de la délibération, de la décision.

Appliquons strictement ces principes à la tâche qui maintenant nous incombe.

vaudront les hommes, tant vaudra l'institution.... Je constate la chose pour Nîmes, ma ville, depuis vingt ans : tout naguère encore (1902), le maire de cette ville, un sot nommé Crouzet, vient d'y saccager le Jardin de la Fontaine, d'un rococo charmant, pour y mettre des gazons et des chamærops ; toutes les fois qu'il se commet une niaiserie, un vandalisme, un sacrilège d'art, on trouve la main d'un maire, d'un adjoint, quelquefois, hélas, d'un architecte ou d'un membre de société savante, mais toujours d'un champion de l'esprit local. La décentralisation ? elle arriverait à mettre un Pourquery de Boisserin à la tête de chaque commune, et nous en avons trop d'un.... »

Après ce passage, faut-il dire : *ab uno disce omnes* ? Je n'ai ni la tentation de l'apprendre, ni le désir de la rechercher.

M^{me} Coussens nous a présenté une série de dix aquarelles :

1 ^o La Fontaine (Le Nymphée)	} Salon des Artistes français 1907
2 ^o La Fontaine (Le Creux)	
3 ^o Environs de Nimes (Façade d'une maison abritée par une tonnelle)	
4 ^o Environs de Nimes	} Salon des Artistes français 1908
5 ^o La Fontaine (Le Nymphée)	
6 ^o Le Pont neuf (Paris)	1908
7 ^o Le Vieux portail	1908
8 ^o Environs d'Alais (collines)	1908
9 ^o Environs de Bagnols (châtaigniers)	1908
10 ^o Intérieur (atelier Coussens)	1909

Cette série d'aquarelles forme une suite d'œuvres échelonnées de dates, dont l'ensemble aboutit aux limites de temps fixées par le testateur pour produire utilement les pièces au Concours. Elles se lient entre elles par leur exécution successive et ininterrompue ; elles s'expliquent et se soutiennent mutuellement, et graduellement se complètent ; elles éclairent ainsi la religion des juges chargés de les apprécier et de les classer, et, en définitive, de prononcer.

La première réflexion, après l'examen, exprimée par un des juges, a été celle-ci : « De jolies aquarelles, bien faites, ne sont pas chose rare. » La réponse n'a pas tardé : « Celles-là valent certainement mieux que tant d'autres, » puisque aucune autre ne vient leur disputer le prix. »

Leur meilleure recommandation leur venait aussi de ce fait que plusieurs d'entre elles avaient figuré avec honneur aux Salons de la Société des Artistes français. L'admission aux Salons est un certificat irrécusable de bonne exécution.

Toute contradiction réduite au silence, voici, en résumé, comment fut analysée et appréciée l'œuvre qui avait conquis tous les suffrages.

Il faut voir dans ces aquarelles mieux que des aquarelles rapides. Elles ne frappent pas par leur habileté ou leur audace ; elles retiennent par leurs qualités de délicatesse, par leurs tons très nuancés, par le *Choix du Coin*.

Je souligne le *Choix du Coin*, parce que, dans cette suite, M^{me} Coussens montre combien les choses d'un autre âge, les vieilles pierres, les meubles un peu fanés captivent son attention.

C'est la façade d'une vieille maison précédée d'une allée d'arbres séculaires ; *Le Pont Neuf* cuit et patiné par le soleil, la pluie et les fumées ; un vieux portail autour duquel la vigne vierge a tressé ses guirlandes ; et jusque dans cet intérieur meublé d'un fauteuil Louis XV et d'un argentier provençal (intérieur qu'elle connaît bien parce que c'est le sien, et qu'elle aime beaucoup aussi, puisque c'est là qu'elle travaille avec son mari et qu'elle fait d'aussi jolies choses) : dans tout cela, nous trouvons la séduction qu'exercent sur son esprit, sur son cœur et sur son pinceau, les choses d'autrefois.

Les aquarelles faites à la Fontaine par cette vraie nimoise, donc à demi-romaine, justement et profondément impressionnée par la splendeur de la majestueuse beauté et de chaude couleur qui rayonne de nos vieux et magnifiques monuments, traduisent avec bonheur les différents aspects de notre jardin. Cette merveilleuse ambiance a frappé son imagination et imprégné son regard, orienté son sentiment et son goût.

Ces interprétations des jolis coins de notre jolie promenade sont particulièrement bien comprises, dans un sentiment un peu fantaisiste, il est vrai, de la réalité, mais gardant quand même et peut-être à cause de cela une teinte de fraîcheur qui nous montre que, si M^{me} Coussens a heureusement subi à son tour l'influence d'un maître (1) épris de ces beaux sites, elle a aussi beaucoup regardé les gracieux mensonges des paysages du xviii^e siècle.

Pour résumer, il faut dire que cette série d'aquarelles se recommande, en somme, par un dessin alerte, un sens délicat de la couleur, un choix judicieux dans les motifs.

(1) M. La Haye, directeur de l'École des Beaux-Arts de Nîmes ; M. Ferdinand Humbert, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts à Paris.

Il faut ajouter, pour être totalement exact et complet, que c'est là une simple impression que produit l'œuvre actuelle de M^{me} Coussens. Ce n'est point encore la perfection d'un talent consommé, arrivé à son plein développement. Sa personnalité d'artiste est encore à naître et à s'affirmer.

Ces aperçus divers, ces précisions techniques, ces restrictions infimes, qui visent et dénoncent, non pas des défauts, mais le voisinage seulement de la perfection totale plus ou moins prochaine et assurée, en un mot, ce manque de formation absolue de personnalité, qui est inhérent à la jeunesse, vice qui se corrige fatalement tout seul et tous les jours par le fait seul de la marche du temps, ont poussé les juges à écorner un peu, au détriment de M^{me} Coussens et au profit des autres concurrents, le montant du prix qu'ils lui décernaient.

Les autres concurrents, en effet, jusqu'alors longuement distancés, ou plutôt leurs protecteurs, ont alors repris haleine.

L'histoire s'est remise en ligne avec entrain. Mais, tandis que la lutte se continuait indécise entre deux champions fort recommandables et très soutenus l'un et l'autre, un troisième habilement et énergiquement piloté a fait son apparition ; profitant heureusement de l'hésitation persistante entre ces deux rivaux à peu près également favoris, il s'est glissé parmi eux, a franchi le dernier obstacle et s'est hardiment élancé vers le but ; finalement il s'est assuré, avec la seconde place, les reliefs d'un festin plus honorable que copieux.

M^{me} Coussens nous avait conviés au commerce des Muses. Nous y avons pris un tel plaisir que nous n'avons pu nous en distraire. Nous y avons persévéré jusqu'à la fin de nos recherches à la poursuite de l'œuvre à qui donner le complément du prix. Toutes les Muses sont sœurs ; elles se tiennent par la main. De la peinture à la poésie il y avait donc moins d'un pas. Nous n'avons eu qu'à tourner nos regards, et la poésie nous a, en dernière analyse, séduits et captivés.

M. Ernest Dubois, un nimois aussi, vient de publier un volume de poésies sous ce titre : *Pleurs et Sourires*.

Il le dédie :

« A la mémoire de mon vénéré maître
Alexandre Duches »

C'est notre confrère M. Emile Reinaud, un fervent des Muses également, qui, au nom de l'auteur, nous l'a offert, qui l'a analysé et chaudement recommandé.

En se présentant à nous sous de tels auspices, avec un tel introducteur, ce petit volume s'était assuré l'accueil le plus bienveillant, le plus sympathique.

Les quarante pièces qui le composent sont très variées de sujet, d'inspiration, de ton et de facture.

Certaines sont de petits poèmes, comme *Héro et Léandre* (p. 115) ou *La Mort d'Eurydice* (p. 109).

D'autres sont d'ordre philosophique : *La Peine de mort* (p. 79) ; *Contre la guerre* (p. 95) ; *La Vraie gloire* (p. 97).

Plus nombreuses sont les rêveries et les intimités.

Quelques brèves citations sont nécessaires pour permettre d'apprécier justement la valeur du jeune poète qui se révèle en ce recueil et de contrôler équitablement la décision de l'Académie à son endroit.

Le sonnet « *Never more!* » (1) se termine ainsi : (p. 29)

Redoutant l'avenir, on pleure le passé. . . .
On revoit les beaux jours, le bonheur effacé.
On demande, inquiet : Reviendront-ils encore ?

Et le chœur de la Nuit, languissant et confus,
Nous répond ces deux mots lugubres : « *Never more!* »
Non, le bonheur enfui ne revient jamais plus.

DES AILES (p. 19)

Cette pièce s'élève de ton et de pensée. Dans trois strophes légères, le poète envie les ailes du papillon, celles

(1) Mots anglais qui signifient : « Jamais plus ! » Expression qui revient fréquemment dans le poème d'Edgar Poe, *Le Corbeau*.

de l'oiseau fuyant les froids hivers, celles du zéphyr qui fait chanter les roseaux, et souhaite, enfin, s'envoler sur celles de la pensée.

Pour boire au calice des fleurs
.....
.....
Papillon aux vives couleurs,
Que je voudrais avoir tes ailes !

Pour planer sur monts et sur mers,
.....
.....
.....
Bel oiseau, que n'ai-je tes ailes !

Pour aller jouer sur les eaux
.....
Où se mirent les demoiselles,
Pour faire chanter les roseaux,
O Zéphyr, prête-moi tes ailes !

Et pour monter audacieux
Déchiffrer l'énigme des cieux,
Lire en ces pages immortelles
Dont les titres frappent nos yeux,
Pensée, oh ! laisse-moi tes ailes !

On connaît la légende mythologique : *Hercule placé entre le vice et la vertu*. M. Ernest Dubois l'a refaite, condensée en un sonnet : *PUSILLANIMITÉ* (p. 35). Il dépeint la lutte d'une âme entre Satan et l'ange candide, entre l'Enfer et les Cieux. Au rebours d'Hercule, son héros moins courageux se laisse vaincre par la mollesse et le plaisir.

Dans la sienne ayant pris ma main, l'ange candide
Me conduisit d'abord aux célestes parvis,
Où, dans le temple d'or, les séraphins ravis
Béatement chantaient des psaumes sous l'abside.

Puis, au séjour des morts me transporta mon guide ;
Là, j'ouis des sanglots déchirants, et je vis
Les malheureux damnés par le feu poursuivis,
Et Satan me jeter un long regard avide.

Et l'ange alors vers moi tournant ses tendres yeux
Me dit : « Vois et choisis, de l'Enfer ou des Cieux ;
» J'ai déchiré pour toi le voile du mystère. »

Bien que mon sort futur n'eût plus rien de caché,
Bien que sachant le prix des plaisirs de la terre,
Je dédaignai le ciel, par amour du péché.

Singulière morale, exprimée en des vers d'abord bien faibles. La conclusion, il est vrai, éclate en deux vers, le dernier surtout, bien frappés. Ils résonnent autant, en sens contraires, par la forme que par la pensée.

Bien que sachant le prix des plaisirs de la terre,
Je dédaignai le ciel, par amour du péché.

Si le vers flatte l'oreille et charme le goût, l'idée attriste le cœur et blesse la conscience.

Peut-être le titre de la pièce explique-t-il en quelque manière cette conclusion inattendue avec cette défaillance du poète ou de celui que le poète fait parler. Rude, en effet, et escarpé est le chemin de la vertu ; facile et glissante la pente du vice.

Heureusement le retour de la Divinité dans l'esprit et sous la plume du poète vient bientôt atténuer, sinon effacer la fâcheuse impression de cette étrange conception.

LA MODESTIE (p. 39)

— O toi qu'un injuste destin
Fit éclore, un pâle matin,
Au bord d'un sombre précipice,
Délaisse ce triste rocher,
Fleurette, crois-moi, viens chercher
A ta grâce un séjour propice.

Et combien a raison ton cœur
De maudire le créateur
Qui loin du monde te fit naître.

.....

— Homme, je suis une humble fleur ;

.....

Sous l'œil bienfaisant de mon Dieu,
Je suis heureuse dans ce lieu.

C'est une fleurette qui parle si bien ? Elle parle mieux que l'homme. L'humble fleur aurait-elle plus d'âme que l'homme mis en scène par le poète ? L'avantage ne serait pas à l'espèce humaine. J'en félicite la fleur.

Un Nimois ne pouvait échapper à l'influence des beautés de notre ville. Le *Jardin de la Fontaine* lui a inspiré LA VOIX DES PINS, voix tour à tour timide et plaintive, terrible et courroucée (p. 45).

La brise, en se jouant, dans les hauts pins, murmure
La chanson qu'elle apprit, un jour, de la nature.

.....

Ecoutez-la plutôt : d'abord elle soupire
Si tendrement qu'on croit écouter une lyre
Qu'un archange invisible accorde dans les cieux.

.....

Ensuite cette voix, de timide et plaintive,
A mesure grandit, s'enfle, devient plus vive,
Si vive qu'on croirait ouïr, en l'écoutant,
Les reproches d'un Dieu qui gronde, mécontent.
A son tour, cette voix terrible et courroucée
Par une autre plus douce est bientôt remplacée ;
Et ce n'est dans les pins, durant quelques moments,
Que des sortes de pleurs, de longs gémissements...
Mais soit que tendrement tout bas elle soupire,
Ou bien que furieuse elle souffle en délire ;
Soit que d'une mer folle elle imite les flots ;
Ou bien d'un cœur brisé nous dise les sanglots ;
J'aime la grande voix des pins penchant leur tête,
De mon âme imitant le calme ou la tempête.
C'est pourquoi j'aime aller, solitaire et rêvant,
Promener sous les pins que fait chanter le vent.

En toute autre circonstance, je prolongerais volontiers les citations. J'en avais noté quelques-unes auxquelles vous auriez certainement pris intérêt et trouvé de l'agrément. Mais l'heure qui vole me presse et m'avertit de ménager votre patience. Ce soir, d'autre part, la poésie vous invite d'une façon toute particulière, et par le nombre des pièces qui vous sont offertes, et par leur diversité, et par l'éclat des noms des poètes.

Je vous laisse aux émotions que vous avez déjà ressenties et à l'enthousiasme qui vous guette et vous attend.

En terminant sa présentation, son introducteur concluait : « Il y a du souffle, de l'émotion, du sentiment » poétique dans ces premiers essais. Que la forme ne soit » pas toujours impeccable, grammaticalement, que quelques vers soient faibles, du moins les rimes sont-elles » constamment riches et les règles de la versification » traditionnelle rigoureusement observées. (Cette observation est bien dans le goût du rapporteur. Et je l'en félicite.)

» Ce jeune recueil méritait d'attirer, ne fût-ce que » quelques instants, l'attention de l'Académie : il est » plein de promesses. »

La persuasive insistance de M. E. Reïnaud a fini par nous gagner. Elle a obtenu de nous, peu à peu, plus que primitivement son dévouement ne souhaitait. » Ce jeune recueil » nous a retenus au-delà de quelques instants : il s'est imposé à nos suffrages dans le Concours et s'est fait attribuer le complément du *Prix Jules Salles*.

C'est là un encouragement pour les prémices d'un esprit encore tout près de son éclosion, qui se cherche et se forme, plutôt que la récompense et le couronnement d'un talent mûr, parvenu à son épanouissement, à son développement complet, reconnu, affirmé, consacré par le succès.

Que M. Ernest Dubois reçoive et accepte ainsi cette distinction.

Heureux serons-nous, si notre vœu se réalise, d'avoir pris intérêt à ses premiers pas et souri à ses débuts, d'avoir

fortifié ses espérances en accordant quelque attention et quelque faveur à son ambition naissante.

Que Phœbus, de plus en plus propice à cette façon de boulanger-poète, le conduise patiemment vers les hauteurs du Parnasse par la route glorieusement suivie naguère par notre *Jean Reboul* !

LE GESTE DE CÉSAR

(Dédiée à l'Académie de Nîmes)

PAR

M. Jean AICARD

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
MEMBRE HONORAIRE

Quand César voit sur lui les couteaux converger,
L'offense l'inquiète et non pas le danger,
Car son front est royal, sa lèvre est plus qu'humaine
Et qui l'outrage attente à la grandeur romaine.

Qu'il fasse un geste, un seul, de sa main de héros,
Et, honteux, les poignards chercheront les fourreaux.
Son œil profond, chargé de foudres inconnues,
Répond par des éclairs aux feux des lames nues,
Et tel, armé du fier pouvoir de ses regards,
Il semble un demi-dieu qui commande aux poignards.

« Sauront-ils retrouver les fourreaux sous la toge ?
« Vont-ils choir sur la dalle ? »

Et César s'interroge...

« Oseront-ils toucher la pourpre de son sang ? »

Mais tandis qu'il tient tête au groupe menaçant,
Parmi ses assassins il reconnaît un homme
Qui ne doit qu'à César ses dignités dans Rome :
Son fils Brutus !

— « Et toi (1) aussi, mon cher enfant ! »

Il ne dira plus rien. Plus rien ne le défend.
Que Brutus l'ait trompé, c'est le coup qui le tue !
Immobile, il a l'air de sa propre statue ;
Un noble étonnement occupe tout son cœur ..
César est étonné : Brutus est donc vainqueur !

Alors, abandonnant les songes de la terre
Pour l'orgueil de mourir debout et solitaire,
Ne pouvant plus compter sur un amour humain,
Il saisit tout un pan de sa toge en sa main,
Recouvrit lentement sa tête ensevelie,
Mit sur ses yeux la nuit profonde où tout s'oublie,
Accumula sur eux son voile en plis épais,
Et — ne voyant plus rien — il entra dans la paix.

Les poignards, qu'arrêtait l'éclat de sa prunelle,
Assaillant aussitôt sa chair, mordent en elle
Et s'excitent l'un l'autre à leur affreux devoir...

Mais lui, le mort vivant, paraît n'en rien savoir.
Il leur livre, muet et sourd, spectre qui saigne,
Un corps vil que déjà l'âme en fuite dédaigne,
Et, sous les plis du voile où s'éteignent ses yeux,
Déjà son haut dédain converse avec les dieux.

(1) Hiatus voulu.

DISCOURS

prononcé aux obsèques de M. Armand LOMBARD-DUMAS

le 4 février 1909, à Sommières

PAR

M. Félix MAZAURIC

membre résidant

MESSIEURS,

Aux éloquents regrets qui viennent d'être apportés ici, au nom de la Société d'Etude des sciences naturelles et du Muséum, permettez-moi d'ajouter ceux de l'Académie de Nîmes et du Musée d'Archéologie. On a montré le naturaliste et l'historien : je voudrais dire un mot de l'archéologue.

L'Académie de Nîmes avait en grande considération le nom de Dumas, l'illustre géologue sommiérois, qu'elle s'enorgueillissait, à bon droit, d'avoir compté au nombre de ses membres non résidants, les plus dévoués. Il ne faut donc point s'étonner si elle reporta une part de cette affection sur son disciple et continuateur.

M. Armand Lombard avait deux choses pour conquérir tous les suffrages de l'Académie : une science de bon aloi, et une élégance de style qui lui permettait d'apporter le charme d'une expression choisie, jusque dans les descriptions les plus techniques. Aussi, ses publications furent-elles toujours l'objet du plus sympathique accueil.

A peine élu membre non résidant, il songe à remplir un premier devoir : celui de faire partager aux autres son admiration pour le maître Emilien Dumas. Telle fut l'ori-

gine des pages remarquables consacrées à l'étude de cette grande et belle vie de savant, aussi modeste que méritant.

Cette œuvre accomplie, il donne à l'Académie une série d'excellentes études sur l'*archéologie* de la région, toutes marquées au coin d'une judicieuse et profonde observation.

Messieurs, nous habitons une terre merveilleuse — paradis des archéologues — où l'homme foule à chaque pas les débris de races éteintes. Partout le soc de la charrue ramène au jour les témoins d'un passé singulièrement tourmenté, mais qui fut souvent glorieux... A l'instar de Dumas, Armand Lombard ne tarda pas à se passionner pour ces recherches. L'Homme primitif, qui n'avait pour tout instrument qu'un caillou plus ou moins retouché ou poli, l'intéressait par-dessus tout. Son œuvre capitale est bien ce remarquable *Inventaire des Monuments mégalithiques du Gard*, qui fut une véritable révélation pour beaucoup d'entre nous.

La collaboration posthume du gendre avec le beau-père produisit aussi cette belle étude sur la *Céramique Antique* de la vallée du Rhône, premier essai de classification rationnelle tenté dans notre région : maints savants y ont trouvé de précieuses indications.

Autour de la grande colonie nimoise, nombreux sont les documents épigraphiques qui attestent l'importance de cette belle civilisation romaine ; Lombard ne négligeait jamais de recueillir et de mettre à l'abri ces archives d'un nouveau genre.

Nous n'avions encore aucun souvenir sur la période troublée qui succéda immédiatement à l'occupation romaine. Dans le Nord et l'Est de la Gaule, les cimetières *francs* ou *burgondes* avaient fourni d'innombrables documents ; notre savant fut le premier à faire connaître les restes wisigothiques qu'on trouve dans les régions voisines de Sommières.

Ce qui prouve la valeur de tous ces travaux, c'est le succès qu'ils ont rencontré auprès des savants ; nombreux sont, en effet, les auteurs qui sont venus y puiser des renseignements spéciaux pour leurs études.

Mais, Messieurs, si nous admirions le savant, quelle estime n'avions-nous point pour l'homme lui-même ! Ceux d'entre nous qui l'ont vu de près, n'oublieront jamais cette noble et grande figure où tout respirait la franchise et la loyauté, cet ami bienveillant, qui ouvrait toutes grandes les portes de son riche cabinet aux savants en quête de documents !

Sur cette tombe où tout semble devoir finir, nous qui connaissons le mérite et le désintéressement de cet homme de bien, nous avons le droit de proclamer que le souvenir d'Armand Lombard est impérissable et qu'il restera indissolublement uni à celui de Dumas, comme un exemple de labeur honnête et d'effort incessant pour la conquête de la vérité !

LA MAISON CARRÉE

PAR

Emile REINAUD

membre résidant

A Monsieur A.-C. Goudard.

Nemausus vit jadis s'élever, en l'honneur
De Caius, Lucius, les fils de l'Empereur,
Princes de la Jeunesse,
Un Temple sur lequel les siècles ont passé
Sans que jusqu'à ce jour leur souffle ait menacé
Sa grâce et sa noblesse.

Ce Temple, le plus fin bijou de la Cité
D'Antonin le Pieux, est, malgré tout, resté
Aux anciens Dieux fidèle.
Un Prêtre dévoué, doublé d'un érudit
Y monte sur l'autel où chaque jour il dit
Sa messe solennelle.

Inlassable gardien, non moins que sûr mentor,
Il caresse d'un soin jaloux le saint trésor
Des antiques médailles
A fleur de coin de son cabinet précieux
Qu'il disposa dans un ensemble harmonieux
Comme autant de trouvailles.



Les Pieds de Sanglier (étranges monuments
Dont la science ignore encor les éléments),
Les héros, héroïnes,
Têtes de République, Empereurs, Princes, Rois,
Les Maîtres d'aujourd'hui, les Maîtres d'autrefois
Tapissent les vitrines.

Aussi de toutes parts le savant, le lettré
Comme par un aimant se sent-il attiré
Vers la Maison Carrée.
Non content d'avoir pu l'admirer, que de fois
N'a-t-il pas enrichi d'une pièce de choix
L'enceinte vénérée !

Ensemble sont séduits et l'esprit et le cœur !
Combien d'hymnes chantant les fastes du vainqueur
Ont proclamé sublime
La mission du prêtre, aimable et beau vieillard,
Ont célébré son nom qui, formé de *Gout, d'Art,*
Joue à travers la rime !

Lorsqu'enfin, grâce à lui, de cent héros divers
Les traits d'or ou d'argent, sur face et sur revers
Auront écrit l'histoire,
Une étoile nouvelle éclairera le ciel
De Nemausus, qui du numismate immortel
Consacrera la gloire.

LE TEMPLE

Description et Histoire

Lamentations de Poldo d'Albenas

Sur la terre gauloise, au sein de nos cités,
Des chefs-d'œuvre de l'art vieillissent attristés :
Arcs de triomphe, Ponts, Thermes, Temples, Arènes,
Authentiques témoins des conquêtes romaines.
Mais, hélas ! combien peu, parmi ces monuments,
Qui n'aient subi les chocs et les déchainements
De la nature aveugle ou l'atteinte de l'homme !
Or aucune cité, si l'on excepte Rome,
Plus que Nîmes, ne peut revendiquer l'honneur
De célébrer, avec une sainte ferveur
Et les hommages dus aux restes vénérables,
Le culte aimé d'Antiquités impérissables.

Il en est une dont l'imposant appareil
Fut, deux mille ans, doré par le feu du soleil,
Aussi parfait de grâce et de délicatesse
Que les plus purs joyaux d'Italie et de Grèce :
C'est la *Maison Carrée*, héritage païen
D'un prix inestimable, où l'art athénien
Fait de charme divin, d'élégance caline
Vient s'allier à la solidité latine.
Petite et déliée en sa légèreté,
Grande par l'harmonie et la franche unité,
C'est sans le moindre effort que le regard l'embrasse,
Qu'elle apparait à tous opulente et vivace,
Et ses mille ornements ne mettent en péril
Ni la splendeur ni la pureté du profil.

Au nord, un grand perron conduit au péristyle ;
Sur la porte d'accès, deux consoles d'un style,
D'un travail délicats, supportent hardiment
L'aventureux ressaut d'un riche entablement.
Vingt colonnes, le long des murs, dix isolées,
D'ordre corinthien, surgissent cannelées
Sans que sur l'un des fûts manque un seul chapiteau.
La feuille d'olivier découpée au ciseau
Joliment se marie à la feuille de chêne.
Sur l'architrave uni court une double chaîne,
Comme un long chapelet de perles, de brillants,
Que domine et couronne un rang d'oves saillants.
Au-dessus, le rinceau coquet immortalise
Une gerbe de fleurs qui rampe sur la frise,
Et la corniche étale enfin ses modillons,
Ses grecques, sa cymaise aux mufles de lions :
Toutes œuvres qui sont également exquises.

L'édifice planté sur de fortes assises,
Grâce au mélange heureux des blocs de Baruthel,
De Lens et du Gardon, paraît être éternel !

La Fortune Virile où pria Rome ancienne
Et le Temple d'Auguste et de Livie à Vienne
Et celui de Dougga connurent des fléaux
Dont la Maison Carrée ignore les assauts.

Ce n'est pas que jamais, dans sa longue carrière,
N'ait glissé sur son front un souffle lethifère !
De son galbe élégant, rien ne fut-il changé
Alors qu'avec le Christ, vint un autre clergé ?
Mais le pouvoir civil déplaçant Saint Etienne
Divisa la cella ; Pierre Boys la fit sienne.
Dès lors, plus de respect : partout le fer, le bois
Profanent le saint lieu ; les antiques parois
Voient s'ouvrir ici, là, des jours, une fenêtre :
L'ignorance triomphe et le barbare est maître.
Et d'ailleurs de quel droit lui reprocherait-on
Contre le monument d'adosser sa maison ?

N'avait-il pas payé la somme nécessaire,
Dont quittance ? N'était-il pas propriétaire ?
Par la suite, mettant le comble à l'impudeur,
Un sire inconscient, un inculte Seigneur
De Saint-Chaptes osait faire son écurie
De la Maison Carrée outragée et meurtrie !
Pour élargir l'entrée, il réduit les piliers ;
Pour supporter le poids des crèches, des greniers,
Les poutres dans les murs s'enfoncent à la file ;
L'un à l'autre il unit les fûts du péristyle ;
Il les entaille aussi pour suspendre un auvent !

Et Poldo d'Albenas de répandre devant
L'inconcevable affront fait aux œuvres de Nimes
Ses lamentations simples et légitimes :

*Maison antique, temple aimé
Par un sot intrus opprimé !
Si j'avais au Conseil Suprême
Audience, ou bien au Roi même,
J'appellerais l'attention
Sur la dédécoration
Que depuis trop longtemps endure
Ce chef-d'œuvre d'architecture
Et l'immense tort à lui fait.
Et notre bon Roi vengerait
Publiquement un tel outrage ;
Il ne permettrait pas, je gage,
Qu'un occupateur triomphât
Et qu'il commît maint attentat
Comme les barbares à Rome ;
Il n'endurerait pas qu'un homme
Pillât les biens de la Cité,
Ni qu'après tant d'adversité,
De ruines accumulées,
Nos âmes fussent désolées
De voir un lieu si réputé,
Fameux par son antiquité,*

*Etre ainsi fait le domicile
De personne indue et civile.*

.....
*Je ne veux plus par mes discours
Faire de plaintes toujours,
Ajoutait-il ; à chaque chose
Qui de cuisants regrets me cause,
Si j'écrivais tel que je sens,
Mes écrits seraient, tout le temps,
Honteux de pareilles orgies
Et pleins de tristes élégies,
A voir notre trésor romain
Sombrier en un fâcheux destin ;
A voir, par la ville en détresse,
Tant de fragments de sa noblesse
Antique épars, mal défendus,
Des marbres à jamais perdus ;
Et dispersés par la tempête
Tant de torses, d'aigles sans tête,
Tant de riches inscriptions
Que plus que tout nous chérissions,
Tant de piliers, tant de colonnes,
De guirlandes et de couronnes !
En mon esprit remémorant
Ce que fut, ce qu'est à présent
Notre Cité, semblable peine
En tout mon être se déchaîne,
Comme si, ce jour, je voyais
Saccager, brûler ces palais
Et tout cet artistique ouvrage
Que nous eûmes en héritage.
Je pacifierai mes douleurs
En baisant, à travers mes pleurs,
Ces chères reliques et cendres
Et je leur rendrai les plus tendres
Devoirs de pieux nourrisson,
Pour conserver quelque tison
Aussi longtemps que mon histoire
Aura chez nous vie et mémoire.*

Au dix-septième siècle, on voit les Augustins
Maitres du monument remplacer les bassins,
Les crèches où mangeaient les maigres haridelles,
Par une nef, des chœurs, tribunes et chapelles.
Par un retour à sa première dignité,
Le temple donne asile à la divinité.
Il serait à l'abri de nouvelles injures
Si la pioche n'avait creusé des sépultures
Dans le soubassement ouvert et mutilé :
En ses fondations, il fut tout ébranlé !

Au domaine public vient désormais le rendre
La Révolution, contre un nouvel esclandre
Le protéger, sinon avec un étui d'or,
Au vœu d'Albéroni, du moins comme un trésor
Unique, original, légué par les ancêtres.

Demain, plus de maisons qui l'étouffent, de maitres
Arrogants ou brutaux qui, ne respectant rien,
Troublent la majesté d'un calme olympien
Sous le fracas de quelque attaque forcenée !
Plus de marbres brisés, de cella profanée !
Demain, continuera mystérieusement
A jaillir de sa pierre un pur rayonnement !

Ne connaîtra-t-il plus la fureur des vandales ?
Il en est de récents, si l'on croit nos annales.

Prétons l'oreille : autour du Temple les zéphyrs
Murmurent ses espoirs, ses craintes, ses soupirs :

LES PLAINTES DU TEMPLE

Louis XIV — Napoléon

Si depuis tant et tant d'années
La noble cité d'Antonin
En veillant sur mes destinées
Bannit loin de moi tout chagrin,

Une double et cruelle alerte
Vint jadis me glacer d'effroi :
C'est Colbert qui tramait ma perte
En me citant devant le Roi.

Et plus tard dans sa capitale
Voudra me voir Napoléon
Pour que ma renommée étale
Sur sa tête un nouveau rayon.

Pensée utopique, adultère,
Grosse des plus lâches forfaits !
Me dépayser pierre à pierre
Comme un démontable palais !

Ils ignoraient que mes racines
Sont profondes, que mon transport
Rend difficiles les rapines,
Qu'on résiste au droit du plus fort !

Puis, quel danger pour mes moulures,
Mes ornements de pur dessin !
Qui donc panserait mes blessures
Après ce voyage sans fin ?

De grands architectes, sans doute,
Seraient venus, en protecteurs
Des arts ; mais je hais et redoute
Le talent des restaurateurs.

Qu'un tyran déchainé confisque,
A la faveur d'heureux combats,
Un monolithe, un obélisque,
Mais un temple romain, non pas !

Là-bas, sous un ciel de nuages,
Corrodé par l'humidité,
Quand j'aurais subi les outrages
De longues saisons sans été,

Que resterait-il de ma gloire ?
Sous l'action des éléments,
Ma pierre serait triste et noire
Comme les autres monuments.

J'aurais perdu cette patine
Qui tient à la chair du rocher,
Au beau soleil qui la calcine,
Au souffle qui vient la lécher.

Des autres fleurs de son domaine
Paris n'est-il point assez fier ?
Qu'il admire sa Madeleine :
Elle a voulu me copier.

Sur le sol étranger, la plante,
En dépit de soins assidus
Douloureusement se lamente,
S'étirole et ne verdit plus !

Oh ! loin des ruines romaines,
Loin du milieu que j'adorais,
De la Tourmagne et des Arènes,
Jusqu'à la mort je languirais !

Mais sur cette terre sacrée,
A travers l'azur enchanté,
Je sens de la Maison Carrée
S'éterniser la royauté.

*Le Temple depuis lors garde la défensive,
Mais s'il a déjoué la double tentative,
D'autres ont pénétré nuitamment dans son sein
Et sur le cher trésor ont pu porter la main.*

LE VOL DU MÉDAILLIER

(29. 6. 97)

Le Grand Prêtre, le soir, est sorti de son temple ;
Le fidèle gardien a suivi son exemple,
Fermant à double tour le colosse de bois,
Unique sentinelle au Médaillier nimois.
Dès lors, tout est entré dans l'ombre et le silence :
Les anciens Dieux, dans leur immuable ordonnance,
Sous leur masque glacé de marbre ou de métal,
Les rois, les empereurs dont un coin magistral
Sur la fine médaille a tracé les images,
Dorment d'un doux sommeil, sans souci des outrages.
Aussi quel désarroi, lorsque des farfadets
Coupent la sombre nuit et que des feux follets
Eclairent la cella dont, seule, la lumière
Du jour resplendissant pénètre le mystère !
Est-ce le prompt réveil d'une divinité
Topique qui se venge ? ou la malignité
De quelque esprit lutin bravant le sanctuaire ?
Non, non, rien de divin, ni rien de légendaire.
Ces feux-là sont réglés ; ce sont des corps humains
Qui s'agitent ainsi, couvant de noirs desseins.

Grâce au câble de fer qui, partant de la terre,
Jaillit le long des murs jusqu'au paratonnerre,
En peu de temps sur la toiture ils sont montés,

Tels des mousses nerveux et jamais rebutés ;
Un vasistas leur ouvre une trappe rampante
Et bientôt, du grenier que forme la charpente,
Ainsi que des oiseaux de proie inattendus,
Au cœur du Temple ils sont brusquement descendus.

A l'œuvre maintenant : les glaces des vitrines
Volent avec éclat sous leurs mains assassines
Qui détachent de leurs cuvettes à la fois
L'as romain, les écus, les médailles de choix,
Le bronze, l'argent, l'or, les jetons de tout âge
Et les jettent avec une sorte de rage
En de vulgaires sacs... Nombreux les Chefs d'Etat,
Victimes et témoins de l'impie attentat,
Qui se croient condamnés au suprême supplice !
La tête d'une Reine ou d'une Impératrice
Egratigne, en passant, des Rois, des Empereurs ;
Faustine à l'un, à l'autre accorde ses faveurs ;
Un pied de sanglier vivement se démène ;
Un juste vient heurter contre une spintrienne,
Un bienheureux admis dans la gloire des cieux
Qui sur le vice nu ne peut fermer les yeux !

On ne voit que le fond dans les vitrines vides ;
Les sacs étroits et longs sont pleins ; des bras solides
Cramponnés à la corde, en un puissant essor,
Elèvent dans les airs le précieux trésor.
L'une des mains écrit, sur la poutre, la date
(Juin quatre-vingt-dix-sept) de l'œuvre scélérate ;
Elle ajoute ceci : *aux seuls honnêtes gens*
Devrait-on bailler l'or pour des besoins urgents,
Et non le gaspiller au profit des musées
Pour de vains passe-temps ou des billevesées.
Aux pauvres, dit Jésus, donnez le superflu.
Après avoir ainsi divinement conclu,
Nos deux fiers détrousseurs, l'âme pure et tranquille,
De se laisser glisser le long du péristyle.
Mais bientôt à leur bras semble lourd le butin,
Lourde à leur cœur l'angoisse, et déjà le matin

Epanche sur leur tête un clair flot de lumière,
Comme pour dénoncer leur course aventurière.
Encore s'ils pouvaient éprouver à loisir
Ces médailles, parmi les plus belles choisir !
Les métaux précieux seraient mis en cachette,
Ou bien fondus en un lingot faisant recette ;
Quant au menu fretin, qu'importe ! Sa valeur
Serait trop peu de chose au compte du voleur,
Sans autre utilité que de crier le crime.
Le doute les étreint, la crainte les déprime.
Ils s'en vont soulever quelques blocs de rocher
Derrière la Fontaine, où se puissent cacher
Les sous d'or et d'argent redevenus épaves.

Cependant le vol est public, les fronts sont graves !
Comment faire connaître un si fâcheux exploit
Au savant Numismate à qui la Cité doit
Une moitié de sa collection antique,
Qui depuis soixante ans d'un zèle fanatique
A fait la chasse à tant de types curieux
Et dans un Cabinet, au cadre glorieux,
Conserve son trésor et celui de la ville ?
Quoi ! tant d'efforts perdus ? Une vie inutile ?

Un nuage est passé sur son ceil assombri !
La vitrine elle-même avait l'air ahuri
D'un pareil sacrilège et d'une telle audace ;
Béante, elle esquissait une horrible grimace.
Mais le noble vieillard endure vaillamment
Le choc impétueux d'un tel effondrement !
Dans sa robuste foi, contre tous il espère...

Quelques heures plus tard, voici qu'au sanctuaire
Les bijoux retrouvés se rangent sous la loi
De Celui qui régit le sort de chaque Roi.

Et les voleurs ? Volés, sans sacs, sans une pièce !
Mais ils ont négligé de laisser leur adresse.

FRANÇOIS DE POSQUIÈRES

et l'Ordre de la Boisson

PAR

M. de **POUGNADORESSE,**

membre résidant.

Ce ne fut point une figure banale que celle de François de Posquières, grand-maitre de l'Ordre de la Boisson.

Il était de vieille race et, par une filiation ininterrompue, il remontait à Elzéar ou Eléazar I^{er} d'Uzès, que l'on retrouve en 1088 comme témoin dans la Charte par laquelle Raymond IV de Saint-Gilles fait une donation en faveur de l'abbaye de Saint-André, près d'Avignon (1).

Raymond-Décan, fils d'Elzéar, fut la tige de la branche de Posquières (2) par suite de son mariage avec Marie, fille de Rostaing I^{er}, seigneur de Posquières, que nous trouvons cité dans l'*Histoire générale du Languedoc* (3) en 1066 et 1088.

Raymond-Décan suivit son suzerain Raymond IV de Saint-Gilles, à la première croisade, et mourut en 1138 laissant de nombreux enfants: l'un d'eux Bermond forma la tige des vicomtes d'Uzès; quatre de ses frères occupaient en même temps les sièges épiscopaux de Nîmes, d'Uzès, de Lodève et de Viviers (4). Un cinquième fut

(1) Chauvet : *La première maison d'Uzès*, p. 60.

(2) Posquières, ancien nom de Vauvert.

(3) Tome II, pp. 211 et 272.

(4) Aldebert, évêque de Nîmes (1141-1182), Raymond, évêque d'Uzès (1150-1188), Pierre, évêque de Lodève (1157-1161), Raymond, évêque de Viviers (1158-1160).

abbé de Saint-Thibéry. Sa sœur Faydide avait épousé Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, tandis que l'aîné de la famille était, par son mariage avec Ermessinde de Béziers, devenu gendre de Bernard-Aton, vicomte de Carcassonne, de Béziers et de Nîmes.

Dans la suite des Posquières, on relève un autre évêque de Nîmes, Guillaume, qui, en 1183, succède à son oncle Aldebert, et lorsque, le 18 juin 1209, Raymond VI, comte de Toulouse, est absous, dans l'église de Saint-Gilles, de l'excommunication qu'il a encourue et que l'on exige de lui des cautions de son serment, sur seize barons qu'il doit désigner, l'on relève trois membres de la maison de Posquières : Raimond-Rascas, son fils Décan I^{er} et son neveu Rostaing IV.

De cette maison illustre, sortit la lignée des vicomtes d'Uzès, dont la dernière descendante Simone épousa en 1486 Jacques de Crussol, qui prendra le titre de vicomte d'Uzès et sera la souche de la maison ducale d'Uzès. La branche des seigneurs de Sabran, qui a donné naissance à la famille des ducs de Sabran-Pontevès, descendait aussi d'Elzéar d'Uzès et de son fils, tandis que la branche aînée des seigneurs de Posquières devint la tige des ducs de Lévis et de Ventadour.

François de Posquières se trouva être le dernier descendant direct et agnatique d'Elzéar d'Uzès ; avec lui le nom de Posquières devait disparaître. Son père Jean-Louis de Posquières possédait une des cinq co-seigneuries d'Aramon (1). Il avait épousé en 1642 Françoise de Bertrand, dont il eut trois fils ; les deux aînés Accurse et Gédéon moururent sans faire souche et ce fut François de Posquières, qui, après la mort de son frère Accurse, recueillit la totalité de l'héritage.

Il était né le 11 novembre 1659 ; ce jour-là se célébrait la fête de Saint-Martin qui, chez nos anciens, se fêtait quelque peu par des réjouissances gastronomiques ou bachiques de sorte que, devenu plus tard grand-maitre

(1) Cf. Abbé Valla : Aramon ; pages 455 et suiv.

de l'Ordre de la Boisson, Posquières devait tirer gloire de la date de sa naissance et y voir une marque de prédestination.

Cadet de famille, à treize ans, Posquières embrassa la carrière des armes. Il la suivit pendant vingt ans et possédait une compagnie d'infanterie dans le régiment de Plessis-Bellière, quand il l'abandonna en 1692 lors de la mort d'Accurse, son frère aîné, disparition qui le rendait propriétaire des biens paternels. Il revint alors se fixer à Aramon.

Le 12 mai 1693, François de Posquières épousa Françoise-Louise de Missols, d'une famille originaire de Nîmes. Il devint veuf, au mois d'août 1700, après un peu plus de sept ans de mariage. De cette union, il n'avait eu qu'une fille Madeleine, qui épousa, le 4 juin 1716, Claude d'Estival, maire du Pont-Saint-Esprit.

Posquières ne paraît pas avoir été un père trop faible et sa fille unique ne devait guère lui imposer ses volontés. Dans un portrait en vers qui date de 1709, on lit cette profession de foi que Posquières destine à sa fille et surtout à son futur gendre :

- « Je ne suis point si sot d'y donner tout mon bien ;
- » Un homme de bon sens ne doit jamais dépendre
- » D'aucun de ses enfants, encore moins d'un gendre,
- » Qui se moque de nous lorsqu'il n'attend plus rien. »

Au demeurant, Posquières paraît avoir été d'humeur fort peu chagrine et de commerce plutôt agréable. Sa conversation était vive et enjouée et sa compagnie était recherchée de ses compatriotes, qui savaient apprécier en lui un esprit fin et délié, très cultivé pour son époque, répondant toujours à propos et chez qui les bons mots coulaient de source, nous assure-t-on dans le portrait en vers que nous venons de citer.

A ces dons de l'esprit, il joignait de grandes qualités morales. Il avait laissé à l'armée, en la quittant, la réputation d'un courageux soldat et même, ne pouvant supporter la longueur de la période de paix, qui suivit le traité

de Nimègue, il avait obtenu du roi un congé qui lui permit d'aller en Hongrie, guerroyer quelque peu contre le Turc.

Sa charité était très large envers les malheureux et il rendait volontiers service à son prochain; car, disait-il, en obligeant ceux qui avaient recours à lui, il ressentait un plaisir très parfait.

Digne grand-maitre d'un Ordre bachique, Posquières semble avoir eu un caractère heureux et avoir mené une vie simple et facile. Ce n'était certes point lui qui eût songé à se plaindre des coups du sort et des ennuis de l'existence. Au contraire, il loue quelque part le bonheur de ses jours et termine par ce quatrain :

- » J'attends mon dernier jour dans cet heureux état ;
- » Que je compte à coup sûr être digne d'envie ;
- » Combien de gens voudraient passer ainsi la vie,
- » Remontant du berger jusques au Potentat ? »

Et il connaissait bien Posquières, ce frère de l'Ordre de la Boisson, qui avait rédigé, avant la lettre, cette épithèque pour le grand-maitre :

- » Ci-git le seigneur de Posquières
- » Qui, philosophe à sa manière,
- » Donnait à l'oubli le passé,
- » Le présent à l'indifférence
- » Et, pour vivre débarrassé,
- » L'avenir à la Providence ! »

Si la nature avait largement doté cet aimable épicurien au point de vue des qualités morales, elle s'était montrée plus avare de ses dons en ce qui concerne les avantages physiques.

François de Posquières avoue lui-même que sa face est rubiconde et qu'il est noir et ramassé sans être trop petit. De naissance, il portait au front une tache de lie de vin, qui ressemblait fort à une grappe de raisin. Aussi en

tirait-il gloire de même que pour la date de sa naissance et y voyait-il un signe de prédestination.

- « J'ai une grappe au front de la couleur du vin ;
- » Bacchus me destinant pour être un jour grand-maitre
- » M'appliqua cette marque avant même de naître. »

affirme Posquières, avec quelque fierté, dans son portrait en vers.

Un vieux tableau de famille, conservé chez un des descendants de François de Posquières, nous le dépeint d'une façon très caractéristique. Sa figure pleine et douce, aux lèvres sensuelles, revêt une apparence de prospérité calme et tranquille ; un nez régulier et long donne à la physionomie un air de dignité imposante. Sur des sourcils très arqués se développe un front haut et large, et, par une coquetterie, digne d'un fervent disciple de Bacchus, la perruque, ondulée en pyramide, telle qu'on la portait à la fin du règne de Louis XIV, est dégagée sur le front de façon à laisser apercevoir cette tache de lie de vin que Posquières porte depuis sa naissance et dans laquelle il voit un si heureux présage.

Installé devant une table, couverte de mets, Posquières soulève de la main droite un verre rempli aux trois quarts cependant que sa main gauche semble se disposer à saisir un deuxième verre, placé à sa portée. Devant lui, un jambon paraît avoir reçu de sérieuses entailles tandis que d'une caisse disposée à côté de la table émergent les goulots de quatre bouteilles. Sur un des côtés de la caisse on lit ces quatre vers :

- « Le voilà de Bacchus ce fameux nourrisson,
- » Que d'illustres buveurs ont choisi pour grand-maitre ;
- » Sa face, sa rondeur, son air, tout fait connaître
- » Qu'il naquit pour fonder l'Ordre de la Boisson. »

Tel était l'homme qui devait acquérir quelque célébrité en créant l'Ordre de la Boisson.

Depuis longtemps les associations gastronomiques

fleurissaient dans la capitale : nous n'aurons garde d'oublier de citer l'*Ordre des Côteaux*, ainsi nommé parce que ses trois fondateurs, Saint-Evremond et ses deux amis le comte d'Olonne et Guy de Laval, marquis de Boisdauphin, ne voulaient boire d'autres vins que ceux des trois coteaux d'Ay, d'Haut-Villiers et d'Avenay. (1) L'affirmation n'était peut-être qu'une épigramme de M. de Lavardin, évêque du Mans, quelque peu excédé des exigences de Saint-Evremond, mais celui-ci n'avait point laissé échapper l'idée et avait, avec ses deux amis, créé cet ordre où nul n'était admis s'il n'avait fait ses preuves de gourmandise. (2)

Déjà notre région avait vu se créer divers Ordres bachiques et Ménard, dans le *Mercur*, cite en particulier l'*Ordre de la Méduse*, qu'avait fondé à Toulon un M. de Vibray, et l'*Ordre de la Grappe*, institué dans la ville d'Arles par M. de Damas, seigneur de Graveson. Le nom de ces associations permet d'en deviner le but, et leur existence donna à François de Posquières la pensée de créer un Ordre analogue à l'organisation duquel il se flattait d'apporter plus de soin et de donner un développement plus considérable.

C'était en 1703. Posquières, veuf depuis environ trois ans, venait d'abandonner sa résidence d'Aramon pour se fixer dans une maison de campagne à Villeneuve-lès-Avignon. Ménard prétend que ce fut dans l'intention de marier sa fille unique, Madeleine, avec un gentilhomme de la localité, M. de Thierry de Montsauve. Si tant est que ce renseignement soit exact, cet hymen ne devait être qu'à l'état de projet fort vague, car, à cette date, Madeleine de Posquières n'avait que huit ou neuf ans : en tout cas, il n'y fut point donné suite, et elle épousa Claude d'Estival en 1716, soit douze ans plus tard, alors qu'elle atteignait sa vingt-et-unième année.

(1) Cf. du Bled : *La société française du xv^e au xx^e siècle* ; 4^{me} série, page 186.

(2) Sur les ordres bachiques ou gastronomiques, cf. du Bled : *Les dîners parisiens depuis trois siècles*. (Correspondant du 10 janvier 1909, p. 127.)

La fondation de l'Ordre de la Boisson suivit de près l'installation de François de Posquières dans sa nouvelle résidence. Au cours d'une réunion de la société locale, Posquières eut, paraît-il, l'occasion de parler longuement des deux Ordres bachiques de la Méduse et de la Grappe. Il en vanta l'idée, mais en critiqua l'organisation et exposa à ses auditeurs la façon dont il comprenait une association de cette nature. Spirituel à son habitude, Posquières enthousiasma les convives qui décidèrent aussitôt la création d'un Ordre semblable auxquels ils donnèrent le nom d'*Ordre de la Boisson*.

Quel personnage plus désigné pour remplir les fonctions de grand-maitre de l'Ordre nouveau que François de Posquières ? Non seulement c'est à lui que l'on doit l'idée de cette création, mais encore c'est de tous celui dont le caractère est le plus vif et le plus enjoué. Bacchus semble avoir pour lui une tendresse toute spéciale. Aussi est-il acclamé grand-maitre de l'Ordre et lui décerne-t-on le nom de Frère François Réjouissant.

Posquières avait donné à sa propriété de Villeneuve-lès-Avignon le nom caractéristique de Ripaille : elle était donc prédestinée à devenir le siège de l'Ordre et l'on en fit solennellement le château du grand-maitre de l'Ordre de la Boisson. (1)

Le succès du nouvel Ordre fut rapide et il semble qu'il fut mérité, si l'on en croit Ménard, qui déclare que « dans les siècles qui ont précédé le nôtre, nous n'avons guère eu de société plus agréable, plus délicieuse, plus spirituelle que celle qui se forma dans le Bas-Languedoc, vers le commencement de l'an 1703, sous le nom d'Ordre de la Boisson ». Nombreux furent ceux qui demandèrent à faire partie de cette société nouvelle, qui acquit presque immédiatement une grande notoriété, due non seulement

(1) M. Valla, dans son *Histoire d'Aramon*, indique que Ripaille appartenait à un certain Lamotte, préposé aux douanes royales. Cette indication est contredite par une correspondance en date du 22 novembre 1703, insérée dans les *Cahiers de la Boisson* et qui démontre que Ripaille appartient bien au grand-maitre de l'Ordre.

au nombre imposant de ses membres, mais encore au rang et à la qualité de certains d'entre eux.

Aussi le 23 novembre 1703, Posquières, constatant que sa Cour grossissait chaque jour en même temps que sa propre corpulence, jugea-t-il bon de donner à ses ressortissants des statuts destinés à leur servir de règle.

Ils sont conçus en ces termes :

« Frère François Réjouissant,
» Grand-maitre d'un Ordre bachique,
» Ordre fameux et florissant,
» Fondé pour la santé publique,
» A ceux que ce présent statut
» Verront ou entendront, salut.

» Comme l'on sait que dans la vie
» Chacun au gré de ses désirs
» Cherche à se faire des plaisirs,
» Selon que son goût l'y convie,
» Nous qui voyons que nos beaux jours,
» Et l'heureux temps de la jeunesse,
» Fuyent avec tant de vitesse,
» Que rien n'en arrête le cours,
» Et voulant que le peu d'années
» Qui nous conduisent à la mort
» Soient tranquilles et fortunées,
» Malgré les caprices du sort,
» De notre certaine science,
» Parmi la joie et l'abondance,
» Débarrassé de tout souci,
» Hors de celui de notre panse,
» Nous avons dans une séance
» Dressé les statuts que voici :

» Dans votre auguste compagnie
» Vous ne recevrez que des gens
» Tous bien buvants et bien mangeants
» Et qui mènent joyeuse vie.

- » Mêlez toujours dans vos repas
- » Les bons mots et les chansonnettes.
- » Buvez rasade aux amourettes,
- » Mais pourtant ne vous saoulez pas.

- » Que si, par malheur, quelque frère
- » Venait à perdre la raison,
- » Prenez pitié de sa misère
- » Et le menez dans sa maison.

- » Pour boire le jus de la treille
- » Servez-vous d'un verre bien net,
- » Mais n'embouchez pas la bouteille ;
- » Car je sais quel en est l'effet.

- » Je veux que désormais à table
- » Chacun boive à sa volonté.
- » Les plaisirs n'ont rien d'agréable
- » Qu'autant qu'on a la liberté.

- » Ne faites jamais violence
- » A ceux qui refusent du vin.
- » S'ils n'aiment pas ce jus divin,
- » Ils en font bien la pénitence.

- » Dans mes hôtels, si, d'aventure,
- » Un frère sâlit ses discours
- » Par la moindre petite injure,
- » Je l'en bannis pour quinze jours ;

- » Que si ces peines redoublées
- » Sur lui ne font aucun effet,
- » Je veux que son procès soit fait
- » Toutes les tables assemblées.

- » Gardez-vous surtout de médire ;
- » Et lorsque vous serez en train
- » De vous divertir et de rire,
- » Ménagez toujours le prochain.

- » Enfin quand vous serez des nôtres
- » Dans vos besoins secourez-vous.
- » Le plaisir de tous le plus doux
- » C'est de faire celui des autres. »

Cette philosophie douce et aimable ne pouvait que fournir un nouvel élément de succès à notre Ordre bachique et bientôt, dans toute l'Europe, on compta des frères de la Boisson.

Pour maintenir des liens étroits entre eux, Posquières créa aussitôt un organe officiel de l'Ordre : ce furent *les Nouvelles de l'Ordre de la Boisson*. Gazette imprimée sur du papier raisin, comme bien l'on pense, chaque journal comprenait quatre pages, composées sur deux colonnes en caractères assez menus et où se trouvaient reproduites des correspondances arrivant de diverses grandes villes d'Europe ou des armées en campagne. A la fin de chaque journal, une chronique datée du château du grand-maitre apportait aux frères de l'Ordre ses instructions officielles ou le récit de ses exploits bachiques et de ses prouesses gastronomiques. En tête de chaque gazette, un frontispice de caractère artistique frappe l'œil ; au-dessous d'un Bacchus, couronné de pampres, un écusson s'étale, montrant deux mains dont l'une tient un verre dans lequel la seconde verse le contenu d'une amphore. Dans la partie supérieure du dessin, une banderole porte en inscription la devise de l'Ordre : *donec totum impleat*.

Si l'on parcourt ces gazettes, on est frappé du ton doux et pollicé qui y règne ; le style en est léger et spirituel et si la plaisanterie y domine en souveraine maîtresse, elle reste toujours dans les bornes de la décence et de la correction la plus parfaite. C'est bien le langage des *honnêtes gens* d'autrefois.

Les Nouvelles de l'Ordre de la Boisson étaient naturellement rédigées par les frères : de toutes parts les correspondances affluaient. Le premier numéro, par exemple, à côté de la chronique habituelle du château du grand-maitre, comprend des lettres de Paris, de Montpellier, d'Avignon, de Toulon, de Marseille, auxquelles viennent

se joindre des chroniques de Madrid, de Bâle (en Suisse) et même de Constantinople.

Le principal rédacteur des gazettes fut un nommé Morgier ou Mourgier, à qui l'Ordre avait conféré les fonctions d'historiographe et qui, après avoir servi dans les mousquetaires et avoir été plus tard gouverneur des enfants du marquis de Seignelay, secrétaire d'Etat de Louis XIV, s'était retiré à Villeneuve-lès-Avignon vers 1691 et y remplissait les fonctions de viguier royal. Ménard nous assure que c'est en grande partie à lui que l'Ordre de la Boisson dut sa diffusion rapide et nous apprend que son « érudition était profonde et son génie supérieur pour les belles lettres ».

Morgier fut le principal rédacteur des *Nouvelles de l'Ordre de la Boisson* : dans son *Histoire d'Aramon*, M. Valla nous signale qu'il eut pour collaborateur un chanoine de Villeneuve, l'abbé de Charnes. Nombreux d'ailleurs furent les frères qui participèrent à la rédaction de ces gazettes : un d'entre eux mérite une mention spéciale, c'est frère Jean des Vignes, qui, sous ce pseudonyme bachique, dissimule le marquis d'Andrezel, ambassadeur du Grand Roi auprès de la Sublime Porte et parent un peu éloigné de François de Posquières.

En outre de son organe officiel, l'Ordre possédait une bibliothèque fort bien assortie. A la fin de chaque gazette, le frère Museau Cramoisi, imprimeur et libraire ordinaire de l'Ordre de la Boisson, avec privilège du grand-maitre, qui tient boutique au Papier raisin, offre aux frères une série d'ouvrages, qui doivent les attirer : c'est l'itinéraire des cabarets, œuvre posthume du frère Tavernier ; ce sont la manière nouvelle de dresser une batterie de cuisine par un ingénieur de l'Ordre de la Boisson, le traité de l'anatomie du gibier par frère du Couteau ; l'art de bien vivre par frère Boute-tout-cuire ; le traité des offices et de la sommellerie par frère Bacquet ; les essais de cuisine du frère Le Goinfre ; de *arte bibendi* du frère Templier ; les remarques sur les langues mortes comme langues de bœuf, de cochon et autres par un frère de la Société. La liste en serait trop longue.

L'historiographe n'était point, au surplus, le seul officier de l'Ordre. Le grand-maitre, frère François Réjouissant, tint à posséder une Cour complète ; le frère Altéré remplit les fonctions de secrétaire et de chancelier de l'Ordre, tandis que d'autres seigneurs de même importance, le frère Tamponi et le frère Splendide devenaient l'un garde des sceaux, l'autre visiteur général. Un poste qui paraît avoir été fort recherché était celui de garçon-major des caves.

L'Ordre établit plusieurs commanderies. Le commandeur de Vignérac tenait la résidence de Paris ; le commandeur de Flaconville menait à Rouen une lutte terrible contre l'emploi du cidre, tandis que le commandeur de Soufflencour se chargeait de la conquête d'Amiens et de la Picardie.

L'extension de l'Ordre devenant de plus en plus grande, on le divisa non point en dix provinces, mais en dix cercles, allusion aux tonneaux qui étaient comme la base de l'Ordre. Ce furent les cercles de Champagne, Bourgogne, Languedoc, Guyenne, Provence, Espagne, Italie, Archipel, du Neckre ou Neckar et du Rhin. Les frères de chaque cercle étaient tenus de fournir chaque année au grand-maitre leur contingent de vins, et grâce à eux les caves de Ripaille s'emplissaient des crus les plus rares et les plus réputés.

En effet, de toutes parts, l'Ordre faisait des recrues nouvelles. Les frères qui ont suivi Philippe V en Espagne, y font une grande propagande et la *orden de la bevida* se répand à tel point dans Madrid, que les frères y tiennent de grandes réunions et que l'un d'entre eux, *dom Barriquez Caraffa de fuentes vinosas*, désireux de soutenir l'honneur et l'éclat d'un des plus grands noms de Castille, donne une grande fête pour célébrer les succès du nouveau roi d'Espagne et la bravoure des frères qui combattent sous ses drapeaux : il fait avec tant de profusion et de gaité les honneurs de sa réception, que tout Madrid en parle et que le grand-maitre reçoit un rapport spécial qui lui signale ce frère comme digne d'avancer dans l'Ordre, car il manifeste beaucoup de mépris des

richesses et un grand détachement des embarras de la vie et des affaires du monde.

A Constantinople, frère Jean des Vignes réunit autour de lui de nombreux adeptes : à lire les correspondances qu'il en adresse, il semble que l'on mène joyeuse existence dans la capitale musulmane et sa qualité d'ambassadeur permet au résident de donner des fêtes bachiques en dépit du Coran et de ses rigoureuses prescriptions.

En Hollande, le vicomte de Bibérac, bailli de Bordeaux, entreprend la conversion de cette contrée où le vin est peu en honneur. Mais ce missionnaire d'un nouveau genre se décourage vite de résider dans un pays, où, par suite de la guerre, on est réduit à boire de l'eau et où on est toujours à la veille d'être noyé si les digues viennent à se rompre. Le 20 février 1704, il écrit d'Amsterdam au grand-maitre qu'il quitte la Hollande sans en avoir reçu l'ordre, mais il compte bien que frère François Réjouissant ne l'en blâmera point, lui qui est ennemi déclaré de tous les lieux aquatiques.

Plus convaincu que le vicomte de Bibérac est le chevalier de Vigne-Court, si curieux en vins, paraît-il, qu'il a fait le tour du monde pour se donner le plaisir de goûter sur les lieux mêmes les produits de chaque cru célèbre. Il a relevé des observations fort exactes sur tous les pays qui récoltent de bons vins et offre au grand-maitre une carte vitographique, fort remarquable, assure la gazette, et qui rendra les plus grands services aux frères, qui ont envie de faire leur tour du monde. Le chevalier de Vigne-Court débarque à Lisbonne en 1705, au moment où le carnaval bat son plein ; il revient de Goa et des Indes portugaises où il poursuivait ses recherches. La capitale du Portugal l'enchanté ; il en trouve les divertissements fort singuliers et il semble que les seigneurs portugais aient découvert en lui un hôte très agréable, car, en dépit des injonctions du grand-maitre, il ne peut se résoudre à quitter Lisbonne pour venir à Ripaille rendre compte de ses voyages.

Dans la capitale, le commandeur de Vignérac, résident de l'Ordre, fait de nombreux adeptes. Il ne se borne point

à recevoir des frères de nationalité française, mais encore il cherche des recrues parmi les étrangers de passage, qui iront ensuite porter la bonne parole dans leur pays d'origine. C'est ainsi que le mardi-gras de l'an 1704, il fait à l'Epée de bois une promotion de frères et reçoit milord Vatrer, le marquis Vino-Viski polonais, le comte de Bergue Saint-Vinox, flamand, le chevalier Embriacotti de la Casa Montefiasconi, florentin, et dom Pansa d'Avelos de las Gourmandillas, portugais. Quelques douzaines de bouteilles d'un vieux vin de Mantes arrosent le somptueux banquet qui termine cette cérémonie. Sous la direction du commandeur de Vignérac, à Paris, un grand nombre de frères se sont fait une loi de banqueter ensemble chaque fois qu'il arrive d'heureuses nouvelles des armées. Qu'une ville soit prise ou une bataille gagnée, ils se rassemblent et, grâce à Dieu, la règle les oblige ainsi à se trouver souvent au cabaret.

La vie des camps ne fait que donner plus d'ardeur à cet entrain bachique. La guerre de la succession d'Espagne bat cependant son plein, mais ni sa longueur, ni les dures privations qu'elle impose à tous, ne découragent nos intrépides buveurs. Du camp de Schorndorf, le 14 juin 1707, parvient une correspondance qui nous apprend la prise de Stuttgart. On a trouvé dans cette ville plus de deux mille foudres de vin et cette heureuse découverte a mis toute l'armée en quartier de rafraichissement. Sous la conduite du maréchal de Villars, les Français se sont rendus maîtres des rives du Neckre et par suite de ses vignobles ; ils le seront sous peu de ceux du Rhin et notre frère de la Boisson conclut que le vrai moyen de subjuguier les peuples, c'est de les désarmer en leur ôtant la possession de leurs vignes. Il termine par ce quatrain :

- « A la barbe des ennemis,
- » Villars s'est emparé des lignes,
- » S'il vient à s'emparer des vignes,
- » Voilà les Allemands soumis. »

L'Ordre de la Boisson n'est pas seulement répandu dans toute l'aristocratie du continent ou dans les armées du

Grand Roi. Largement ouvert à tous pourvu qu'ils aient le culte de la dive bouteille, il reçoit aussi dans ses rangs des personnes de condition inférieure. Notre confrère, M. d'Albiousse, dans son étude sur *les aventures du duc d'Uzès dit « le Bossu » durant son exil dans son duché* (1), nous signale que le concierge du château ducal faisait partie de l'Ordre de la Boisson. Il rapporte, à ce sujet, une anecdote assez amusante.

Serviteur déjà ancien dans la maison, ce concierge jouissait de certaine faveur et l'on fermait facilement les yeux sur les excès que pouvait lui faire commettre sa qualité de ressortissant de l'Ordre de la Boisson. Un jour, il fut chargé par l'intendant de mettre en perce une pièce de vin : connaissant les faiblesses bachiques de ce vieux serviteur, l'intendant lui recommande de chanter pendant tout le temps que durerait l'opération. Notre homme est non moins dévoué à sa consigne que fervent du culte de Bacchus, aussi trouve-t-il ingénieusement le moyen de tout concilier. Il chante la prière *Libera me, Domine*, que comporte l'office des morts dans la liturgie catholique et comme, au milieu de cette prière, le prêtre s'interrompt pour réciter mentalement un *Pater Noster*, notre homme profite de ce répit pour s'offrir une large rasade. Il chanta, de la sorte, plusieurs fois la prière des morts ; ce qui lui permit de faire honneur au vin de la cave ducale.

La réception des nouveaux frères avait lieu de façon très solennelle après que les récipiendaires avaient fait preuve de leurs talents de beuverie. Au château de Ripaille le grand-maitre procédait aux admissions les plus importantes, et il semble que, malgré la difficulté des communications, on soit venu de fort loin pour obtenir l'investiture de frère François Réjouissant. Cependant, dans les diverses grandes villes, les commandeurs résidents de l'Ordre jouissaient aussi du privilège de recevoir les candidats qui avaient subi avec succès les épreuves prescrites.

(1) *Revue du Midi*, 1^{er} juin 1899, page 523.

Chaque nouveau frère recevait un diplôme revêtu de la signature du grand-maitre, frère François Réjouissant, fondateur de l'Ordre de la Boisson, de l'étroite observance. Au-dessous, la mention « par Son Excellence » était suivie de la signature du secrétaire-chancelier de l'Ordre, le frère Altéré, et, en marge, le frère Boit Sans-Soif, garde des sceaux, datait le scellé. Le grand sceau, en cire de couleur rouge, reproduisait le dessin qui ornait l'en-tête des gazettes de l'Ordre, les deux mains versant et recevant le vin dans une coupe avec la devise : *donec totum impleat*.

Le récipiendaire offrait ensuite un banquet aux chevaliers de l'Ordre et c'était bien certainement la partie la plus importante de la cérémonie. Pour cette circonstance, comme dans toutes les occasions solennelles, le grand-maitre se faisait apporter par le garçon-major des caves son verre de cérémonie qui était égal, dit la chronique, à la forme de son chapeau ; et ce verre, digne de Gargantua, faisait le tour de la Compagnie.

Où l'Ordre de la Boisson possédait la vie la plus intense, c'était évidemment à Ripaille, le château du grand-maitre, et dans la région environnante. Le Comtat Venaissin semble avoir été fréquemment le théâtre de ses exploits.

Ripaille était une demeure où les devoirs de l'hospitalité étaient largement pratiqués : à en croire les gazettes, les visites des frères s'y succédaient sans relâche et tous en repartaient charmés de leur réception. La partie la plus curieuse de la maison était la suite des caves. Elles consistaient en trois pièces voûtées, d'ordre gothique et dans lesquelles la tradition voulait voir une construction due aux Templiers. La première de ces caves était réservée aux vins de Beaune, de Chablis et de Mulzau ; on l'appelait la grosse bourguignonne ; la seconde était dénommée la champenoise ; elle contenait les vins d'Ay, d'Avenet et de Sillery ; dans la troisième s'entassaient les vins de Tokay ou d'Espagne, les crus généreux de la Côte du Rhône et ceux du Bordelais, le Chypre ou le vin du Rhin ; c'était la plus grande des trois caves ; on l'appelait la cave *variorum*.

Le château lui-même était vaste, mais sans grand caractère. Ce qui faisait l'admiration des visiteurs, c'était le parc fort beau et surtout la fontaine qui le décorait et qui s'appelaît les Vins de Bacchus. Elle représentait un Bacchus à califourchon sur un tonneau, placé au milieu d'un vaste bassin et entouré de plusieurs petits satyres qui, par leur bouche, jetaient du vin à la figure du dieu. Tel le Roi-Soleil faisant donner les grandes eaux dans son palais de Versailles, frère François Réjouissant faisait donner les vins en l'honneur des visiteurs de distinction : tels, par exemple, les ambassadeurs des frères de Pologne et de ceux de Castille, qui se présentent tous deux devant le grand-maitre le 20 février 1705 et lui offrent l'un vingt pièces de Tokay, l'autre trente de vin d'Espagne. On déposa ces vins en grande pompe dans la cave *variorum* et Posquières donna en l'honneur des deux ambassadeurs trois jours de fêtes qui débutèrent par un plantureux repas dont la durée dépassa quatre heures.

Parfois les fêtes se passaient à Avignon où la police pontificale était peut-être plus indulgente que celle du roi de France. Ménard parle avec admiration d'une grande réunion, qui fut donnée à Avignon le jour de Saint-Martin de l'an 1703. Le grand-maitre accompagné du commandeur Virebrequini et de ses principaux officiers se rendit pour faire *medianoche* chez le frère Splendide, visiteur général, « illustre par ses rares qualités autant que par sa naissance ». Quand le grand-maitre parut devant la demeure de son hôte, pour lui rendre les honneurs, on commença par battre aux champs sur de petits tonneaux vides en guise de tambours ; lorsqu'il fut arrivé dans l'avant-cour, une troupe de faunes et de satyres, dont quelques-uns jouaient d'instruments de musique, se mit à chanter :

- « C'est le dieu du vin qui va apparaître.
- » Rangeons-nous près de notre maitre. »

Conduit par cette troupe dans un superbe salon où le couvert se trouvait mis, le grand-maitre se déclara émerveillé de l'éclairage. Le frère Splendide avait, en effet,

fait montre d'un grand esprit d'invention : dans la salle, douze girandoles jetaient de rutilantes lumières ; on les avait posées trois par trois dans les intervalles de quatre grands buffets, qui étaient disposés le long des quatre murs de la pièce : l'éclairage était complété par vingt-quatre dames-jeannes de cristal, suspendues en guise de lustres ; elles étaient pleines d'esprit de vin et de leur goulot sortaient de grosses mèches enflammées. Par une attention délicate, la salle était tendue de velours cramoisi, la couleur favorite de frère François Réjouissant. Les quatre buffets étaient garnis d'une quantité surprenante de bouteilles de cristal remplies de vins de différents crus, qui formaient quatre pyramides : sur la pointe de chacune d'elles se dressait un génie tenant à la main un cartouche sur laquelle on lisait le nom de la région, qui avait fourni le vin du buffet. En face du grand-maitre était le buffet de Champagne ; à sa droite, celui de Bourgogne ; à sa gauche, celui de Languedoc, et, dans le fond, le buffet de Piémont. Pendant le repas, qui fut magnifique, on fit rouler Piémont, Champagne, Bourgogne et Languedoc, sans distinction de rang, ni d'ancienneté, dit le chroniqueur. Le repas était à cinq services, qui rappelaient les cinq actes d'une comédie et pendant les intermèdes, des concerts de voix et d'instruments de musique se faisaient entendre au grand ravissement des convives. Le banquet ne dura que quatorze heures, car le grand-maitre était obligé de retourner à Ripaille pour y recevoir une délégation de frères, revenant de l'armée d'Espagne ; sans quoi, l'on peut se demander quand le festin aurait pris fin. Peu portatif de sa nature, frère Réjouissant se fit transporter en barque sur le Rhône et s'endormit profondément dès qu'il y eut pris place ; sans quoi, assure le rédacteur de la gazette, il serait inmanquablement tombé en faiblesse par suite de l'antipathie naturelle qu'il a pour les voitures d'eau.

Parfois la vie de l'Ordre comportait des intermèdes tragi-comiques. Le voilà qui provoque un petit incident diplomatique. L'ambassadeur du grand Turc ne s'avise-t-il pas que la devise de l'Ordre : *donec totum impleat*,

n'est rien moins que la paraphrase de la propre devise de son souverain. Là où François de Posquières n'avait songé fort probablement qu'à célébrer la bonne mesure à donner aux coupes, le susceptible diplomate a vu une grave raillerie à l'égard du Coran. Cette devise, ainsi utilisée, tourne, dit-il, en moquerie le symbole religieux de l'hégire, ce croissant qui figure par ses deux branches l'invasion musulmane étendant ses conquêtes à l'Orient et à l'Occident et qui, par leur jonction, rempliront le cercle au jour où l'Islam sera vainqueur du monde, *donec totum impleat orbem*. Nous étions en pleine guerre de la succession d'Espagne et il ne fallait pas mécontenter le Grand Seigneur, qui causait à l'Empereur et à l'Autriche de graves embarras. L'affaire fut donc portée jusqu'au Roi, qui en rit de bon cœur et tout ce que le chatouilleux ambassadeur y gagna, ce fut de recevoir les vers suivants du grand-maitre :

- » De par le grand-maitre,
- » Si quelque esprit bourru s'avise
- » De dire que notre devise
- » N'a pas l'air de la nouveauté,
- » Que d'ailleurs elle est mal acquise,
- » Il impose à la vérité,
- » Car le verre à la main nos Frères l'ont conquise
- » Sur l'ennemi du vin et de la chrétienté,
- » Et nous, de notre autorité,
- » Suivant les lois de l'équité,
- » La déclarons de bonne prise. »

Cette mésaventure ne servit cependant point de leçon à ce diplomate quelque peu pointilleux. A quelque temps de là, *les Nouvelles de l'Ordre* ne s'avisent-elles point d'insérer une correspondance que le commandeur Jean des Vignes envoie de Constantinople et dans laquelle il laisse entendre qu'en offrant du vieux vin de Samos aux eunuques chargés de la garde du harem impérial, il a pu pénétrer auprès des favorites du sultan. Sans doute, le récit est fantaisiste, mais l'infortuné ambassadeur l'a pris à la lettre et trouve le fait d'autant plus grave que Jean

des Vignes, nous l'avons déjà dit, n'est autre que le marquis d'Andrezel, ambassadeur du Roi de France auprès de la Sublime-Porte. Le marquis de Torcy, secrétaire d'Etat de Louis XIV, donna probablement quelques conseils de prudence au marquis d'Andrezel ; et si les correspondances de Constantinople continuent à paraître dans *les Nouvelles de l'Ordre de la Boisson*, la signature de Jean des Vignes ne se relève plus dans les numéros postérieurs à la réclamation de l'ambassadeur turc ; ce fut probablement la seule satisfaction qu'il obtint et les frères de la Boisson n'eurent garde de le cribler d'épigrammes et de lui faire sentir le ridicule de sa réclamation.

Un peu plus tard, ce fut avec l'Inquisition que l'Ordre se trouva aux prises et cette intervention ne pouvait que causer quelques ennuis au grand-maitre et à ses commensaux, qui affectionnaient la ville d'Avignon et le Comtat Venaissin comme théâtre de leurs exploits. Les Ordres bachiques donnaient parfois lieu à de graves désordres au point de vue des mœurs et la Cour de Rome ne voyait leur existence qu'avec défaveur. Aussi quand l'Ordre de la Boisson commença à se répandre, chargea-t-elle le grand inquisiteur d'Avignon d'ouvrir une enquête à son sujet. L'inquisiteur était alors un dominicain, Joseph d'Albert, qui venait d'être nommé à ces fonctions : plein de zèle, comme tout débutant, il apprécia avec sévérité et peut-être un peu superficiellement l'Ordre de la Boisson et demanda contre lui un blâme solennel, sinon une condamnation. Conscient des ennuis qu'une pareille mesure lui aurait causés, Posquières usa des nombreuses influences qu'il possédait à la Cour pour obtenir qu'on mit fin à la procédure commencée contre son Ordre : il y réussit et des instructions furent données au grand inquisiteur pour qu'il abandonnât la poursuite de cette affaire.

Aussi bien François de Posquières était-il un bon chrétien et la Cour de Rome ou l'Inquisition d'Avignon n'avaient point à redouter que sous sa direction l'Ordre de la Boisson ne revêtît un caractère dangereux. Le grand-

maître pouvait être un joyeux vivant, mais il n'en était pas moins un catholique convaincu et pratiquant. Il portait une dévotion spéciale à Saint François de Sales, son patron, dont la canonisation avait précédé de peu sa naissance : il ne faisait en cela que suivre l'exemple de son père, qui avait fondé à Aramon une chapelle en l'honneur du saint évêque de Genève et qui l'avait richement dotée. Et M. Valla, dans son *Histoire d'Aramon*, (1) nous dit qu'il a eu dans les mains le testament de François de Posquières et que « le bon chrétien s'y révèle à chaque ligne ».

L'activité des frères de la Boisson se ralentit peu à peu, probablement quand l'enthousiasme des débuts se fut calmé. La mort de François de Posquières survenue en 1735 porta à l'Ordre un dernier coup : il ne pouvait survivre à son fondateur, mais, en disparaissant, il laissait à la société fine et polie du XVIII^e siècle le souvenir d'une association agréable et spirituelle à laquelle une gaieté de bon aloi et un grand respect du prochain avaient donné un caractère bien français.

(1) Valla : *Aramon*, p. 719.

LES TREMBLEMENTS DE TERRE

et la Construction

PAR

M. Max RAPHEL

membre résidant.

Les effroyables catastrophes qui ont détruit Messine et Reggio, et qui ont désolé toute la région nord-est de la Calabre en décembre dernier ; la récente destruction des villages de Saint-Cannat, de Lambesc et de Rognes ; les désordres survenus à Salon à cinquante kilomètres de Nîmes ; enfin l'émotion que vous avez tous personnellement ressentie à des degrés divers à Nîmes dans la soirée du 11 juin dernier, ont fait de la question des tremblements de terre et des précautions à prendre pour en atténuer les effets, une question d'actualité que je m'excuse de traiter devant vous dans la forme sèche d'une sorte de rapport. Notre style à nous, les architectes, est fait de précision et le dessin nous sert le plus souvent à expliquer ce que nous décrivions difficilement avec la plume. Vous me pardonnerez donc, je vous prie, les expressions techniques dont je devrai me servir au courant de cette étude.

Les procédés préconisés par un architecte de haute valeur doublé d'un savant, M. A. de Baudot, inspecteur général des monuments historiques, ont été développés par lui dans une conférence faite à Paris, le 23 janvier dernier. Cette conférence, illustrée par de nombreuses projections, ne saurait être que résumée ici : d'abord parce qu'il me serait difficile, sans être long et ennuyeux, d'entrer dans des développements techniques par trop arides ; ensuite, parce que je n'ai pas la possibilité de faire devant vous

des projections et de vous expliquer sur des dessins tout faits à grande échelle, les détails de la mise en œuvre du procédé vanté par M. de Baudot.

Je serai donc forcé de vous indiquer seulement dans ses grandes lignes le dispositif qui, selon mon confrère, doit atténuer autant qu'il est possible les effets des secousses sismiques.

Je vous demanderai d'abord la permission de vous rappeler les conditions mécaniques qui font des tremblements de terre des agents terribles de destruction de tous les travaux que l'homme a imaginés pour s'abriter, depuis les époques historiques de la construction.

Les tremblements de terre peu graves en rase campagne, n'ont de résultats désastreux que dans les agglomérations.

Leurs effets ne varient pas seulement avec le nombre des secousses, mais aussi avec la nature de ces secousses.

Examinés au point de vue de la construction, ces effets peuvent être distingués en secousses verticales, horizontales, ondulatoires ou rotatoires.

Les secousses horizontales qui provoquent les renversements des murs par cisaillement; ce sont les plus redoutables, car elles occasionnent les plus graves désordres et plus terribles accidents. Les murs s'écartant de leur aplomb aux sommets, les planchers s'effondrent, les voûtes se désorganisent ensevelissant tout et faisant de nombreuses victimes.

Les secousses verticales déterminent la projection dans l'espace des objets peu lourds (voies de chemin de fer, ponceaux, bancs), et entraînent dans les constructions plus lourdes des tassements dans les murs, des cassures dans les planchers, des désordres dans les charpentes assemblées et les toitures.

Les secousses ondulatoires, que nous avons ressenties très légèrement à Nîmes, entraînent les objets lourds et donnent, dans les cas très légers, l'impression d'un train chargé qui passerait sous la maison. Ces secousses sont les plus fréquentes, les plus rapides et les moins dangereuses. Enfin les secousses rotatoires qui sont aussi les moins

dangereuses, au point de vue de l'habitation, mais qui produisent les effets les plus inattendus, tels que déplacements de monolithes, socles de statues, colonnes ou statues sur leurs socles.

Les ondes sismiques se propagent avec une grande rapidité, 500 à 800 mètres par seconde, souvent plus ; leur vitesse ne varie pas seulement avec la violence de la cause, mais aussi avec la résistance plus ou moins grande des terrains traversés.

Les géologues indiquent que la violence des tremblements de terre est surtout superficielle ; l'effet interne ne rencontrant pas à la surface du sol les résistances qu'il trouve plus bas de la part des formations géologiques des terrains profonds.

Cela explique l'observation faite en Amérique, où des ouvriers mineurs travaillant au-dessous d'une région agitée, n'eurent connaissance de ces faits que lorsqu'ils furent remontés à la surface du sol.

Les ruptures se produisent toujours aux points des moindres résistances, et c'est pour cette raison que la jonction à la surface du sol de terrains de formations différentes, présente un plus grand danger qu'une masse uniforme.

La secousse a été plus violemment ressentie, à Nîmes, dans la ville et dans la plaine, que sur les roches compactes du Mont-Margarot et de la Maison Centrale, où elle a été à peine perceptible.

Cette jonction constitue donc un point faible ; les couches de terrains formés d'alluvions ou terrains meubles, sont absolument rebelles à la propagation des secousses sismiques et, dans ces terrains, elles atteignent leur maximum de violence. Au contraire, les terrains rocheux, compacts, sont bons conducteurs.

Aux environs de Rognes, dans la région dite Puy-Ricard, vers Puy Sainte-Réparate, un de mes confrères a observé un terrain de constitution intéressante, vrai piège pour les constructeurs. La surface est du rocher dur, sur 0,20 à 0,40 centimètres d'épaisseur ; si l'on enlève cette couche, on rencontre 5 à 6 mètres de profondeur de terre

meuble, puis de l'argile. Dans cette région, les constructions les plus soignées ont souffert, les autres se sont écroulées.

Les savants, infatigables dans leurs recherches, grâce à des appareils d'une extrême sensibilité, arrivent à annoncer les perturbations probables.

Certainement ces prévisions ont une grande utilité au point de vue de la curiosité scientifique ; mais, on peut se demander si elles sont réellement efficaces pour les populations menacées.

Pourra-t-on fuir à temps ? Et cette fuite, possible pour certains, sera-t-elle possible au plus grand nombre ? Beaucoup de nos voisins se sont lamentés parce qu'il n'y avait pas de sismographe à Montpellier. On a organisé à grands fracas une souscription publique. A quoi bon ? On ne sait jamais exactement ni le jour, ni l'heure, et l'on risque d'énerver les populations simples, en les tenant ainsi constamment sous la menace de l'événement redouté. Ainsi tout le monde campe, sous la tente, dans le nord du département des Bouches-du-Rhône. De temps en temps les nerveux ressentent une secousse, et cela se propage, et personne ne peut plus dormir dans ce malheureux pays.

Mais on oublie vite ; et il est bien rare que les hommes obéissent aux indications données par la nature.

Les douloureux événements qui ont attristé les rives de la Méditerranée, depuis cinq siècles avant l'ère chrétienne, ont-ils servi d'enseignements ?

Pompei a été détruite deux fois ; mais à vingt kilomètres de Pompei, les populations de Résina, de Boscoréale, de Torre del grecquo, de Torre annunziata, vivent joyeuses en attendant le raz de marée qui les balayera ou le nuage de cendre qui les ensevelira.

Messine, Naples, Ischia, et plus près de nous Gênes, la Riviera et la Côte d'azur sont encombrées de constructions serrées, et l'agglomération n'a jamais été aussi grande qu'elle l'est à Nice depuis 1887.

Les bords de la Méditerranée sont pourtant particulièrement menacés ; on voit sur les cartes géologiques, ces

régions marquées d'une épaisse couche de noir ; on enregistre depuis vingt siècles des milliers de victimes ; on ne compte plus le nombre de villes détruites ; mais qu'importe ! Les habitants de ces régions sont bien tranquilles ; ils s'endorment confiants dans cette belle nature qui paraît avoir revêtu pour eux ses plus beaux atours, pour charmer et retenir les plus rebelles.

Pays parfumé par l'oranger et le citronnier, où le vin s'appelle « *lacryma christi* » où le farniente est élevé à la hauteur d'un principe. Pays de rêve où quelquefois les réveils sont terribles et que l'on a appelé « la terre classique des tremblements de terre ».

Des anciennes villes grecques qui furent fondées au viii^e et au vi^e siècle avant Jésus-Christ, en Sicile : Agrigente, Sélinunte, Segeste ; en Italie : Métaponte et Pœstum, il ne reste plus que deux ou trois temples debout. Le temple des géants à Agrigente renversé par un tremblement de terre ; les sept temples de Sélinunte qui donnent au voyageur étonné l'impression du plus formidable cataclysme que l'imagination humaine puisse concevoir, renversés par la même cause. Ces sept temples (près de 500 colonnes doriques couchées comme de simples châteaux de cartes, jetées toutes du même côté par une secousse horizontale).

Ces édifices avaient des dimensions colossales. Ils avaient été bâtis pour résister jusqu'à la fin des siècles. (La surface du grand temple de Sélinunte était de 4.875 mètres carrés, le diamètre de ses colonnes était de 3 m. 41 à la base, leur hauteur était de 16 m. 26, la hauteur de l'entablement de 6 m. 842). Les monolithes qui constituaient les plus puissantes architraves que le génie de l'homme ait mis en œuvre ; tout cela git péle-mêle et l'on n'a pu réussir à en faire le déblaiement.

La méthode de construction employée par les artistes grecs était pourtant complète ; elle représente encore de nos jours l'idéal, l'expression de l'équilibre parfait, la force unie à la raison, enfin la manifestation la plus parfaite du génie des hommes constructeurs.

Eh bien ! tout cela n'a pu résister ; ces édifices de proportions colossales n'ont pas mieux tenu que les bâtisses

hâtives de Messine et que les maisons des paysans de Rognes et de Lambesc.

Que dire de Messine ? cette ville détruite presque complètement par un tremblement de terre, en 1793, et reconstruite en vingt ans, trop rapidement peut-être ?

Messine, lorsqu'on y arrivait par mer, donnait l'impression d'une très opulente et très heureuse cité : commerce, activité, population bruyante, animation du port, rien ne lui manquait des signes habituels de prospérité.

Lorsque par une belle matinée de printemps nous avons débarqué à Messine, en 1901, la joie était dans l'air particulièrement pur ; une population heureuse et remuante nous attendait sur le quai « la Marine ou Palazzata » dont étaient si fiers les Messinois.

Que reste-t-il de la Palazzata ? de ces façades de palais où l'on avait assemblé les exagérations de robustesse des soubassements, à l'étude théâtrale des architectures monumentales ? La catastrophe en étale aujourd'hui les misères ; derrière ces façades somptueuses et qui voulaient en imposer, paraissent les maçonneries mal liées.

Que reste-t-il du Corso Garibaldi, de la jolie place Massini et de sa charmante fontaine en marbre, l'une des plus jolies de l'Italie ? Rien que décombres et ruines amoncelées.

Les maisons de Messine, comme ses palais des quais d'arrivée, ont été bâtis le plus souvent, sans soins ni bon sens, en vue d'un effet extérieur à produire, par les moyens les plus économiques possibles. Les murs en maçonnerie coupés en deux dans le sens longitudinal, la grosse maçonnerie du côté de l'intérieur, le revêtement en marbre ou en pierre de petites dimensions du côté de la rue. Ces placages insuffisamment liés au corps n'ont pas résisté à la première secousse.

Ce sont ces mêmes procédés de construction rapide et par trop économiques que l'on a reprochés aux maisons de Salon.

Vous avez entendu, bien certainement, ou lu dans les journaux les critiques faites à ce genre de construction dite : « Marseillaise » ou Côte d'Azur.

Peu ou presque pas de matériaux de fortes dimensions formant de solides assises ; des murs légers ; les piedroits, les baies, les angles tous les points solides sont en briques creuses. Tout cela tient grâce au plâtre et au ciment ; mais il y a manque absolu d'homogénéité et de solidarité entre ces divers éléments hétérogènes.

A cela on peut répondre : Pouvait-on prévoir la catastrophe ? Pourquoi prendre en temps ordinaire d'autres précautions que celles consacrées dans le pays par un long usage ?

On peut donc conclure, sans rien exagérer, que les modes de construction déjà employés (soit par les grecs réalisant toute la perfection dont le génie grec était capable, soit, au contraire, par les bâtisseurs pressés et peu soigneux) n'ont qu'une influence bien relative sur les résultats.

Depuis, des constatations ont été faites par des commissions spéciales dans les pays les plus éprouvés. Les résultats de ces enquêtes ont été les plus contradictoires ; ils n'ont pas éclairé la question, ils l'ont obscurcie au contraire, si l'on peut dire.

Les murs se fendent ; les planchers, les charpentes et couvertures s'effondrent, dans leur œuvre entraînant des parties de murs détachées. Des amas de matériaux perdant leur point d'appui, pierre, moëllons, briques, bois, tuiles, fers, enfouissent les malheureuses victimes, et lorsqu'on visite ces ruines on s'aperçoit que, à côté des bâtiments détruits, d'autres voisins, vraisemblablement construits d'une façon analogue, sont restés debout à peine atteints.

Vous vous souvenez, sans doute, d'un fait rapporté par les journaux et dont l'exactitude a pu être contrôlée depuis.

A Messine, une seule église est restée debout. Or, cette église avait été, quelque temps avant la catastrophe, l'objet d'une mesure de police en interdisant l'entrée.

Mais la cathédrale, qui avait résisté à l'incendie de 1254 qui détruisit ses charpentes en bois apparent, cette même cathédrale qui avait été épargnée par la catastrophe de 1783 est complètement écroulée aujourd'hui.

Seul édifice d'art de Messine, la cathédrale renfermait des trésors de mosaïque décorative à fonds d'or restaurée au xiv^e siècle par les ateliers mosaïstes palermitains.

Ces mosaïques ayant été recouvertes de stucs pendant la période baroque, quelques artistes modernes s'étaient préoccupés de les nettoyer et de faire disparaître ce stuc malencontreux.

Tout est irrémédiablement perdu, entraîné avec les gros œuvres et détruit à jamais.

Faut-il conclure de ces exemples qu'il vaut mieux s'en rapporter au hasard et à la fatalité ? Peut-on corriger ou atténuer les effets des secousses sismiques ?

Les constructeurs, dans tous les pays menacés, se sont-ils suffisamment et utilement occupés à chercher et ont-ils trouvé les solutions nécessaires ?

Le Japon est un pays où les tremblements de terre sont fréquents. On nous dit que les japonais ont trouvé le bon moyen en construisant leurs maisons en bois, en évitant les édifices à grandes hauteurs, enfin en employant des modes d'assemblages spéciaux.

A San-Francisco on a recours aux pans de fer hourdis en briques et dont les pièces métalliques descendent assez profondément dans le sol pour s'y ancrer.

A Menton, à Bordighera, à Gênes, on a imaginé de relier les façades opposées des maisons, et au travers des rues étroites on a bandé des arcs en maçonnerie, sortes d'étais.

Ces moyens ne sont que des palliatifs ; les villes en bois ne sont pratiques qu'au Japon, où souvent le remède est plus terrible que le mal à cause de la propagation des incendies.

Le mode de constructions en pan de fer n'offre pas de sérieuses garanties ; les assemblages métalliques, trop rigides, manquent d'élasticité nécessaire ; les hourdis en briques manquent de cohésion avec le métal.

Les arcs en maçonnerie, les étais en pierre s'écroulent facilement au moindre mouvement, et la circulation de la rue est plus périlleuse que le séjour dans la maison.

Pourtant les dernières observations faites à Salon, à

Rognes et à Saint-Cannat, renferment quelques précieux enseignements.

D'une manière générale toutes les fondations sont insuffisantes ou mal faites.

Les maisons dont les angles étaient insuffisamment fondés sont détruites.

Les lézardes ont toujours commencé par la partie supérieure des angles sous les corniches.

Les maisons séparées, entourées de jardins, ont leurs quatre angles coupés en biseau de la toiture au cordon du premier étage.

Les maisons bâties en matériaux mixtes, pierre de taille et moellons ou briques et pierre, ont plus souffert que les maisons construites uniquement en pierre de taille ; les parties voûtées ont moins résisté que les parties à planchers.

Les planchers en fer, où les efforts sont également répartis, ont mieux résisté que les planchers reposant sur poutres maitresses.

Entre Rognes et Puy Sainte-Réparate, un de mes confrères a observé dans une construction récente et dont les fondations avaient été chaînées soigneusement que les murs dans la hauteur du rez-de-chaussée n'ont pas remué ; les parties des murs au-dessus d'un cordon en pierre sont lézardées légèrement ; les fermes de charpente ont été déplacées, et comme ces fermes étaient recouvertes d'une couche de peinture, la marque est très visible du mouvement fait ; les murs se sont écartés de 0^m05.

Or notre savant confrère, M. de Baudot, étudiant les procédés de structure à employer désormais en vue des tremblements de terre, conclut à l'emploi unique du ciment armé.

M. de Baudot est le grand apôtre du ciment armé. Toujours à l'avant-garde, il a osé le premier construire sa maison d'habitation au moyen de ce procédé encore nouveau, puisqu'il ne date que de 1889.

Cette curieuse maison d'architecte a des murs de 0^m27 d'épaisseur dans lesquels on a réservé des vides de 0^m10, le surplus étant composé de béton armé, de plaques

isolatrices en liège et de carreaux de plâtre formant enduits.

Les planchers de cette maison ont 0^m08 à 0^m10 d'épaisseur.

Comment se comporterait cette maison dans le cas d'un tremblement de terre ? M. de Baudot n'en sait rien exactement puisque l'expérience n'a pas été faite ; mais il pose en principe que le ciment armé étant une matière absolument homogène, elle doit se comporter de la même façon qu'un bloc de même matière homogène.

Il imagine ce bloc de proportions assez grandes pour qu'on puisse y creuser une habitation avec ses planchers, ses cloisons de séparations, son escalier et ses baies.

On se figure facilement cette sorte de caverne d'un nouveau genre creusée dans un bloc homogène avec des évidements et ouvertures réservées.

Eh bien, M. de Baudot propose de constituer, dans la reconstruction d'une ville comme Messine, des îlots de maisons construits de cette façon.

La matière homogène choisie est le ciment armé.

Le ciment armé est composé d'un treillis en fer de petite section (fers de fleurets) entrecroisés ou se rencontrant perpendiculairement. Les points de rencontre sont liés au moyen de fils de fer, et l'ensemble formant un réseau à mailles régulières ou irrégulières est noyé dans un bain de mortier de ciment dosé à raison de 700 kilos par 1.000 kilos de sable.

Ce dispositif constitue la *sole* ou *plateau* ; lorsque les dimensions dépassent une surface de 3 à 4 millimètres, on vient placer en dessous des *épines*, ou poutres fabriquées de la même façon et liées au plateau : ces épines sont destinées à renforcer le système.

Emprisonné dans le ciment le métal même oxydé s'y décape et s'y conserve sans altération. Le ciment bien dosé forme une enveloppe d'une durée indéfinie se prêtant à toutes les formes, à la condition, qu'employé en mince épaisseur, il bénéficie toujours du voisinage peu éloigné du métal.

Il ne faut pas confondre le ciment armé avec le béton armé.

Le béton armé, plus généralement employé, exige des épaisseurs plus fortes, 0^m15 à 0^m20 au lieu de 0^m06 à 0^m08 ; mais le mortier de sable pur et de ciment y est remplacé par un composé de sable et de cailloux avec un dosage de ciment de 250 à 300 kilos par 1.000 kilos de cailloux et de sable.

De ce fait les résistances et la cohésion sont moins grandes, car le métal est trop éloigné des parois extrêmes des ouvrages. Moins coûteux que le ciment armé, le béton armé constitue une méthode de construction moins sûre.

On voit quelquefois dans les journaux l'éroulement d'un plancher en béton armé, d'une passerelle ou d'un pont ; et les détracteurs du système voient là une preuve concluante de la déféctuosité du procédé.

D'abord, l'ouvrage qui se rompt n'est jamais exécuté en ciment ; il est en *béton*. Ensuite il ne faut pas conclure en prenant les accidents comme exemples. Malgré ses détracteurs le béton armé a déjà rendu assez de services aux constructeurs pour avoir droit de cité ; et si j'avais une lanterne à projections, je vous montrerais la façon dont a résisté un grand bâtiment (magasin en béton armé) dans des circonstances très défavorables.

Ce bâtiment, élevé par des Italiens à Tunis sur les quais d'arrivée, est posé sur un sol de boue : le sol du lac.

Ce bâtiment a six étages, six planchers. Quand il a été terminé, il s'est déversé avec une inclinaison assez prononcée ; mais comme il est en béton armé, il s'est prété à ce mouvement sans se rompre.

On l'a redressé avec soins au moyen de verrins hydrauliques ; une fois relevé il s'est enfoncé d'une manière régulière, et actuellement il plonge dans la boue de la hauteur d'un étage.

L'action qui avait contribué à l'incliner ne ressemble, il est vrai, en rien, à un tremblement de terre. Mais on peut se demander ce qu'il serait advenu d'une maison construite en matériaux mixtes ! Sûrement elle se serait éroulée, à moins qu'elle n'ait été blindée comme la tour penchée de Pise.

Revenons au ciment armé.

Plus les dimensions des surfaces sont étendues, et plus il faut multiplier les épines et recourir à des étrésillonnements intérieurs, toujours faits de la même façon, se reliant entre eux et rendant ainsi solidaires les parois verticales et les parois horizontales.

Par les combinaisons raisonnées, on arrive ainsi à augmenter la solidarité sans augmenter les épaisseurs.

La maison type, de plan simple ou compliqué, serait donc constituée par un plateau sur lequel on posera les murs, les planchers et la couverture, chacune de ces parties étant reliée aux parties voisines, les mailles horizontales des planchers aux mailles verticales des murs.

Les murs et les planchers jouant entre eux le rôle d'épines, de poutres ou d'étrésillons, c'est en somme une sorte de cage en fil de fer tressé que figurera, avant toute application de ciment, la maison type de M. Baudot.

Les maisons seront reliées aux maisons voisines par le même procédé de maillage métallique. Les formes, le nombre d'étages de chaque maison pourront varier. Il suffira que les liaisons de mitoyenneté soient assurées. Les fondations seraient descendues aussi profondément que possible, de façon à être bien reliées dans le sol.

C'est cet ensemble que M. de Baudot appelle *l'unité dans la structure* qu'il propose à ses confrères. Pour démontrer l'excellence de son système, M. de Baudot cite l'exemple connu du réservoir en ciment armé de 7 mètres de haut sur 5 de diamètre placé sur une construction ancienne et défectueuse. La maçonnerie se rompit; le réservoir, vidé à temps, tomba en se déformant et en présentant des bosses sur divers points (en un mot, il s'engloutit) comme un seau en fer blanc jeté d'un deuxième étage; mais la maille n'était rompue nulle part, aucune partie du ciment ne s'était détachée.

Cet exemple concluant permet à M. de Baudot de retenir une précieuse indication.

Les constructions ainsi exécutées offrant plus que toutes les autres des garanties relatives de résistances, elles pourraient se déformer, se cabosser, s'engloutir, mais les éléments ne se détacheraient pas les uns des autres, et si

les habitants en étaient bousculés pendant les secousses, si les meubles étaient jetés les uns sur les autres, les cristaux et la vaisselle maltraités, au moins l'existence des habitants serait sauvegardée et les immeubles, après le mouvement, pourraient être facilement réparés.

Nous sommes arrivés à la fin de notre étude. Le moyen préconisé par M. de Baudot est ingénieux, il est possible à exécuter dans une ville à reconstruire complètement ; il met en valeur les qualités exceptionnelles de la matière employée, solidité, élasticité, résistance aux actions mécaniques, aux intempéries ainsi qu'aux incendies.

Mais ce procédé est-il aussi économique que le prétend M. de Baudot ? Nous ne le croyons pas ; il exige un personnel intelligent, particulièrement dressé et qu'il faut payer très cher. C'est par 180 à 200 francs le mètre cube qu'il faudrait compter au lieu de 10 et 50 francs.

Le moyen n'est pas à la portée de toutes les bourses, et s'il peut être employé à la construction d'un grand bâtiment, d'une église, d'une maison à loyers importante où de fortes sommes d'argent peuvent être engagées, il ne peut convenir à la maison modeste du paysan ou du citadin peu fortuné.

Ces réserves faites, nous croyons que des essais répondant au procédé de M. de Baudot pourraient être tentés dans les pays éprouvés par les secousses sismiques, et tout fait supposer que ces essais répondraient aux espérances du savant architecte et de ses confrères.

LES
TREMBLEMENTS DE TERRE

PAR

M. le Chanoine BONNEFOI

membre résidant

PREMIÈRE LECTURE

Après les tremblements de terre de Messine
et de Reggio

Le monde entier a été douloureusement impressionné par le cataclysme de Sicile, de ces malheureuses cités italiennes, Messine et Reggio, détruites de fond en comble. De tous côtés les initiatives sont parties pour venir en aide aux pauvres sinistrés.

Les divergences de religion, d'opinion, de parti ont disparu pour opérer un rapprochement des cœurs en face d'une infortune que l'on ne peut décrire.

La science a cherché à étudier le désastre : un livre des mieux documentés, qui a pour titre : *Les entrailles de la terre*, contient ces quelques lignes écrites en 1903 :

* Si les appareils qui révèlent les tremblements de terre, les *sismographes*, avaient été trouvés au commencement de notre ère, on eût peut-être évité de grandes catastrophes, comme celles de Pompéi, ou du moins ces cataclysmes n'auraient fait disparaître que des cités

désertes, car les habitants prévenus auraient eu le temps de fuir devant le fléau. »

Nous avons des sismographes. Messine et Reggio n'étaient pas désertes quand elles ont été détruites. Une cathédrale, qui depuis le XII^e siècle avait résisté à tous les tremblements de terre, s'est effondrée. Le désastre a rappelé celui qui, au commencement de notre ère, en 526, affectait le littoral méditerranéen et frappait plus de 200.000 victimes.

C'est dire que le but que la science poursuit n'est pas encore atteint ; elle connaît cependant un peu mieux les causes du cataclysme ; des données nouvelles sur la constitution intime de notre globe viennent d'être acquises ; ce n'est donc pas sans intérêt ni sans profit que nous pouvons nous demander ce que sont bien en réalité les tremblements de terre.



Ils semblent être le résultat des dislocations qui se produisent dans l'écorce terrestre.

Notre planète, à ses débuts, se compose d'une masse fluide animée d'un mouvement de rotation rapide autour du soleil qui nage lui-même dans l'espace infini, peuplé d'une multitude d'autres soleils.

La terre, encore incandescente, est entourée d'une atmosphère de grande épaisseur, formée en grande partie de vapeur d'eau. Puis perdant sa chaleur par rayonnement dans l'espace, ce globe de feu se refroidit graduellement, de sorte que les écumes légères qui flottent sur cette sorte de bain métallique se modifient, forment une croûte solide et obscure. Cette pellicule solide sert de soubassement à toutes les formations sédimentaires que déposent les eaux.

Le refroidissement continuant, la partie interne diminue de volume, se contracte ; de son côté l'écorce, subissant l'effet de cette contraction, se plisse, produit des dépressions et des saillies.

Les saillies donnent les premiers continents ; les dépressions forment les premières mers. Par suite de la solidification de l'écorce, l'atmosphère, ne recevant plus autant de chaleur du noyau en fusion, se refroidit, et la vapeur d'eau qu'elle contenait se condense, se rassemble dans les premières dépressions.

La contraction du globe produit de nouveaux plissements. Ces plissements forment des chaînes de montagnes.

Dans l'hémisphère nord, les chaînes dessinent une série de ceintures grossièrement concentriques. Dans ce mouvement progressif de plissements, la mer est refoulée peu à peu vers le sud.

Pendant ce temps, les eaux désagrègent les roches, les réduisent en poussière, les laissent déposer sous forme de sédiments.

Des premières montagnes, il ne reste plus aujourd'hui que des lambeaux.

Tandis que les sédiments s'accumulent, le refroidissement de la masse continue, travaillant ainsi à épaissir l'écorce terrestre à l'intérieur.

La terre pourra peut-être finir par se solidifier complètement ; les eaux de sa surface seront absorbées par les crevasses que ne combleront plus les matière en fusion venant de son noyau : elle n'aura plus la vie. C'est pour conserver la vie qu'elle lutte. A cette heure, elle tourne sur elle-même à l'équateur avec une vitesse de 1.660 kilom. à l'heure. A Paris, elle se contente du 1.000, c'est-à-dire d'une vitesse dix fois plus grande que celle de nos plus puissantes locomotives ; elle subit de temps en temps des secousses.



Une série de ces secousses, dont chacune dure plusieurs secondes, constitue ce que l'on appelle un tremblement de terre.

Le sol ondule comme un bateau sur les vagues. Dans la zone la plus fortement secouée, des édifices s'écroulent,

se lézardent; dans les régions côtières, une onde marine dépasse souvent les limites ordinaires des marées et se retire ensuite. Dans la plus violente de ces secousses, se forment de larges et profondes crevasses, des cassures dépassant parfois 100 kilomètres de longueur; le sol, des deux côtés de la cassure, n'est plus au même niveau.

Ces secousses proviennent des mouvements qui affectent l'écorce terrestre, des dislocations que les différentes couches subissent. Ces couches, ces assises ne sont pas homogènes, elles ne sont pas non plus régulièrement distribuées.

« L'écorce terrestre, dit M. Lapparent, ressemble à une marqueterie composée d'une foule de compartiments qui ont dû jouer maintes fois les uns par rapport aux autres. Les éléments de cette marqueterie n'ayant pas conquis leur assiette définitive, leur jeu continue. Les compartiments glissent le long des cassures; ce sont ces déplacements brusques qui déterminent presque tous les tremblements de terre. »

Toutes les éruptions de volcans ne donnent pas naissance à des secousses; les tremblements de terre qui quelquefois les accompagnent n'ont qu'une faible intensité et n'affectent qu'un petit territoire.

Les eaux souterraines forment des vides dans les profondeurs de la terre. Une rupture se produit-elle entre les couches déchiquetées par les eaux, il survient un éboulement qui ébranle la région. Les secousses de ce genre sont rares et faibles, elles ressemblent à celles que l'on ressent quelquefois dans les bassins houillers lorsque le sous-sol faiblit.

Les Pyrénées et les Alpes ont fréquemment des tremblements de terre et cependant elles n'ont pas de volcans.

Volcans et tremblements de terre sont, dans leur répartition, en rapport avec une moindre solidité de l'écorce terrestre; de plus ils tendent à accidenter la surface du globe; ils se présentent ainsi comme opposés à l'eau qui tend à niveler lentement cette surface par l'érosion.

Volcans et tremblements de terre ont donc, suivant toutes probabilités, pour cause la diminution de la cha-

leur intense du globe, diminution qui amène la contraction de l'enveloppe.



M. le comte de Ballore a étudié 171.131 tremblements de terre ; il est arrivé à la conclusion suivante : Les secousses se produisent le long de deux zones étroites, nettement limitées.

L'une part des îles de la Sonde, passe par l'Himalaya, l'Asie-Mineure, les rives de l'Adriatique, l'Italie, les Alpes, les Pyrénées, l'Algérie, l'Andalousie, le Portugal.

L'autre comprend les bords du Pacifique, depuis les îles Aléoutiennes jusqu'au cap Horn, d'un côté, et, de l'autre, suit le Kamchatka, le Japon, les Philippines, la Nouvelle-Guinée.

Dans la première zone, il s'est produit 90.126 tremblements de terre et, dans la seconde, 66.026, c'est-à-dire, dans la première, 52 0/0 et, dans la seconde, 39 0/0.

Ces deux zones comptent donc, à elles seules, 91 0/0 de tremblements de terre ; par suite, dans toutes les autres parties du monde, on peut être relativement tranquille.

Le cercle méditerranéen renferme de puissantes chaînes de montagnes, mais de date relativement récente ; les compartiments de l'écorce terrestre, qui ont été soulevés pour les former, n'ont pas encore acquis leur assiette définitive.

Les Alpes et l'Apennin sont des chaînes toutes jeunes. A la place de la mer Tyrrhénienne existait, avant la naissance des Alpes, une masse continentale très ancienne, dont la Corse, la Sardaigne, l'île d'Elbe sont les derniers vestiges. Dans les Alpes-Maritimes, des secousses ont été ressenties il y a quelques années à peine ; en 1887, la côte d'Azur a été menacée.

Le cercle du Pacifique renferme, dans le voisinage des terres, des fosses profondes, des abîmes de 8.000 mètres et plus.

La contraction du noyau interne de la terre, qui va en se refroidissant constamment et donne lieu aux plisse-

ments de l'écorce, est bien suffisante pour amener les catastrophes terribles qui ravagent périodiquement ces zones.

Une de nos provinces voisines nous montre mieux que toute autre le jeu des divers plissements de l'écorce terrestre. C'est la Limagne, dans le massif central.

Ce massif central est d'abord une chaîne alpestre de 3 à 4 mille mètres de hauteur.

Sous l'effort de l'érosion, il devient peu à peu un pays plat, sans relief appréciable, sans dépression comme sans volcan.

Il possède alors une végétation toute tropicale. Sous l'action du refroidissement du noyau terrestre, la surface se ride, se creuse.

La Limagne débute sous la forme d'un fjord communiquant avec la Méditerranée, sur l'emplacement de la vallée de l'Allier, dans la direction d'Alais, les Cévennes n'existant pas encore. Dès que les Cévennes se soulèvent, le fjord est coupé, il s'enfonce de plus en plus et communique avec le bassin de Paris.

A ce moment, ce n'est plus seulement la Limagne qui existe comme dépression lacustre, c'est une grande partie du massif central qui se couvre de lacs, dont la plupart communiquent entre eux.

Une végétation africaine ombrage leurs bords. Les bords de la dépression se relèvent de plus en plus, tandis que le centre s'enfonce davantage.

Les couches terrestres se découpent en de longues bandes séparées par des failles dénivélées sous la forme de gigantesques marches d'escalier. On voit des dénivellations de 500 à 1.000 mètres.

Le territoire de la Limagne forme alors une série de compartiments limités par des fractures qui se prolongent profondément dans l'écorce terrestre.

C'est par ces fractures que sort la masse fondue du noyau, c'est par elles que s'échappent encore aujourd'hui de nombreuses sources minérales : celles de Rozert, Chatel-Guyon, etc.

La série des efforts aboutit au phénomène volcanique.

Prenons en effet deux compartiments de l'écorce limités par des fractures : les tassements des compartiments inférieurs ou des compartiments voisins peuvent, dans certains cas, être assez intenses pour atteindre la masse fondue interne.

Par réaction, cette masse trouve à son tour une issue facile par la fracture. Ainsi naît le volcan situé sur une fracture et en relation avec un territoire qui s'effondre.

Les compartiments contribuent par leur poids à faire jaillir les solides, les liquides et les gaz ; plus de 200 volcans apparaissent alors en Auvergne.

Aujourd'hui que tous ces volcans se sont éteints, le sous-sol de cette région reste encore 2 fois 1/2 plus chaud que le nôtre.

La température s'élève d'un degré tous les 14 mètres de profondeur, lorsque généralement ailleurs il faut descendre de 33 mètres pour obtenir cette variation.

A 1.400 mètres l'eau a une température de 100° et à 25.000 mètres toutes les matières solides connues ne peuvent exister qu'à l'état de fusion ; c'est dire qu'une simple épaisseur de 25 kilomètres sépare le sol de la région du noyau incandescent ; 25 kilomètres c'est bien peu, et les volcans un jour ou l'autre pourraient bien se réveiller de leur long sommeil.

Quels sont les produits rejetés ?

En mai 1900, le Vésuve a lancé une bombe dont le volume était près de 12 mètres cubes et le poids de 300 quintaux. Ce bloc mit 17 secondes à parcourir l'espace et tomba sur le sol avec une vitesse de 80 mètres à la seconde. La force vive des gaz qui le projetaient devait dépasser la puissance de 600.000 chevaux-vapeur.

Le 15 juillet 1888, au Japon, une montagne tout entière fut projetée dans l'espace par la force expansive de la vapeur d'eau contenue dans la profondeur du sol. A la place de cette montagne, qui atteignait 1.800 mètres de hauteur, s'ouvrit un immense gouffre de 3.000 mètres de long sur 2.000 mètres de large et 200 mètres de profondeur. Des poussières brûlantes engloutirent les villages ; un bloc de 250 mètres cubes fut trouvé à trois kilomètres du lieu de l'explosion.

Le grand tremblement de terre qui a dévasté le Japon en 1891, a fait naître sur une longueur de 112 kilomètres une dénivellation brusque atteignant 6 mètres. Une route s'est trouvée partagée en deux tronçons situés à des hauteurs différentes.

Le 8 mai 1883, le Krakatoa, dans l'île de la Sonde, lança une colonne de fumée qui atteignit 11.000 mètres de haut, s'étendant sur un rayon de 500 kilomètres.

De formidables explosions se produisirent, rejetant une quantité de pierres ponce tellement abondante, qu'il se forma dans la mer une sorte de barre flottante large de plus d'un kilomètre, longue de plus de 30 kilomètres et épaisse de 3 à 4 mètres. L'effondrement du volcan avait fait naître une vague formidable.

Cette vague, haute de 20 à 30 mètres, pénétra jusqu'à plus de 3 kilomètres dans l'intérieur des terres, dévastant la côte de Sumatra, ravageant tout sur celle de Java. Un vaisseau de guerre fut même transporté à 4 kilomètres de la côte et s'échoua en pleine forêt à 10 mètres environ au-dessus des eaux de la mer.

Java, qui est l'île volcanique par excellence, compte plus de 120 volcans. Quelques-uns rejettent des cendres qui fertilisent le sol. Un Marseillais, sans doute de passage dans ces contrées, a pu dire « que si l'on plantait des poteaux télégraphiques dans ce pays, ils y prendraient bientôt feuilles et racines. »

C'est cette fertilité qui attire les habitants malgré les dangers qui les menacent.

..

Que les tremblements viennent de dislocations ou d'explosions de volcans amenées par elles, des appareils enregistreurs spéciaux permettent de noter l'heure du passage des ondes dues aux secousses.

Ce sont des pendules verticaux et horizontaux, c'est-à-dire des poids fixés à des tiges et pouvant osciller autour d'un axe. Les premiers sont formés d'une masse métalli-

que de plusieurs centaines de kilogrammes suspendus à un fil ayant une vingtaine de mètres de long. Au poids est relié une pointe qui trace un trait sur une bande se déplaçant automatiquement en dessous. S'il y a un tremblement de terre, la bande tremble comme le reste, la masse métallique reste inerte et, par suite, la ligne tracée indique par ses sinuosités les oscillations subies.

Les pendules horizontaux sont formés d'une grosse masse métallique située à l'extrémité libre d'un levier maintenu horizontal et appuyé par son autre extrémité contre un support vertical; la masse porte une pointe comme celle du pendule vertical.

Un de ces appareils les plus parfaits comprend un pendule triple horizontal, il enregistre photographiquement les sinuosités que décrivent les secousses. Le prix est de 2.500 francs, les frais d'entretien et d'observation s'élèvent à un minimum de 1.400 francs par an.

A la Faculté des sciences de Grenoble on a un enregistreur spécial qui a donné de bons résultats.

Il comprend un poids suspendu, un pendule conique et un chronomètre de précision. Le chronomètre indique l'heure, la minute, le cinquième de seconde; les aiguilles sont au zéro tant que l'appareil est au repos.

Le poids et le pendule sont indépendants l'un de l'autre.

Les moindres oscillations verticales du poids déterminent la chute d'un marteau qui, aussitôt, met en mouvement le chronomètre et active une sonnerie électrique.

Le pendule conique peut accuser des oscillations latérales quel que soit leur sens; comme le poids il peut mettre en mouvement un marteau et par son intermédiaire le chronomètre ainsi que la sonnerie.

Ainsi vibrations verticales et vibrations latérales sont accusées.

Le chronomètre, mis en marche par la première secousse, donne l'heure exacte des vibrations.

En Belgique, il y a des stations qui possèdent un pendule horizontal triple avec un enregistreur photographique.

Les deux appareils étant placés à une certaine distance

l'un de l'autre, les pendules munis d'un miroir et éclairés par une lampe électrique située auprès de l'enregistreur, celui-ci reçoit sur son rouleau la lumière réfléchie, et les divers mouvements du pendule se trouvent inscrits par photographie sur le papier sensible.

Un pendule horizontal de 20 centimètres de long indique les mêmes déplacements qu'un pendule vertical de 20 mètres de hauteur.

En installant un de ces sismographes dans une galerie de mines à 850 mètres de profondeur, on a pu signaler des coïncidences entre une succession de tremblements de terre et de violents dégagements de grisou.

On constate assez souvent un triple enregistrement sur la bande déroulée par le sismographe.

Tout d'abord, c'est une série de vibrations de faibles amplitudes, suivie bientôt d'une autre aux vibrations beaucoup plus fortes, et enfin d'une troisième, analogue à la seconde.

La première série est annoncée par la transmission, à travers l'intérieur de la terre, des ondes émises.

Celle-ci est arrivée en ligne droite et par le plus court chemin.

Les deux autres ont traversé l'écorce, elles ont parcouru un arc de cercle plus ou moins grand, toujours supérieur, en tout cas, à la ligne directe qui est une corde ou un diamètre.

On voit par là que le diamètre de la terre peut être franchi en moins de vingt minutes, c'est-à-dire à la vitesse de 11 à 12 kilomètres par seconde.

La vitesse de transmission d'un choc dépend de la rigidité du corps qu'il traverse. On s'est ainsi trouvé en possession d'une donnée inattendue qui permet de mieux connaître l'état du noyau interne.

Les liquides et les gaz comprimés ont de la rigidité. Pour liquéfier un gaz, il faut une augmentation de pression et un abaissement de température.

A l'intérieur de la terre la pression augmente; à 70 kilomètres de la surface, il règne une pression de plus de 20.000 atmosphères.

Mais à cette distance du sol la température dépasse 20.000 degrés. C'est plus qu'il n'en faut pour contrebalancer la pression.

Tous les corps sont donc dans les conditions requises pour rester liquides ou gazeux, et acquérir la rigidité que manifeste la propagation des secousses enregistrées.

La limite de température supérieure au degré de fusion de toutes les substances connues, doit s'arrêter vers 300 kilomètres, c'est-à-dire à peine au vingtième du rayon terrestre.

Dans cette couche de faible épaisseur se trouvent tous les corps, étagés par ordre de densité et présentant les différents états physiques, depuis l'état solide jusqu'à l'état liquide ou pâteux.

Au-dessous, toutes les substances doivent être mélangées d'une façon plus intime : on appelle ce mélange un *magma* ; sa densité se rapproche de celle du fer.

Au tremblement de terre de San-Francisco, en 1906, on avait remarqué que toutes les maisons en brique, en pierre ou en fer avaient été détruites, tandis que les maisons en bois avaient résisté. Au Japon, on a un mode spécial de construction.

On a dit très spirituellement : « L'expérience est un vieux professeur qui aime moins sa science que son enseignement. » Que l'expérience ouvre les yeux des obstinés. Que l'on ne construise plus des maisons de douze étages sur un sol que l'on sait exposé aux secousses sismiques. Que l'on abandonne, s'il le faut, tel ou tel point plus menacé. La terre est encore assez grande pour recueillir les habitants qui auraient à redouter un cataclysme semblable à celui qui vient de faire tant de victimes. Que le poète ne puisse plus définir les volcans « *de rapides destructeurs*, mais quelquefois aussi *hardis fabricateurs*, mêlant de grands travaux à d'horribles carnages. »

Les volcans continueront leur rôle spécial qui semble appelé à empêcher l'eau d'enlever à la terre sa propre vie. Les tremblements de terre nous feront mieux connaître la constitution du sol qui nous nourrit et nous supporte. La science possèdera un nouveau champ d'investigation et comptera de nouvelles victoires.

DEUXIÈME LECTURE

Après les tremblements de terre de la Provence

Vous avez entendu, il y a quinze jours, une lecture des plus intéressantes et des mieux documentées sur le genre (1) de constructions que nécessitent les tremblements de terre. Souhaitons que les conseils donnés par la science architecturale soient mis à profit. Lors de la catastrophe de Messine, le directeur de l'Observatoire de Florence fit remarquer que, dès 1783, on avait songé à utiliser, en Sicile et en Calabre, les modèles de constructions adoptés à Lisbonne après le tremblement de terre de 1755. Un décret du 2 mars 1783 en avait précisé tous les détails et montré l'importance. Avec leur insouciance habituelle, les Calabrais et les Siciliens étaient revenus au type de construction lourde et fragile, qui ne put résister à la violence sismique du 28 décembre 1908.

Espérons que la Provence, notre chère Provence, qui vient d'être si fortement secouée, sera plus prudente, plus avisée, plus heureuse.

Quand, il y a quelques mois à peine, je disais que la côte d'azur était menacée, nous ne pouvions pas prévoir le cataclysme du 11 juin dernier. Nous avons tous ressenti les quatre secousses successives que M. Bourget, directeur de l'Observatoire de Marseille, a observées et étudiées.

La première était enregistrée à Marseille, à 9 h. 1/4 du soir : elle durait 2 secondes ; après une seconde de calme, éclatait une deuxième secousse, plus forte et d'une durée deux fois plus grande ; enfin deux secousses très légères se renouvelaient vers 9 h. 40.

(1) Lecture de M. Raphel, architecte. (V. ci-devant, page 35.)

Nous savons aujourd'hui, d'après les travaux de M. Comas, directeur de l'Observatoire de Barcelone, que le centre d'ébranlement était parti d'une profondeur de trente-et-un kilomètres.

On avait cru tout d'abord que l'ébranlement s'était propagé en ligne droite et en rayonnant dans toutes les directions. Le phénomène a été plus complexe.

Une fois le premier ébranlement ressenti, le sol n'a repris son équilibre qu'à la suite de vibrations dans tous les sens. Le sol a semblé osciller en tournant dans le sens contraire à celui des aiguilles d'une montre. Près de Rogues, le mouvement s'est fait sentir sur une colonne en pierre servant de poteau indicateur; sur la place, l'obélisque de la fontaine présente la même particularité, mais plus accentuée encore. Chaque point du sol, dans la région de la Trévaresse, a décrit une sorte d'ellipse allongée dans la direction du nord. Dans les régions moins affectées, la secousse a été surtout sensible dans la direction nord-sud. A Avignon, sur une voie de garage, des wagons se sont tamponnés dans cette direction. (1)

Hélas! la Provence reste exposée à d'autres tremblements de terre : elle serait même appelée à disparaître.

Ces prévisions si peu rassurantes reposent sur trois faits :

1^o La Provence se trouve située sur une ligne de fracture qui part de l'Islande, passe par les volcans éteints de l'Auvergne, traverse la Sicile, l'Afrique et va jusqu'aux îles Aléoutiennes ;

2^o Elle est sur les bords de la dépression méditerranéenne, immense abîme qui comprend encore les Antilles, le golfe Persique, les îles de la Sonde, et constitue l'une des zones de moindre résistance de l'écorce terrestre ;

3^o Elle est sur le plissement du système alpin, par conséquent dans un état d'équilibre instable. Aussi les secousses qui ont ébranlé toute la région de la Trévaresse, Saint-Cannat, Lambesc, le Puy Sainte-Réparate, se

(1) Il y a eu près de 20 millions de dégâts.

feront ressentir tôt ou tard dans les régions voisines ; le plissement commencé se continuera ; le tassement des montagnes mal assises sur leur base mouvante amènera de nouveaux tremblements de terre.

Rassurons-nous toutefois, dit M. l'abbé Moreux, l'auteur de la carte pessimiste, « c'est par siècles, par milliers de siècles qu'il faut évaluer le temps nécessaire pour des changements importants. » Il ajoute : « d'ici une trentaine d'années la topographie de la Provence ne sera guère modifiée. »

Les Japonais ne quittent pas leurs îles qui tremblent constamment ; comme eux les habitants des régions soumises aux tremblements de terre s'abriteront dans des maisons que les secousses sismiques ne pourront ni renverser ni démolir.

D'où viennent cette ligne de fracture, la dépression méditerranéenne et le plissement alpin.

* *

La terre, d'abord astre incandescent, brillait d'une lumière à elle et réchauffait son satellite. Dans sa course autour du soleil, elle ne repasse jamais par la même place ; en ayant elle-même une vitesse de 30 kilomètres à la seconde, elle suit le soleil qui marche avec une vitesse de 16 kilomètres par seconde.

En deux jours, elle se déplace de près de trois millions de kilomètres. Sa chaleur d'origine s'est dissipée au contact du froid de l'espace que l'on évalue aujourd'hui à 273° au-dessous de zéro. Elle s'entourait peu à peu de nuages ; une croûte se formait à sa surface qui emprisonnait un noyau gazeux et liquide à haute température.

Bientôt l'enveloppe devint trop grande pour la masse liquide interne. C'est alors qu'apparaissent les vides de l'écorce qui doivent donner naissance aux chaînes de montagnes.

La terre tourne sur elle-même ; ce mouvement de rota-

tion l'a renflée à l'Equateur et aplatie aux Pôles. Son volume diminuant par l'effet du refroidissement, elle s'est trouvée dans le cas d'un ballon que l'on dégonfle peu à peu ; elle a pris une forme pyramidale avec quatre faces et quatre sommets.

Trois de ces faces sont représentées par des dépressions qu'occupent l'océan Pacifique, l'océan Atlantique, la mer des Indes.

Trois sommets se sont dessinés de bonne heure ; ils ont formé les boucliers du Canada, de la Baltique et de la Sibérie.

La grande cuvette arctique donne la quatrième face et le continent antarctique le quatrième sommet.

Les sommets sont réunis par des arêtes.

C'est autour de ces arêtes et de ces sommets, qui sont restés stables, que se passeront les révolutions lentes du globe terrestre.

Chaque face, en son milieu, suit le noyau dans sa contraction. C'est donc un mouvement de descente qui a donné lieu aux grandes fosses océaniques.

A la limite des faces, près des arêtes, les compressions latérales de l'écorce tendent à amener des mouvements de haut en bas ; c'est là que se produisent les fractures.

A mesure que la croûte terrestre s'épaissit, *les plans inclinés*, compris entre les faces et les arêtes, ont une tendance marquée à la dislocation. Ces régions rejoignent peu à peu les masses profondes d'un mouvement de descente lent et continu ; c'est là que se trouvent les régions à tremblement de terre.

Quant aux arêtes alignées sur les plis des grandes fractures, elles sont essentiellement des régions volcaniques.

Volcanisme et sismicité se rattachent à la contraction du globe, contraction due au refroidissement constant.

Nous avons trois grandes lignes de fracture, par conséquent trois arêtes volcaniques.

Une suit l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud dans toute leur longueur.

Une autre passe par les îles Kourilles, le Japon, les îles de la Sonde, la Nouvelle-Zélande.

La troisième, que nous connaissons déjà, passe par la Provence.

Tous ces alignements de feu se rejoignent au pôle sud, vers le quatrième sommet, où se trouvent des volcans tels que *Terror*; le nom dit bien l'effroi qu'il inspire.

Ces trois grandes arêtes s'inclinent vers l'Est. C'est qu'en effet toute planète qui diminue de volume augmente son mouvement de rotation.

Les trois sommets de l'hémisphère boréal étant plus éloignés du centre de la terre que les parties méridionales, sont demeurés en retard. Toute la partie sud du globe a donc accéléré son mouvement de rotation par rapport à la partie boréale.

De là une dislocation qui a creusé la dépression méditerranéenne et aussi une ligne volcanique des plus accentuées.

L'aire qu'embrassent les tremblements de terre est beaucoup plus vaste que celle qu'occupent les volcans, elle est intimément liée aux pentes accentuées du relief terrestre.

Depuis l'invention du sismographe, nous savons que la terre tremble d'une manière continue. On enregistre aujourd'hui près de 30.000 secousses sismiques par an.

A certaines époques, cependant, les tremblements de terre deviennent plus forts.

Sont-ils périodiques ?

..

Les statistiques montrent que les tremblements de terre sont plus nombreux en hiver qu'en été, la nuit que le jour et le matin que le soir.

Les variations de l'électricité atmosphérique concordent le mieux avec la distribution périodique des tremblements de terre, et ces variations semblent surtout dépendre de l'activité solaire.

Cette activité passe par un minimum. Tous les onze ans,

époques où l'activité du soleil est la plus faible, les éruptions volcaniques éclatent avec plus de fréquence.

Les tremblements de terre suivraient une autre loi. Ils se manifestent surtout au moment où l'activité solaire change de sens : soit que cette activité augmente, soit qu'elle diminue.

Si ces deux lois sont vraies, les tremblements terre diminueront de fréquence jusqu'en 1911-1912.

Comment l'électricité agit-elle ?

Tantôt elle retient l'écorce terrestre au-dessus du noyau et tantôt la laisse s'appuyer sur lui. Toute dilatation de la croûte tend à diminuer la pression sur le noyau. Tout retrait de l'écorce produit l'effet opposé.

Les vapeurs dissoutes dans le magma s'échappent, entraînent les laves rendues liquides par une pression moindre aux lignes de grande fracture, d'où mouvements du sol.

Ainsi les pierres de la voûte d'un pont rendent le pont plus solide, si elles se dilatent ; leur retrait, au contraire, produit un tassement avec un mouvement de descente.

La charge électrique de l'atmosphère subit des variations connues. Lorsque, le matin, l'atmosphère est peu chargée d'électricité, il y a retrait de l'écorce terrestre et tendance aux phénomènes volcaniques et sismiques. Si l'électricité augmente, la dilatation a lieu aussitôt et le calme revient.

Dès les premiers jours de novembre dernier, une tempête éclatait sur le soleil. Bientôt se formaient autour de l'astre deux taches immenses couvrant des milliers de kilomètres carrés. Des éclairs apparaissaient, s'élevant jusqu'à une hauteur de 500.000 kilomètres au-dessus de la surface incandescente. Les boussoles terrestres étaient affolées.

Pendant de tels orages, la croûte terrestre est soumise à des déplacements continus qui la font trembler, des dislocations se produisent, les gaz internes s'ouvrent par elles une issue, les explosions de grisou sont plus intenses.

Le 11 et le 12 novembre, des déviations magnétiques

étaient constatées. La tempête, commencée sur le soleil, s'étendait jusqu'à la terre; il y eut une explosion terrible de grisou dans les mines de Hams, en Westphalie.

M. de Parville avoue n'avoir trouvé qu'une *loi empirique*. Il attribue les tremblements de terre à la position respective du soleil et de la lune, par rapport à elle, mais ne donne aucune explication théorique.

La vie du soleil mieux connue expliquera sans doute quelques-uns des troubles périodiques que subit l'écorce terrestre.

La société Belge de géologie, de concert avec M. l'abbé Moreux, a pu, par des avertissements qui découlaient de cette étude, empêcher plusieurs catastrophes.

Les explosions de grisou immolent près de 2.000 victimes chaque année. Comment ne pas saluer avec reconnaissance une nouvelle conquête que la science recueille? Elle prévient à temps pour que l'on puisse éviter parfois telle ou telle explosion de grisou. Arrivera-t-elle au même résultat pour les tremblements de terre?

Mystère encore, d'autant plus que l'astronomie tend à montrer actuellement que l'univers paraît double.

Les photographies donnent 140 millions d'étoiles, c'est-à-dire 140 millions de soleils de toutes dimensions. Ces soleils sont séparés par des distances fantastiques; il faut trois ans à la lumière, avec une vitesse de 300.000 kilomètres par seconde, pour aller de l'un à l'autre.

Ils semblent parcourir, moitié par moitié, deux routes inclinées l'une par rapport à l'autre de 115° environ. Les étoiles du premier courant vont trois fois plus vite au moins, que celles du second. Notre soleil se trouve en ce moment sur les deux routes, à l'intersection des deux essaïms, marchant chacun dans des directions différentes.

Sur ces chemins encombrés de soleils, n'allons-nous pas rencontrer quelque obstacle?

Nous nous tournons nécessairement vers Dieu qui seul connaît l'avenir, en redisant le « pourquoi » de Racine :

Pourquoi ces feux et ces éclairs,
Ces torrents de fumée et ce bruit dans les airs ?

.....
Dieu venait-il renverser l'ordre des éléments ?
Sur ses antiques fondements
Venait-il ébranler la terre ?

Des mers, pour les Hébreux, il entr'ouvrit les eaux,
D'un aride rocher fit sortir des ruisseaux...
Il nous donne ses lois, il se donne lui-même.
Pour tant de bien, il commande qu'on l'aime.

Tout passe, rien n'est stable, excepté Celui qui a créé
le monde et le gouverne par sa Providence.

RADIOCONDUCTEURS

Applications à la télégraphie et à la télémécanique

PAR

M. le Chanoine BONNEFOI

membre résidant

Pourquoi choisir un tel sujet ? Il m'a semblé, Messieurs, que mes premiers pas, au milieu de vous, seraient trop timides s'ils n'étaient comme soutenus par un maître dont le nom figurera avec grand honneur dans l'histoire des sciences de nos vingt dernières années. Ce maître c'est M. Branly, docteur ès-sciences, docteur en médecine, professeur à l'Institut catholique de Paris. Je lui dois bien, ce soir, un souvenir reconnaissant, puisque ces leçons de physique m'ont fait trouver le chemin qui pouvait me conduire jusque dans votre Académie. Les radioconducteurs découverts par M. Branly, ont les premiers rendu possible la télégraphie et la télémécanique sans fil.

I

Un *radioconducteur* est un appareil qui révèle, à une distance plus ou moins grande, le rayonnement produit par certaines étincelles électriques.

En 1727, James Gray cherchait à électriser un tube de verre. Ce tube portait, par hasard, un bouchon de liège auquel pendaient des chaînons métalliques. Il constata que la chaîne s'électrisait et attirait les corps légers. Il eut alors l'idée de fixer à ce même tube une très longue chaîne faisant plusieurs fois le tour de son laboratoire et suspendue au plafond par des fils de soie.

Quand l'expérimentateur frottait le tube, toutes les

parties de la chaîne s'électrisaient. L'un des fils de soie se rompit. Gray les remplaça par des fils en métal. Pas la moindre partie de la chaîne ne put attirer les corps légers. Vous connaissez, Messieurs, l'explication qu'en donnait la science d'alors.

Tous les corps sont électrisables par le frottement. On peut assimiler l'électricité à un fluide. Pour certains corps, l'électricité développée se propage instantanément dans tous les points, ce sont les corps *bons* conducteurs, les métaux par exemple ; pour les autres, l'électricité ne se propage pas, ce sont les corps *mauvais* conducteurs, la résine, le verre, etc.

M. Branly a découvert, en 1890, une troisième classe de corps qui sont, à volonté, *bons* ou *mauvais* conducteurs. Ses études sur la conductibilité électrique l'avaient amené à se servir d'un tube formé par deux cylindres : l'un plein, en cuivre, et l'autre creux, en ébonite. Dans le tube creux, il plaçait de la limaille métallique : fer, argent, or ; cette limaille était serrée entre deux masses de cuivre, pénétrant dans le cylindre en ébonite. — *Fig. 1.*

Le tout était intercalé dans un circuit alimenté par des piles et contenant un galvanomètre. La limaille ne laissait pas passer le courant. M. Branly refaisait les expériences de Hertz sur les décharges oscillantes dans le voisinage du tube à limaille. Il s'aperçut qu'à chaque fois que les étincelles électriques éclataient, la déviation du galvanomètre accusait le passage du courant à travers la limaille. D'isolante qu'elle était auparavant, la limaille était donc devenue conductrice. Un petit choc donné sur le tube la rendait de nouveau isolante, le courant s'arrêtait, le galvanomètre revenait au zéro.

L'année d'après, M. Branly remplaça le tube en ébonite par un tube de verre à l'intérieur duquel deux petits pistons de cuivre emprisonnaient encore la limaille.

L'alliage des monnaies d'or lui parut le mieux convenir ; il l'employa de préférence.

M. Lodge, membre de la Société royale de Londres, recteur de l'Université de Birmingham, écrivit à notre savant français : « Permettez-moi de vous exprimer mon

admiration, relativement à votre découverte ». Il entrevoyait sans doute les merveilleux résultats qu'elle semblait déjà promettre.

M. Lodge fit usage du tube à limaille et crut devoir l'appeler *cohéreur*. Il avait remarqué, en effet, que les poussières métalliques, traversées par le courant, se trouvaient dans un état spécial. Il lui parut que les particules se mettaient en ligne, s'aggloméraient et restaient dans cet état. Un choc était nécessaire pour les ramener à l'état primitif, d'où le nom de *cohéreur*.

M. Branly n'en appela pas moins son tube à limaille : un *radioconducteur*, nom qui rappelle que la limaille devient conductrice par le rayonnement dû à une étincelle électrique.

Il mélangeait à chaud de la résine et une poussière métallique. Les particules ne pouvaient pas obéir aux lois que M. Lodge énonçait. Elles restaient fixes, leurs distances réciproques demeuraient invariables, et cependant tous les phénomènes précédents se reproduisaient.

M. Branly a pu se servir d'un tube de terre vertical plein de grosses billes d'acier, du poids de 600 grammes chacune, qu'il a surchargé d'un poids très lourd ; les résultats n'ont pas été modifiés. Des disques plats ont remplacé les billes, sans inconvénient.

En 1902, il a obtenu un autre radioconducteur où ne figurent ni particules, ni billes, ni disques. C'est un petit trépied en acier dont les trois pointes sont oxydées à très basse température. Cette oxydation empêche le contact du trépied avec le disque en acier poli sur lequel il repose. Dès que la décharge oscillante éclate, le contact s'établit, le courant passe.

C'est bien par le rayonnement de l'étincelle que la conductibilité se manifeste à distance.

M. Branly transportait l'appareil à décharge dans une salle voisine ; le radioconducteur devenait sensible, que la porte fût fermée ou non. La sensibilité restait la même quand l'appareil à décharge passait dans une seconde, dans une troisième salle, se succédant l'une à l'autre, portes closes.

Le rayonnement électrique traverse, en effet, un grand nombre de substances qui ne laissent pas passer les rayons lumineux, par exemple, les bois, les étoffes, les murs. Les métaux opposent un obstacle absolu; pour cela une feuille extrêmement mince suffit, même un grillage à mailles serrées.

M. Branly se servait d'une cage métallique. Une pile, un] radioconducteur, une sonnerie électrique, enfermés dans la cage, pouvaient révéler le rayonnement. Une simple fente faite avec un rasoir des plus effilés, était une ouverture suffisante; tout se passait comme si la caisse était restée ouverte, la sonnerie marchait dans les deux cas. Cette fente devait être verticale: une fente semblable mais horizontale ne laissait passer aucune onde électrique.

Les liquides et le gaz absorbent-ils ce rayonnement? Sur cette question encore, des expériences de M. Branly sont des plus ingénieuses.

Le liquide exposé au rayonnement est contenu dans une caisse cubique de 0^m60 d'arête, la face supérieure reste ouverte, les parois du fond et de trois des faces latérales sont en verre épais encastré dans une caisse de zinc: la quatrième face latérale est formée par une épaisse plaque de zinc offrant en son centre une ouverture carrée à rebords de 0^m20 de côté. Cette ouverture permet de placer dans une boîte en bois, au centre de la cuve, une pile, un radioconducteur et une sonnerie. La boîte centrale est entourée d'une couche de 0^m20 d'épaisseur, par le liquide versé dans la cuve.

La sonnerie indique si le milieu ambiant arrête ou non le rayonnement.

L'eau distillée, l'eau de source l'absorbent beaucoup plus que l'huile et l'air. L'eau de mer, qui, pour la capacité de la cuve, contiendrait un poids de sel marin voisin de 5 kil., produit une absorption complète sous une épaisseur notablement inférieure à vingt centimètres.

Enveloppes métalliques, solutions métalliques, eau salée, etc., interceptent le rayonnement électrique.

M. Branly pouvait préciser les conditions dans les-

quelles un tube à limaille jouissait de la propriété de devenir conducteur de l'électricité. Comment n'en a-t-il pas déduit l'application pratique qui immortalisera le nom de M. Marconi — la télégraphie sans fil ? Il pourrait peut-être répondre en empruntant les vers de la Fontaine :

Si mon œuvre n'est pas un assez bon modèle,
J'ai du moins ouvert le chemin ;
D'autres pourront y mettre une dernière main.

Quand on introduit, en effet, un radioconducteur dans un circuit de pile, on empêche le courant électrique de passer, comme si le circuit était interrompu. Si une étincelle électrique déterminée éclate dans le voisinage, le courant de la pile passe à travers tout le circuit jusqu'au moment où un coup sec frappé sur le tube ou sur le support du tube vient suspendre la conductibilité. Cela permet de rendre l'usage des radioconducteurs intermittent comme celui des électro-aimants ; — par une étincelle on ferme un circuit, par un choc on l'ouvre. La distance à laquelle s'étend l'effet d'une étincelle de quelques millimètres atteint une centaine de mètres ; cette distance est notablement accrue quand on augmente la force de la décharge et quand on prolonge l'appareil producteur d'étincelles ainsi que l'appareil récepteur à radioconducteur par une longue tige métallique appelée *antenne*. C'est le secret de la télégraphie sans fil — secret qui nous paraîtra peut-être moins impénétrable, si la science nous révèle le lien invisible qui met en communication le radioconducteur et l'étincelle.

II

M. Poincaré l'avoue dans son livre sur la *valeur de la science*. « La nature des choses se dérobe à nos regards. Rien n'est capable de nous la faire connaître. Toutefois nous pouvons saisir les rapports des choses et ces rapports sont certains qui se révèlent les mêmes à l'ensemble des observateurs. La science a ainsi une valeur

indéniable ; elle peut continuer à s'offrir comme objet à nos recherches intellectuelles. »

Nous entendons le bruit d'une étincelle, nous voyons sa lumière ; l'étincelle produit, en effet, des vibrations sonores qui frappent notre oreille et des vibrations lumineuses qui impressionnent notre œil ; certaines étincelles peuvent être le siège d'un troisième système de vibrations purement *électriques*, distinctes des précédentes *invisibles, silencieuses*, qui nous atteignent quand même, mais que nous ne percevons pas, faute d'un organe spécial qui nous manque. Le tube à limaille, un autre radioconducteur y supplée et devient comme une sorte d'œil électrique capable de percevoir ces vibrations d'une nature toute particulière.

Ces vibrations comment se produisent-elles ? L'écoulement des liquides peut nous en donner une idée assez nette.

Une masse d'eau passe, par exemple, d'un niveau à un autre par l'intermédiaire d'un tube muni d'un robinet. Si la quantité d'eau est suffisante, si la hauteur de chute est assez grande, à l'extrémité du tube sur le niveau inférieur apparaissent des ondes concentriques ; un mouvement vibratoire s'est produit. Il n'en est plus de même si le tube d'écoulement est très fin ou si la hauteur de chute est trop faible ; la surface reste unie. — *Fig. 2.*

La décharge entre deux corps électrisés peut se présenter sous deux formes avec une étincelle unique ou bien avec une série d'étincelles équidistantes, très rapprochées et d'intensité rapidement décroissante.

Dans le second cas seulement, la décharge produit un mouvement vibratoire.

Une autre analogie précise davantage le phénomène. Prenons deux flacons réunis par un tube de caoutchouc. Un robinet établit ou interrompt la communication entre eux. Nous pouvons y verser de l'eau de manière à ce que les deux niveaux soient différents. Nous ouvrons le robinet pour rétablir l'égalité des niveaux. Nous laissons le caoutchouc libre ou nous le serrons avec une pince. Le caoutchouc serré laisse passer difficilement le liquide, les

deux niveaux se mettent lentement sur le même plan sans aucune oscillation de part ou d'autre. — *Fig. 3.*

Le caoutchouc détendu, le liquide passe abondamment d'un flacon dans l'autre, le niveau à obtenir est tour à tour dépassé dans chacun des flacons, un courant alternatif se produit. Les oscillations en sont nécessairement lentes, mais très manifestes.

L'électricité donne des oscillations du même genre, mais beaucoup plus rapides.

Deux conducteurs C_1 et C_2 sont chargés d'électricités contraires, l'un positivement, l'autre négativement. On peut les rapprocher jusqu'à ce qu'une étincelle éclate entre eux. Cette étincelle rend incandescente la couche d'air qui relie les deux conducteurs et équivaut à un fil métallique qui établirait une communication entre C_1 et C_2 . Le système $C_1 C_2$ ne forme plus qu'un conducteur unique et, si sa résistance est suffisamment faible, des courants oscillatoires s'établissent entre C_1 et C_2 . Les charges de C_1 et de C_2 sont alternativement positives et négatives et toujours de signe contraire. Il y a ébranlement vibratoire. — *Fig. 4.*

Hertz employa un système de deux sphères reliées respectivement à deux petites boules par un conducteur rectiligne assez court. — *Fig. 5.*

L'étincelle oscillatoire éclatait entre les deux petites boules. Pour obtenir les vibrations continues, il avait recours à un artifice analogue à celui que l'on emploie pour les diapasons, il renouvelait à chaque instant l'impulsion électrique.

Il reliait les deux grandes sphères aux bornes d'une bobine de Ruhmkorff qui, à chaque alternance du courant induit, renouvelait leur charge. L'ébranlement vient d'une série d'oscillations qui se succèdent à des intervalles de temps de $\frac{1}{10.000}$ à $\frac{1}{100.000}$ de seconde. L'image de ce mouvement, vue dans un miroir tournant très vite, se décompose en une suite de traits lumineux distincts équidistants très rapprochés et de plus en plus faibles. — *Fig. 6.*

La persistance des impressions sur la rétine fait que la

succession de ces étincelles se réunit, à la simple vue, en une étincelle unique.

Les vibrations électriques sont donc produites par des courants de sens alternativement contraires qui se succèdent très rapidement. Ces courants alternatifs de sens et d'intensité continuellement variables circulent dans les conducteurs du poste de départ ; ils exercent très vivement à distance sur les conducteurs du poste d'arrivée les effets d'influence des courants variables. Ils produisent des courants alternatifs ou des vibrations électriques, se succédant aussi rapidement que les vibrations du poste de départ. Ces vibrations parcourent le circuit du tube à limaille ou de tout autre radioconducteur, forcent l'obstacle que leur opposaient les petits intervalles d'air compris entre les grains de limaille ou entre les trépieds et leur support. Les petits intervalles d'air deviennent conducteurs pour le courant de pile qu'ils arrêtaient. Un choc supprime cette conductibilité.

Les oscillations électriques produisent, du reste, dès leur origine, sur leur passage et dans toutes les directions, des phénomènes électromagnétiques qui permettent de les déceler. Les conducteurs métalliques qu'elles rencontrent deviennent le siège de courants alternatifs capables de produire des étincelles.

C'est en utilisant cette propriété que Hertz fut amené à prendre comme appareil d'exploration un fil conducteur en forme de circonférence ouverte. Entre les extrémités très rapprochées jaillissent des étincelles. — *Fig. 7.*

Hertz démontra la nature vibratoire du phénomène ; aussi a-t-on donné justement le nom d'ondes hertziennes à ces oscillations électriques. L'appareil de Hertz n'était sensible qu'à une très petite distance et n'aurait pas pu se prêter aux expériences de la télégraphie sans fil ; le radioconducteur de M. Branly, beaucoup plus sensible, et cela à une très grande distance, allait les rendre possibles.

Hertz trouvait le manipulateur du nouveau télégraphe. M. Branly en donnait le récepteur. M. Marconi avait le premier l'idée d'utiliser manipulateur et récepteur, pour les transmissions des signaux à distance.

III

La propagation d'une onde liquide est celle qui explique le mieux la propagation d'une onde hertzienne.

Si l'on dépose doucement une pierre sur une surface d'eau, la pierre tombe au fond du liquide sans qu'il y ait agitation autour d'elle; que l'on jette brusquement une autre pierre sur la même eau, il se produit des ondulations qui vont s'élargissant tout en diminuant de force.

Le liquide, un moment comprimé, revient à sa position d'équilibre, la dépasse et exécute, en vertu de son élasticité, quelques oscillations verticales. Chacun de ces mouvements se communique aux molécules liquides qui entourent les premières. L'on voit d'abord une ride circulaire qui s'étend au large; elle est remplacée, autour du point où la pierre est tombée, par d'autres rides concentriques qui s'étendent aussi à leur tour. Ces lignes circulaires, appelées *ondes*, ont la forme de crêtes et de sillons qui se suivent en reproduisant des élévations et des dépressions. Sur un rayon issu du centre d'ébranlement, les points culminants de deux crêtes consécutives, quelles qu'elles soient, sont séparés par une distance constante. Cette distance constante représente la distance à laquelle se propage le mouvement oscillatoire pendant la durée d'une vibration; elle est appelée *longueur d'onde*. Les oscillations sont transversales, c'est-à-dire perpendiculaires à la surface sur laquelle se propagent les ondes. Il n'y a pas entraînement de matière dans le sens de la propagation; de la poussière de liège, jetée sur la surface, oscille mais reste à la même place.

Les ondes sonores ont le même mode de propagation; pour elles, nous constatons qu'elles sont produites par des corps élastiques et qu'en se propageant elles sont transportées par l'air. Pour les ondes lumineuses et électriques,

nous n'avons que des hypothèses. Un corps lumineux est le centre d'un mouvement vibratoire ; les vibrations se propagent par l'intermédiaire d'un milieu élastique. Ce milieu remplit tout l'espace, pénètre toutes les substances. On l'a appelé éther, à cause de sa faible densité. On croit aujourd'hui que la densité de l'éther est 10 milliards de fois supérieure à celle du platine, et que chaque millimètre cube de l'espace contient des milliers de tonnes d'éther.

Les couches successives de l'éther suivent le relief du sol. Les montagnes ne sont pas pour lui un obstacle. Pluie, brouillards, vents ne peuvent empêcher son action. Il n'est possible ni de le toucher, ni de le voir. Il recueille des mouvements, il les transmet avec une grande fidélité et une rapidité merveilleuse.

Hertz a trouvé que les vibrations électriques se transmettaient avec la même vitesse que celles de la lumière, c'est-à-dire avec une vitesse de 300.000 kilomètres par seconde.

Il en a conclu que l'éther transmettait à la fois et les vibrations lumineuses et les vibrations électriques. Il obtenait des étincelles qui donnaient de 100.000 à 1.000.000 de vibrations par seconde. Celles de la lumière varient de 400 à 700 trillions par seconde. L'éther est d'un ordre infiniment plus petit que la molécule d'un corps, c'est-à-dire la plus petite partie de ce corps qui puisse exister à l'état de liberté. Or, William Thomson donne quelque part une comparaison qui nous aidera à nous représenter ces dimensions. Si une molécule d'eau composée de deux atomes d'hydrogène et d'un atome d'oxygène pouvait prendre le volume de la terre, les atomes d'hydrogène auraient les dimensions d'un grain de plomb, les atomes d'oxygène celles d'une petite balle.

Ne soyons pas étonnés que l'éther soit dans tous les corps et vibre en eux. Il transmet les ondes électriques comme l'air transmet les ondes sonores, il remplace en télégraphie le fil conducteur.

IV

M. Marconi avait vingt-deux ans quand, en 1896, il se rendit en Angleterre pour faire ses premières expériences de télégraphie sans fil. Ses essais eurent lieu entre deux stations séparées par le canal de Bristol, c'est à-dire à une distance de 14 kilomètres; ils lui donnèrent pleine satisfaction. L'année suivante, il put, à la Spezzia, correspondre avec la flotte italienne à une distance de 16 kilomètres.

A l'automne de la même année, la flotte anglaise put transmettre, avec les appareils de M. Marconi, plusieurs dépêches à plus de 130 kilomètres de distance. En 1901, des expériences eurent lieu entre la France et la Corse. A la fin de la même année, M. Marconi prétendit avoir communiqué directement d'Europe en Amérique.

La Savoie fut le premier paquebot français qui eut un des appareils de télégraphie sans fil. Actuellement ils sont à bord de la plupart des navires envoyant des dépêches à la distance de 185 kilomètres de terre et de 370 kilomètres en pleine mer.

De la tour Eiffel, à Paris, on communique avec Port-Vendres, Ouessant, Porquerolles, Belfort, Bizerte, Poldhu et Berlin.

En Italie, un poste établi dans un train, a pu, pendant que le train était en marche, envoyer des télégrammes au Roi, au ministre des Postes et des Télégraphes, ainsi qu'au Directeur général des sciences électriques.

Par ce système, les trains en marche sont mis en communication télégraphique avec les gares voisines, les autres trains en marche et le bureau central de la traction. Que d'accidents pourront être ainsi évités et sur terre et sur mer ! En temps de brume, quand les sirènes les plus puissantes sont incapables d'empêcher les collisions, des dépêches régulièrement et périodiquement lancées par les deux navires, qui se seraient rencontrés, feront connaître la ligne de route de chacun d'eux.

Une expédition américaine vers le pôle nord, a emporté des appareils qui lui permettront de donner jour pour jour le résultat de leurs recherches, ainsi que le journal de leur voyage.

Les postes, en effet, établis sur les côtes, sur les navires ou dans les villes, peuvent communiquer entre eux de proche en proche et très facilement. Tout dépend des perfectionnements apportés aux *générateurs* d'ondes, aux *détecteurs* d'ondes et aux *antennes*.

La description d'un de ces appareils, réduit à sa plus grande simplicité, suffit pour se rendre compte de la marche de l'ensemble. — *Fig. 7.*

Le manipulateur Morse, au lieu d'envoyer le courant dans le fil de ligne, l'envoie dans la bobine ; une étincelle éclate dans l'excitateur : des ondes se produisent, l'antenne d'émission les dirige, elles rencontrent l'antenne réceptrice, rendent actif le radioconducteur, le courant passe dans le récepteur Morse. Le stylet trace un point ou un trait comme dans le récepteur mis en communication avec le manipulateur par un fil de ligne. Dès que le point ou le trait sont tracés, un choc déterminé par le récepteur lui-même rend le radioconducteur inactif et prêt à redevenir sensible aux ondes suivantes.

Plus les antennes sont élevées, plus elles rendent faciles la diffusion des ondes au départ et leur rassemblement à l'arrivée. On a remarqué que la hauteur de ces antennes devait être proportionnelle à la distance à laquelle on veut transmettre les dépêches.

Les ondes se propagent en tous sens : un navire amiral peut communiquer instantanément, par une seule et même dépêche, avec tous les vaisseaux de l'escadre.

Vu les grandes distances qui séparent quelquefois les deux postes, le courant direct qui viendrait à travers le radioconducteur serait souvent trop faible pour permettre au stylet du récepteur de marquer le trait ou le point.

Une légère modification apportée au système a ouvert la voie à toute une science nouvelle, pleine de promesses, plus grandes encore que celles qu'a réalisées la télégraphie sans fil. Cette science nouvelle, c'est la télémécanique

Fig. 1

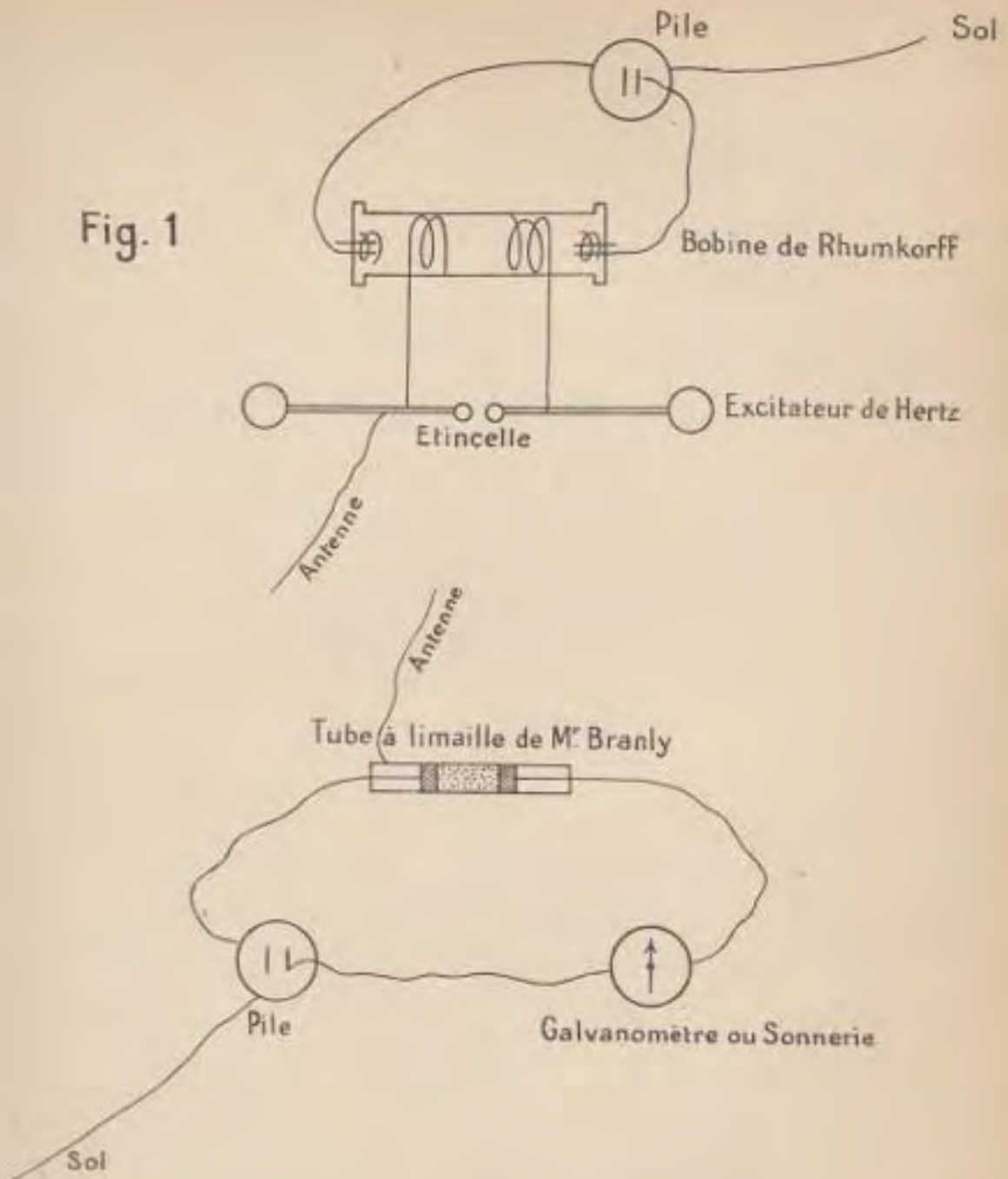


Fig. 2

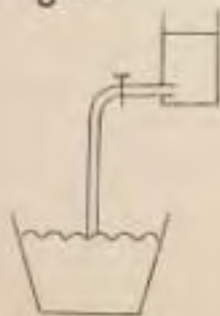


Fig. 3

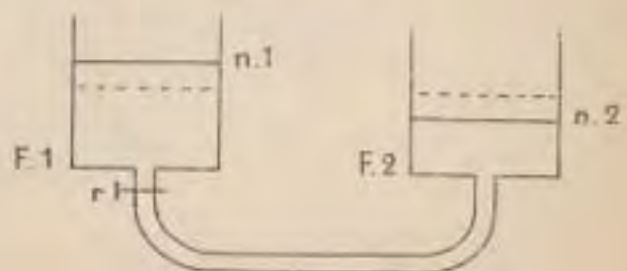


Fig. 4

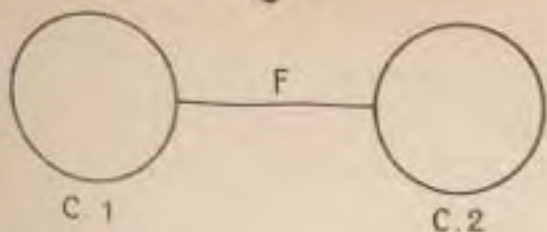


Fig. 5

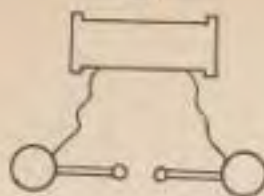


Fig. 6

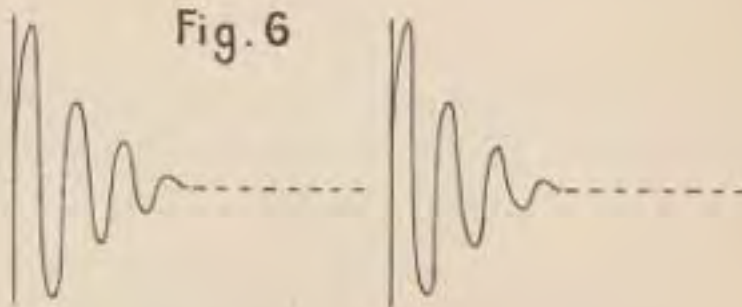


Fig. 7

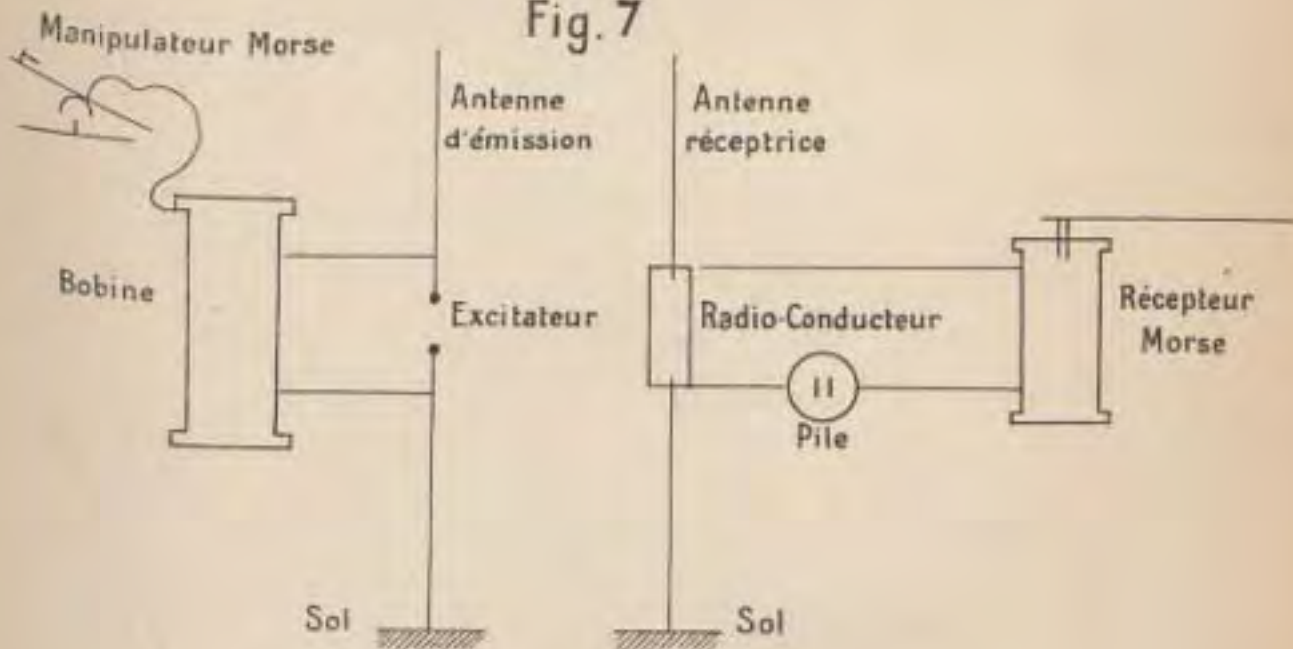


Fig. 8

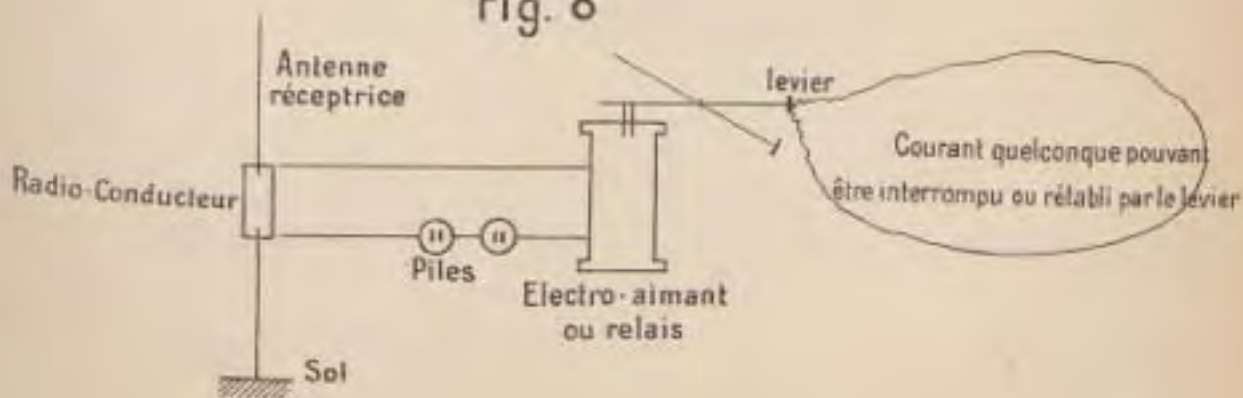


Fig. 9

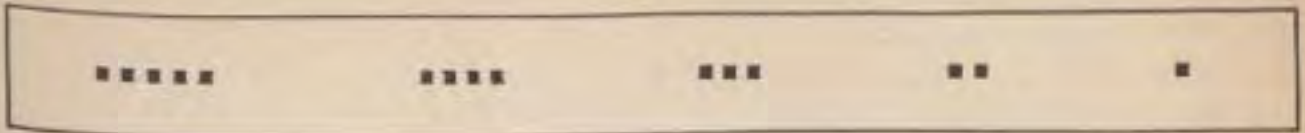


Fig. 10

RADIOTÉLÉGRAMME avec trait de contrôle avant chaque série d'étincelles indicatrices, sauf devant les cinq dernières.

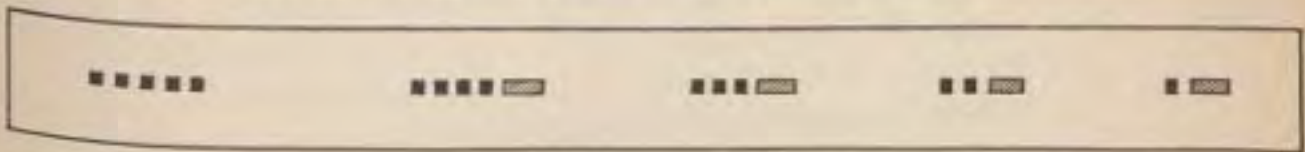
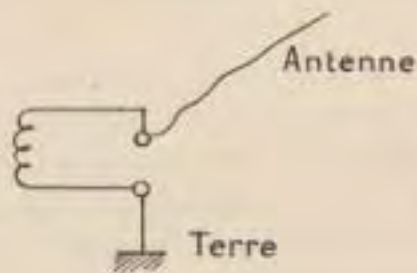
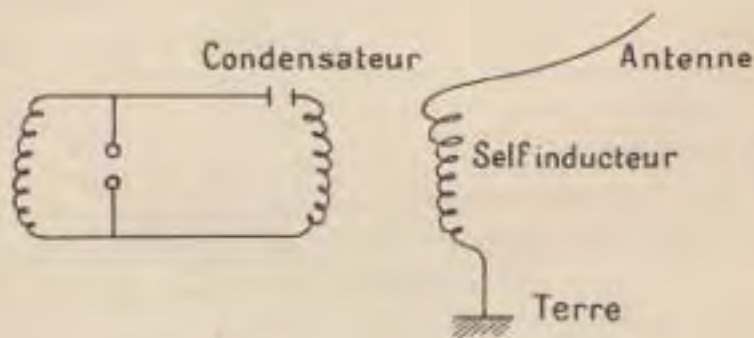


Fig. 11



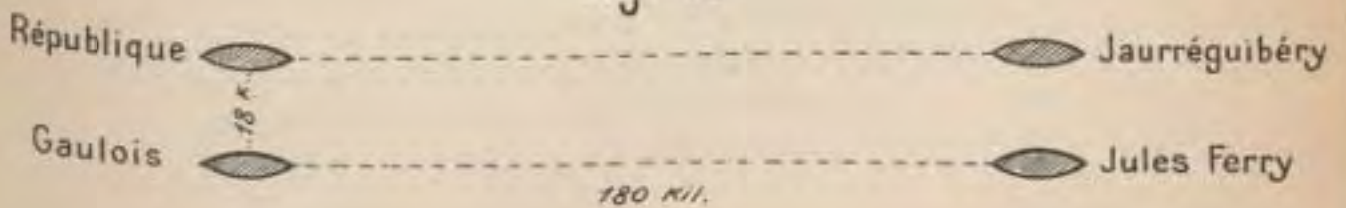
Emission directe

Fig. 12



Emission indirecte

Fig. 13



sans fil, science plus générale dont la télégraphie n'est qu'une des applications, science que M. Branly a rendue déjà si captivante.

V

Le principe en est des plus simples. — *Fig. 8.*

L'action du radioconducteur, si faible qu'elle soit, suffit pour faire naître dans un électro-aimant, appelé *relais*, la force capable d'agir sur le levier. Ce levier, ferme ou ouvre le courant d'un récepteur Morse voisin ou de tout autre appareil préparé d'avance.

Antenne, radioconducteur, pile, électro-aimant et levier jouent le rôle de l'interrupteur qui nous permet d'éclairer ou d'éteindre une lampe.

L'effet produit ne dépend plus de la force ou de la faiblesse du courant qui traverse le radioconducteur, mais des propriétés du courant qui va être mis en activité par le levier. Le radioconducteur lui-même n'a plus à craindre d'être détérioré par un courant trop fort, auquel il aurait à livrer passage, il n'a plus à obéir fidèlement aux ondes qui transmettent le trait ou le point, si une ou plusieurs étincelles restent inactives, un plus grand nombre finissent par le rendre sensible.

On peut ainsi réaliser les actions mécaniques les plus variées : mise en marche ou arrêt d'une machine à vapeur, allumage ou extinction d'un phare, direction d'aérostats non montés et de sous-marins sans équipages, lancement de torpilles, explosion de mines, etc. Chacun de ces résultats est contrôlé à distance.

Dans une conférence faite au Trocadéro, à Paris, conférence à laquelle assistaient les membres des différentes ambassades et toute une société d'élite, M. Branly a décrit l'appareil qui lui donnait l'avantage, à distance, de soulever un boulet, d'allumer des lampes, de faire partir un revolver, de mettre en mouvement un ventilateur. Cet appareil de réception a pour pièce essentielle un axe cylindrique et horizontal qui tourne lentement. Cet axe

porte des disques métalliques isolés les uns des autres ; chacun des disques préside à la fermeture et à l'ouverture d'un circuit destiné à un des phénomènes voulus. Pour remplir en temps opportun ce double rôle, la circonférence d'un disque est renflée sur un secteur qui presse à chaque tour entier de l'axe sur une tige à ressort ; cette pression établit, pendant une fraction de tour, un contact susceptible de fermer le circuit correspondant. De là, par un mécanisme à déclenchement alternatif, le moyen de déterminer pendant cette fraction de tour l'effet auquel le disque préside. Les secteurs des différents disques présentent à tour de rôle leurs tiges à ressort respectives.

Chacun des disques constitue un interrupteur qui commande un des phénomènes à produire.

L'indication précise des intervalles de temps où chaque secteur établit son contact utile, est fournie par un *radio-télégramme*. Ce radio-télégramme part du poste d'arrivée et s'inscrit sur un récepteur Morse dont la bande se déroule devant le manipulateur du poste de départ. Il demande seulement un disque spécial de plus. Ce disque, que l'axe distributeur entraîne et qui ferme ou ouvre le courant d'une bobine à excitateur, porte cinq groupes de dents saillantes dont les contacts avec des ressorts font éclater, pendant chaque tour de l'axe, cinq groupes d'étincelles séparés par des intervalles de temps sensiblement égaux. Les cinq groupes d'étincelles s'inscrivent sur le papier à dépêches du poste de départ, et chacun des intervalles resté blanc entre deux groupes consécutifs, correspond à un déroulement du papier sur une longueur d'une dizaine de centimètres. — *Fig. 9.*

Appelons l'intervalle qui est entre la première étincelle simple et la seconde qui est double l'intervalle 1, 2, — il peut être réservé à la détonation du revolver ; l'intervalle 2 à 3, entre l'étincelle double et l'étincelle triple appartient au ventilateur, l'intervalle 3 à 4 aux lampes, l'intervalle 4 à 5 à l'alimentation de l'électro-aimant qui soulève le boulet.

C'est dans ces intervalles qu'ont lieu successivement les contacts utiles des secteurs, tous les circuits étant

ouverts pendant les intervalles à étincelles. L'opérateur du poste de départ, les yeux fixés sur le papier à dépêche, fait éclater les étincelles nécessaires. L'intervalle 5 à 1 est attribué à un moteur électrique qui fera tourner l'axe distributeur. Ce moteur peut être mis en marche à un instant quelconque quand tout est au repos, mais on ne peut l'arrêter que dans l'intervalle 5 à 1 qui lui est réservé.

L'opérateur du poste de départ est de plus prévenu, par des signaux de contrôle, des résultats produits. Ces signaux dépendent, eux aussi, de l'axe distributeur. Sur l'axe se trouvent des disques de contrôle munis chacun d'une dent; un de ces disques de contrôle est annexé à chaque phénomène; par la dent qu'il porte et qui touche un ressort une fois à chaque tour de l'axe, ce disque ferme le circuit de la bobine à étincelles du télégraphe automatique, et donne ainsi une étincelle de contrôle à chaque tour, tant que persiste le phénomène auquel il se rapporte. Ces étincelles se reconnaissent à la forme allongée du trait. La vue d'un de ces traits allongés précédant une des cinq séries d'étincelles indicatrices, prévient l'opérateur que l'effet voulu est réalisé et qu'il pourra l'arrêter à un des tours suivants, quand l'intervalle affecté au même phénomène réapparaîtra. Dès que l'effet ne se produira plus, son trait de contrôle disparaîtra. — *Fig. 10.*

Après avoir ainsi décrit son appareil, M. Branly, ajoutait :

« Pour faire concevoir le tout d'une manière précise, je vais partager l'expérience en trois temps. J'attribuerai à ces trois temps des heures fictives. »

Huit heures du soir : Mise en marche. — Au poste de départ, on fait éclater une première étincelle. Le moteur qui commande l'axe distributeur se met à tourner au poste d'arrivée. Pendant la rotation de l'axe, les étincelles du télégraphe automatique envoyées par le poste d'arrivée s'inscrivent au récepteur Morse du poste de départ. Dans les intervalles utilisables vus sur la bande à dépêches, on lance du poste de départ des étincelles qui provoquent successivement aux postes d'arrivée des déclenchements dans les circuits aux effets à réaliser. On laisse persister

ces phénomènes. Dès lors, les signaux primitifs du télégraphe automatique parviennent au poste de départ précédés des traits allongés de contrôle. Quand toute la mise en marche est bien établie, ce qui a exigé une ou deux minutes, on arrête le moteur de commande dans son intervalle par une dernière étincelle du poste de départ. L'axe distributeur ne tournant plus, les effets obtenus persistent et se trouvent soustraits à toute influence ; par exemple, les lampes restent allumées.

Minuit : Vérification. — Une étincelle du poste de départ entraîne le moteur de commande du poste d'arrivée. Les signaux du télégraphe automatique s'inscrivent au poste de départ précédés des traits de contrôles ; ces traits confirment la persistance du fonctionnement des appareils. La vérification étant ainsi faite, et elle est très rapide, l'opérateur du poste de départ arrête le moteur de commande, dans son intervalle, par une étincelle.

Quatre heures du matin : Arrêt. — Par une étincelle du poste de départ, on fait tourner au poste d'arrivée le moteur qui commande l'axe. Les signaux de contrôle indiquent sur la bande à dépêches que le fonctionnement des appareils est resté régulier. On arrête par des étincelles lancées au moment voulu les effets partiels successivement dans l'ordre qui leur convient, enfin une dernière étincelle arrête le moteur.

Des étincelles étrangères imprévues, atmosphériques ou autres, peuvent mettre en marche, à un moment donné, moteur et axe.

M. Branly a trouvé l'appareil de sécurité contre les étincelles accidentelles.

Ces étincelles accidentelles peuvent être rendues inoffensives de deux manières, soit par une syntonisation régulièrement établie, qui fait que le système sensible aux ondes ne répond pas à une longueur d'onde fortuite, soit par une ouverture opportune du circuit de travail, qui fait que la conductibilité du radioconducteur n'entraîne pas l'effet.

Cette ouverture du circuit de travail est obtenue par un interrupteur spécial.

C'est une simple roue que fait tourner un moteur à mouvement sensiblement régulier. Le pourtour de la roue est en matière isolante, sauf sur des touches conductrices très étroites qui servent à fermer le circuit de travail, en réunissant transversalement deux balais flexibles parallèles.

Avant tout mouvement de la roue, les balais appuient sur une touche quelconque. Une étincelle éclatant, le radioconducteur est impressionné, le relais exécute sa fermeture et la touche achève de fermer le circuit de travail. Par le jeu de l'armature d'un électro-aimant qui fait partie du circuit de travail, le moteur est mis en marche et entraîne la roue. Aussitôt que la roue se met à tourner, le circuit de travail est ouvert, car les balais glissent sur le contour isolant de la roue.

Si, au moment où une nouvelle touche vient à passer sous les balais, une seconde étincelle n'éclate pas, une goupille arrête la roue et, par conséquent, le moteur ainsi que l'axe distributeur.

S'il y a cinq, six touches sur la roue, il faut que cinq, six étincelles éclatent au moment même où les balais sont sur ces touches, sinon la goupille arrête la roue et le mouvement de l'axe distributeur.

« Supposons, dit M. Branly, une roue de 10 centimètres de circonférence, faisant un tour en 20 secondes, et attribuons, à chacune des cinq touches qu'elle porte, une largeur de un millimètre ; il faut que le groupe des étincelles accidentelles comprenne cinq étincelles qui éclatent dans cinq intervalles spéciaux, très courts, puisqu'ils ont une durée de $\frac{1}{20}$ de seconde. Dans les essais de perturbation que j'ai tentés, ces cinq coïncidences ne se sont pas présentées. » (1)

On peut, du reste, augmenter le nombre de touches : l'appareil de sécurité y gagne.

L'addition d'une roue, appelée *roue témoin*, au poste

(1) Comptes rendus, Académie des sciences, 20 mars 1905.

transmetteur, donne le moyen de choisir, parmi les postes récepteurs, celui sur lequel on veut agir. (1)

Pour cela, le moteur qui entraîne la roue interruptrice doit être assez régulier pour qu'un tour de la roue ait lieu dans un temps à peu près fixe, cette roue interruptrice de chaque appareil ayant des touches différemment placées. Au poste transmetteur, une roue, qui est mise en marche par un moteur comme les roues interruptrices, chacune d'entre elles ayant même vitesse, sert de roue témoin et fait connaître les positions successives de chaque roue interruptrice dans les différents récepteurs. Une première étincelle fait tourner cette roue témoin; l'étincelle qui suit immédiatement met en marche la roue interruptrice d'un récepteur; les deux roues partent ensemble et font un tour dans un même temps.

Si des rayons de même orientation ont été tracés sur chacune des deux roues, les directions de ces rayons se maintiennent parallèles. La roue du transmetteur fait connaître les positions de celle du récepteur et permet à l'opérateur de lancer les étincelles utiles.

On peut donner aux axes distributeurs des postes récepteurs des vitesses connues. On reconnaît sur le papier à dépêches du poste transmetteur celui des postes récepteurs qui a obéi, par la vitesse avec laquelle se succèdent les intervalles du télégraphe automatique correspondant.

M. Branly réalise ainsi un système qui supplée à la syntonisation et même remédie aux imperfections d'une syntonisation qui ne serait qu'à peu près réalisée.

VI

Le sous-marin de MM. Lalande et Devaux, qui a manœuvré à plusieurs centaines de mètres au large, sur la côte d'azur à Antibes, pendant l'hiver 1906, montre une des applications importantes de la télémechanique sans fil.

Ce sous-marin, du poids de 6.700 kil., se compose de

(1) Comptes rendus, Académie des sciences, 30 octobre 1906.

deux cylindres en tôle aux extrémités coniques reliées l'une à l'autre par de fortes entretoises.

Le cylindre supérieur a 9 mètres de long et 45 centimètres de diamètre. Il sert de flotteur à l'ensemble, et porte deux petits mâts auxquels sont fixées une antenne réceptrice ainsi que des lampes témoins pour les sorties de nuit. Le jour, les mâts suffisent à indiquer la direction, sans offrir de cible tangible aux coups de l'ennemi.

Pour permettre de vérifier plus aisément le fonctionnement des organes, le poste récepteur des ondes était, pour cet appareil d'étude, installé dans le flotteur.

Le cylindre inférieur a 11 mètres de long et un mètre de diamètre. Il renferme le tube lance-torpille, la torpille, une puissante batterie d'accumulateurs fournissant l'énergie aux moteurs de direction et de propulsion, enfin l'ensemble du distributeur et des relais; ce second cylindre est protégé contre les tirs de l'ennemi par deux mètres d'eau.

Que l'ennemi soit signalé, le sous-marin est mis à l'eau, les circuits vérifiés, il se met en route même en pleine nuit.

Une émission d'étincelles, l'hélice bouillonne; une autre émission, le sous-marin tourne à gauche ou à droite, enfin se dirige vers la flotte.

Les mâts s'effacent, une émission allume les lampes qui s'éteignent presque aussitôt.

L'ennemi, par ses projecteurs, explore la surface des flots, mais ne peut que difficilement déceler les petits mâts qui se cachent au milieu des lames.

Encore une émission, pour bien voir la direction et la distance, par les lampes témoins, la torpille part; des émissions précipitées arrêtent le moteur et dirigent le sous-marin vers la côte; un bruit sourd se fait entendre, le cuirassé atteint s'effondre sous les flots.

Si la torpille manque son effet, déjà le torpilleur est prêt pour une nouvelle attaque; il est revenu à terre, a pris une nouvelle charge et est allé reprendre son poste de combat. Quo par quelque fausse manœuvre il sorte de la zone d'obéissance, qu'il échoue sur un écueil, qu'il soit

atteint par le feu de l'ennemi, tout se répare par quelques milliers de francs ; il n'y a pas d'équipage à bord.

Le distributeur a cela de particulier qu'il permet de sauter des commandes. Il est toujours en marche parallèle avec un organe spécial du poste transmetteur. Ainsi, la position du distributeur étant, à chaque instant, connue d'une manière certaine, on peut commander à volonté tel ou tel effet.

VII

Un officier de marine, M. Tissot, a publié un Mémoire où le rôle des antennes a été précisé avec une clarté qui rend désormais plus facile le problème de la syntonie. Pour les nombreuses expériences que lui a demandées ce travail, il s'est servi d'un détecteur d'ondes spécial appelé bolermètre, qu'il a su rendre aussi pratique que possible.

M. Murgas, en Pensylvanie, a réalisé une syntonisation des plus ingénieuses. Il emploie, au poste de départ, plusieurs interrupteurs, ce qui permet de modifier à volonté le nombre des décharges oscillatoires. L'appareil récepteur est un téléphone. Plus est grand le nombre d'oscillations émises, plus sont élevés les sons.

Les oscillations assez lentes produisent un son grave.

Il utilise, pour la transmission des points, un interrupteur qui comporte un nombre déterminé d'oscillations ; pour la transmission des traits, un autre interrupteur qui fournit un nombre plus grand de vibrations.

On distingue facilement les signaux d'arrivée à la hauteur respective des différents sons du téléphone. On a ainsi une transmission rapide et sûre. M. Murgas veut tourner la difficulté qu'il y a à élever des mâts et des tours à des hauteurs suffisantes pour que les signaux puissent franchir une grande distance. Il se propose d'enfoncer perpendiculairement dans la terre ses fils transmetteurs et récepteurs. Il aurait acquis la conviction que les ondes électriques peuvent traverser la masse terrestre aussi

bien que les couches atmosphériques. Dans la radiotélégraphie aérienne, les édifices, les montagnes n'opposent, en effet, aucun obstacle. Dans la transmission à de très grandes distances, les ondes, en se propageant en ligne directe, doivent donc nécessairement franchir une partie du globe en raison de sa forme ellipsoïdale.

M. Murgas voudrait creuser deux puits de mille mètres, l'un aux Etats-Unis, l'autre en Europe. Entre les deux points choisis, il appliquerait son système, il emploierait un grand nombre de sons musicaux différents, un son spécial et distinct, par exemple, pour chaque lettre de l'alphabet.

Du reste, tous les systèmes de téléphonie sans fil emploient, pour relier le microphone au téléphone, l'électricité ou la lumière. Ceux qui ont recours à l'électricité peuvent se classer en deux catégories, suivant que les courants se propagent par la terre et par l'eau, sous forme d'ondes telluriques, ou bien par l'air sous forme d'ondes hertziennes.

Pendant la guerre de 1870, Bourbouze, à Paris, avait pu actionner, du pont Napoléon, un galvanomètre placé au pont d'Austerlitz, en se servant du sol et du fleuve comme conducteur.

Quant à la téléphonie sans fil par ondes lumineuses, elle repose sur la propriété qu'a le sélénium de prendre une résistance électrique variable, quand on fait varier l'éclat de la lumière qui le frappe. Il joue, pour la lumière, le rôle que joue le radioconducteur pour l'électricité, mais avec une ampleur beaucoup plus grande.

M. Poulsen a trouvé dans *l'arc chantant*, au milieu d'une *atmosphère gazeuse*, une sorte de vibration électrique plus puissante et donnant des oscillations qui, au lieu d'être rapidement amorties comme celles de l'excitateur à bobine, conservent leur force.

M. Gabet a réalisé un appareil très simple qui donne un contrôle, par avance, des commandes perçues et assure aussi à l'opérateur la faculté d'annuler, avant qu'elle ait reçu un commencement d'exécution, une commande étrangère perturbatrice.

La science de la télémechanique sans fil s'enrichit chaque jour de nouvelles découvertes du plus grand intérêt.

Comment ne pas souhaiter qu'une convention internationale décide que le seul obstacle, capable de lui être opposé, reste toujours prohibé en temps de paix comme en temps de guerre ? Cet obstacle vient de tout *explorateur perturbateur* lançant un flux ininterrompu d'étincelles. Même dans le cas d'une syntonisation parfaite, l'appareil perturbateur peut tout empêcher ; il n'a qu'à faire varier ses éléments d'accord, il passera certainement, à des intervalles rapprochés, par l'accord particulier aux deux postes qui sont en correspondance. Dans ces conditions, toute télégraphie ou toute télémechanique sans fil est impossible.

VIII

Une Conférence, à laquelle avaient pris part des savants du monde entier, s'est occupée, pendant tout le mois d'octobre 1906, à Berlin, de l'organisation internationale de la télégraphie sans fil.

En 1903, sept puissances, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, les Etats-Unis, la Hongrie, la Russie, la nôtre, s'étaient engagées à transmettre les messages envoyés par les navires, de quelque nationalité qu'ils fussent, avec des appareils qu'ils avaient choisis. Seule l'Angleterre, qui avait accordé à une Compagnie, s'abritant sous le nom et la tutelle de M. Marconi, un monopole mondial, refusait de passer les dépêches ne venant pas des appareils que cette Compagnie fournissait.

Les décisions de la Conférence de 1906 ont apporté une amélioration notable.

A partir de juillet 1908, les postes des divers pays ont dû accepter les télégrammes qui leur étaient adressés, quel que fût le modèle des appareils utilisés.

Un bureau international a été créé à Berne, mais il n'est pas pourvu d'un pouvoir de juridiction.

Sauf l'Italie et l'Angleterre, liées par des traités avec la Compagnie Marconi, toutes les puissances sont tenues d'échanger télégraphiquement les messages des stations côtières aux bateaux ou réciproquement, exception faite pour les postes militaires qui doivent du moins avoir à côté d'eux des postes annexes pour les communications internationales.

Les Etats-Unis ont demandé que les échanges de dépêches puissent se faire de *navire à navire*.

L'Angleterre acceptait ; l'Italie, le Japon, le Portugal, le Mexique et le Pérou s'y sont opposés.

Une nouvelle Conférence internationale se réunira de nouveau en 1911. Puisse-t-elle amener l'entente complète entre tous les peuples !

Depuis, on s'est préoccupé, à Paris, de l'organisation publique du service de la télégraphie sans fil pour toute la France.

Le ministre de la marine a confié à une commission composée du contre-amiral Gaschord, du capitaine du génie Ferrié, des lieutenants de vaisseau Colin, Tissot et Jeauce, le soin de centraliser les résultats obtenus.

Une série d'appareils nouveaux ont été construits et installés à bord de quatre bâtiments de notre escadre de la Méditerranée, les cuirassés *République*, *Jauréguiberry*, *Gaulois* et le croiseur cuirassé *Jules Ferry*.

Ces appareils sont basés sur le système de production *indirecte* des ondes.

Avec l'émission directe, l'effet de l'étincelle électrique se produisait directement dans un circuit formé par l'antenne et la terre. — *Fig. 11.*

Il en résultait des ondes dont il était difficile de fixer exactement le caractère et la longueur.

Avec l'émission indirecte, la première onde, provoquée directement par l'étincelle, se produit dans un circuit métallique complet. Une partie de ce circuit comprend un self-inducteur. A une petite distance, on place un second self-inducteur communiquant avec l'antenne et avec la terre. — *Fig. 12.*

En faisant varier convenablement les éléments du pre-

mier circuit, on obtient des ondes de la longueur exactement déterminée. On les appelle pour cela ondes pures ; ces ondes se reproduisent identiquement par induction dans le second circuit.

Les expériences commencées en octobre viennent de se terminer et ont donné des résultats qui ont dépassé les espérances.

La communication n'a pas cessé d'être parfaite entre la rade des Salins d'Hyères et le port d'Alger, c'est-à-dire à une distance de 800 kilomètres.

Tous les télégrammes émis par le *Jules Ferry* et le *République*, des Salins, d'Alger, de Calvi, d'Ajaccio, du golfe Juan, ont été enregistrés par la station installée à terre, à la pointe du Raz de Louis, à l'extrémité du cap Finistère, à des distances de 900 à 1.400 kilomètres, dont 700 kilomètres de terre comprenant la barrière des Pyrénées.

Ces mêmes télégrammes ont été reçus au poste de la Tour Eiffel.

Le *Gloire* mouillé devant Casablanca a enregistré les télégrammes émis par le *République* à Alger.

On est arrivé à une *syntonisation parfaite* ; on a remédié ainsi au défaut reproché à la télégraphie sans fil.

Les ondes rayonnaient tout autour du point d'émission et inscrivait, dans tous les récepteurs placés sur leur route, le télégramme destiné à un seul.

Les appareils nouveaux donnent une solution définitive à ce sujet.

Les quatre bâtiments se sont placés, en pleine mer, dans les positions suivantes. — *Fig. 13.*

Le *République* communiquant avec le *Gaulois* et employant la puissance la plus faible d'émission (100 watts).

Le *Gaulois* envoyant des communications répétées en usant de la puissance maximum (3.000 watts).

Les deux lignes parallèles n'étaient qu'à une distance de 18 kilomètres ; les navires communiquant entre eux étaient éloignés l'un de l'autre de 180 kilomètres.

Il était convenu que les envois de dépêches se feraient simultanément sur les deux lignes.

Aucune dépêche envoyée sur la première ligne n'a été surprise par la seconde et réciproquement.

Grâce à nos officiers de marine, la France reste, dans l'emploi de la télégraphie sans fil, en tête du progrès.

Ce progrès est continu : nous enregistrerons sans doute bientôt de nouveaux résultats. (1)

(1) Au moment où s'impriment ces dernières lignes, les journaux scientifiques nous annoncent que le radioconducteur devient un avertisseur dans le cas des tremblements de terre. Des radioconducteurs spéciaux ont été mis en activité quatre minutes avant les sismographes.

LA SAINT-BARTHÉLEMY A NIMES

PAR

M. le Pasteur G. FABRE

membre résidant

MESSIEURS,

A l'ouïe de ce titre, quelques-uns d'entre vous se demandent peut-être, avec une légitime émotion, si je veux raviver des souvenirs pénibles et remuer sur le terrain nimois la cendre à peine éteinte de nos querelles religieuses. Qu'on se rassure; il n'est ni dans mes goûts ni dans mes habitudes de provoquer ces excitations. On prétend parfois, il est vrai, que les faits les plus douloureux de nos époques tourmentées ont justement pour résultat de faire naître dans les cœurs l'horreur des divisions intestines; l'histoire, assure-t-on, est le calmant par excellence; même des pages les plus tristes émane pour nos âmes comme un parfum d'apaisement. Théoriquement, je ne sais; mais en réalité j'estime que cet effet sédatif n'est pas la conséquence habituelle de pareilles études. Tous les esprits n'ont pas ce privilège d'extraire ainsi le bien du mal, l'apaisement de l'excitation, la fraternité de la haine. Pour beaucoup, pour la plupart même, c'est le contraire qui est vrai. Aussi, je crois qu'il est plus sage de ne pas courir l'aventure et de ne pas tenter ce remède héroïque qui consisterait à guérir le semblable par le semblable, la violence par la violence, la passion par la passion.

Mais alors pourquoi, direz-vous, venir nous présenter un épisode lamentable? Pourquoi exhumer devant nous

un souvenir pénible et douloureux? C'est que précisément, Messieurs, le souvenir que je rappelle n'est point lamentable du tout; l'épisode dont j'ai à vous entretenir nous offre au contraire une leçon directe de tolérance et de support, et c'est pourquoi je l'ai choisi comme sujet de cette courte et modeste étude.

On était au mois d'août 1572. Je n'ai pas à m'étendre ici sur les tristes événements de cette époque si troublée, ni sur les circonstances qui les ont précédés. Je prends les faits dans leur simplicité objectivement historique. Sur l'ordre d'un Conseil secret, inspiré par la Reine-mère Catherine de Médicis, avec l'assentiment de son fils Charles IX, une conspiration contre les protestants est organisée dans Paris. Le dimanche 24 août, jour de la Saint-Barthélemy, voit se produire et se renouveler les scènes les plus douloureuses. Coligny est la première victime; puis c'est le tour des familiers du prince de Condé et du Roi de Navarre; enfin, dans les divers quartiers, l'œuvre sanglante se poursuit et fait de cette effrayante journée l'une de ces dates sinistres que l'on voudrait pouvoir effacer de l'histoire.

Mais, de Paris, la fureur meurtrière gagne aussi la province: à Rouen, à Toulouse, à Troyes, à Meaux, à Bourges, à Lyon, à Bordeaux, les victimes sont en grand nombre. Le chiffre n'en est pas établi d'une façon sûre; d'aucuns ont parlé de 100.000, mais c'est probablement une exagération. Les historiens les plus autorisés s'accordent pour admettre une moyenne de 30.000 morts, dont 6.000 pour Paris seul.

Disons pourtant, Messieurs, à l'honneur de l'humanité, et j'ai hâte, suivant le principe que j'ai posé, de fuir les souvenirs pénibles pour m'attacher aux faits plus consolants, disons qu'à Paris même, sous les yeux de la Cour, quelques refus d'obéissance à de telles injonctions sont dignes de rester consignés dans l'histoire, et ajoutons que dans certaines villes de province l'ordre venu d'en haut ne fut pas appliqué. C'est ainsi qu'à Valence, Claude François de Tende, qui commandait le Dauphiné, répondit à Boniface de la Molle, quand celui-ci vint lui signifier

les instructions du Conseil secret : « De tels ordres ne » peuvent émaner de Sa Majesté et n'ont pu être imaginés » que par les ennemis du trône et de la tranquillité » publique ». Saint-Héran, en Auvergne, et Charny, à Dijon, imitèrent ce refus généreux. A Mâcon, le gouverneur de La Guiche, pour sauver ceux qui étaient menacés, les fit mettre dans une prison, où, sous sa garde spéciale, ils se trouvèrent en lieu de sûreté. En nous réjouissant d'une énumération, longue par elle-même, mais hélas ! encore trop courte, citons aussi et honorons, pour leur résistance héroïque aux ordonnances meurtrières, Sinagues à Dieppe, le comte de Garces en Provence, le président Jeannin à Grenoble, Rieux à Narbonne, Curzal à Angers, Bouillé en Bretagne, l'Evêque Hennuyer à Lisieux, le Maréchal de Matignon à Alençon, tous les Montmorencys dans leurs domaines, Salignac-Fénelon, ambassadeur de France à Londres, quoique sous la menace d'un châtement sévère, refusa de justifier la Saint-Barthélemy auprès de la reine Elisabeth et répondit à Charles IX : « Sire, je deviendrais coupable de cette » terrible exécution, si je tâchais de la colorer. Votre » Majesté peut s'adresser pour cela à ceux qui la lui ont » conseillée. » Enfin on connaît la réponse du Vicomte d'Orthez, gouverneur de Bayonne : « Sire, écrivit-il au » roi, j'ai communiqué les commandements de votre » Majesté à ses fidèles habitants et gens de guerre de la » garnison. Je n'y ai trouvé que bons citoyens et braves » soldats, et pas un bourreau. C'est pourquoi eux et moi » supplions très humblement votre Majesté de vouloir » employer nos bras et nos vies en choses possibles. » Quelque hasardeuses qu'elles soient, nous y mettrons » jusqu'à la dernière goutte de notre sang. »

Oh ! je n'ignore pas, Messieurs, qu'on a contesté quelques-unes de ces réponses honorables. La dernière en particulier, la plus célèbre aussi, celle du gouverneur de Bayonne, a été révoquée en doute. Agrippa d'Aubigné a raconté la chose ; mais l'original de la lettre ne se retrouve nulle part, et plusieurs historiens concluent à sa non-

authenticité. Je n'ai pas une foi de parti pris à l'endroit de ces mots réputés historiques ; je sais qu'on doit se consoler de les voir presque tous détruits par la critique impitoyable ; mais j'ajoute qu'il faut une preuve bien sérieuse pour renoncer à des paroles qui honorent le genre humain. Or ici tout me semble faire du mot célèbre une réalité. L'ordre fut donné, c'est certain ; il ne fut pas exécuté, c'est incontestable, et la grâce que d'Aubigné accorde pour ce fait à des prisonniers de Bayonne, assez longtemps après l'événement, laisse bien croire qu'il n'a pas imaginé, alors surtout qu'il s'agissait d'un adversaire, ce trait d'héroïque grandeur.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs de ces faits qui concernent, au point de vue qui nous occupe, certaines villes de province, il est une cité où la chose ne peut être niée ni même mise en doute, c'est la nôtre, et à l'heure où des flots de sang arrosaient le sol de la France, Nîmes, soyons en fiers, Messieurs, pour notre ville, Nîmes n'a pas connu de Saint-Barthélemy.

J'avais espéré sur ce point quelque clarté particulière des Archives du Consistoire. Or les registres dispersés après la Révocation, on a pu les retrouver tous, sauf un, sauf le second, celui précisément qui se rapporte à cette époque. Il faut donc accepter cette lacune regrettable. Mais d'autres documents subsistent, authentiques, officiels, et ils sont plus que suffisants pour réjouir nos consciences.

Y eut-il dans notre ville un ordre écrit prescrivant le massacre ? Les uns l'affirment et ajoutent que le courrier qui le portait arriva dans nos murs le vendredi soir 29 août. D'autres, et en particulier l'historien Ménard, le contestent, affirmant que ce messager avait pour mission au contraire de conseiller la modération. Ce qu'on ne peut nier, c'est que trois jours avant, le 26 août, Charles IX se présenta au Parlement pour couvrir les massacres de Paris, déclarant hautement que tout y avait été fait selon sa volonté, et l'on est bien porté à croire que des instructions analogues étaient envoyées en province. D'ailleurs, comme en tout cas l'exemple de Paris avait

suffi pour déchaîner de tous côtés la fureur homicide, nous ne pouvons que saluer avec respect et admiration la conduite si noble de nos concitoyens.

En effet, Guillaume Villard, premier consul de Nîmes, Bertrand du Luc, vicaire-général de l'Evêque, et Jean de Montcalm, juge-mage, réunirent à ce moment, soit le 30 août 1572, les citoyens des deux religions, les exhortèrent à la paix et exigèrent d'eux le serment solennel de vivre en amis et en frères. Les deux partis prirent alors, de concert, des précautions pour maintenir la tranquillité dans la ville; on en ferma l'entrée à tous les étrangers pour qu'aucun souffle du dehors ne vint y troubler la concorde, et on laissa ouverte une porte, une seule, dont la garde fut confiée aux notables des deux cultes.

Je sais bien qu'on a pu penser, et Ménard l'insinue lui-même, que si cette décision était dictée aux gouvernants par un esprit d'humanité, elle était commandée aussi par la prudence. La lutte entre les deux partis aurait été au moins douteuse à Nîmes; en effet, quoique à ce moment les consuls fussent catholiques, les protestants étaient peut-être les plus nombreux et les plus fortement organisés. On n'en doit pas moins honorer la sage résolution qui épargna à notre ville les tragiques horreurs d'une guerre religieuse et bénir Dieu de ce que Nîmes, attristé trop souvent par des violences réciproques, a, ce jour-là, donné l'exemple du calme, du bon sens et de la modération.

L'honneur de la journée revient, disons-le haut, l'histoire le constate, au Consul Guillaume Villard. C'est à son initiative, à son zèle et à la chaleur de ses paroles généreuses dans l'assemblée préparatoire, que fut dû ce beau résultat. Ses descendants, longtemps connus parmi nous sous ce nom : de Vallongue, ont le droit d'être fiers de lui.

Un poète Nimois, Imbert, qui a vécu ici, de 1747 à 1790, a célébré ce trait si glorieux en des vers qui ne sont pas sans mérite :

Il osa (*c'est de Villard qu'il s'agit*),
Il osa, prodiguant sa fortune et sa vie,
Résister à son roi pour sauver sa patrie . . .
Dois-je, en obéissant, déshonorer mon roi,
Dit-il ? Roi malheureux que la vengeance égare,
S'il faut être en ce jour ou rebelle ou barbare,
Dois-je au sein de ce peuple enfoncer le couteau
Et pour vivre en sujet m'ériger en bourreau ?
Non ; s'il lui faut du sang, qu'il m'envoie au supplice ;
Je serai sa victime et non pas son complice.

Plus loin :

Et quel homme eut jamais le droit d'être barbare ?
Si l'un des deux partis et s'aveugle et s'égare,
Inhumains, si ses yeux refusent de s'ouvrir,
Parlez, qui vous donna le droit de le punir ?

Plus loin enfin :

Nîmes, de ton héros conserve la mémoire ;
Villard fit ton bonheur ; il fait encor ta gloire.
Puisse son nom fameux, tant que vivra le tien,
Enfler d'un juste orgueil ton dernier citoven !

Messieurs, le vœu du poète Nîmois est loin d'être réalisé ; le nom de Guillaume Villard est peu connu ; cet homme généreux, parmi les marbres et les bronzes, légitimes, je le veux bien, mais nombreux qui nous environnent, n'a encore ni statue ni buste ; il ne donne pas même son nom à une rue ; ou s'il est une artère connue sous ce vocable, elle vise un autre Villars. N'estimerez-vous pas, comme moi, désirable qu'un hommage public, enfin, consacre ce pieux souvenir, et que dans notre ville, si on le peut, une statue, si c'est trop, un modeste buste, ou tout au moins son nom porté par une rue nouvelle, rappelle à nos concitoyens celui qui fut, dans un moment critique, l'apôtre courageux et le noble héros de la fraternité nîmoise ?

UN DES PRÉLIMINAIRES de la Révocation de l'Édit de Nantes

PAR

M. le C^{te} E. DE BALINCOURT

membre résidant

La révocation de l'édit de Nantes a laissé dans notre histoire et surtout dans les souvenirs de notre région des traces assez profondes, pour que la moindre d'entr'elles présente encore quelque intérêt. Le document peu connu qui m'a déterminé à écrire ces quelques pages est un exemplaire de la Déclaration royale envoyée, en date du 24 juin 1683 et aux fins d'enregistrement, à tous les Parlements de France. Cette pièce officielle revêtue de la signature du Roi, contresignée par son ministre et scellée aux armes de France, je l'ai trouvée dans mes papiers de famille, mêlée à tant d'autres sans intérêt politique, et je suis encore à me demander comment un acte de cette nature, adressé au Parlement de Dijon, a pu passer des archives de cette ville à Nîmes, dans celles de Reinaud et des Reinaud de Géras. En voici le texte complet :

A nostre amé et féal conseiller en nos conseils et nostre procureur général en nostre cour du Parlement de Dijon, le s^r Parisot.

Nostre amé et féal, envoyant à nostre cour de parlamen (sic) de Dijon la déclaration que nous avons fait expédier pour laisser à nos sujets catholiques la faculté d'entrer dans les temples de ceux de la religion prétendue réformée au lieu qui sera marqué pour y entendre les presches des Ministres, Nous vous



faisons cette lettre pour vous mander et ordonner, qu'aussitost que la dite déclaration sera en vos mains, vous ayez à faire de nostre part envers nostre dite cour pour l'enregistrement pur et simple de la dite déclaration toutes les poursuites et réquisitions que besoin sera, en sorte que nostre intention soit accomplie, car tel est nostre bon plaisir. Donné à Colmard (*sic*) le XIII^e jour de juin 1683.

LOUIS.

PHÉLYPEAUX.

(Pièce annexée)

MONSIEUR,

Je vous envoie la déclaration cy jointe que le Roy m'a ordonné de vous adresser pour en poursuivre l'enregistrement dans votre compagnie afin que les catholiques puissent à l'avenir entrer et estre receus dans les Temples de ceux la R. P. R. au lieu qui leur sera marqué. Et comme je suis persuadé que vous accomplirez volontiers l'intention de sa Majesté, Je n'ay qu'à vous supplier (*sic*) de me donner avis du dit enregistrement et de croire que je suis toujours,

Monsieur, vostre tres humble et tres affné serviteur

CHATEAUNEUF.

A Molzein, ce 26 juin 1683.

M^e PARIZOT, p^r. g^e.

Comment le Roi Très-Chrétien ? avait-il pris sur lui de permettre aux catholiques de son royaume une démarche prohibée par l'Eglise ? Charles IX, par l'ordonnance du 17 janvier 1561, avait bien prescrit que « pour apaiser les troubles et séditions, toutes et quantes fois que nos officiers voudront aller aux assemblées de ceux de la nouvelle religion et voir quelle doctrine y sera annoncée, ils seront reçus et respectés selon la dignité de leurs charges et offices » ; mais, le 14 février de la même année, il jugeait utile d'expliquer ses intentions. « Par notre ordonnance du 17 janvier, il est dit que les officiers pourront assister aux prêches et assemblées, mais par officiers il ne faut pas entendre que ceux auxquels appartient la connaissance de la police, tels que baillifs, sénéchaux,

prévosts et non ceux de nos cours souveraines ni officiers de judicature que nous entendons vivre dans la foi de Nous et de nos prédécesseurs. » (1)

Il s'agissait donc pour Charles IX d'une mesure de police qui s'expliquait par les luttes sanglantes de l'époque, mais la situation n'était plus la même au siècle suivant. « Depuis bien longtemps, nous dit Henri Martin dans son *Histoire de France* (2), le gouvernement de Louis XIV avait formé le projet d'enfermer la Réforme dans un cercle allant toujours en se rétrécissant », mais il voulut procéder par des moyens de paix et de conciliation. Le Clergé de France, assemblé par ordre du Roi en 1683, adressa aux protestants un avertissement pastoral pour les ramener au sein de la communion romaine. « Il y était dit que Sa Majesté souhaitait cette conversion avec une telle ardeur que, selon ses propres paroles, il donnerait son sang pour la voir s'accomplir. Le Roi ordonna qu'on le publiât dans les Consistoires. En conséquence, nous lisons dans l'*Histoire de Nîmes* de Ménard (3) que, le 4 juillet de cette année, l'intendant de la province, d'Aguesseau, se rendit à Nîmes, au Temple, accompagné des consuls en chaperon, du vicaire-général de Mérez, des représentants du chapitre et des officiers du Présidial. Cette imposante députation fut reçue dans la chambre du Consistoire par le ministre Elie Chéron, assisté de trois de ses collègues et de plusieurs membres du Consistoire. Tout s'y passa de part et d'autre avec une parfaite courtoisie comme il convenait entre d'aussi graves personnages. Il n'en fut pas de même dans les Cévennes, où les délégués du gouvernement ne furent pas admis et où le lieutenant-général de la province dut interdire certains colloques projetés.

Or voici pourquoi le Roi ordonnait, en 1683, aux protestants de recevoir les catholiques dans leurs temples alors que, trois ans auparavant, il leur défendait de les y

(1) *Recueil des Edits et Ordonnances* de P. Néron, II, p. 879.

(2) Henri Martin, *Hist. de France*, XIV, p. 37.

(3) Ménard, *Hist. de Nîmes*, VI, p. 274.

admettre. On l'apprendra par quelques extraits des Délibérations du Consistoire de Nîmes dont je dois la communication à l'obligeance de notre éminent confrère, M. le pasteur Fabre.

Extrait des délibérations du Consistoire de Nîmes

12 mai 1683. — Il est représenté par M. le Modérateur que dimanche dernier, pendant la prédication de midi, deux jeunes hommes catholiques ayant voulu entrer insolemment dans le temple, deux particuliers de notre religion les prièrent de se retirer et eux, au contraire, s'opiniâtrèrent à vouloir entrer, et, dans le temps de cette contestation, M^r Mallian, conseiller en la cour présidiale de cette ville, en ayant été informé, se saisit des deux catholiques et les fit mettre en prison. Le lendemain, lundi soir, deux soldats catholiques étant venus dans le temple avec irrévérence, quelques particuliers leur ayant voulu dire de se retirer et de ne pas troubler l'assemblée, au lieu de ce faire, l'un d'eux auroit porté la main sur la garde de son épée, ce qui donna de l'effroi aux femmes qui étoient dans le temple. Et dans le dit temps, s'étant répandu un bruit en ville qu'on faisoit des violences dans le temple et qu'il y avoit des morts, cela obligea quelques habitants, tant de l'une que de l'autre religion, de sortir de leurs maisons et venir jusqu'aux portes du temple pour savoir ce que c'étoit. Et ayant appris que les soldats s'étoient retirés et, le tumulte s'étant apaisé, la prière se faisoit fort paisiblement comme à l'ordinaire, ils se retirèrent. Mais le Consistoire crut qu'il étoit de son devoir d'informer Messieurs du Présidial et les Consuls de ce qui s'étoit passé, afin que, par leur autorité, ils empêchassent à l'avenir les catholiques de causer des désordres dans le temple. Comme les ennemis de notre religion font tous leurs efforts pour nous noircir auprès du Roi et auprès des puissances dans les provinces, il est juste que cette Compagnie fasse connaître la vérité des choses à Sa Majesté, à Nosseigneurs de son Conseil et même à Nosseigneurs les Lieutenants généraux dans la Province et à Monsieur l'Intendant. Et pour ce faire, il convient de leur envoyer des députés portant un acte qui, en forme d'attestation signée des pasteurs, anciens, diacres, et autres personnes se trouvant là les dits jours, justifierait entièrement la conduite du Consistoire en montrant au vrai ce qui s'est passé.

19 mai 1683. — Il a été représenté par M. Cheiron, ministre, que le jour d'hier, 18 du présent mois, à l'audience du Présidial de cette ville, a été publiée une Déclaration du Roi donnée le 13 mars dernier (1683) par laquelle après avoir été exposé que les peines portées par les Déclarations des 10 octobre 1679 et 20 juin 1680 n'étoient pas assez grandes à l'égard des Ministres de la R. P. R. qui recevront à l'avenir aucun catholique à faire profession de la dite R. P. R. ou les souffriront dans les temples et prêches et qui y souffriront et recevront aussi aucun de ceux de la R. P. R. qui l'auront abjurée et embrassé la catholique, Sa Majesté déclare et ordonne que, dans ce cas, les Ministres de la R. P. R. soient condamnés à faire amende honorable et au bannissement perpétuel hors du Royaume, avec confiscation de tous leurs biens, et qu'au surplus, le contenu en les dites Déclarations et édit soit gardé et observé, requérant que la Compagnie délibère sur la conduite qu'elle doit tenir à l'égard de la dite Déclaration.

La Compagnie, après avoir entendu la lecture de ces Déclarations, a délibéré qu'il sera dressé des mémoires contenant les justes raisons que nous avons de demander au Roi la révocation des dites Déclarations comme contraires à la liberté qui nous est accordée par l'Edit de Nantes. . . . et exprimant notre manifeste surprise des dites Déclarations sur ce que, pour le fait de quelques particuliers qui auroient reçu un catholique romain à faire profession de notre religion, elles privent toute une Eglise de l'exercice de la dite religion et les ministres des fonctions de leur ministère. Et même la dernière Déclaration ajoute à la peine des ministres l'amende honorable, le bannissement perpétuel et la confiscation de leurs biens. Quoique ces peines ne soient ordonnées que lorsqu'un catholique romain aura fait abjuration de sa religion et aura été reçu à faire profession de la nôtre et que ce soit là uniquement le sens de la dernière Déclaration, aussi bien que de la précédente du 20 juin 1680, néanmoins on publie déjà que ceux de la Religion tomberont dans le cas de la contravention lorsque quelqu'un de la Religion Romaine aura été dans nos temples ou dans nos assemblées ; en effet sur le bruit qui avoit déjà couru de la dite Déclaration, les catholiques romains auroient affecté d'y venir dans le dessein d'y causer quelque rumeur par la crainte que le peuple auroit de tomber dans la dite contravention, ce que l'on a vu par ce qui est arrivé les 9 et 20 de ce mois, étant présentement connu que les catholiques romains, qui y vinrent, l'avoient complété.

Il est manifeste que ceux de la Religion ne peuvent pas empêcher l'entrée de leur temple, qui est un lieu public et ouvert à tout le monde, qu'ils ne peuvent point en faire sortir ceux qui y seront entrés puisqu'ils n'ont point d'autorité pour cela et, qu'outre que les catholiques n'ont point de caractère qui les distingue des autres, d'ailleurs il n'est pas possible que ceux-là qui pourroient être connus soient toujours discernés dans les assemblées de cette église qui est extrêmement nombreuse. Cependant désirant empêcher l'effet de ces desseins autant qu'il sera en notre pouvoir, il a été délibéré de porter nos très humbles doléances aux pieds de Sa Majesté et qu'il sera lu un billet en chaire par lequel on avertira tous ceux qui composent notre assemblée que lorsqu'ils découvriront quelque catholique romain dans le temple, soit qu'il soit catholique depuis sa naissance ou qu'il le soit pour avoir abjuré notre religion, ils l'avertissent doucement et sans bruit du contenu des dites Déclarations et le prient civilement de se retirer. Après quoi, ils en donneront connaissance au Consistoire afin que la Compagnie en donne avis à Messieurs les Magistrats.

7 juin 1683. — M. Cheiron représente que, ce matin, pendant le prêche, des particuliers de notre religion s'étant aperçus qu'il y avait un jeune homme catholique dans le temple, ils lui auroient doucement représenté qu'il ne devoit pas ignorer que, par les Déclarations du Roi, il est défendu aux catholiques romains de venir dans nos temples et à nous de les y recevoir et l'auroient prié de sortir ; mais n'ayant pas voulu obéir, les dits particuliers ont averti le dit sieur Cheiron, le requérant de faire avertir Monseigneur le Comte du Roure, Monsieur le Président de Rochemore et Monsieur le Procureur du Roi.

Pellet, ancien, informe que le jour d'hier, pendant la prédication du soir, un jeune homme catholique romain étant venu dans le temple, ceux qui le découvrirent lui firent les mêmes observations et le prièrent de sortir, ce qu'il ne voulut pas faire d'abord, mais bien ensuite un peu avant l'action finie. La Compagnie décide de donner connaissance de ces faits aux magistrats compétents.

Il est évident que la Déclaration du 24 juin 1683 était motivée par la nouvelle politique que le gouvernement semblaient vouloir suivre. Elle annulait, dans leur applica-

tion, celles de 1679 et de 1680 et même celle bien récente de la même année, 13 mars 1683 ; elle supprimait toutes les causes de désordre et d'abus qu'elles pouvaient avoir engendrées et engendrer à l'avenir. L'accès des temples, comme celui des églises, était libre pour tous ; quitte à chacun d'agir selon son culte et sa conscience. Mais le gouvernement de Louis XIV était-il sincèrement libéral ? Espérait-il un retour complet de la France à l'unité politique et religieuse, rêve de la monarchie absolue, ou s'attendait-il à rencontrer une résistance qu'il était décidé à briser par tous les moyens ? C'est une question que je n'ai pas la prétention de résoudre ni même l'intention d'aborder.

LA LUTTE POUR L'EXISTENCE

chez les insectes Orthoptères

PAR

M. Paul BÉRENGUIER

membre résidant

Vous connaissez, Messieurs, ces insectes vulgairement appelés sautoirelles, criquets, grillons, etc., auxquels on a attribué, dans la classification méthodique, le nom assez mal choisi d'Orthoptères ; ce nom n'exprimant qu'un de leurs caractères distinctifs, qui fait souvent défaut, *ἐπίπτεσσι, πτερόν*, ailes droites, parce que leurs ailes antérieures chitinisées, quoique souples, se croisent l'une sur l'autre suivant une ligne droite, tandis que leurs ailes postérieures membraneuses, beaucoup plus larges, se replient longitudinalement en éventail, pour diminuer de volume et s'abriter sous les ailes antérieures plus coriaces, qui prennent le nom d'élytres. Il existe, par contre, de nombreuses espèces dont les organes volatoires sont plus ou moins atrophiés, ou même manquent absolument.

Comme je serai parfois amené à vous parler des Orthoptères, permettez-moi, aujourd'hui, d'esquisser à grands traits la vie des espèces françaises, et les péripéties nombreuses de leur lutte pour l'existence.

Jusqu'à présent la biologie de ces insectes n'a été qu'effleurée dans ses grandes lignes, et l'on s'est contenté plutôt de leur détermination spécifique ; le champ d'investigation reste donc largement ouvert, si l'on veut pénétrer dans leur vie intime ; malheureusement, grâce à leur humeur vagabonde, il est difficile de suivre régulièrement le processus de leur développement en pleine

liberté; on n'obtient ainsi qu'une suite d'observations isolées, très utiles, indispensables même, mais qui présentent de nombreuses lacunes et réclament une coordination. Comme l'écrivait Montaigne : « Ce n'est pas assez de compter les expériences, il les faut poiser et assortir, il les faut avoir digérées et alambiquées, pour en tirer les raisons et conclusions qu'elles portent ». C'est donc à l'observation suivie, ininterrompue, que l'on doit avoir recours, et pour ce faire, l'élevage de l'insecte en captivité, depuis son éclosion jusqu'à sa mort, reste notre seule ressource. Cet élevage deviendra ainsi le complément et le corollaire obligé des observations notées sur l'individu en liberté, en ayant soin de faire la part des modifications secondaires apportées par l'état de captivité, et en plaçant le sujet que l'on étudie dans des conditions biologiques rapprochées autant que possible de celles des milieux dans lesquels il aurait vécu, indépendant de toute contrainte.

Prenant l'insecte dès son éclosion, il sera possible de relever jour par jour les particularités de son existence et de l'accompagner ainsi jusqu'à sa mort.

Le cycle de la vie de l'Orthoptère peut, du reste, se résumer en trois mots : naître, procréer et mourir ; très prolifique, sa ponte est copieuse, et l'on conçoit facilement, étant donné le principe de l'augmentation géométrique, que le nombre des descendants, issus des premiers œufs, se multipliant sans relâche, deviendrait si considérable qu'aucun pays ne pourrait les nourrir ; mais il existe, pour entraver pareille multiplication, de nombreuses causes qui rendent la vie de l'Orthoptère une perpétuelle lutte pour l'existence ; tant d'ennemis se liguent contre lui, depuis le champignon microscopique jusqu'à l'homme, que sans sa prodigieuse fécondité pas un ne survivrait. Il n'est pas jusqu'à la nature du sol qui ne le force souvent à reculer ou bien à se plier à de nouvelles exigences d'adaptation ; enfin, chaque phase du cycle vital devient pour lui une crise périlleuse à subir, durant laquelle sa résistance organique est soumise à de redoutables épreuves, dont l'issue est bien souvent funeste.

Sous l'influence des premiers rayons printaniers, après de longs mois de vie latente, l'embryon palpite enfin dans l'œuf; l'être frêle, minuscule, que le moindre contact froisserait, doit se libérer par lui-même et rompre la coque épaisse qui l'emprisonne, souvent même se forer un véritable puits de délivrance, au sein d'une terre compacte, pour arriver au jour. Emmilloté dans sa tunique protectrice, les membres collés au corps, incapable du moindre mouvement, un artifice de la nature prévoyante va suppléer à son inertie. Sous la pression des fluides intérieurs refoulés par d'énergiques contractions, l'extrémité céphalique de l'embryon se gonfle au point que les téguments élastiques qui relient la tête au corselet font hernie; des poussées répétées de cette vésicule céphalique, faisant fonction de bélier, finissent par avoir raison de la dureté de la coque de l'œuf, qui cède à son pôle supérieur; mais tout n'est pas dit, il faut sortir de l'œuf et monter au grand jour, percer ces quelques centimètres de terre. Sans répit la vésicule cogne en avant, prend appui sur les parois du tunnel qu'elle force, et si l'humidité ambiante du sol prête son aide favorable, bientôt l'embryon surgit et se libère dans un dernier effort de son enveloppe protectrice; dans le cas contraire, la frêle bestiole périt en se butant obstinément contre l'obstacle invincible.

Cette première bataille livrée, et gagnée de haute lutte, notre jeune Orthoptère, encore endolori par tant d'efforts, s'arrête haletant; il lui faut d'abord résorber cette hernie libératrice, étirer ses membres délicats, presque gélatineux encore, les réchauffer dans un rayon de soleil, qui les raffermira, donnera à la chitine qui les recouvre, la force et l'élasticité nécessaires aux premiers pas, et teintera de vives couleurs la parure du nouveau-né.

En cette heure critique, quels périls! une brise un peu forte desséchera la mignonne créature, une goutte de rosée malencontreuse sera pour elle un océan.

Tous les Orthoptères n'ont pas une éclosion aussi mouvementée; les *Phasmes*, par exemple, dont l'œuf est simplement abandonné sur le sol. Figurez-vous une urne

minuscule, aux flancs rebondis et bronzés, délicatement moulurés ; son extrémité supérieure est obturée par un véritable couvercle serti d'un mince cordonnnet en saillie. A l'heure dite, le couvercle cède sous la pression du jeune *Phasme*, qui sort alerte, déjà débarrassé de son enveloppe embryonnaire, long de 7 millimètres, petite miniature de l'adulte, qui trois mois plus tard mesurera 70 millimètres, dix fois la grandeur du nouveau-né.

Conscient de sa faiblesse, le jeune Orthoptère, à l'état de larve, passe les premiers jours de sa vie tapi sous les feuilles de la plante nourricière, attendant que sonne l'heure de sa première transformation.

Deux ou trois semaines après sa naissance, la petite larve refuse toute nourriture et devient inquiète, comme si elle pressentait l'approche de la première crise. Quittant son abri, elle se met en quête d'une tige, répondant à ses secrets désirs ; bientôt elle a fixé son choix, et s'y suspend verticalement par les crochets des membres postérieurs, tête en bas, les pattes antérieures et intermédiaires croisées sur la poitrine ; peu après, la cuirasse chitineuse qui la recouvre se gaufre, se ride, change de couleur, passant au jaune, pendant que tout le corps se gonfle et se contracte alternativement, et que la vésicule céphalique, résorbée après la naissance, fait de nouveau hernie. Sous sa tension, subitement une déchirure cruciale se produit sur le dos, au voisinage de la tête : le tégument entrouvert et baillant livre d'abord passage à la hernie cervicale ; peu à peu la tête se dégage, puis le corselet, les membres antérieurs, les intermédiaires, le corps enfin, mais à demi, le tout accompagné de temps d'arrêt et de contractions de plus en plus violentes. Les membres postérieurs sont les derniers à se dégager, en glissant lentement hors de la dépouille, qui reste toujours suspendue par les crochets des tarsi, la larve n'étant plus retenue à son ancien épiderme que par l'extrémité abdominale. Dans un dernier effort, cette adhérence est rompue, et l'insecte, d'un mouvement de bascule, se retrouve placé, tête en haut, tout contre son enveloppe, maintenant vide et transparente, mais gardant toujours exactement la forme de l'animal.

C'est un spectacle curieux que de suivre les péripéties de ce changement d'épiderme, et l'on se demande comment les épines si nombreuses, qui arment les membres postérieurs, peuvent ainsi glisser, sans occasionner la moindre déchirure, hors de leur fourreau, dans lequel elles se trouvaient si étroitement moulées, mais, au moment où se produit ce phénomène, le corps de la larve est doué tout entier d'une élasticité et d'une plasticité si surprenante, que les membres peuvent, en sortant de la dépouille, se plier à angle droit dans leurs parties les plus rectilignes et revenir, immédiatement après, à leur forme primitive ; les épines, tout aussi flexibles, se couchent le long des membres, et n'opposent ainsi aucun obstacle au glissement. Le corps augmente de volume au fur et à mesure qu'il se libère de sa vieille enveloppe ; c'est un habit devenu trop étroit, que son propriétaire fait craquer et rejette.

A la suite d'un temps de repos bien gagné, après si dur labeur, et mis à profit pour dégonfler la précieuse vésicule, remboîter le col disjoint, et durcir les membres, une faim aussi subite que dévorante se manifeste ; la vieille dépouille, défroque maintenant inutile, est scrupuleusement dévorée, puis l'insecte plus alerte se met à la recherche de quelque feuille savoureuse, pour assouvir un appétit qui semble insatiable. Par suite de cette suralimentation, sa taille augmente d'une façon notable, puis cette croissance se ralentit progressivement, pour cesser un peu avant la mue suivante, restant ainsi liée aux variations décroissantes de l'appétit.

Durant l'opération si laborieuse de la mue, de nombreux accidents se produisent : incapable de fuir, la larve devient une aubaine assurée, dont s'empressent de profiter oiseaux, reptiles, etc., même d'autres insectes : aussi n'est-il pas rare de voir un congénère plus âgé festoyer aux dépens du pauvre animal en travail ; une pluie survenant, une brise un peu forte faisant choir l'insecte suspendu, sont autant de causes destructives qui réduisent le nombre des survivants, et si l'on songe que quatre,

cinq, six, et même huit mues, pour certaines espèces, sont nécessaires, avant d'atteindre l'âge parfait, on comprend facilement que le grand nombre d'œufs pondus par un seul individu est à peine suffisant pour contrebalancer ces déchets continuels.

A la suite des premières mues, et seulement alors, apparaissent des rudiments d'ailes, d'élytres et d'organes sexuels externes. A cause de leur mode d'attache, contrairement à ce qui existe chez l'adulte, les ailes rudimentaires recouvrent les rudiments d'élytres au lieu de s'abriter sous ces dernières. Ailes et élytres sont d'abord placées presque latéralement, laissant un large vide au-dessus de l'abdomen, mais ce vide se réduit à chaque mue, à mesure que les organes du vol augmentent de volume, bien qu'à la veille de la dernière transformation ils aient à peine le tiers de leurs dimensions définitives. Au cours de la dernière mue, en sortant de la dépouille, les élytres s'écartent largement de chaque côté du corps, dans toute leur ampleur, tandis que les ailes encore informes, chiffonnées, humides, toutes froissées, réclament un certain temps pour se développer, se raffermir, et étaler leur volumineuse voilure. Sous la poussée des fluides intérieurs, se répandant peu à peu dans les canaux des nervures de l'aile, insensiblement la membrane fripée se déplisse, devient transparente, s'irise aux reflets du soleil, puis une fois séchée se replie comme un éventail, et prend sa place normale sous les élytres, ramenées au-dessus de l'abdomen.

Quelques jours sont encore nécessaires à l'Orthoptère adulte, pour atteindre la plénitude de ses forces et de ses moyens; c'est alors que, pour la première fois, faisant l'essai, d'abord timide, de ses organes musicaux, il jettera ensuite, dans une stridulation sonore, avec sa joie de vivre, l'affirmation de sa maturité.

Bizarre instrument, aux sons parfois discordants, dont usera, abusera même notre chanteur, variant dans sa construction suivant l'exécutant, depuis le modeste crin-crin de l'Acridien, jusqu'aux cimbales du Locustaire.

Commençons par les moins bruyants, presque des

silencieux, les Acridiens, nos vulgaires petites sauterelles, si abondantes dans les prés et les chaumes ; ce sont les violonistes incompris de l'orchestre, raclant consciencieusement de l'archet, sous un soleil brûlant, sans résultat perceptible, leurs notes trop ténues, n'arrivant pas à ébranler notre tympan humain, incapable d'en saisir toutes les finesses, toutes les attirances. Contentons-nous d'admirer l'instrument et l'artiste : chez le mâle, une portion du bord marginal de l'élytre, plus amincie, presque membraneuse, est entourée de nervures rigides ; c'est la table de résonance traversée par quelques fines nervales perpendiculaires ; d'autre part, la face interne des fémurs postérieurs est parcourue sur une partie de sa longueur par une mince carène, dont l'arête est finement denticulée, voilà l'archet. Campé sur ses pattes, le corps frémissant, de lestes frictions du fémur caressent le bord de l'élytre ; tantôt saccadé et de peu d'étendue, le mouvement prend parfois une ampleur, où se devine une note plus large ; s'escrimant alternativement d'un fémur ou de l'autre, même des deux ensemble, l'exécutant attire bientôt autour de lui un cercle de compagnons, qui, galvanisés par l'exemple, raclent à qui mieux mieux.

Qualifier cette gymnastique de chant, paraîtrait un peu exagéré, si d'autres Acridiens ne nous avaient offert à plusieurs reprises des sérénades aussi bruyantes qu'inoubliables. Peut-être aussi que le silence majestueux, l'atmosphère raréfiée des hauts sommets des Alpes, contribuaient dans une large part à faire mieux sentir, par contraste, cette exubérance de vie, toute cette chaleur vitale, qui s'exhalait en stridulations sonores, sur les limites des neiges éternelles, au voisinage des glaciers ; pas un être vivant, si ce n'est nos Orthoptères, jetant comme un défi, dans cette solitude, le chant mille fois répété de leurs amours.

Déjà sur les pentes un peu élevées, jusque dans nos Cévennes, à partir de 1.400 à 1.500 mètres d'altitude, le *Psophus stridulus*, le bien nommé, à la livrée d'un noir sévère, s'élève à grand fracas, entrechoquant ses longues élytres, étalant ses ailes d'un beau rouge miniacé. Ce

n'est point le musicien expert, c'est un simple tapageur, sentinelle avancée des hautes cimes. Bientôt le *Stenobothrus morio* lui succède, et proteste contre notre invasion dans son domaine : partant d'un vol broyant, mais de courte portée, le voilà, à peine sur le sol, se démenant, marchant, raclant furieusement de l'archet, appelant à lui ses congénères, nous adressant, dans son langage sonore, probablement tout autre chose que des souhaits de bienvenue, puis, peu à peu ses stridulations s'adoucissent, deviennent plus trainantes, il fait le beau et rassemble son harem.

Si nous montons jusqu'aux Alpagnes, dans les vastes pâturages, à l'herbe rase et drue, de gros Acridiens se montrent, béatement immobiles au soleil : l'*Arcyptera fusca*, au ventre distendu, aux élytres trop courtes, vêtus de jaune, chevronnés de noir, chaussés de carmin. A distance de ces lourdes personnes, un cercle d'adorateurs, aux longues élytres frémissantes, rivalise d'ardeur. C'est une suite ininterrompue de brèves stridulations, suivies de trémolos trainants, de crissements aigus. Malheur au prétendant qui cherche à s'avancer dans l'intérieur du cercle : bousculé, tenaillé, écharpé par les compétiteurs jaloux, il disparaît sous leur foule grouillante, dont les clameurs redoublent.

Plus haut encore, dépassant 2.000 mètres d'altitude, sur la frontière d'Italie, à proximité du Mont Genève, j'eus la bonne fortune de rencontrer une colonie de *Stenobothrus miniatus*, Acridien rarissime en France, et c'est à lui, sans conteste, que reviennent les palmes de la stridulation.

De taille médiocre, il possède une membrane sonore occupant presque la moitié de la superficie de ses élytres, dont les vibrations très amples atteignent une intensité surprenante. Cette colonie était localisée sur un espace de deux ou trois ares seulement à flanc de montagne, bien exposée au soleil levant. C'était un spectacle captivant de voir monter subitement à trois ou quatre mètres de hauteur des groupes de mâles, se succédant sans interruption, au milieu d'un bruissement d'ailes tout particulier, qui

redoublait à mesure que l'insecte terminait en redescendant son élégante parabole, pour prendre pied sur la cime de quelque graminée, où, sans ralentir le mouvement extrêmement rapide de ses ailes, il frottait énergiquement ses fémurs postérieurs contre le champ des élytres, produisant ainsi une note stridente, longuement prolongée.

L'intensité de la stridulation n'est pas, du reste, comme on pourrait le croire, en rapport avec la taille de l'Acridien; les géants de la famille en France, l'*Acridium Egyptium*, le *Pachytylus Danicus*, sont loin de produire un bruit aussi fort que le *Stenobothrus morio*, qui est quatre fois plus petit que les mâles de ces deux espèces; l'étendue plus ou moins grande du champ de résonance de l'élytre attaqué par les fémurs, rentre seule en ligne de compte.

Chez les Locustides et les Grillons, au contraire, les fémurs n'ont plus de rôle à remplir dans la stridulation, qui est produite par le frottement des deux élytres, l'une contre l'autre. Chaque élytre porte, à cet effet, vers sa base, un véritable appareil sonore, dont les deux parties ne sont pas généralement symétriques.

Sur l'élytre gauche, qui dans la position du repos est placée au-dessus de la droite, une nervure détache près de sa base deux rameaux: le premier est très finement dentelé au revers, une véritable lime, c'est l'archet; le deuxième, plus faible, vient en rejoignant la nervure, circonscrire un petit champ membraneux aminci; sur l'élytre droite, un seul rameau, partant de la nervure, limite le champ tympanal, formé par une membrane brillante et hyaline, constituant la chanterelle.

Durant la friction de ces deux parties correspondantes, le rameau denté de l'élytre gauche met en vibration la membrane tendue de l'élytre droite: il en résulte un son strident, mais manquant de volume. C'est le crissement bref de la Locuste verte, improprement appelée Cigale, par les gens du Nord. Chez le gros *Ephippiger*, le *Gril* de nos paysans, le timbre se renforce un peu, par suite de la forme en cymbales des élytres, réduites strictement à l'appareil sonore, et qui vibrent au-dessous du pronotum,

cintré et bombé en arrière en forme de voûte. Une particularité est à noter : l'Ephippiger est le seul des Orthoptères dont les femelles soient capables d'émettre un son ; plainte, plutôt que chant, qu'elles ne font, du reste, entendre qu'en de rares occasions, quand on les saisit, par exemple.

Il faut arriver aux Grillons pour trouver un appareil musical de sonorité parfaite, et capable de modulations. C'est encore par le même mécanisme que le son est produit, seulement l'élytre droite se trouve placée au-dessus de l'élytre gauche, et l'appareil identique sur chaque élytre, plus compliqué, plus perfectionné, vibre à la fois sur chacune d'elles.

Qui n'a pas entendu le noir grillon des champs, égrenant le chapelet de ses cri-cri sonores, modulant à son gré, ou chantant en sourdine ? Un froissement savant de ses élytres, attaquant la chanterelle, non par l'archet mais avec la brosse de poils raides et courts qui l'accompagne, suffit à adoucir sa note ; un abaissement du bord latéral des élytres ; à étouffer le son. Mais le virtuose entre tous les Grillons est encore l'*Ecanthus pellucens*, mignonne créature translucide, dont la cantilène caressante et pure, s'élève dans le silence de la nuit. C'est comme un tintement de grelots, perdu dans le lointain, tour à tour s'éloignant, se rapprochant, tintinnabulant par instants à nos pieds ; car le chanteur est tout proche : la variété de ses intonations seule nous donne l'illusion de ces déplacements subits, et ce n'est qu'à force de patience qu'on finit par découvrir l'insecte, accroché au revers d'une feuille. Ses élytres, relevées presque perpendiculairement au corps, se croisent dans un mouvement de friction, ses ailes déployées frémissent, l'archet frôle rapidement les fines nervures traversant ses élytres, entièrement pellucides, qui vibrent dans toute leur étendue. Suivant l'impulsion donnée, le son se modifie, s'étouffe même par un abaissement des élytres vers le corps, et produit cette sensation de lointain, qui fait chercher le chanteur bien au-delà du point réel où il se trouve.

Chanteurs nocturnes, chanteurs au plein soleil, même et surtout ceux que la nature voulut muets, tous nos Orthoptères possèdent un énorme appétit ; la plupart sont phytophages, quelques-uns polyphages, deux seulement véritablement zoophages.

Le premier : la Mante (*Prégo-Diéou*), effrontée poltronne, dont les airs de bravache tombent bien vite devant un adversaire résolu, harponnant par derrière mouches, papillons, minuscules, petites larves rebondies, Orthoptères de taille moyenne sans défense contre elle, poussant la cruauté traitresse jusqu'à trancher par surprise le col de son conjoint, durant les épousailles, pour se repaître de son corps pantelant.

Le second : ma vieille amie la *Saga serrata*, la Magicienne dentelée, dont la taille dépasse celle des plus grands Orthoptères français. Point belle la Magicienne, mais d'un air imposant, avec sa tête chevaline, son crâne pointu, sa poitrine cuirassée de longues épines, ses bras vigoureux, dentelés comme une scie, son corps obèse, dans sa livrée vert d'herbe, couturée de bandes blanches sur les flancs, accompagnées de flammules violacées. Indolente, lente à s'émouvoir, dédaigneuse même devant l'insulte, mais terrible à la riposte, en attaquant de front.

Maintes fois, j'avais essayé de mettre aux prises avec *Saga* les plus gros Locustides, mais il fallait toujours qu'elle fût poussée à bout, pour fondre sur eux et les mettre hors de combat, d'un seul coup de ses fortes mandibules. Je désirais vivement voir comment elle se comporterait en face de la Mante armée, elle aussi, de pattes ravisseuses, aux griffes crochues ; j'eus vite mis les deux adversaires en champ clos, dans une de mes plus grandes cages.

La Mante, introduite la première, se campe sur la branchette, occupant le centre de la cage ; après un court instant de répit, *Saga* fait son entrée, insouciant et lourde ; d'un preste saut la Mante se laisse choir, se réfugiant dans un recoin, entr'ouvrant ses élytres, gonflant ses ailes, parodiant le souffle irrité de la couleuvre ; pour bien peu, si elle se sentait libre, elle tournerait les talons.

L'autre, flegmatique, s'arrête et semble examiner curieusement les signes de terreur folle de sa voisine, qui s'accule de plus en plus, tournant la tête, les bras levés, plutôt en signe de détresse qu'en posture de combat. La Magicienne ne bouge pas, bien que je l'aiguillonne pour la faire avancer ; seules, ses longues antennes, dirigées en avant, palpent à droite et à gauche ; l'une d'elles vient effleurer les bras de la Mante, qui esquisse un geste convulsif, froissant un peu l'antenne provocatrice. Cette fois c'en est trop : se ramassant sur ses membres, Saga bondit sur l'adversaire, sans se soucier des ongles crochus qui la menacent, l'enlace à bras-le-corps, l'écrase contre sa poitrine épineuse ; ses grandes mandibules, pareilles à des cisailles, saisissent le corselet de la Mante, et le tranchent sans effort ; dressée sur ses pattes, Saga élève entre ses bras robustes le corps décapité, et d'un geste brusque, l'envoie rouler au loin, les membres crispés dans une dernière convulsion, puis, de son allure indolente, elle regagne la branche au soleil. A la voir maintenant si lourde, si tranquille, qui se douterait de l'élan subit, irrésistible, dont elle vient de faire montre ?

La nourriture de la Magicienne se compose surtout d'Acridiens, dont elle sait faire un choix judicieux ; les espèces un peu velues ne semblent pas lui plaire. Quand son appétit se réveille, elle se met en chasse, les antennes dirigées en avant, reconnaissant le terrain : sitôt que l'une d'elles a effleuré une victime, d'un seul bond, d'un seul enlacement, Saga s'est emparée de sa proie, la pressant contre sa poitrine, paralysant les ruades désespérées. C'est par la tête qu'elle commence toujours, tranchant le col ; puis, faisant tourner lentement le corps entre ses pattes, elle déguste consciencieusement toute l'enveloppe chitineuse : on dirait un peloton qui se dévide ; les élytres, les ailes, les pattes, sont coupées ras au passage, et le cadavre pivote toujours, tant et si bien que, quand Saga relâche son étrointe, il ne reste plus sous elle, comme traces de son repas, que les ailes, les élytres, les pattes, et un sac noirâtre, renfermant les viscères, auxquels elle ne touche jamais.

Les Orthoptères polyphages appartiennent surtout aux familles des Forficules et des Blattes. Ces dernières sont de terribles mangeuses, se multipliant en outre avec une telle abondance qu'elles deviennent souvent un véritable fléau, d'autant plus que leurs ravages, exercés dans l'ombre, demeurent longtemps insoupçonnés.

Les espèces cosmopolites sont les plus à craindre : prenant possession des magasins, des dépôts, des docks, des soutes de navires, des raffineries, des brasseries, des tanneries, s'insinuant dans les sacs, les ballots, les caisses les mieux closes, elles ne laissent à la place du contenu que d'immondes débris. Leur abondance peut même rendre les maisons inhabitables : en 1869, à Périgeux, la pullulation du *Stylopiga orientalis* rendit un hôtel inexploitable, ce qui donna lieu à un procès entre propriétaire et locataire, devant la cour impériale de Bordeaux. Des experts furent nommés, et ramassèrent en une seule nuit, dans un espace de quatre heures, deux mille deux cent quarante-quatre Blattes, au moyen de deux kilos seulement de poudre insecticide.

Tous les autres Orthoptères français, Acridiens, Grillons et Locustides, sont phytophages ; ce n'est que par exception qu'ils attaquent leurs congénères.

En réalité on ne peut les considérer comme nuisibles, sauf six ou sept espèces dont la multiplication anormale donne lieu à de sérieux ravages, heureusement toujours plus ou moins localisés.

Au nombre des Locustides déprédateurs il faut compter ; les *Ephippigera vitium*, *Biterrensis*, *terrestris* et *provincialis*, ainsi que les *Barbitistes Fischeri* et *Berengueri*. Ce sont surtout les vignes et les vergers qui ont à en souffrir, bien qu'ils ne se fassent pas faute d'attaquer les arbres forestiers, lors de leurs invasions les plus intensives.

Deux Acridiens seulement doivent à juste titre être redoutés en France : le *Stauronotus Maroccanus* et le *Caloptenus Italicus*, qu'on ne manque jamais de confondre avec le *Schistocerca peregrina*, vulgairement criquet africain, dont les vols n'ont jamais, quoiqu'on en dise,

abordé la rive française ; tout au plus sont-ils arrivés dans le sud de l'Espagne et du Portugal, mais sans pousser plus au nord et sans jamais pouvoir se reproduire dans l'intérieur des terres, où fait défaut la chaleur torride nécessaire à l'éclosion des œufs. Une similitude de nom a suffi pour produire cette confusion : criquet marocain et criquet africain sont devenus synonymes, bien qu'il soit impossible, même à première vue, de prendre le *Stauronotus Maroccanus*, un nain, pour le *Schistocerca peregrina*, un géant.

Originaire du Maroc, le premier s'est acclimaté depuis des siècles le long du littoral méditerranéen, de la Grèce jusqu'à l'Espagne, mais sans s'écarter de la zone où l'influence saline se fait fortement sentir ; même dans ses migrations en masse, il ne franchit jamais cette extrême limite, bornant ses ravages aux parties basses des départements méridionaux.

Le *Caloptenus Italicus* s'accommode, lui, de milieux très différents, et j'ai pu constater sa présence, depuis le littoral, jusqu'à plus de 1.700 mètres d'altitude dans les Alpes (il s'élève un peu moins dans les Pyrénées), aussi ne se fait-il pas faute de pousser fort en avant ses invasions, remontant toujours vers le nord. Son aire de dispersion en forme de demi-lune, comprend la région méridionale, contourne le plateau central, longe la région Atlantique, et se recourbe jusque dans la Beauce.

Normalement, le nombre d'individus appartenant à ces espèces dévastatrices (grâce à une puissance prolifique qui leur est toute particulière) n'est pas plus grand que celui des représentants des autres espèces, dont la multiplication demeure toujours restreinte dans de justes limites, mais certaines années, à la suite d'un concours exceptionnel de circonstances favorables, l'évolution des pontes se fait sans encombre, les éclosions ont lieu sans presque aucun déchet, et si, jusqu'au printemps suivant, rien ne vient amoindrir le nombre déjà ainsi accru des reproducteurs ou détruire leurs pontes, fatalement l'invasion se déclare dans toute son intensité, dès la seconde quinzaine d'avril. Son point de départ ou, pour être plus

exact, le centre d'éclosion, est toujours situé sur des terrains élevés, ne retenant pas les eaux hivernales et vierges de toute culture. Ce détail a son importance, comme vous le verrez.

Durant les premiers stades de sa vie, le jeune Acridien, encore aptère, s'écarte peu du lieu de sa naissance, et pendant quelques semaines ses dégâts sont à peu près nuls, mais à mesure qu'il avance en âge, son agilité augmente, ses déplacements sont plus étendus, sa faim plus impérieuse le pousse bientôt au loin. Le voilà dans les champs de céréales, les luzernières, les sainfoins, trouvant vivre et couvert, abri contre ses ennemis, au nombre desquels le cultivateur devrait être le plus acharné. Aux champs dévastés, succèdent des champs saccagés, l'insecte n'attend plus que la dernière mue, qui doit lui donner la voilure parfaite, et lui permettre l'essor en masses compactes vers d'autres contrées indemnes. Habituellement incapables de franchir à l'aide de leurs ailes plus de trois à quatre décamètres, *Stauronotus* et *Caloptenus* trouvent, par une manœuvre spéciale, le moyen de prolonger leur vol, d'une façon plus soutenue, durant leurs immigrations par essaims.

Avant de prendre leur essor, ils grimpent le long de la tige des végétaux, et par de fréquentes aspirations, accumulent l'air dans les poches de leurs trachées distendues, emmagasinant ainsi une forte réserve d'oxygène; par suite allégés, il leur devient possible de parcourir au vol des espaces assez étendus, et de chercher au loin la pâture indispensable à la faim dévorante de leur multitude.

Bientôt cependant les ovaires des femelles, bondés d'œufs presque mûrs, alourdissent les voyageuses, qui, dans un ultime effort, gagnent une zone propice à la ponte, dont l'état inculte sera une garantie de sécurité pour leur progéniture, jusqu'à l'époque de l'éclosion. Déjà nombre de mâles ont succombé: les femelles affairées se hâtent de confier leurs œufs à la terre, et quelques semaines plus tard, il ne restera plus, des hordes envahissantes, que les germes occultes, mais vivaces, de nouveaux désastres futurs.

L'invasion la plus ancienne, dont j'ai pu trouver mention, remonte à l'année 1613. Dans le territoire d'Arles, en quelques heures, 600 hectares cultivés furent dévastés, puis, les insectes remontèrent en nuées épaisses les deux rives du Rhône (J'ai tout lieu de croire qu'il s'agissait du *Caloptenus Italicus*.)

La ville d'Arles, seule, dépensa 25.000 francs, et dans les trois territoires d'Arles, Beaucaire et Tarascon, on recueillit trois cents quintaux de sauterelles et trois mille quintaux d'œufs. Ces œufs auraient produit à l'éclosion six milliards de sauterelles.

Une autre invasion fut signalée par *Bouillon*, en 1660, dans la Saintonge.

En 1805, le *Caloptenus Italicus* ravage les environs de Marseille : les recteurs des paroisses distribuèrent 20.000 francs, à raison de 10 centimes par litre de sauterelles et de 20 centimes par livre d'œufs ramassés.

En 1820, 1822, 1824, 1825, 1832, 1833, 1834, mêmes invasions dans le Midi ; on en signale encore en 1864, 1875 et 1876.

Je dois à l'obligeance de M. *Fernand Bruneton* la note suivante :

« Une invasion eut lieu en juin 1879, des trains furent arrêtés sur la ligne de Lunel à Arles, à la rampe qui se trouve entre les stations de Vauvert et de Gallician, par suite de l'accumulation des sauterelles sur la voie ferrée ; des mûriers furent tués, leurs jeunes pousses étant dévorées dès leur apparition ; les vignes américaines eurent leurs feuilles dévorées, sauf celles des plants dits *Concord* qui furent épargnés. »

Depuis, en 1898, 1900 et 1901, d'autres invasions sont signalées à Saint-Affrique, dans la Saintonge et le Poitou, le Tarn, les Charentes, les Deux-Sèvres, la Beauce, le Lot-et-Garonne, l'Aveyron, la Camargue, les Bouches-du-Rhône, le Var, etc. : enfin, cette année, invasion (récidive de l'an passé), à Garons, Manduel, etc., mais qui semble ne pas devoir produire trop de dommages, partout où l'on a bien voulu prendre la peine d'éclaircir les essaims ; il n'en est pas de même dans les environs de la gare de Jonquières-Saint-Vincent, où l'on a trop tardé.

Bien des moyens de destruction ont été essayés ; insecticides pulvérulents ou liquides, de composition plus ou moins appropriée et dont l'effet reste quelque peu illusoire ; cependant des pulvérisations de cresyline à 15 % ont paru, cette année, avoir quelque action. Le ramassage en masse est encore le moyen de destruction le plus certain ; sans recourir aux immenses appareils Cypriotes utilisés en Algérie contre le *Schistocerca peregrina*, dont le maniement en France devient aussi coûteux que difficile, on peut user du système de la Melhafa modifiée ; quelques gros draps de ferme, cousus à la suite les uns des autres sur leur largeur et formant une bande d'une vingtaine de mètres de longueur, suffisent. Cette bande est soutenue verticalement de loin en loin par quelques personnes, en ayant soin de laisser traîner la partie inférieure sur le sol, de manière à former poche ; les Acridiens sont alors rabattus, au moyen de branches feuillues, vers la bande, et s'accumulent bientôt dans la poche inférieure, sur laquelle on laisse subitement tomber la partie tenue verticale ; il est ensuite facile d'écraser les insectes, véritable garantie contre toute résurrection.

Les essaïms ainsi éclaircis, on doit, fin août, retourner le terrain des lieux de pontes reconnues, par un labour peu profond, mais soigneusement exécuté, de façon à culbuter toutes les coques d'œufs ou les mettre à jour ; toute coque retournée ou exposée à l'air libre, devenant impropre à l'évolution des œufs qu'elle contient. Celle du *Caloptenus Italicus* offre une particularité très favorable à sa facile destruction : c'est un tube un peu cintré, portant un étranglement prononcé vers les deux tiers de sa hauteur ; au-dessous de cet étranglement se trouve la chambre contenant les œufs ; au-dessus, l'intérieur de la coque est vide : c'est le futur couloir de sortie des larves au moment de l'éclosion. Pour peu que la coque soit dérangée de sa position, elle se rompt infailliblement au point faible de l'étranglement ; l'air arrive ainsi au contact des œufs et ne tarde pas à détruire leur vitalité.

Le labour est donc le seul, le vrai remède, quoiqu'on en dise ; c'est supprimer le mal dans sa racine, éviter, pour

l'année suivante, une lutte toujours coûteuse et dont le résultat est toujours incomplet.

Heureusement pour le cultivateur, la nature a voulu, elle aussi, opposer un obstacle à la multiplication anormale des Orthoptères, et rétablir l'équilibre compromis, en faisant intervenir l'action lente, mais certaine, des parasites animaux et végétaux. Les œufs sont d'abord exposés aux attaques des larves du *Mylabris*, Coléoptère voisin des *Cantharides* ; des larves du *Trichodes*, autre Coléoptère, et de celles d'un Diptère, l'*Anthrax* ; en outre, un parasite plus redoutable, le *Sarcophaga*, Diptère vivipare, pond ses larves entre les segments abdominaux des Orthoptères, qui sont ainsi dévorés vivants, miette par miette. Parasités de la sorte, ils perdent, par l'atrophie de leurs ailes, la faculté de voler, et par celle des glandes génératrices, celle de se reproduire ; leur mortalité s'élève à 50 et même 80 pour cent.

D'autres parasites vermiformes, les *Helminthes*, les *Mermis albicans* et *nigrescens*, les *Gordius aquaticus* et *subbifurcus*, s'insinuent dans la cavité abdominale et s'y développent au point d'en occuper presque tout l'intérieur, détruisant peu à peu tous les organes, et comme ce sont surtout les femelles qui se trouvent ainsi infectées, on conçoit que le nombre des pontes irrémédiablement condamnées, devient considérable.

Mais le parasite par excellence des Acridiens, en particulier du désastreux *Caloptenus Italicus*, est un champignon microscopique, du groupe des Entomophytées : l'*Empusa Grilli*, de Frésenius. Ce champignon attaque l'insecte à tous les stades de son développement : les individus infestés languissent d'abord, puis se groupent au sommet des plantes à leur portée, pour y mourir, après s'être accrochés solidement ; leur corps se boursoufle et se déforme complètement, puis se recouvre des fructifications blanchâtres du champignon, dont le vent disperse les spores, semant ainsi la mort parmi les survivants ; il suffit de quelques germes, de quelques individus atteints, pour rendre la contamination de plus en plus certaine, et pour que l'épidémie se développe avec toute

son intensité, anéantissant jusqu'au dernier Acridien. C'est généralement ainsi que s'éteignent les grandes invasions.

Après cette longue digression sur les déprédateurs, revenons au dernier acte de la vie de l'Orthoptère.

Les épousailles ont eu lieu, suivant des rites dont j'ai pu noter les détails chez quelques espèces; les mâles ayant accompli leur mission fécondatrice, errent çà et là, décrépits et muets, sentant venir la mort; les femelles alourdies, traînent péniblement leur abdomen distendu, par leurs ovaires gonflés de grappes d'œufs mûrs; mais un dernier devoir reste dévolu à leur sollicitude maternelle: le dépôt en lieu sûr des germes contenant l'espoir et la propagation de la race. Voyons-les à l'œuvre.

Les Forficules déposent leurs œufs, blancs et lisses, dans de petites cavités du sol, sous les pierres, dans les endroits humides, les mères veillent sur eux, les transportent çà et là, afin qu'ils jouissent toujours de l'humidité nécessaire à leur évolution, elles les rassemblent en tas, les couvrent de leurs corps, paraissant les couvrir, elles agissent de même quelque temps encore avec leurs larves qu'elles abritent jalousement.

Chez les Blattes, la ponte, à proprement parler, n'existe pas, les œufs étant réunis dans une enveloppe commune, sécrétée à l'intérieur du corps de la mère. Ce sac coriacé, appelé Oothèque, est un peu cylindrique, divisé en compartiments, contenant les œufs placés en deux séries régulières; une soudure médiane règne le long de la partie supérieure de l'Oothèque et correspond à la paroi de séparation intérieure des deux séries d'œufs; c'est suivant cette soudure, que ce sac ovigère s'ouvrira comme un écrin, au moment de l'éclosion. L'Oothèque formée dans le corps de la mère, fait peu à peu saillie, en dehors de l'abdomen, et la femelle la traîne ainsi, à demi-expulsée, durant quelques jours, puis brusquement l'abandonne dans quelque coin, sans autre souci.

Les Bacilles pondent durant la nuit, laissant choir sur le sol, du haut des arbriseaux qui les nourrissent, de un à six œufs, par intervalles irréguliers; la ponte se poursuit plusieurs semaines.

Cette insouciance des Blattes et des Bacilles, contraste singulièrement avec la sollicitude des Forficules.

Les Mantes, qui ne surveillent plus, une fois terminé, le nid abritant leurs descendants, font au moins preuve de prévoyance maternelle en édifiant une Oothèque, sécrétée, modelée soigneusement, molécule par molécule ; sa forme diffère suivant les espèces, mais le plan architectural conserve toujours ses grandes lignes : une série de logettes distinctes pour chaque œuf, débouchant, soit dans un couloir central, soit distinctement à la périphérie, tout autour, une couche spongieuse, perméable à l'air, imperméable à la pluie.

Tous les Acridiens pondent dans l'intérieur du sol ; l'extrémité de l'abdomen des femelles porte à cet effet quatre courtes valvules cornées, disposées par paires, la paire supérieure dirige ses crochets en haut, la paire inférieure vers le bas ; ces valvules sont en outre excavées, sur leur face concave, en forme de cuillère. C'est à l'aide de ces modestes outils, que l'insecte va forer un véritable puits, légèrement recourbé, épousant la forme et la longueur de son abdomen. Voyons la manœuvre.

La pondeuse boucle son abdomen, en ramenant son extrémité sous le sternum, puis, appuyant perpendiculairement sur le sol ses deux paires de valvules, d'abord resserrées l'une contre l'autre ; elle les ouvre progressivement, avec une telle énergie, que leurs pointes mordent le terrain ; répétant sa manœuvre d'un mouvement très lent, mais continu, peu à peu l'abdomen s'enfonce et disparaît tout entier dans la terre, sans que le moindre déblai remonte à l'extérieur ; le trou de ponte n'est donc pas foré, les molécules du sol sont seulement écartées, et tassées, du centre à la périphérie, d'abord par le travail des valvules, ouvrant le passage à l'abdomen, puis par la turgescence de ce dernier. Dès que l'abdomen est plongé tout entier, l'insecte reste longuement immobile ; sauf quelques légers frémissements, quelques balancements de la tête, rien n'indique le travail souterrain de l'expulsion des œufs ; ceux-ci, au fur et à mesure de leur sortie, sont placés par rangées un peu obliques et entourés d'un

liquide spumoux, qui, revêtant les parois du trou de ponte, constitue la coque ovigère. Lentement l'abdomen remonte, à mesure que la ponte s'avance; une dernière couche de fluide mousseux succède enfin aux derniers œufs, et l'Acridien dégage son ventre dégonflé; dans ce mouvement, les bords de l'orifice du conduit souterrain s'effritent et combent l'ouverture. Quelques espèces font disparaître par un léger platinement les traces de leur travail, mais les plus nombreuses s'éloignent insouciantes.

Chez les Grillons, le mode change, suivant les espèces: les unes se contentent de planter en terre leur long oviscapte corné et d'y déposer chaque œuf isolément; d'autres, comme l'*Ecanthus pellucens*, l'*Arachnocephalus Yersinii*, placent leurs œufs dans les tiges de végétaux de consistance molle. Au premier abord on se demande comment leur oviscapte si frêle, si ténu, peut vaincre la résistance, si petite soit-elle, contre laquelle il va se buter, mais un travail préparatoire a facilité la ponction du végétal; l'insecte ayant choisi sur la tige le point précis qu'il veut attaquer, pratique à l'aide de ses mandibules une incision intéressant l'épiderme et mettant à nu les couches sous-jacentes plus tendres; dès lors, il lui est facile de plonger son oviscapte, en forme de lancette, dans l'intérieur de la tige et de déposer son œuf au fond de chacune des logettes qu'il dispose en spirales irrégulières.

Les Locustides, encore mieux pourvus que les Grillons, possèdent un oviscapte robuste, capable d'efforts sérieux. L'inspection seule de l'instrument indique qu'il est destiné à des genres de travaux très différents. Sa forme variable sert, du reste, de caractère spécifique dans la classification, mais elle aurait dû davantage fixer l'attention des biologistes, fort peu nombreux, qui se sont adonnés à l'étude des mœurs des Orthoptères.

Courbé en forme de yatagan aigu, droit comme une épée de combat effilée, biseauté à sa pointe comme un burin de graveur, ensiforme, mais épaissi en spatule crénelée, il est bien évident que sa structure doit s'adapter à des usages tout particuliers; en effet, ce sera tantôt

un pal, sachant s'ouvrir de force un passage dans la terre compacte, un plantoir recourbé pénétrant à travers débris et radicelles, une spatule gâchant le terreau humidifié, pour enrober les œufs un par un, une vrille perçant les végétaux ligneux, une lancette aiguë ponctionnant les tiges plus tendres des joncs, un greffoir recourbé s'insinuant dans les gerçures des écorces.

La ponte des Locustides français a été si peu observée, qu'à peine l'on connaissait les manœuvres de trois d'entre eux ; j'ai pu, à mon tour, ajouter des détails précis sur celles de quelques autres.

Saga serrata, *Ephippigera vitium*, *Biterrensis* et *Terrestris*, *Locusta viridissima*, pondent leurs œufs isolément en terre, et leur manière de procéder est à peu de chose près identique. Prenons pour exemple *Saga* : l'insecte, après avoir reconnu le terrain et choisi l'emplacement à l'aide de ses antennes et de ses palpes, se hausse sur ses membres, les postérieurs projetés obliquement en arrière, et boucle son corps, en ramenant la pointe de son oviscapte au-dessous de sa poitrine, pour planter celui-ci verticalement dans le sol, en aidant cet enfoncement par des mouvements lents, de haut en bas et de droite à gauche, frayant ainsi le passage jusqu'à ce qu'il ait presque entièrement disparu ; puis la femelle, se soulevant davantage, retire hors de terre sa tarière des deux tiers ; les lames composant l'oviscapte s'entr'ouvrent alors légèrement et l'œuf descend à l'intérieur ; dès qu'il s'y trouve bien engagé, nouvel enfoncement de la tarière, qui a l'air de fouiller de côté et d'autre ; l'œuf est ainsi déposé. Après un temps de repos, nouvelle ponte, mais chaque fois l'oviscapte, tout en redescendant par le même orifice, place chaque œuf à distance des premiers, sans l'y faire toucher. Ayant ainsi planté en quelque sorte six ou sept œufs successivement, la femelle retire sa tarière du sol, et ratisse avec sa pointe la surface du terrain, pour faire disparaître les traces de son travail.

Barbitistes et *Isophya* opèrent un peu différemment, à cause de la forme plus recourbée et de la longueur moindre de leur oviscapte, dont l'extrémité obtuse est

armée d'assez fortes denticulations. Après s'être courbé en boucle et avoir ramené sous le sternum son oviscapte, l'*Isophya* le saisit entre ses mandibules, de façon à le maintenir fortement appuyé sur le sol, pendant qu'un mouvement alternatif de ses lames dentelées creuse la terre; en même temps se produit une sécrétion assez abondante de mucosité très fluide, qui humecte les parois de la cavité créée. Le terreau ainsi humidifié, est d'abord en quelque sorte gâché par les valves, de façon à passer à l'état de mortier peu consistant, puis l'oviscapte remonte à fleur de terre, l'œuf se montre engagé entre ses valves légèrement écartées, et descend peu à peu jusqu'à l'extrémité de la tarière qui le saisit plus étroitement et l'enfonce dans la bouillie terreuse, sa pointe supérieure effleurant presque le niveau du sol. Quelques millimètres plus loin, la même manœuvre se répète pour un second œuf, ainsi de suite, jusqu'à cinq ou six fois. La ponte continue durant plusieurs semaines.

L'*Uromenus rugosicollis*, sorte d'Ephippiger spécial au sud-ouest de la France, à oviscapte court et fortement recourbé, opèrerait sa ponte, d'après Bouton et Pieron, à la façon de son proche parent africain, l'*Uromenus confusus*, dont Peyerimhoff fit connaître les manœuvres en 1908. Après avoir rongé l'épiderme de jeunes pousses, la femelle enfoncerait son oviscapte dans l'orifice qu'elle vient de creuser pour y déposer ses œufs.

Comme on le voit, il reste beaucoup à faire pour arriver à connaître toutes les phases de la ponte de nos Locustides. Grande est la difficulté, de rencontrer la femelle en travail, ou de la placer en la retenant captive, dans des conditions conformes à celles qu'elle aurait su trouver en liberté, mais que l'observateur ignore complètement. Longtemps encore, la sagacité et la patience du chercheur seront mises à l'épreuve, avant qu'il ait pu percer le mystère dont ces insectes entourent l'acte ultime et capital vers lequel tend toute leur existence.

L'ANNEXION DE LA BOSNIE

PAR

M. P.-H. BIGOT

correspondant

L'annexion de la Bosnie-Herzégovine est un de ces crimes de lèse-nations, comme on en voit rarement commettre. C'est à peine si l'on en trouve un exemple par siècle : la Pologne au XVIII^e, l'Italie en 1815, la Serbie de notre temps. Chacune de ces spoliations violentes est le dernier acte d'un drame longuement médité et préparé par ceux qui le commirent et dans la perpétration de chacun trempent des mains allemandes. C'est tour à tour Frédéric II, Metternich, Arentthal, pour ne citer que les protagonistes. Mais on en trouverait d'autres, et non des moins retentissants, si l'on cherchait quelque peu dans les comparses apparents de ces mêmes drames, qui deviennent les grands premiers rôles d'actions plus importantes et sur des scènes plus vastes. Les noms de Frédéric II et de Metternich appartiennent à l'histoire, ainsi que les partages de la Pologne et l'occupation de la Vénétie et du Milanais en 1815. Mais le nom d'Arentthal est encore du domaine de la politique actuelle Européenne, comme l'acte qu'il est en train de perpétrer ne sera que demain au pilori de l'histoire.

Un patriote Serbe, M. Jovan Cvijic, professeur à l'Université de Belgrade, vient d'écrire sur ce sujet d'actualité une brochure appelée à un grand retentissement. C'est pour la nation Serbe un véritable plaidoyer où il met au service d'un patriotisme ardent et passionné la rigueur de méthode et la scrupuleuse conscience d'un savant.

Aussi cette modeste brochure a-t-elle jeté l'épouvante dans le cœur des gouvernants Autrichiens qui partout où ils l'ont pu, partout où leurs agents ont pu l'atteindre, ont fait saisir l'édition serbe. Mais en dépit de l'Autriche et de ses suppôts, l'œuvre de M. J. Cvijic sur *l'annexion de la Bosnie et la question Serbe* a franchi les frontières de son pays. Elle est parvenue à Paris où M. A. Malet, qu'un long séjour en Serbie a familiarisé avec la langue que parlent dans la péninsule des Balkans plus de dix millions d'habitants, et avec tout ce qui intéresse cette région mal connue de nos compatriotes et de nos contemporains, vient de la leur présenter. Comme la Pologne autrefois, comme les Italiens hier, c'est un appel chaleureux que l'éminent professeur à l'Université de Belgrade adresse à la nation Française. Je souhaite que, plus heureux que les Polonais, plus heureux que les Italiens de 1815, M. Cvijic soit entendu en Europe et en France, et que sa voix ne se perde point dans cette immensité de veulerie qui s'étale à cette époque sur notre pauvre terre.

Sans doute, la cause que plaide le patriote Serbe est de celles qui a plu de tout temps aux amis de la Liberté, aux esprits larges et aux cœurs nobles et généreux. A ce titre il semble qu'elle soit déjà gagnée auprès de cette nation Française qui, à tous les âges de son histoire, s'est dévouée, corps et âme, à la cause des opprimés. Celle dont la somme des sacrifices désintéressés pour les autres nations monterait jusqu'au ciel, s'il faut en croire Michelet, ne peut rester indifférente à l'appel de la nation Serbe, à laquelle la rattachent d'ailleurs des liens de parenté et des souvenirs historiques communs. M. A. Malet évoque, en effet, dans sa préface courte mais substantielle, la mémoire de cette Hélène d'Anjou, nièce de Saint-Louis, qui, à la fin du XIII^e siècle, régna sur ce royaume déjà organisé et doué déjà d'une civilisation assez brillante pour que nous puissions encore aujourd'hui en admirer les monuments respectés.

La brochure de M. Cvijic elle-même étudie, avec toute l'attention que mérite un fait historique de cette importance, l'annexion de la Bosnie-Herzégovine accomplie

arbitrairement par l'Autriche-Hongrie au commencement d'octobre 1908. Elle montre que cet acte de la Monarchie Austro-Hongroise est une violation flagrante des décisions du Congrès de Berlin 1878 et, par suite, qu'il est de nature à ébranler la foi qu'on peut avoir dans la valeur des traités internationaux. Elle met en évidence que les deux pays, Serbie et Montenegro, n'ont point ce qui est indispensable pour leur existence et politique et économique. Si le traité de Berlin violait déjà le principe des nationalités, en partageant entre sept Etats différents les populations serbes, l'annexion de la Bosnie-Herzégovine place définitivement sous la domination étrangère la partie centrale et ethnographiquement la plus forte de ce peuple héroïque dont le sang a coulé maintes fois pour la cause de l'indépendance Balkanique.

Or, cette annexion atteint directement la vitalité ethnique et économique de la Serbie, car, d'une part, elle enlève à ce peuple le seul moyen pratique de se reconstituer en une unité forte et puissante, et, d'autre part, elle l'empêche de se développer et de vivre sa vie économique. Le traité de Berlin, en effet, ne violait pas seulement le principe des nationalités, il enfermait dans un tel cercle d'états et de barrières douanières la malheureuse Serbie que celle-ci ne pouvait tirer parti de ses propres ressources et, tôt ou tard étouffée économiquement, elle ne pouvait subsister longtemps comme Etat indépendant. Elle semblait une proie destinée à apaiser la voracité de l'Autriche, tandis que sa voisine, la Bulgarie, devait satisfaire aux appétits de la Russie.

Les embarras intérieurs de l'Empire Moscovite, ses guerres contre la Chine et surtout contre le Japon ne lui ont permis ni de tirer parti de cette situation, ni d'empêcher sa jeune voisine de constituer sa personnalité nationale.

Il en fut autrement de l'Autriche, d'autant que, s'il faut en croire M. Cvijic lui-même, elle est « l'Etat d'une illustre et sage dynastie : sa politique extérieure est, en conséquence, surtout la politique de la dynastie. Au moment où elle perd sa souveraineté sur une province,

elle cherche aussitôt avec ardeur et sans trêve à établir sa domination sur une autre contrée, de préférence là où elle pense rencontrer le moins de difficultés, là où la résistance est la plus faible. Ce n'est pas la politique d'un grand État qui, plein de force et de vie, doit tendre raisonnablement à son expansion territoriale et s'empare de la région qui lui est vraiment nécessaire. Non, la politique territoriale de l'Autriche est une politique archaïque, une politique du Moyen-Age.

« Pour ces motifs et par l'effet de circonstances spéciales, l'Autriche-Hongrie a obtenu au Congrès de Berlin le droit d'occuper la Bosnie et l'Herzégovine. Elle n'aurait pas pu l'obtenir sans l'aide puissante que lui apportèrent l'Allemagne et l'Angleterre, la première surtout, qui voyait dans l'occupation de la Bosnie un moyen de fortifier les aspirations allemandes et la politique allemande. »

Là, l'auteur montre bien les origines de cette mainmise de l'Autriche sur la Bosnie-Herzégovine et, par conséquence, sur la Serbie. C'était pour l'inspirateur du traité de Berlin, pour Bismarck qui fit conclure entre François-Joseph et Alexandre II la convention du 18 janvier 1877, une façon de consoler le vaincu de Sadowa et, le détournant de cette Allemagne dont on l'avait chassé, de lui offrir des compensations dans les principautés Danubiennes, la Bosnie, l'Herzégovine et la Serbie, en attendant Salonique dont on lui assurait la route par Serajevo et Novi-Bazar. Qui pourrait affirmer si les intentions secrètes du chancelier de fer n'étaient point d'agrandir ainsi le domaine Allemand vers l'Est et par des mariages heureux de reconstituer au profit de la Maison de Hohenzollern un immense empire romain-germanique ? Les Halsbourg seraient les Ratons qui tireraient les marrons du feu que croqueraient les Hohenzollern devenus les Bertrand de la politique germanique.

Le mémoire de M. Cvijic pour la nation Serbe est bien conçu : il pose d'une façon claire et précise l'énoncé du problème et il en déduit nettement les arguments qu'il fait valoir. La situation géographique et économique de la Serbie l'amène à montrer l'importance de la Bosnie-

Herzégovine pour le peuple Serbe. Il montre ensuite quels furent dans ces deux provinces l'esprit et les tendances de l'administration Austro-Hongroise. En regard, il indique quelles seraient les garanties nécessaires à l'existence de la Serbie et du Montenegro, pour donner une solution au problème Serbe qui peut déchaîner dans la péninsule des Balkans une hostilité dangereuse et prolongée capable de nuire à la Monarchie Austro-Hongroise, à la paix Européenne, à la civilisation. Dans l'intérêt de tous, il est à souhaiter que la voix de M. Cvijic soit entendue et que ses arguments trouvent dans les Parlements de l'Europe des avocats dignes d'une aussi noble cause.

TRENTE-CINQ ANS D'ÉPISCOPAT

PAR

M. le Chanoine DELFOUR

membre résidant

Il ne faut point juger des gens sur l'apparence, je veux dire, sur la réputation qui leur est faite par la presse.

De cette sage défiance je trouve la justification dans la vie de M^{sr} de Cabrières. L'évêque de Montpellier jouit d'une réputation d'intransigeance qui a franchi les frontières et s'est établie solidement dans quelques pays voisins, surtout en Italie. Or, à l'heure présente, en l'an de grâce 1909, il n'existe pas de physionomie plus riche d'expression bienveillante, plus souriante, plus fénelonienne que celle de M^{sr} de Cabrières. Ceci est un fait dont chacun peut contrôler aisément l'authenticité.

Et il est encore certain que cette bonté qui rayonne sur le visage de M^{sr} de Cabrières, reflète très exactement le fond d'une âme.

De lui, comme de deux hommes illustres, on peut dire qu'il fut clément jusqu'à être obligé de s'en repentir. Mais, je crois pouvoir ajouter que M^{sr} de Cabrières ne se repent, en aucune façon. Il mourra dans l'impénitence finale, peut-être même avec le regret de n'avoir pas prêché autant qu'il l'aurait voulu, par la parole et par l'exemple, la joie, la charité et le pardon.

J'entends bien l'objection qui se présente à l'esprit : « Qu'importe, dira quelqu'un, qu'importe l'exquise bienveillance personnelle d'un homme, s'il professe une doctrine absolue, intransigeante, agressive, une doctrine qui rompt en visière à toutes les idées de son temps ? »

Mais, justement, M^{sr} de Cabrières aime d'amour le xix^e siècle catholique, et s'il morigène l'autre, c'est avec une indéfectible et, on serait tenté de dire, avec une excessive bonté.

Chateaubriand, Lamartine, Montalembert, Lacordaire, Lacordaire surtout, lui inspirent une admiration où il entre beaucoup de tendresse. Des académiciens du xx^e siècle, amis ou adversaires, M^{sr} de Cabrières parle toujours avec une bienveillance sereine. Deux ou trois de ces Messieurs lui inspirent un attachement passionné. Il lit tous les jours un nombre respectable de journaux, de revues françaises et de revues anglaises, si respectable qu'il ferait reculer maints jeunes gens réputés très intellectuels. L'évêque de Montpellier est donc bien un homme de son temps, c'est-à-dire du xix^e et du xx^e siècles.

Même dans la critique des idées qui ne sont pas les siennes, il apporte une modération et un sentiment d'équitable tolérance qui sont devenus bien rares en ces derniers temps. Il dira de la Révolution, par exemple : « Ah ! si la Révolution ou ce qui est né d'elle avait consenti à se faire baptiser pour ainsi dire nous aurions pu lui pardonner, l'excuser, traiter avec elle sur le pied d'une réconciliation sérieuse et sincère. Nous ne repoussons pas sommairement et de parti-pris, ce qu'il y a de juste et de noble dans ces idées d'égalité, de liberté et de fraternité que la Révolution a faites siennes. Ce n'est point que je considère comme un bien cet état terne des intelligences dans lequel par peur de la lumière on se cantonne volontairement dans une région nuageuse, où nul rayon émané d'un symbole précis n'éclaire l'horizon. Mais, dans les rapports habituels, tout extérieurs, la tolérance des opinions est une suite nécessaire des conditions actuelles de la vie sociale ; sans que nous abandonnions le devoir de chercher à faire des prosélytes, nous pouvons, sans trahir notre vocation, présenter à tous, loyalement, une main qui les appelle toujours et ne les repousse jamais. »

Il y a là plus qu'une profession de foi. Dans ces mots tout vibrants d'honnêteté s'affirme le cri d'une âme haute et aimante qui est devenu comme une règle de vie. Qu'il

loue Guizot ou Barnave, qu'il mette en cause les protestants de Genève ou le président Sadi Carnot, M^{sr} de Cabrières s'exprime toujours en gentilhomme qu'un manque de courtoisie offense à l'égal d'une faute morale et en évêque désireux de conquérir des âmes par la douceur.

Pour comprendre jusqu'à quel point l'opinion publique se montra sévère pour lui, il faut se rappeler ce qui fut dit de ses relations avec Léon XIII. A ce grand pape, l'opinion publique octroie, sans enquête préalable, je pense, une grande réputation de libéralisme, en même temps qu'elle lui attribue des sentiments peu amicaux pour l'évêque de Montpellier. Ceci est aussi faux que cela. Qui a lu les admirables encycliques *Libertas* ou *Immortale Dei*, sait à quoi s'en tenir sur le libéralisme de Léon XIII, mais, à l'exception de quelques amis de M^{sr} de Cabrières, on a cru également à l'authenticité d'une disgrâce longue et absolue. La vérité est que Léon XIII aimait tendrement M^{sr} de Cabrières, une lettre ancienne récemment livrée à la publicité en témoigne avec éclat.

De cette réputation d'intransigeance qui s'attache au nom de M^{sr} de Cabrières, que convient-il de retenir ? Ceci d'abord, que l'évêque de Montpellier, comme tous les évêques, comme tous les prêtres, comme tous les chrétiens soucieux d'orthodoxie, condamne très nettement le libéralisme doctrinal avec toutes ses annexes et conséquences. Confessons même que M^{sr} de Cabrières est royaliste. Comment peut-on bien être royaliste en plein *xx^e* siècle ? Certes, jamais il ne fit entendre de retentissante déclaration politique. Mais, devant quelques amis intimes, — jamais du haut de la chaire ni publiquement, — il avoua, maintes fois, sa foi inébranlable à la vitalité d'une dynastie qui fut, pendant des siècles, glorieusement associée aux destinées de la France. Seul, ou presque seul dans l'épiscopat, il s'abstint d'approuver le ralliement des catholiques à la République. L'avenir dira ce qu'il faut penser, non pas de sa loyauté ni de la fermeté correcte de son attitude — il ne tient qu'à nous d'être

déjà fixés sur ces deux points — mais de sa clairvoyance patriotique.

Une autre forme d'injustice collective semble s'exercer contre la destinée littéraire de l'évêque de Montpellier. Je veux parler de cette odieuse centralisation qui éteint lentement, mais sûrement toute la vie de nos provinces françaises. Villemessant affirmait qu'un feu de cheminée, pourvu qu'il éclatât rue Montmartre, avait plus de retentissement dans le monde que la mort violente de trois cent mille Asiatiques. Il entre un peu d'illusion dans ce concept figariste : le boulevard n'a peut-être pas autant d'importance mondiale que se l'imaginent ses péripatéliens. Mais il bien vrai que les querelles, congratulations et inventions diverses de gens de lettres qui habitent les bords de la Seine, absorbent trop l'attention publique. Un auteur dramatique de troisième ordre parvient-il à faire jouer sur une scène parisienne une pièce médiocre ? Toute la presse discute, pendant des mois, ses thèses et ses arrière-pensées morales. Tel poète, d'ailleurs brillant, trouve le moyen de tenir le monde en haleine par le seul énoncé d'un titre : *Chantecler*. Pendant ce temps, les plus solides écrits qui voient le jour en province obtiennent un succès d'estime, ou moins encore.

L'œuvre de M^r de Cabrières est consacrée tout entière à la vie des deux provinces auxquelles le rattachent sa famille et ses fonctions. Il célèbre ou Nîmes ou Maguelone, les états généraux du Dauphiné ou l'Université de Montpellier ; il mène les funérailles d'un médecin ou d'un curé ou d'un général qui vécurent et moururent loin de la capitale. Ce faisant, il trouve des notes que nous nous permettons d'appeler admirables avec ou sans la permission des docteurs parisiens. Est-il rien de plus gracieux, par exemple, que cet éloge de Montpellier : « Parcourez-le, ce pays vivifié, en toutes saisons, par les rayons de son soleil : vous rencontrerez les plantes les plus recherchées, les plus salutaires, les plus délicates ; aussi bien celles qui viennent près des sables de la mer, que celles auxquelles convient un sol plus sec et moins perméable. On y jouit d'une température si douce, si agréable à la

santé, tellement appréciés des anciens que les malades venaient souvent autrefois demander la guérison à l'air de Montpellier. Il en vient encore aujourd'hui dans cette ville, où l'affluence des vieillards fut telle jadis, qu'un étranger s'écriait : *Et quid est hoc Monspelim quo omnes senes concurrunt, sicut ad arborem vitæ?* La réputation des médecins ne faisait pas tout, on parlait aussi de la clémence de notre ciel. J'ai trouvé dans un vieil itinéraire, composé en Grande-Bretagne, la mention d'une petite ville, belle, saine, très réputée à cause de son climat, et dont on disait : « C'est le Montpellier de l'Angleterre. » Voilà, sans doute, pour quelles raisons les étrangers ont toujours aimé à s'arrêter sur notre sol. Le caractère distinctif de notre peuple n'était-il pas d'ailleurs bien fait pour les retenir... ? »

Exquise de fraîcheur, n'est-ce pas ? cette page qui n'est nullement isolée, comme on peut s'en rendre compte, dans l'œuvre de M^{re} de Cabrières. Mais avez-vous bien remarqué qu'elle est d'un placement littéraire fort difficile ? Quelles revues, quels éditeurs consentiront-ils à la publier ? Ni les Parisiens ne pousseront la condescendance jusqu'à l'admirer de toute leur âme, ni les provinciaux autres que les Montpelliérains ne s'intéresseront à sa diffusion.

Ah ! nos vieilles provinces sont bien vaincues ! Mais M^{re} de Cabrières aura du moins l'honneur d'avoir incarné leur dernière résistance. De ce grand mouvement viticole de 1907 qui s'annonçait si beau et qui finit si pauvrement, que restera-t-il ? Il restera un mot de M. Clémenceau, si tant est qu'on en puisse garantir l'authenticité, il restera surtout le geste paternel d'un évêque ouvrant toutes grandes les portes des églises aux populations harassées.

Pour qui veut bien réfléchir au sens des mots, le titre seul qu'on a mis en tête des *Pages choisies* de M^{re} de Cabrières est déjà gros de signification. Trente-cinq ans ! c'est deux fois et demi le *magnum ævi spatium* dont s'effrayait le génie mélancolique de Tacite. Que d'événements se sont produits durant ce laps de temps en France, à Montpellier et dans la vie de M^{re} de Cabrières ! Du régime

politique où ses amis personnels les Numa Baragnon et les de Larcy jouaient les seconds rôles, nous en sommes venus au ministère de M. Clémenceau, successeur de M. Émile Combes, ancien professeur du Collège de l'Assomption. Il y a de cela longtemps, Taine voulait instituer une enquête sur l'administration si mouvementée et déjà si longue de M^{sr} de Cabrières. Il estimait qu'un tel épiscopat ne devait pas échapper à l'attention d'un historien. Que dirait-il en 1909? La bibliographie des écrits de M^{sr} de Cabrières comprend de 450 à 500 titres de mandements et elle offre pour le moins autant de variété que d'étendue. Qu'on me permette de citer quelques titres: Préface aux poésies de Jean Reboul, Mandement ordonnant des prières et des quêtes pour les inondés de Montpellier, Lettre pastorale sur les *Universités catholiques*, Lettre à M. le professeur Grasset sur la mort de M. Adrien Barre, Allocution prononcée à Sorèze, le 23 juillet, après la bénédiction de la statue du Très Révérend Père Henri-Dominique Lacordaire, Les États généraux du Languedoc, Commentaire sur le Discours de Léon XIII aux ouvriers français, Discours prononcé à la cathédrale de Montpellier, le 29 juin 1890, sur les conséquences du centenaire, Eloge funèbre de S. E. le cardinal Mermillod, lu à Fribourg, le 5 mai 1892.

N'eussent-ils aucune valeur littéraire, de tels documents constituent par eux-mêmes un fort beau chapitre d'histoire régionale, mais il est facile de prouver que leur auteur sut leur donner, par surcroît, l'ordre et le mouvement, c'est-à-dire le style.

..

Ce n'est pas que M^{sr} de Cabrières ait fait la moindre concession à l'esthétique modern-style. Il parle toujours une langue grave, simple, forte et distinguée, et même lorsqu'il loue quelques-uns des grands romantiques qu'il aime tant, il ne se départ jamais d'une certaine sévérité classique. Classique encore est cette tendance de l'évêque de Montpellier à s'attacher de préférence aux questions le

plus souvent traitées par les grands maîtres, aux thèmes éternels sur quoi s'exercent les plus nobles inquiétudes de l'humanité. Il arrive ainsi que, sans y penser, M^{sr} de Cabrières affronte les plus redoutables voisinages.

Dans toute l'histoire de la littérature française, il n'est rien sans doute de plus beau que le sermon de Bossuet sur l'honneur. Avec un parfait naturel, M^{sr} de Cabrières n'a pas craint d'aborder le même sujet. J'espère bien qu'il ne se trouvera aucun homme d'esprit pour m'accuser d'égaliser M^{sr} de Cabrières à Bossuet. Je n'essaie même pas d'établir un commencement de comparaison, je demande simplement la permission de constater un fait littéraire qui se réduit à ceci : même pour ceux qui se souviennent des deux sermons de Bossuet, il y a possibilité de lire un nouveau fragment de discours sur l'honneur. C'est que Bossuet vivait en un temps où l'Honneur, souverain absolu, dieu omnipotent, recevait en même temps que les hommages légitimes de tous les Français des sacrifices où la superstition avait sa part. Aussi, Bossuet s'attache-t-il à distinguer soigneusement le véritable honneur de la fausse gloire. *Il punto d'onore!* Mais, de nos jours, grâce à Dieu, les Français désabusés ne commettent plus de ces excès de chevalerie ! Ils sont positifs à l'instar des Anglo-Saxons de New-York ou de Londres et des financiers allemands qui règnent à la Bourse de Paris, ils sont positifs ou ils s'efforcent de l'être. Mais les patriotes qui considèrent le sentiment de l'honneur comme un des plus puissants ressorts de l'âme française, font entendre un cri d'alarme. Écoutez M^{sr} de Cabrières : « L'honneur est un sentiment difficile à définir : Quiconque a éprouvé dans sa vie un de ses contre-coups subits qui se ressent dans l'âme, quiconque a rougi un jour sous l'impulsion du cœur qui se serrait et qui faisait monter au visage et au front je ne sais quel éclat brillant, celui-là sait bien ce que c'est que l'honneur. Il a entendu la voix, mais la définir, mais l'exprimer en quelques mots, quelle difficulté !

» Et cependant, ne vous semble-t-il pas que nous avons

défini l'honneur, quand nous avons dit que c'est la fleur, l'épanouissement suprême de la conscience.

» Mais cette voix intime que nous entendons en nous-mêmes, qui nous parle constamment, cette voix de la conscience a besoin, bien que juge et guide, d'être formée. Quand l'âme de l'enfant s'ouvre aux premières lumières de la raison, la conscience est déjà là toute prête à pleurer ; de même que, livré à ses seules forces, l'enfant serait comme l'animal livré à des instincts que personne ne comprime, de même si elle n'est pas formée, éclairée, instruite, guidée. reprise et gourmandée, la conscience n'aura jamais cette autorité souveraine, inplacable, mais sublime, qu'elle doit avoir dans le cœur de l'homme.

» Et voilà pourquoi l'honneur est véritablement un sentiment chrétien, car il faut, pour que la conscience prenne toute sa valeur, des principes certains, qui ne soient pas livrés à la discussion, qui ne soient pas susceptibles d'être enlevés et lentement détruits ; il faut une voix sûre comme celle de Dieu et au sujet de laquelle aucune controverse ne puisse s'élever.

» Et voilà pourquoi notre France, la nation chrétienne par excellence, forme, par cette culture délicate de la conscience, de véritables soldats. Voilà pourquoi elle est l'immuable modèle et l'école de l'honneur. »

Après Bossuet, allons-nous faire intervenir Fénelon?... Il le faut cependant. Fénelon a écrit sur l'éducation des filles un traité qui est une merveille de goût, de finesse et de profondeur. Il paraît que certains pédagogues modernes parlent avec dédain du petit chef-d'œuvre. Je les plains de toute mon âme s'ils croient connaître mieux que l'Eglise cet immense et infiniment délicat mystère qu'est l'âme de la jeune fille. Pauvres pédagogues à la Félix Pécaut ! Je crois qu'ils se ménagent pour une date qui n'est pas très éloignée, de cruelles déceptions.

M^{re} de Cabrières, lui, ne songe point à corriger Fénelon, mais les exigences de la défense religieuse le mettent dans l'heureuse nécessité de rajeunir l'immuable thèse par des arguments empruntés à la vie moderne : « Ce qui importe le plus, dit-il, dans la formation morale des femmes, c'est l'éducation de leur cœur.

» Il y a, chez elles, une puissance en quelque sorte infinie, qu'il s'agit de diriger, de modérer et de conduire. L'éducation chrétienne produit en elles, les effets comparables à ceux que l'industrie et la science moderne obtiennent, d'une façon si triomphante, lorsqu'elles s'appliquent ensemble au maniement et au gouvernement de la vapeur.

» Ces foyers ardents, cachés sous une enveloppe d'acier, et assez puissants pour bouleverser, pour entraîner des masses énormes, ne sont que de faibles images, de pâles figures de la force renfermée dans le cœur des femmes. Dieu a mis là des trésors de dévouement, des trésors de délicatesse et d'élévation capables de produire des merveilles de vertus. Mais cette œuvre de formation ne saurait s'accomplir sans difficultés.

» Heureusement, pour remplir cette mission délicate, Dieu a suscité, au milieu du monde, des cœurs pénétrés de tendresse, de dévouement, et protégés en même temps par leurs sacrifices, par la sainteté tutélaire de leurs vœux.

» Les religieuses seules ont un cœur assez isolé du monde et de ses passions, pour donner une vigilance qui soit sans interruption comme sans lassitude, une tendresse qui ne renferme que des éléments sacrés. Voilà ce qu'est l'éducation religieuse. »

De telles affirmations ont une portée bien grande. Résumant-elles assez de faits et de principes pour avoir quelques chances, je ne dis pas de traverser les siècles, ni d'arriver à la postérité lointaine — trop ambitieuses et vaines hypothèses — mais de retenir pendant un certain nombre de générations, l'attention des hommes compétents ?

Peut être.

En tout cas, M^{gr} de Cabrières compte à son actif littéraire une certitude que ne partagent pas tous les écrivains officiellement immortels qui furent naguère ses juges académiques. Le 6 septembre 1906, devant tout l'épiscopat français réuni à Notre-Dame, il prononça des paroles dont on peut dire, sans crainte de se tromper, qu'elles

seront historiques. Il dit, en effet : « Puisque les passions politiques ont obtenu l'année dernière de la Chambre et du Sénat la rupture violente du Concordat de 1801, que l'Etat et l'Eglise avaient apporté ici pour renouveler, rajeunir et confirmer leur traditionnelle alliance, n'était-il pas bon de revenir encore ici prendre Dieu à témoin que nous ne souscrivons pas à cette rupture, qu'elle nous demeure étrangère et que si, par l'injustifiable volonté des législateurs, le pacte solennel scellé en 1801 entre Rome et le gouvernement français a été foulé aux pieds et déchiré, un autre pacte plus solennel et plus durable viendra le remplacer. Le Concordat signé par des hommes peut être anéanti, un autre en prendra la place ; ce sera le Concordat entre Dieu et le peuple. »

N'allons pas croire que cette page admirable constitue l'unique garantie de durée, j'allais dire d'immortalité que renferment les pages choisies de M^{sr} de Cabrières. M. Paul Bourget, homme consciencieux, y découvre, à chaque instant, des traits délicats ou profonds, ceux-ci par exemple : « *Lacordaire n'a jamais fait verser d'autres larmes que celles de la pénitence...* » *Dans sa couche de fleurs et de gazon, affranchie de la souffrance, délivrée de la lutte, pliée dans sa robe de religieuse, le crucifix entre les doigts, Mère Eugénie a laissé les dépouilles de son corps sanctifié par le travail, la pénitence et la douleur...* »

« Comme si, jusque dans la mort, La Rochejaquelain eût exercé le charitable office de sa compassion généreuse, il offrit dans son lit funèbre une place à celui qui venait de le frapper. Ni les hommes ni le temps n'ont brisé cette mystérieuse alliance, et même, dans le tombeau de ses ancêtres, Henri mêle aujourd'hui sa cendre avec celle du soldat républicain. Ils attendent ensemble le grand réveil de la Résurrection. Sur les lèvres du général chrétien, le baiser de pardon ne s'est point refroidi. »

Le recueil si bien commencé par M. Paul Bourget prendrait sans aucun doute d'autres proportions, si, au lieu d'en puiser les éléments dans les quatre cents pages

réunies par M. le chanoine Granier, on étudiait à fond les quarante volumes de discours, lettres ou mandements, dont se composent les œuvres complètes de M^{er} de Cabrières. L'évêque de Montpellier fut mêlé à trop d'événements graves ou intéressants, il a trop de délicatesse d'âme et de puissance de vibration pour que les traits heureux n'abondent pas dans ses écrits. Quel ami patient et fidèle essaiera-t-il de les réunir en un minuscule recueil non plus de pages, mais de pensées ?

..

En attendant, la verte vieillesse de M^{er} de Cabrières fait date dans l'histoire de l'Eglise de France, sinon de la France elle-même. Les hommages arrivent de toutes parts et de très haut, à cet évêque toujours actif, toujours prêt à prêcher, à agir ou à combattre et qui n'a rien perdu de la grâce de son sourire ni de l'ardeur de ses patriotiques espoirs. Des aveux lui échappent qui nous renseignent sur la sérénité à peine mélancolique des beaux jours que son peuple est si heureux de lui voir vivre : « Quand le jour baisse à l'horizon d'une existence sacerdotale et épiscopale, quand s'étendent sur elle les premières ombres qui annoncent l'arrivée prochaine de cette nuit « mystérieuse », durant laquelle personne ne peut plus travailler ; quand viennent ces moments doux et graves que le saint cardinal Manning appelait d'un nom si poétique « le soir de la vie », alors la pensée du vieil évêque, du vieux prêtre se remplit d'images, dans lesquelles ils retrouvent tous deux « leurs jours anciens », le souvenir de leurs années évanouies, la mémoire toujours récente de ceux qu'ils ont connus et aimés. Ils voient mieux le bien qu'ils auraient pu faire, celui qu'ils ont omis, tout ce qui a manqué à leurs œuvres. Ils entendent la plainte de ceux que le ministère n'a pas atteints, ou qu'il a laissés froids et opiniâtres dans le péché. Quel sujet de larmes ! Ils voient aussi, ils entendent peut-être les cantiques de ceux à qui leur parole a été une lumière

bienfaisante, une rafraichissante rosée; et ils espèrent que la gratitude de ces élus leur sera une protestation efficace contre la divine justice. »

En face de ces hautes et vivantes réalités religieuses, il est malaisé de s'en tenir exclusivement aux questions d'ordre littéraire. Elles agitent cependant l'opinion depuis quelques mois. Dans les salons et dans les salles de rédaction, à droite et à gauche, en haut et en bas, des juges improvisés se prononcent sur les titres de M^{er} de Cabrières. J'ignore s'ils ont lu un peu sérieusement ses écrits. Mais même en supposant qu'ils aient oublié de remplir cette négligeable formalité, on peut leur sonmettre, semble-t-il, au moins un argument de valeur.

M^{er} de Cabrières est comme le délégué académique de l'Eglise de France. Il conquit ce titre premièrement le jour où il porta dans la chaire de Notre-Dame la protestation de l'épiscopat français contre la loi de séparation, et secondement le jour où deux prélats, M^{er} Mignot, archevêque d'Albi, et M^{er} Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris, retirèrent leur candidature devant la sienne. Or, si l'Eglise est séparée de l'Etat, elle n'est pas encore — je le dis timidement — séparée de l'Académie. Sans remonter au cardinal de Richelieu, ni même à Bossuet, on peut faire remarquer que l'Académie distribue chaque année des prix de vertu à un très grand nombre de vieilles filles qui, toutes ou presque toutes, pour employer l'expression de M. Edmond Rousse, sont plus ou moins frottées de cléricisme. Quelle que soit la compétence de ces professeurs de vertu qui s'appellent, par exemple, Anatole France, Jean Richepin ou Henri Lavedan, les gens de bon sens regretteraient qu'un évêque n'eût pas sa place marquée dans ce Conseil supérieur où les jurés connaissent de la délicatesse morale et de l'abnégation religieuse.

Reste la question de style à propos de quoi se manifestent de singulières susceptibilités. D'après quel canon littéraire allons-nous juger le style de M^{er} de Cabrières? Faudra-t-il dans le prononcé du jugement s'inspirer de Périclès ou d'Horace, ou de Montaigne ou de Bossuet, ou

de Buffon, ou de Victor Hugo, ou de Paul Verlaine ? Avouons bien vite que M^{sr} de Cabrières ignora les écritures décadentes, même à l'époque déjà lointaine où elles intéressaient le quartier latin. Doit-on le dire ? Sa manière fait songer à l'antique définition donnée par un académicien qui était archevêque et marquis. L'évêque de Montpellier ne se sert de la parole que pour exprimer une pensée et il n'exprime une pensée que pour défendre la vérité et la vertu. C'est là un fâcheux préjugé !

M^{sr} de Cabrières en a d'autres. Ceux qui le connaissent savent qu'il ne consentirait jamais à écrire tels titres d'ouvrages qui firent la réputation de M. Brieux, de M. Lavedan ou de M. Marcel Prévost. La tenue même littéraire conserve quelque prix à ses yeux. Ne cherchez pas une expression triviale dans ses quarante volumes, vous ne la trouveriez pas. Il va de soi qu'une telle esthétique n'est ni assez démocratique, ni assez moderne ou moderniste. S'il était élu, M^{sr} de Cabrières représenterait à l'Académie l'Eglise, l'esprit de décentralisation et un ensemble de traditions sociales, familiales et littéraires qui firent autrefois la force de la France, qui furent la France.

Mais s'il n'était pas élu ?...

Mon Dieu ! ni le diocèse de Montpellier, ni l'épiscopat, ni la France catholique, ni le groupe des académiciens ses amis n'auraient à modifier leur opinion qui est ancienne et motivée. Peut-être éprouveraient-ils des inquiétudes et une douleur patriotiques qui ne se rapporteraient en rien à la personnalité de M^{sr} de Cabrières.

Mais il n'est pas temps encore d'envisager cette seconde hypothèse.

LE
GRAND PRIEURÉ DE SAINT-GILLES
et l'Esplanade de Nîmes

PAR

M. le Chanoine C. NICOLAS

membre résidant

Le titre de ce petit mémoire trouve sa justification dans les rapports rendus nécessaires entre la communauté de Nîmes et le grand prieuré de Saint-Gilles, dont les jardins, qu'il possédait au-dessous de l'ancienne Esplanade, ont servi à l'agrandissement de cette belle promenade et à la création de l'avenue Feuchères.

Le grand prieuré de Saint Gilles, avec ses cinquante-six commanderies, avait d'importantes et nombreuses possessions dans tout le midi de la France, sur la côte d'azur et jusqu'à Vintimille.

Lors de la suppression des Templiers, prononcée au Concile général de Vienne en 1312, le grand prieuré s'enrichit considérablement des biens de l'Ordre du Temple, qui lui furent alors adjugés et par le Pape et par le Roi.

Les Templiers étaient venus se fixer à Nîmes, vers le milieu du XII^e siècle. Une charte du vicomte Bernard-Aton V, passée en leur faveur en 1151, nous en donne la preuve. Par cette charte, le vicomte promet aux chevaliers de la milice du Temple, et à quelques particuliers,

tous ensemble propriétaires d'un four à chaux bâti en cette ville, de ne permettre à qui que soit, d'y construire un four semblable, en un certain quartier de la ville, qui était, d'un côté, depuis la porte de la Madeleine en passant par le marché, jusqu'à celle de *Rade* (1), et, de l'autre, jusqu'aux fossés des arènes et aux remparts. Le vicomte ajoute que, si on venait à surprendre de lui une permission pareille, il leur donne la liberté de détruire, de leur autorité privée, le four qu'on aurait bâti en conséquence. Cet acte fut passé en présence de Bernard d'Anduze, de Pons de Vézénobres, et de quelques autres témoins de marque. (2)

Les Templiers construisirent leur église sous le vocable de Notre-Dame du Temple, en dehors de la ville et au midi, près de la porte de la Couronne, au-dessous de l'Esplanade, au milieu d'un vaste terrain qui leur avait été donné en 1145. En 1209 ils firent l'acquisition de la métairie de *Caissargues* (3) et devinrent, insensiblement jusqu'en 1280, possesseurs de directes de *Vallabrègues* (4), *Aramon* (5), *Théziers* (6), *Le Pin* (7), *Saint-Jean de Polvérières* (8), *Saint-André de Costaballens* (9), *Saint-Césaire* (10), *Bezouce* (11), *Notre-Dame de Bethléem* (12),

(1) La porte *Rade* paraît être la même que celle qu'on appela dans la suite la porte des Carmes. Ménard, *Histoire de Nîmes*, tome I^{er}, page 346. Voir le plan de Nîmes dans Ménard, tome I^{er}.

(2) Ménard, t. I^{er}, p. 212. — Preuves, charte XX, p. 52, col. 2.

(3) *Caissargues* (Gard), arr. Nîmes.

(4) *Vallabrègues* (Gard), arr. Nîmes, cant. Aramon.

(5) *Aramon* (Gard), arr. Nîmes.

(6) *Théziers* (Gard), arr. Nîmes, cant. Aramon.

(7) *Le Pin* (Gard), arr. Uzès, cant. Bagnols.

(8) *Saint-Jean de Polvérières* (Gard), chapelle rurale ruinée, commune de Boullargues.

(9) *Saint-André de Costaballens*, église dont on voit encore des restes non loin du Vistre, entre Luc et Miraman, vers l'extrémité du territoire de Nîmes.

(10) *Saint-Césaire* (Gard), arr. et comm. de Nîmes.

(11) *Bezouce* (Gard), arr. Nîmes, cant. Marguerittes.

(12) *Notre-Dame de Bethléem*, prieuré rural, comm. de Nîmes.

Marguerittes (1), *Poulx* (2), *Saint-Cosme* (3), *Maruéjols* (4), *Bernis* (5), *Vendargues* (6), *Montpezat* (7), *Clarensac* (8). En 1146, Pons de Meynes fit donation aux Templiers de la moitié du château de *Montfrin* (9), de la deuxième partie de celui de *Meynes* (10), du village de *Théziers* et de la métairie d'*Orgnes* (11). En 1161, Raymond, évêque d'Uzès, en présence d'Adalbert, évêque de Nîmes, de Bertrand, abbé de Saint-Gilles, et de Raymond, comte de Toulouse, leur donna l'église de *Saint-Martin de Trévils* (12), don qui fut confirmé par le pape Alexandre III en 1178.

Au concile général de Vienne, en Dauphiné, Clément V, comme nous l'avons déjà dit, prononça la suppression de l'Ordre des Templiers, et incorpora leurs biens et privilèges aux Hospitaliers en 1312. Le roi Robert, qui régnait alors en Provence, voulut que cette mesure eût son entière exécution, et le patrimoine de l'Ordre se trouva ainsi d'un seul coup doublé, car les biens des Templiers étaient presque aussi considérables que ceux des Hospitaliers. (13)

Ce ne fut cependant que sous le pontificat de Jean XXII que l'on consumma en France cette importante affaire. Ce

(1) *Marguerittes* (Gard), arr. Nîmes.

(2) *Poulx* (Gard), arr. Nîmes, cant. Marguerittes.

(3) *Saint-Côme-et-Maruéjols* (Gard), arr. Nîmes, cant. Saint-Mamert.

(4) *Maruéjols* (Gard), arr. Nîmes, cant. Saint-Mamert.

(5) *Bernis* (Gard), arr. Nîmes, cant. Vauvert.

(6) *Vendargues* (Gard), château et ferme, comm. de Nîmes.

(7-8) *Montpezat, Clarensac* (Gard), arr. Nîmes, cant. St-Mamert.

(9) *Montfrin* (Gard), arr. Nîmes, cant. Aramon.

(10) *Meynes* (Gard), arr. Nîmes, cant. Aramon.

(11) *Orgnes* (Gard), ferme de la comm. de Comps, cant. Aramon. Les archives des Bouches-du-Rhône possèdent un plan, collé sur toile, du bois d'Orgnes, de la commanderie de Montfrin, levé en 1765 par Georges, géomètre, n° 48.

(12) *Saint-Martin de Trévils*, église rurale, aujourd'hui détruite, comm. de Montfrin.

(13) Comte de Grasset, *Essai sur le grand prieuré de Saint-Gilles*, p. 30.

pape nomma, à cet effet, en 1318, divers commissaires, qui furent, pour ce qui regardait la commanderie de Nîmes, le prévôt de la cathédrale, Jean I^{er} Frédoï, le prieur des Frères-Prêcheurs et le gardien des Frères-Mineurs de cette ville. En vertu de leurs pouvoirs, ceux-ci appliquèrent et transférèrent irrévocablement à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem tous les biens immeubles que l'Ordre des Templiers possédait à Nîmes. (1)

L'église, construite par les Templiers à Nîmes vers 1151, passa donc vers 1318 aux chevaliers de Saint-Jean, qui changèrent le vocable de Notre-Dame en celui de Saint-Jean. C'est dans cette chapelle, nous dit Ménard, qu'eurent lieu les pourparlers entre le commissaire du Roi, Pierre de Preuille, et les consuls de Nîmes, à propos de l'exemption accordée aux habitants par Philippe de Valois, des droits de francs-fiefs, pour les biens et héritage qu'ils avaient acquis des nobles à la charge de cens, de rentes et d'autres devoirs roturiers. Ces lettres d'exemption sont datées de Paris, le 29 décembre 1330 (2). Cet acte ne désigne pas l'endroit où était placée l'église de Saint-Jean; mais Ménard nous apprend, par quelques reconnaissances passées, après le commencement du xvi^e siècle, pour les censives des fonds roturiers, que cette église était placée au-dessous de l'Esplanade, sur la gauche du chemin, qui conduit aux jardins potagers, que divers particuliers possédaient dans ce quartier; et d'autres reconnaissances passées pour les mêmes censives nous disent encore que l'ancien sol de l'église de Saint-Jean, détruite durant les troubles de 1562, n'est plus qu'un jardin potager contigu à celui des capucins. La place qu'occupait le reste des dépendances des bâtiments de Saint-Jean s'étendait de l'autre côté du chemin sur la droite, en sortant de la ville. Le même acte nous apprend de plus que le nom de Saint-Jean est demeuré à tout le quartier. (3)

(1) *Ménard*, t. II, p. 23.

(2) *Ménard*, t. II, p. 60.

(3) *Ménard*, t. II, p. 61.

Les commanderies, que les Templiers possédaient dans la province de Provence, étaient composées à peu près des mêmes pays que le prieuré de Saint-Gilles. Les maisons, qui en dépendaient, étaient en grand nombre : elles furent toutes unies à ce même prieuré dans le courant des années 1318 et 1319.

La commanderie de Saint-Gilles, qui était la plus riche de la province de Provence, fut alors extrêmement démembrée. On en détacha plusieurs parties, dont on forma quatre commanderies : la première, celle de Saliers (1) avec la métairie de Clamadon (2) ; la seconde, celle de Montfrin et de ses dépendances ; la troisième, celle de Gènerac (3) ; et la quatrième, celle de Campublic (4) avec les domaines que les Templiers possédaient au terroir de Beaucaire (5).

Toutefois, en 1334, le Conseil de l'Ordre unit à la maison prieurale de Saint-Gilles, les commanderies de Saint-Pierre de Campublic, de Montfrin et de Gènerac, qui étaient ci-devant des membres de la maison du Temple de cette ville. (6)

En 1339, la maison de Saint-Jean, à Nîmes, formait encore une commanderie, puisque nous voyons qu'à cette époque fr. Pierre Ripert du Puy en était commandeur ; après les guerres de religion, elle devint un membre de la commanderie de Montfrin, laquelle dépendait du grand prieuré de Saint-Gilles.

L'église de Saint-Jean de Jérusalem de Nîmes fut visitée, en 1363, par Jean Fernandez de Heredia, châtelain d'Amposte et grand prieur de Saint-Gilles, à qui les consuls firent présent de quatre flambeaux. (7)

(1) Saliers (Bouches-du-Rhône), hameau dans la Camargue, comm. d'Arles.

(2) Clamadon (Bouches-du-Rhône), comm. des Saintes-Maries.

(3) Gènerac (Gard), arr. Nîmes, cant. Saint-Gilles.

(4) Campublic (Gard), près Beaucaire, terme et église détruite. Saint-Pierre de Campublic avait été donnée, en 1193, aux Templiers par Imbert, archevêque d'Arles.

(5 et 6) Raybaud, *Histoire des grands prieurs*, publiée par l'abbé Nicolas, t. I^{er}, p. 245, 216, 290.

(7) Ménard, t. II, p. 261.

Cette même église est encore citée dans une charte, en date du 24 juin 1479, relative aux comptes des consuls de Nîmes, qui faisaient célébrer une messe, chaque dimanche et chaque fête de l'année, alternativement dans les différentes églises, à laquelle ils assistaient en corps. Le 24 juin, fête de saint Jean Baptiste, cette messe se disait dans l'église de Saint Jean de Jérusalem située hors la ville, qui appartenait aux chevaliers de ce nom. La ville donnait 11 deniers pour l'honoraire de la messe. « *Item Jovis XXVIII Junii, festi Beati Johannis-Baptiste, in ecclesia sancte Johannis Iherosolomi pro missa XI denarios* ». (1)

Lors des premiers troubles religieux en 1562, les calvinistes abattirent l'église cathédrale de Nîmes et toutes les autres. Celle de Saint-Jean, qui était située hors de la porte de la Couronne, ne fut pas épargnée. Les constructions, que les hospitaliers firent faire après leur établissement dans cette ville, furent détruites par les religionnaires, qui employèrent tous les matériaux des bâtiments aux bastions et fortification de la ville. (2)

Au mois de novembre 1621, à la reprise des hostilités, les séditeux de Nîmes démolirent toutes les églises, couvents et autres bâtiments, soit à la ville, soit à la campagne, qui pourraient servir de forteresse; ils rasèrent le bâtiment et les murailles du jardin, qui appartenait au grand prieuré, et en arrachèrent les arbres; ils avaient été autorisés à faire ces désordres par une ordonnance du cercle du 15 de ce mois de novembre. (3)

Dans son dictionnaire topographique du Gard, M. Germer-Durand parle ainsi de l'établissement des Hospitaliers à Nîmes.

« *Saint-Jean de Jérusalem, église entièrement détruite aujourd'hui, hors des murs de Nîmes, au midi de la ville. — Domus hospitalis sancti Johannis Jerosolimitani apud Nemausum 1298.* (A. Germain, *hist. du commerce*

(1) *Ménard*, t. III, p. 262. — Preuves, charte CXIX, p. 317, col. 2.

(2) *J. Raybaud*, loc. cit., t. II, p. 137-138.

(3) *J. Raybaud*, loc. cit., t. II, p. 188.

de Montpellier, t. I^{er}, p. 326). — *Saint-Jean de Jérusalem 1311* (Ménard, I, p. 466). — *Puits de Saint-Jean ; Jardin de Saint-Jean 1671* (compoix de Nîmes).

Cette église appartient d'abord aux Templiers, puis aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Elle occupait, avec toutes ses dépendances, l'emplacement actuel de l'*Institution de l'Assomption* et des maisons qui, avec elle, forment l'île comprise entre les rues de la Servie, de la Luzerne (aujourd'hui Pradier), de Monjardin, et le côté ouest de l'avenue Feuchères. (1)

C'est en 1643 que fut faite la construction primitive de l'Esplanade. Les consuls de cette année, Louis Trimond, avocat, Jean Poujol, bourgeois, Olivier Bourdeau, marchand droguiste, Barthélemy Gaussen, menuisier, ayant formé le projet d'embellir les dehors de Nîmes et de les décorer d'allées d'arbres, firent d'abord aplanir l'emplacement de l'ancien bastion de la porte de la Couronne, qui servit de champ de manœuvre à l'artillerie ; ils firent planter sur cette promenade une allée d'ormeaux, et la firent clore de murailles en forme de banquettes, pour servir de siège aux habitants. (2)

En 1666, les consuls Simon Novi, avocat, Simon Brouzet, bourgeois, Jacques Tallard, marchand droguiste, Fulcrand Vanel, laboureur, pour embellir davantage l'Esplanade, firent unir la partie qui était irrégulière et inégale, l'ornèrent de rangées d'arbres, et donnèrent ainsi du travail aux pauvres de la ville, que la rigueur de cet hiver avait appauvris davantage. (3)

En 1724, la ville conçut le projet d'agrandir l'Esplanade du côté du midi. Pour cela elle jeta les yeux sur le jardin des Augustins, qui était contigu à la promenade et fournissait de ce côté un emplacement considérable. Ce couvent était situé au-dessous de l'Esplanade tout près de la maison des chevaliers de Saint-Jean, à peu près sur le local occupé par les dames de Saint-Maur. La ville acheta

(1) Germer-Durand. — *Dict. topograp. du dép. du Gard*, p. 211.

(2) Ménard, loc. cit., t. VI, p. 51.

(3) Ménard, loc. cit., t. VI, p. 81.

donc ce jardin. Le bail d'acquisition fut passé avec ces religieux, le 31 août de cette année 1724, sous la rente annuelle de 400 livres. L'acquisition de ce jardin pour l'agrandissement de l'Esplanade fut revêtue de l'autorité royale, par arrêt du Conseil d'Etat, en date du 6 février 1725, et par lettres patentes données à Fontainebleau le 31 août suivant. (1)

Un plan de l'ancien local de l'Esplanade, côté n° 190, sans date, que nous avons trouvé aux archives municipales de Nîmes et qui paraît avoir été fait après l'achat du jardin des Augustins en 1724, porte la légende suivante :

« Nouveau plan pour l'agrandissement de l'Esplanade, où l'on pourra bailler à pension la partie qui restera du jardin, tant du côté des jardins des chevaliers de Malte que du côté du chemin de Saint-Gilles.

» La partie du chemin de Saint-Gilles vis-à-vis les maisons de MM. Salles et Collomb contient environ 850 cannes. La partie du jardin des chevaliers de Malte contient environ 650 cannes, qui font ensemble 1.500 cannes, qu'on pourra inféoder et faire le mur de face de la même symétrie comme il est marqué sur le plan du côté de l'Esplanade. » (2)

Ce mur de face n'a jamais été exécuté, on s'est contenté d'agrandir l'Esplanade de tout l'espace contenu dans le jardin des Augustins.

En 1757, les Capucins cédèrent à la ville une partie de leur enclos pour agrandir la place de l'Esplanade.

L'état et les confronts des jardins des chevaliers de Malte nous sont très bien décrits par la visite faite, le 25 novembre 1761, au membre de Nîmes, dépendant de la commanderie de Montfrin, par les commissaires visiteurs, fr. Dominique Gaspard Balthazard de Gaillard, commandeur de Valence, et Joseph Ferrand, bénéficiaire de l'église collégiale du grand prieuré de Saint-Gilles, accompagnés de M^e Pierre Roquelain, leur secrétaire.

Après avoir visité l'église, le château, le moulin de

(1) *Ménard*, loc. cit., t. VI, p. 515-517.

(2) *Arch. municipales de Nîmes*, plan, n° 190.

Montfrin et la métairie d'Orgnes, les commissaires vont à Nîmes, le 25 novembre 1761, et descendent au logis de l'orange, où ils trouvent Joseph Darlhac, procureur du commandeur de Montfrin, Joseph-Henri de Piolenc, qui leur affirme que le commandeur jouit dans le terroir de la ville de Nîmes, éloignée du chef de trois lieues, et joignant la promenade appelée l'Esplanade, deux jardins, et s'y étant transportés, ils entrent par un grand portail dans le jardin, où est construit le logement du fermier qu'ils trouvent composé d'une cuisine avec sa cheminée, d'où par un degré en pierre de taille ils montent à une chambre pavée en briques et couverte avec briques et tuiles.

Revenus à la cuisine, ils entrent par une petite porte à droite, où il manque un gond, dans une écurie servant de cellier, et du côté gauche est une écurie avec ses crèches en pierre ; le dessus de l'écurie sert de grenier à foin, dont le plancher a besoin d'être presque entièrement refait à neuf ; le dessus du cellier sert aussi de grenier à foin, les fenêtres de ces greniers manquent de fermeture faute de gond pour les soutenir ; vient après une loge à cochons.

Au-devant du logement est une petite aire pavée de petites pierres plates, qui manquent en certains endroits ; cette aire sert à dépiquer les grains.

Ils ont ensuite parcouru le jardin, qu'ils trouvent cultivé et entretenu et clos en partie de murs en très mauvais état, avec plusieurs brèches considérables, dont quelques-unes viennent presque au rez-de-chaussée.

Ils sortent ensuite par le portail du jardin, qui ferme à deux battants, dont une partie des fermetures manque, et l'autre hors d'état, le jardinier leur déclare qu'il a les ferrures qui manquent à la fermeture, le portail est surmonté de deux créneaux, au milieu desquels est une croix de l'Ordre à huit pointes en pierre.

Et étant entrés dans un autre jardin, vis-à-vis le précédent, par un portail comme celui ci-devant, ils y voient un puits à roue en état et la clôture en partie de murs avec plusieurs brèches considérables ; le jardinier se

plaint aux commissaires visiteurs que, par le moyen de ces brèches et faute d'une entière clôture, ces jardins sont continuellement exposés au pillage, attendu la proximité de la ville, puisqu'ils joignent et confinent immédiatement l'Esplanade, qui est un lieu public.

Le premier de ces jardins confronte du levant et midi le grand chemin, du couchant le sieur Collomb, du couchant et du nord la communauté de Nîmes pour ladite Esplanade, et contient onze émines et un boisseau.

Le second contient une salmée, une émine, deux boisseaux, et confronte du levant les PP. Capucins, du midi le sieur Ménard, du couchant le grand chemin tendant aux ponts de la rivière du Vistre, et du vent droit l'acquisition faite par la communauté pour agrandir l'Esplanade. (1)

Jusqu'en 1781, l'Esplanade fut maintenue au niveau du sol, comme elle est aujourd'hui.

A cette époque, le conseil de ville, sur la demande de M. de Mérez, premier consul, acheta le parloir des Capucins, qui faisait saillie sur la promenade de l'Esplanade, et fit surélever celle-ci, en y transportant les matériaux des vieux remparts dont la démolition complète eut lieu en 1793.

C'est le 15 vendémiaire, an XIII (7 octobre 1804), qu'on mit au niveau du terre-plein la promenade de l'Esplanade la façade du côté du chemin de Montpellier et qu'on termina les banquettes et perrons des deux côtés nord et midi. (2)

C'est dans ce but que la commune de Nîmes, représentée par le baron de Daunant, maire, achète à l'amiable à l'État, à raison de 459 francs, le 16 janvier 1815, un terrain de une are, 78 centiares, formant une petite cour, ayant appartenu aux Capucins, confrontant du levant une petite rue, du nord l'hôtel du Luxembourg. (3)

Les biens que les chevaliers de Malte avaient à Nîmes,

(1) Extrait du tome 1^{er} des procès-verbaux de visite, par Mathieu Beuf, notaire royal et secrétaire de l'Ordre de Malte, Montfrin.

(2) Archives municipales de Nîmes, N. O.

(3) Rouvière, *L'aliénation des biens nationaux dans le Gard*, p. 154, n° 950.

furent vendus comme domaine national, le 7 ventôse, an XI (25 janvier 1794). Ces biens consistaient en un jardin à roue situé hors la ville de Nîmes, au-dessous de la place de l'Esplanade, confrontant du levant le jardin des Capucins, du midi Ménard, l'historien de la ville de Nîmes, et Bimard, chemin entre deux, et du couchant Collomb. Ce jardin est composé de deux corps, mais comme le logement du jardinier se trouve situé dans l'un et le puits à roue dans l'autre, l'on a jugé convenable de n'en former qu'un seul lot, de contenance en tout de 2 salmées, une émine, 11 dextres. Ce jardin fut évalué par expert à la somme de 13.000 livres.

Le citoyen Plantier offre la somme de..	15.000 livres.
Le citoyen Chapel offre la somme de...	20.000 livres.
Le citoyen Noguier offre la somme de..	26.000 livres.
Le citoyen Floutier.	27.000 livres.
Le citoyen Arnail-Fornier.....	28.000 livres.
Le citoyen Noguier.....	28.100 livres.
Le citoyen Arnail-Fornier.	29.000 livres.
Le citoyen Floutier.....	29.100 livres.
Le citoyen Arnail-Fornier.....	30.000 livres.

L'adjudication définitive est prononcée en sa faveur. (1)

En 1827, la ville fit placer au milieu de l'Esplanade une fontaine très simple, qui consistait en un bassin circulaire orné au centre d'un piédoche, supportant une grande vasque alimentée par un jet ascendant. L'adjudication pour l'érection de cette fontaine eut lieu le 24 mars 1827. (2)

La promenade de l'Esplanade, telle qu'elle existait encore en 1842, se composait d'un terre-plein, auquel on arrivait par des marches d'escalier et qui dominait les jardins potagers situés dans la plaine; au milieu, se trouvait la fontaine érigée en 1827. On n'avait accès dans les terrains placés en aval que par un double escalier très étroit et généralement malpropre.

(1) Archives départementales du Gard ^{2 Q 3}₂₂ — Rouvière, *op. cit.* page 73.

(2) Archives municipales de Nîmes, N. O.

En 1839, une partie des jardins de Saint-Jean, appartenant à M. Arnail-Fornier, fut achetée par l'abbé Vermot, prêtre du diocèse de Besançon, qui fonda le collège de l'Assomption. Deux ans après, ce collège fut acheté par le R. P. d'Alzon, qui l'agrandit d'une parcelle de terrain ayant appartenu à Ménard et situé au levant du jardin de Saint-Jean.

En 1841, lors de la création du chemin de fer de Nîmes à Montpellier, la municipalité ayant eu l'excellente idée de placer l'embarcadère en dehors de la ville, conçut le plan d'une vaste avenue qui donnerait à tout ce quartier, alors inhabité, une vie et un développement que les faits ont parfaitement justifiés. Pour cela, il fallut abaisser l'Esplanade, qui formait comme un rempart, et ramener le sol à son ancien niveau de 1782.

Voici la délibération que le Conseil municipal prit, le 20 novembre 1841, relative à l'avenue future du chemin de fer et aux travaux à exécuter sur l'Esplanade :

1^o La promenade actuelle de l'Esplanade sera abaissée et son niveau général sera raccordé avec celui du boulevard du palais de justice et de l'avenue du chemin de fer ;

2^o Les terrains plantés actuellement en bosquets à l'est et à l'ouest de l'Esplanade seront réunis à la promenade, qui aura en conséquence pour limites : au nord la route royale, et au sud, à l'est et à l'ouest la place demi-circulaire et les voies de communication ;

3^o Vis-à-vis la ligne sud de l'Esplanade, il sera créé une place demi-circulaire ayant 50 mètres de profondeur sur l'axe de la promenade et allant par ses deux extrémités toucher, à l'ouest, la maison des Dames de Saint-Maur, et à l'est la maison de M. Bastide, en laissant, entre ces deux points et la limite de l'Esplanade, un espace consacré à la voie publique de 12 mètres de largeur ;

4^o De ces deux points partiront deux rues de 12 mètres de largeur, ayant pour limites à l'ouest les maisons de Saint-Maur, Lecoïnte, Collomb et l'Esplanade, à l'est la manutention militaire, l'église Sainte Perpétue, l'hôtel du Luxembourg et l'Esplanade. Ces deux rues sont destinées

au passage des voitures entre la route royale et l'avenue du chemin de fer :

5° Sur l'axe de l'Esplanade et du débarcadère du chemin de fer, il sera créé une avenue large de 60 mètres et longue de 300, partant de la place demi-circulaire et allant jusqu'au chemin de fer ;

Cette avenue sera divisée en une voie, pavée au milieu, de 12 mètres, deux allées de chaque côté de 12 mètres, et le long des maisons, dont la construction pourrait être autorisée, un trottoir et une voie de service pavée, de 16 mètres chacun de largeur. Ses trottoirs régneront également dans le pourtour de la place circulaire ;

6° La promenade de l'Esplanade sera entourée d'une balustrade en pierre de 0^m80 de haut.

L'Esplanade s'agrandira d'une partie du jardin de M. Gineste. (1)

Pour l'exécution de ce magnifique projet, la ville dut acheter plusieurs immeubles, d'abord celui de M^{me} de Gineste, née Fornier de Clausonne, qui avait appartenu aux chevaliers de Saint-Jean.

Le 20 juillet 1844, au nom et comme mandataire de M^{me} Françoise Fornier de Clausonne, veuve de M. le baron de Gineste, M. Fornier de Clausonne, baron de Lédenon, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller en la Cour royale de Nîmes, cède à la ville 6.196 m. 40 c. carrés de terrain qui faisait partie de l'ancien jardin potager avec bâtiments et puits à roue que M^{me} de Gineste possédait à Nîmes, au-dessous de l'Esplanade. Cette surface, destinée à l'ouverture de l'avenue Feuchères sur une largeur de 60 mètres et à la rectification du périmètre de l'Esplanade, se trouve déterminée sur le plan général d'alignement approuvé par l'ordonnance royale et sur le plan parcellaire. La vente est faite à la ville au prix de 21.160 fr. 05, et à raison de 2 francs le mètre carré.

M. de Clausonne, père de M^{me} de Gineste, avait acquis le même immeuble de M. Arnail-Fornier, son oncle, suivant un acte du 18 frimaire, an X (9 décembre 1801), aux

(1) Archives municipales de Nîmes, année 1841.

minutes de M^e Cabal, notaire à Paris, portant quittance du prix.

La ville achète encore à M. Valz, propriétaire de la maison, jardin potager et guinguette ayant appartenu à l'historien nimois Ménard, une partie de son terrain, au prix de 1.837 fr. 10 ; à M. Pourtal, entrepreneur de travaux publics, une partie de son terrain, au prix de 11.463 fr. 32 ; à M. Bolze, une partie de son terrain ; à M. Saunier, une partie de sa propriété, sur l'emplacement actuel du café des Fleurs, au prix de 3.551 fr. 75, et à M. Reynaud, propriétaire, ancien marchand chapelier, une partie de sa propriété, située au bout de l'avenue, sur l'emplacement de l'hôtel des Arts, au prix de 5.106 francs. (1)

Les divers travaux de déblaiement de l'ancienne Esplanade, qui était en contre-haut, des constructions des trottoirs, aqueducs, balustrade, pavage et terrassement du boulevard du Viaduc, le tout exécuté par M. Astruc, entrepreneur, furent terminés en 1845 et s'élevèrent à la somme de 214.542 fr. 34.

La première pierre du viaduc et de l'embarcadère fut posée en grande pompe, le 31 octobre 1842, par M. Teste, ministre des travaux publics. Le chemin de fer de Nîmes à Montpellier fut inauguré le 1^{er} décembre 1845.

Pour compléter l'ornementation de la nouvelle Esplanade, qui termine si bien la superbe promenade du chemin de fer appelée avenue Feuchères, à cause des nombreuses donations faites à la ville par le baron Feuchères, maréchal de camp, le 11 novembre 1842, la municipalité songea à placer au milieu de l'Esplanade une fontaine monumentale qui fait aujourd'hui l'admiration de tous les étrangers.

Une délibération du Conseil municipal, du 8 mai 1844, régla les conditions d'un concours ouvert pour l'exécution de ce monument. Vingt-sept projets furent présentés et appréciés par le jury d'examen. Celui de M. Questel, de Paris, conservateur du Palais de Versailles, fut adopté suivant délibération du Conseil municipal du 21 décembre

(1) *Archives municipales de Nîmes, année 1844.*

1844, approuvée par décision ministérielle du 28 mars 1845. Les travaux de maçonnerie furent adjugés à MM. Cazal et Ginestoux, le 21 décembre 1846, et commencés dans le courant de janvier 1847. Ce fut le célèbre sculpteur Pradier qui fut chargé d'exécuter les statues que tout le monde artistique connaît. La statue principale, figure allégorique de la ville de Nîmes, que couronne un fronton représentant celui de la Maison Carrée, a été mise en place le 23 mai 1850, et les quatre autres représentant le Rhône, le Gardon, la fontaine de Nîmes et la fontaine d'Eure, au mois de juillet suivant.

Les travaux de la fontaine de l'Esplanade ont coûté à la ville 169.000 francs.

Toutes les diverses phases de l'érection de cette fontaine ont été transcrites sur un parchemin enfermé dans un tube de verre ; ce tube a été placé dans une petite boîte de plomb avec quelques pièces de monnaie d'argent et de cuivre à l'effigie de Louis-Philippe I^{er} et de la République ; le tout a été scellé dans le piédestal de la principale statue. L'inauguration de ce monument eut lieu le dimanche 1^{er} juin 1851.

En 1852, eut lieu l'ensablement de l'Esplanade qui coûta 4.610 francs ; et, en 1858, l'établissement de six bornes-fontaines décoratives sur l'avenue Feuchères, qui coûta 6.568 francs.

On vit bientôt sur cette belle avenue s'élever, à droite et à gauche, de nombreuses maisons, entr'autres celle de M. Bézard et surtout l'hôtel de la Préfecture, dont la pose de la première pierre eut lieu le 21 juin 1855, sous la présidence du préfet, le baron Dulimbert.

Cette superbe promenade de l'avenue Feuchères, avec la coquette Esplanade et son artistique fontaine, forme une entrée de ville, comme il y en a peu en France.

« L'Esplanade, dit Charles-Roux, constitue certainement la plus jolie promenade. Elle est pour Nîmes ce que la place Bellecour est à Lyon, ou les allées de Meilhan à Marseille. On y voit le Palais de justice, l'église des Saintes Perpétue et Félicité, la grande fontaine conçue et dessinée par Questel, sculptée par Pradier, et de beaux

arbres se prolongeant sur la place des Arènes; elle devient comme le cœur de Nîmes.

* C'est sur l'Esplanade que Mistral a placé dans *Mirèio* la dramatique course de Vincent, du Cri et de Lagalante.

* Et voilà de quoi rendre immortelle l'Esplanade de Nîmes! * (1)

(1) *Charles-Roux*, Nîmes (1908), Bibliothèque régionaliste, Bloud et C^{ie}, Paris.

CINQ CHARTES DU XII^e SIÈCLE
relatives au Mas-Thibert

PAR

M. le Chanoine C. NICOLAS

membre résidant

Nous devons ces cinq chartes à la générosité du dernier descendant de la famille Beuf, de Nîmes, qui vient de mourir à la fleur de l'âge, il y a à peine deux mois.

dans le midi

Cette famille, originaire d'Arles, a compté plusieurs de ses membres comme notaires de cette ville et comme secrétaires-archivistes du grand prieuré de Saint-Gilles ; un des derniers fut Mathieu Beuf, l'auteur des deux volumes in-folio manuscrits, contenant les procès-verbaux de la visite générale du grand prieuré, faite pendant les années 1761 et 1762.

Possesseur de ces deux volumes et de tous les papiers de M^e Mathieu Beuf, notaire royal et secrétaire de l'Ordre de Malte, je donnerai aux archives départementales du Gard tous ces précieux documents, ainsi que les cinq chartes du Mas-Thibert. (1)

Ces chartes ont pour objet la cession de ce Mas aux Hospitaliers de Saint-Thomas de Trinquetaille ; cette cession est faite par cinq actes écrits en encre noire sur beau parchemin, dont trois sont des ventes et deux des rémissions ou donations. L'écriture gothique est très

(1) *Mas-Thibert* (Bouches-du-Rhône), commune d'Arles, ancienne propriété de la commanderie de Trinquetaille, située au Plan-du-Bourg.

soignée, comme celles, du reste, des chartes et manuscrits du XII^e siècle ; les abréviations sont très régulières.

Comme rien ne se faisait sans l'approbation du grand prieur de Saint-Gilles, quatre de ces actes, passés en 1192, 1193 et 1195, furent confirmés par Bertrand de Millau, qui remplissait alors cette haute fonction, et le cinquième, passé en 1197, le fut pareillement par son successeur, Bertrand d'Aguille.

Chacune de ces chartes est munie du sceau en plomb de la communauté d'Arles, les deux premières avec une attache en cordelettes de chanvre et les trois dernières avec une attache en cordelettes de cuir.

Les emblèmes de ces sceaux sont :

A l'Avers, lion passant à droite, la crinière hérissée ; les griffes de la patte levée sont tournées vers le sol.

Au Revers, un château maçonné et ouvert, à une grande tour à toit aigu et à deux petits ouvrages crénelés.

La légende de ces sceaux est en capitales romaines entre grénetis ; l'A et l'E sont gothiques.

Du côté du lion la légende est ainsi formulée :

✦ *Nobilis in primis : dici solet ira leonis.*

Et du côté du château :

Urbs Arelatensis est hostibus, hostis et ensis.

Les archives départementales des Bouches-du-Rhône possèdent quelques sceaux semblables de la communauté d'Arles, avec plomb et chanvre en bon état, et quelques autres, dont les bulles en plomb ont des différences qui en font autant de variétés. M. Louis Blancard, ancien archiviste des Bouches-du-Rhône, en a rapporté un type différent, où le lion a les griffes de la patte levée tournées en haut avec cette légende du revers :

S. Consulum Burgi Arelatis. (1)

Avant de donner le résumé de ces cinq chartes, nous devons faire observer que, malgré nos patientes recherches, il ne nous a pas été possible d'identifier tous les noms de lieux, de quartiers et de personnes.

(1) L. Blancard : *Iconographie des sceaux et bulles des archives départementales des Bouches-du-Rhône.* (Paris : Dumoulin, libraire, 1860, planches 27 et 28, pages 72-74.)

Première Charte

Vente faite à Guillaume Bailes, commandeur de Trinquetaille, par dame Douce Rapine et Hugues, son fils, de tout ce qu'ils avaient au Mas-Thibert.

Janvier 1192

Cette première charte mesure 0^m21 de long sur 0^m17 de large et comprend 20 lignes; c'est une vente faite à Guillaume Bailes, commandeur (1) de la maison de l'hôpital de Saint-Thomas de Trinquetaille, faubourg d'Arles, dépendant du grand prieuré de Saint-Gilles, par dame Douce Rapine et Hugues, de tout ce qu'ils avaient au Mas-Thibert. L'acte est passé en janvier 1192 (v. s.) dans la maison de Geoffroy (*Joufredi*) Rapine, en présence de Guillaume de Vallestor, alors consul d'Arles. Les témoins sont fr. Bernard Raynald, fr. Nicolas, Guillaume Raynald, Aicard Catalanus, Raymond Rascase, Bernard de La Roque, Ponce Aicard, Etienne Cordonnier (*Sutor*), Guirald de Gorc-Peira (*Gros-Pierre*) (2), Raymond Arèna, Raymond Maigneri, Pierre Michel, Ponce de Beauvoisin (3) (*de Ballocicino*). Vincens, notaire des consuls, écrit l'acte d'une manière très lisible, en caractères gothiques, et le munit du sceau en plomb de la commune d'Arles, avec son attache en cordelettes de chanvre.

Le Mas-Thibert est ici désigné sous le nom de *Tort d'Enseric*. (4)

(1) Il n'est pas qualifié tel dans l'acte, parce que les supérieurs des maisons n'en prenaient point encore le titre; l'acte le désigne sous le nom de *magister*, maître ou précepteur. Sennoret, grand prieur de Saint-Gilles, est qualifié commandeur de Trinquetaille en 1203.

(2) *Grospierres* (Ardèche), arr. Largentière, cant. Joyeuse.

(3) *Beauvoisin* (Gard), arr. Nîmes, cant. Vauvert.

(4) *Tort d'Enseric*, désignation du Mas-Thibert (arch. des Bouches-du-Rhône, Invent. milit. de Hier. 28). — On le nomme aussi dans d'anciens titres: *Mas d'Arcier* ou de *S. Orcier*.

Deuxième Charte

Rémission faite à Guillaume Bailes, commandeur de Trinquetaille, par Bernard et autres, du droit qu'ils avaient au Mas-Thibert.

Janvier 1192

La seconde charte mesure 0^m20 de long sur 0^m18 de large et comprend 28 lignes ; c'est une remise faite à Guillaume Bailes, commandeur de Saint-Thomas de Trinquetaille, dépendant du grand prieuré de Saint-Gilles, par Bernard Guillaume, Guillaume de Vallestor et Hugues Raymond, du droit qu'ils avaient au Mas-Thibert, qui s'étendait du côté du Rhône à partir du fief (à *feudo*) (1) jusqu'à la condamine de Bertrand de Latour, et à partir de la condamine de Bertrand de Latour jusqu'au vallon d'Effalce (2) et jusqu'au vallon d'Esfolat (3) et jusqu'à la crau (*in cravo*) (4). L'acte est fait en janvier 1192 (v. s.) dans la maison de l'hôpital de Saint-Thomas de Trinquetaille, au portique de l'église. Les témoins de l'acte sont : fr. Raymond de Cannel (5), fr. Jacques, fr. Rodolphe de Roche, fr. Bernard de Barbentane (6), fr. Garnier, fr. Guillaume François, fr. Guillaume Aventura, fr. Raymond Forgon, fr. Bernard Guillaume, Guirald Rascace, Guillaume de Serres, Pierre Gilles, Fredol Séguier, Bernard de la Roque (7), Pierre de Montlaur (8), Bernard d'Alais

(1) A *feudo*, fief, terre concédée par un seigneur dominant à un vassal.

(2) *Effalce*, non inconnu.

(3) *Esfolat*, non inconnu.

(4) *Crau*, ce terme indique une région plus ou moins étendue couverte de cailloux roulés.

(5) *Cannel (le)* (Alpes-Maritimes), arr. Grasse, cant. Cannes.

(6) *Barbantane* (Bouches-du-Rhône), arr. Arles, cant. Chateaurénaud.

(7) *Montlaur* (Aude), arr. Carcassonne, cant. Lagrassac.

(8) *Pierre de Montlaur*, chanoine, puis évêque de Marseille. 1214-1229 août 29.

(de Alesto) (1), Pierre Christol, Etienne Boscarerius, Ponce de Beauvoisin, Pierre Guigues, Guirald de Gorceira (Grospierres), Guillaume Bona. Vincens, notaire des consuls, écrit l'acte aussi correctement que le précédent et le munit du sceau en plomb de la communauté d'Arles, avec son attache en cordelettes de chanvre.

Troisième Charte

Rémission faite à Jacques, commandeur de Trinquetaille, par Cotarone, de tout ce qu'elle avait au Tort d'Enseric.

Avril 1193

Cette troisième charte mesure 0^m19 de long sur 0^m21 de large et comprend 21 lignes. C'est une remise faite à Jacques, commandeur de l'hôpital de Saint-Thomas de Trinquetaille, faubourg d'Arles, dépendant du grand prieuré de Saint-Gilles, par Cotarone, Calva, sa fille, et Guillaume Raynald Gracia, mari de ladite Calva, de tout ce qu'ils avaient au Tort d'Enseric, autre appellation du Mas-Thibert. L'acte est passé, en avril 1193, dans l'église Saint-Martin (2) à Arles, en présence des consuls Bertrand Pierre et Pierre Aicard, qui, à la prière des deux parties, ordonnent de composer la charte et de la munir du sceau des consuls. Les témoins de l'acte sont : Bertrand Guirald, sacriste, Pierre de Silva, Guirald Correda, Bertrand de Barbentane, Ponce de Marginis, Pierre d'Alfonègues, Bertrand Chauzor de Airaga, d'Eyragues (3), Guirald

(1) Bernard d'Alais.

(2) *Eglise Saint-Martin*, ancienne paroisse d'Arles, où se trouvait le séminaire et dans laquelle, en février 1774, il y eut une mission par les prêtres d'Alais, dont Bridaine, homme pieux et très dévot, M. le prévot du chapitre d'Alais et un chanoine d'Uzès, en tout 8 prêtres, etc. (Arch. dép. des B.-du-Rh. Fonds Nicolai, carton 60)

(3) *Eyragues* (B.-du-Rh.), arr. Arles, canton Chateaurenard ; — *Raynald de Ayraga*, 1188 ; *Consulatu Arl.* (Arch. des B.-du-Rh. Mas-Porchier.)

Rascase, ceux-ci sont frères hospitaliers, et les autres Raymond Aostenc, Guillaume Dupont, Bertrand de Roanet, Jean, neveu de Guirald de Saint-Martin.

Vincens, notaire des consuls, a écrit très correctement la charte et la munit du sceau en plomb de la communauté d'Arles, avec son attache en cordelettes de cuir. Il est question dans cette charte du territoire de Saint-Medier, qui est un quartier situé au nord-est de la haute Camargue, commune d'Arles.

Quatrième Charte

Vente faite à Arnald de Campagnolles (1), commandeur de Trinquetaille, par Cécile, de tout ce qu'elle avait au Mas-Thibert.

Août 1195

Cette charte mesure 0^m29 de long sur 0^m17 1/2 de large et comprend 32 lignes. C'est une vente faite à Arnald de Campagnolles, maître de l'hôpital de Saint-Thomas de Trinquetaille, faubourg d'Arles, dépendant du grand prieuré de Saint-Gilles, par Cécile, de tout ce qu'elle avait au Mas-Thibert, en Camargue. L'acte est passé, en août 1195, dans la maison de Radulfe de Saint-Martin, en présence de Geoffroy Arlatan, alors consul, qui, à la prière des deux parties, ordonne de composer la charte et de la munir du sceau des consuls de la ville d'Arles. Les témoins de l'acte sont: fr. Pierre d'Elsdègues, Raymond Aostenc, Hugues Alphant, Raymond de Saint-Andéol, Guillaume Martin, Bernard (*Armiger*). Poncia, sœur de Cécile, reconnaît la vente faite par sa sœur, au prix de 30 sous raymondins.

(1) *Campagnolles* (Gard), ferme et bois de Générac, était, avant 1790, un fief appartenant, comme celui de Campagnes, aux chevaliers de Malte, qui l'avaient acquis de l'abbaye de Franquevaux (Dict. de Germer-Durand).

Vincens, notaire des consuls, a écrit très correctement la charte et la munit du sceau en plomb de la communauté d'Arles, avec son attache en cordelettes de cuir.

Il faut remarquer que, dans cette charte, il est fait mention deux fois du Mas-Thibert (1), « *A Mastiberto, — in toto tenemento Mastiberti* ». Il est aussi fait mention de La Vernède, *Vernetè*, qui est une section de la Pinède en Camarguette.

La Vernède ne compte qu'un enclos dit du *Juge*, le mas de la Vernède et une longue baïsse, dans la commune des Saintes-Maries. (2)

Dans cette charte, il est question d'une lone qui est appelée « *de Taramars* ». Ce mot serait-il pour *Caramars, Camargue* ?

Cinquième Charte

Vente faite à Arnald de Campagnolles, commandeur de Trinquetaille, par Jean Galdin et Gillette, sa sœur, de la 4^{me} partie d'un pré qu'ils avaient au Mas-Thibert.

Juin 1197

Cette charte mesure 0^m20 1/2 de long sur 0^m21 de large et comprend 22 lignes. C'est une vente faite à Arnald de Campagnolles, maître de l'hôpital de Saint-Thomas de Trinquetaille, faubourg d'Arles, dépendant du grand prieuré de Saint-Gilles, par Jean Galdin et Gillette, sa sœur, du consentement de son mari Guillaume, le maître (*magistro*), de la quatrième partie d'un pré qu'ils avaient au tènement du Mas-Thibert (*in tenemento Mas Tiberti*), au prix de cent sous nouveaux raymondins. Leur mère, Argence, confirme cette vente. Berenger Edouard, de Tarascon (3), par le mandat à lui donné par Jean Galdin

(1) *Mas-Thibert* (B.-du-Rh.), arr. Arles, ancienne propriété de la commanderie de Trinquetaille, située au Plan-du-Bourg.

(2) *Du Ferron*, dictionnaire topographique d'Arles.

(3) *Tarascon* (B.-du-Rh.), arr. Arles.

et Gillette, sa sœur, se porte garant pour eux, et tous les vendeurs reconnaissent la garantie donnée par Seignoret, de Tarascon.

L'acte est fait, en juin 1197, dans l'église de Saint-Pierre *dal Pezol* (1), en présence d'Ozolet, alors consul d'Arles, qui, à la prière des deux parties, ordonne de composer la charte et de la munir du sceau des consuls. Les témoins de l'acte furent : Pierre de Montpellier, Guillaume Hugues, Ponce de Tarascon, Guillaume de Sollans, Guillaume Roux, Raymond Aguillon, Pellegrin sacriste, fr. Martin, fr. Etienne Rossignol.

Vincens, notaire des consuls, compose la charte et la munit du sceau en plomb de la communauté d'Arles, avec son attache en cordelettes de cuir.

Afin de mieux connaître le Mas-Thibert, un des membres de la commanderie de Saint-Thomas de Trinquetaille, jouie en 1762 par le vénérable bailly Jacques-Armand de Vachon de Belmont, commandeur de Trinquetaille et de Marseille, nous allons donner un résumé de la visite de cette commanderie faite, le 6 juillet 1762, par Pierre-Paul de Piolenc (2), commandeur du Bastit et de Barbentane, et Jean Luponis, prêtre de la ville d'Arles et y habitant, suivant la commission à eux donnée par Henri-Augustin de Piolenc, grand prieur de Saint-Gilles.

(1) Eglise de Saint-Pierre *dal Pezol*, inconnue et probablement détruite.

(2) Pierre-Paul de Piolenc était fils d'Honoré-Henri, premier président au Parlement, et de Françoise d'Yse de Saléon. Il naquit le 10 juin 1713 et mourut à Avignon, le 30 décembre 1776. Il eut un frère, Joseph-Henri, qui fut commandeur de Montfrin. Voici la curieuse lettre qu'il adressait à son médecin, le célèbre Esprit Calvet, quelques mois avant sa mort :

* Je vous serais, Monsieur, bien obligé si vous voulés me faire la grâce de venir manger ma soupe. Vous trouverés ici M. le bailly de Gadagne et notre ami commun le commandeur de Poët-Laval. Le domestique, qui vous remettra la présente, a ordre de vous faire trouver un bateau tout prêt, et vous porte un parasol, pour que le soleil ne vous incommode pas en voyage. Pour votre retour à Avignon, vous pouvés profiter de ma voiture, qui conduira M. le bailly de Gadagne à Avignon, sans quoi je vous l'aurais envoyée.

Cette visite se fait sous la conduite d'Antoine Lions, bourgeois de la ville d'Arles, procureur du bailli de Belmont, commandeur de Trinquetaille, et avec le concours de M^e Mathieu Beuf, notaire royal et secrétaire de l'Ordre de Malte, qui rédige le procès-verbal.

La commanderie de Trinquetaille consiste :

Premièrement en une maison dans la ville d'Arles et en plusieurs censives, tant dans la ville d'Arles, son terroir, qu'à Saint-Martin-de-Castillon. (1)

Au mas et tènement du Mas-Thibert.

A celui de Mourrefrech. (2)

Au membre de Gimeaux. (3)

Au Mas-d'Authier. (4)

En plusieurs coussouls (5) situés dans la Crau, appelés le Luquier (6), Calissane (7), le Cougoul (8), Mouttet (9),

Je suis fâché de vous déranger peut-être, mais depuis plusieurs jours je suis fatigué par une humeur acre qui m'inquiète et me met en soucy. Vous me ferés un vray plaisir de me venir voir, pour m'ordonner ce que vous croirez convenir le mieux pour ma plus prompte guérison.

« J'ai l'honneur, etc. Le chevalier de Piolenc, commandeur d'Avignon. A Courtine, le 17 aout 1775 ». Musée Calvet, ms. 3050 : *Correspondance adressée à Esprit-Claude-François Calvet*. — Arch. des B.-du-Rh. — Ordre de Malte. — Dossier. — Dossier généalogique n^o 311. — Abbé Chailan, *l'Ordre de Malte à Malte*, p. 142, 143.

(1) *Saint-Martin-de-Castillon*, colline, église ruinée, com. de Paradou, arr. Arles, cant. Saint-Remy.

(2) *Mourrefrech* ou *Mourefret*, quart. sect. A. N., Valcarès, nord, com. d'Arles.

(3) *Gimeaux*, haute Camargue, com. d'Arles, pont, roubine d'arrosage.

(4) *Mas-d'Authier*, au Trébon, plan du Bourg, com. d'Arles.

(5) *Coussoul*, tènement en Crau, pâturages.

(6) *Le Luquier*, quart. sect. Crau N. E., com. d'Arles.

(7), (8) *Calissane*, *Le Cougoul*, noms inconnus.

(9) *Mouttet*, quart. sect. Crau N. E., ruines, mas en Crau, com. d'Arles.

Chatillon (1), Parepastour (2), la Mendoule et Roumigouse (3).

En un herbage dit Lou Foumeras, au terroir de Notre-Dame de la Mer (4), le plus souvent couvert d'eau.

En un clos complanté de vignes, situé près le faubourg de Trinquetaille, où anciennement il y avait une église sous le titre de Saint-Thomas, apôtre, qui fut ruinée par les religionnaires.

Plus une autre terre complantée de mûriers proche ledit enclos.

Et enfin une terre au Trébon (5) proche la Cavalerie.

Les commissaires visitent tous les membres dépendant de la commanderie de Trinquetaille, dont le revenu général s'élève à la somme de..... 26.452 l.

Et les charges à la somme de..... 11.656 l. 1 s. 3 d.

Reste net au commandeur..... 14.795 l. 48 s. 9 d.

Ils font la remarque que le Mas-d'Authier est servile à la dame abbesse de Saint-Césaire, aux Augustins, aux bénéficiers de Saint-Trophime, à l'hôpital Saint-Esprit d'Arles et au chapitre de Villeneuve-lès-Avignon, et leur paye une indemnité réglée annuellement à 28 l. 4 s. 85 d.

Le Mas-Thibert, situé au plan du Bourg, terroir d'Arles, à environ trois lieues de la ville et à une lieue de Boisviel (6), consiste en un bâtiment, où il y a une chapelle de dévotion, dans laquelle le commandeur fait célébrer la sainte messe, tous les dimanches et fêtes de l'année, pour la commodité de son fermier et domestique et sans aucune obligation, le service de la chapelle étant fait par un père récollet, auquel on donne 180 l. annuellement. Le tableau

(1) Chatillon, 2 quart., l'un sect. et Crau N. E., l'autre sect. A. B., Crau S., com. d'Arles.

(2), (3) Parepastour, La Mendoule et Roumigouse, noms inconnus.

(4) Notre-Dame de la Mer, Saintes-Maries (B.-du-Rh.), arr. Arles.

(5) Trébon, partie de territoire bordant le Rhône et qui enveloppe la ville d'Arles. — Chaussées. Trébon Arlésien, Trébon Tarasconais.

(6) Boisviel, Mas, quart. sect. A E, com. d'Arles.

qui est au-dessus de l'autel représente le baptême de Notre-Seigneur. (1)

Le bâtiment servant pour le logement du fermier et de ses bestiaux comprend trois ailes : celle du fond est l'habitation du fermier, composée de cuisine, greniers et plusieurs chambres au-dessus ; celle au midi, où est la chapelle, composée du four et chambre au-dessus, une grande jasse couverte à moitié et le restant entouré de murailles ; contre la muraille de la Jasse au couchant il y a un auvent couvert de roseaux ; cette aile est terminée par le volailler et pigeonnier au-dessus ; l'aile visant au nord comprend le cellier, la fromagerie et chambre au-dessus et est terminée par l'écurie et le grenier à foin ; à quelques pas de distance du bâtiment est le puits avec son garde-fou et piles en pierres de taille.

Derrière le bâtiment se trouve le jardin potager, où il y a puits à roue et une glacière.

Le domaine consiste en un tènement de terres labourables, herbages et pâturages, où l'on peut annuellement semer 300 setiers de blé et nourrir environ 1.000 bêtes à laine.

Ce domaine confronte du levant terres du mas de l'Estourneau, du midi le tènement de Boisviel, dépendant de la commanderie de Sainte-Luce, du couchant le Rhône à l'endroit où se trouve le billot de la croix, vis-à-vis la cabane du chasseur, le billot du pistolet, le billot de la chaux et le billot neuf (2), et de bise la draye publique dite du Pont du Mas-Thibert. Il contient 1.450 sétérés, 15 dextres, suivant le bornage du 6 juin 1743. Le commandeur est chargé en seul de l'entretien des chaussées du Rhône en face des dits tènements.

Le revenu dudit membre, compris les coussouls de Rou-

(1) M^e Beuf, dernier archiviste de l'Ordre de Malte, certifie que ledit tableau avec un cadre en bois, peint en noir, a été reconnu, en son temps, pour être assez bon. A Arles, le 20 août 1820, Beuf, arch.

(2) Extrait des papiers de M^e Guillaume Beuf, notaire et archiviste.

migou, Parepastour et la Mendouille, qui sont exploités dans la même ferme, est de 7.400 livres, suivant le bail à ferme passé à demoiselle Catherine Ganteaume et Honoré Coste, par acte du 26 mai 1757, notaire M^e Brunet, pour six années commencées le 1^{er} septembre 1759. (1)

Le Mas-Thibert fut enfin visité, le 12 juin 1786, par le grand prieur de Saint-Gilles, de l'Étang-Parade, qui mourut deux ans après, le 14 août 1788, au château du Mas Blanc, et fut enterré dans l'église de Saint-Estève, située dans les environs. La commanderie de Trinquetaille était alors possédée par Joseph-François-Auguste de Porcelet. Le Mas-Thibert fut vendu à la Révolution comme bien national.

Estimé 95.744 l. il fut acquis, le 2 février 1793, par Sébastien Bellon, fourgonier, au prix de 96.144 l. M. Jean-Jacques Bosc, qui rédigeait une revue agricole, en a été propriétaire.

Cinq chartes avec sceau de plomb, concernant la cession du Mas-Thibert, en Camargue, aux Hospitaliers de Saint-Thomas d'Arles-Trinquetaille (1192-1197).

Première Charte

Vente faite à Guillaume Bayles, maître de la maison de l'hôpital de Saint-Thomas, par dame Douce Rapine et Hugues, son fils, de tout ce qu'ils avaient au Mas-Thibert.

Janvier 1192

Presensibus clarescat et posteris quod sicut carte presentis testamenti auctoritas anno ab incarnatione Domini M. C. XC. II. mense januarii, Henrico (2) Roma-

(1) Procès-verbaux des visites générales du grand prieuré de Saint-Gilles, t. 1^{er},

(2) Henri VI, fils et successeur de Frédéric Barberousse, empereur, 1190-1197.

norum imperatore regnante. Ego Dulcia Rapina et ego Hugo, filius ejusdem, bona fide et sine dolo vendimus et titulo perfecte venditionis sine omni retentu in perpetuum tradimus precio sex librarum raimundins de quibus omnibus nobis satisfactum esse solutione et numeratione profitemur tibi Guillelmo Bailes magistro domus hospitalis sancti Thome et per te eidem domui et omnibus fratribus hospitalis iherosolimitani presentibus et futuris omnem honorem et omne jus quod habemus ut habere debemus ex successione Berengarii de aquis à vallato desfalcha (1) et à vallato deffollat (2) usque ad laborem Bertrandi de turre et a rodano usque in cravo (3), et usque ad tort Donseric (4). Hanc venditionem concedimus vobis et successoribus vestris et quibus quacumque alienationis specie concedere volueritis et, si plus predicto precio valet illud specialiter quantumcumque sit, vobis et vestris donamus et remittimus eandem venditionem, deffendemus vobis et vestris jure ab omni controversia et interpellatione. Et ad majorem cautelam ego Hugo predictus pro me et pro domina matre mea mandato ipsis tactis sacro sanctis evangeliiis juro, quod nullam de cetero controversiam ratione deceptionis ultra dimidiam justii precii seu quacumque racione de predicta venditione seu remissione moveamus, nec contra per nos ut per interpositam personam veniamus. Et ego Jaufridus arlatanus, mandato predictæ Dulce et ejusdem filii, pro supradicta venditione et pactionibus circa ipsam venditionem comprehensis me tibi Guillelmo Bailes et domui hospitalis et fratribus fide jussorem obligo. Factum fuit hoc in stari (5) Jaufredi Rapine in presentia Guillelmi de Vallestor, tunc temporis consulis, qui rogatu utriusque partis inde cartam fieri et sigillo consulum muniti precepit. Hujus rei sunt testes fr. Bernardus Rainaldus, fr. Nicholaus. Guil-

(1) *Desfalcha*, non inconnu.

(2) *Deffollat*, nom inconnu.

(3) *In cravo*, dans la Crau, région couverte de cailloux roulés.

(4) *Tort d'Enseric*. Désignation du Mas-Thibert. (Arch. des B.-du-Rh. Invent. milit. de Hier. 26.)

(5) *In stari*, dans la maison.

lelmus Rainaldus, Aicardus Catalanus, Raimundus Maignerius, Petrus Michaël, Guiraldus Rascacius, Bernardus de la roca, Poncius Aicardus, Stephanus sutor. Guiraldus de Gorc-Peira (1), Raimundus Arena, Poncius de bellovicino (2). Et ego Vincencius, consulum notarius, qui mandato utriusque partis hec scripsi. (Sceau de plomb de la commune d'Arles, attache de chanvre).

Deuxième Charte

Rémission faite à Guillaume Bayles, maître de la maison de l'hôpital de Saint-Thomas, par Bernard et autres, du droit qu'ils avaient au Mas-Thibert.

Janvier 1192

Presentibus clarescat et posteris quod sicut carte presentis testamentis auctoritas anno ab incarnatione Domini M. C. XC. II. mense januarii Henrico Romanorum imperatore regnante. Ego Bernardus Guillelmus et ego Guillelmus de Vallestor, et ego Hugo Raimundus bona fide et sine dolo laudamus et concedimus et in perpetuum remittimus tibi Guillelmo Bailes, magistro domus hospitalis sancti Thome, et per te omnibus fratribus hospitalis Iherosolomitani presentibus et futuris omne jus omnemque accionem nobis ex parte Hugonis de Landa, quondam avunculi nostri, sive ex parte matris nostre ut alias qualitercumque ad nos pertinentes, in omni honore qui est a feudo (3) usque ad condaminam Bertrandi de turre ex parte rodani, et a condamina Bertrandi de turre usque ad vallatum effalce et usque ad vallatum desfollat et usque in cravo, sive sit in terris sive in aquis, sive in cultis sive in incultis, sive in quocumque sit alio, et specialiter in

(1) *Gorc-Peira*, Grospièrres (Ardèche), arr. Largentière, cant. Joyeuse.

(2) *Bellovicino*, Beauvoisin (Gard), arr. Nîmes, cant. Vauvert.

(3) *A feudo*, fief, terre concédée par un seigneur dominant à un vassal.

honore quem Guillelmus Martinus habuit ab hospitali illum scilicet quem modo tenent illi de milicia et concedimus et confirmamus precedentem venditionem dicti honoris factam hospitali a predicto Hugone de Landa, quondam avunculo nostro, et ad majorem cautelam ego Guillelmus de Vallestor et ego Hugo Raimundus tactis sacrosanctis evangeliiis juramus, quod nullam de cetero controversiam per nos ut per interpositam personam super predicto honore ut venditione moveamus. Et ego Bernardus Guillelmus hoc idem per fidem pluvio (1). et ob hoc habuimus a domo hospitalis quisque LX solidos raimundins de quibus omnibus nobis satisfactum esse solutione profitemur. Factum fuit hoc in domo hospitalis sancti Thome in porticu ante ecclesiam. Hujus rei sunt testes fr. Raimundus de Canneto, fr. Jacobus, fr. Radulfus de Roca, fr. Bernardus de Barbentana, fr. Garnerius, fr. Guillelmus Franciscus, fr. Guillelmus Aventura, fr. Raimundus Fargon, fr. Bernardus Guillelmus, Guiraldus, Rascacius, Guillelmus de Serras, Petrus Gilius Fredol, Seguerius Bernardus de la roca, Petrus de Montelauro, Bernardus de Alesto, Petrus Xristol, Stephanus Boscarerius, Poncius de bellovicino, Petrus Guigo, Guiraldus de Gore Peira, Guillelmus Bona. Et ego Vincencius, consul notarius, qui hec scripsi; et est sciendum quod Guillelmus de Vallestor tunc temporis consulum hanc cartam rogatu utriusque partis sigillo consulum muniri precepit. (Sceau de plomb de la commune d'Arles, avec attache de chanvre).

(1) *Pluvio*, de *pluvire*, garantir.

Troisième Charte

Rémission faite à Jacques, maître de la maison de l'hôpital de Saint-Thomas, par Cotarone, de tout ce qu'elle avait au Tort d'Enseric.

Avril 1193

Presentibus clarescat et posteris quod sicut carte presentis testamenti auctoritas anno ab incarnatione domini M. C. XC. III, mense aprilis Henrico romanorum imperatore regnante. ego Cotarona et ego Calva filia ejusdem, et ego Guillelmus Rainaldus Gracia, maritus Calve, solvimus, finimus et desanparamus domino Deo et beate Marie et beato Johanni et omnibus sanctis et pauperibus hospitalis Iherosolimitani, et hospitali sancti Thome et tibi Jacobo magistro ejusdem hospitalis quidquid quocumque jure quocumque modo habeamus ut habere debeamus in territorio, quod appellatur torum de serico, a rodano usque in garrigam, sive sit in terra sive in aqua sive in pratis, sive in boschis, sive in piscatoribus, sive in venatoribus, sive in quocumque sit ut esse possit. Item concedimus domino deo et pauperibus dictis et hospitali nominato et tibi Jacobo duas illas terras que fuerunt Petri de Podio, quarum tascham et decimam habet a nobis Petrus Boteilla et neptis sua, ut partem Petri Boteille et neptis sue cum nostra voluntate et sine qualibet nostra controversia ad tascham et decimam, a dictis Petro Boteilla et nepte sua habeat hospitale dictum. Terre vero dicte sunt in territorio sancti Mederii (1) juxta terras Agnetis de toro, et dividit eas quedam terra. Retinemus tamen nobis Seignoriam in Seignoria quam in eis Petrus Boteilla et neptis sua habent, scilicet in tascham et decimam que a nobis habent dicti Petrus Boteilla et neptis sua. Et hec omnia in pace tenere et habere hospitale per nos et quoslibet alios de jure promittimus tibi Jacobo nomine hospi-

(1) *Saint-Médier*, quartier situé au nord-est de la haute Camargue, commune d'Arles.

talis et tactis sacro sanctis evangeliis juramus. Actum est hoc in ecclesia sancti Martini in presentia consulum scilicet Bertrandi Petri et Petri Aicardi, qui rogatu utriusque partis inde cartam fieri et sigillo consulum muniri preceperunt. Hujus rei sunt testes Bertrandus Guiraldus sacrista, Petrus de Silva, Guiraldus Correda, Bertrandus de Barbentana, Poncius de Marginis, Petrus Dalfonègues, Bertrandus Chauzor de Airaga, Guiraldus Rascacius, isti predicti sunt fratres hospitalis. Alii Raimundus Austenc, Guillelmus de Ponte, Bertrandus de Roanet, Johannes nepos Guiraldi de sancto Martino, et ego Vincencius, consulum notarius, qui hec scripsi. (Sceau en plomb de la commune d'Arles, avec attache de cuir).

Quatrième Charte

Vente faite à Arnal de Campagnolles, maître la maison de l'hôpital de Saint-Thomas, par Cécile, de tout ce qu'elle avait au Mas-Thibert.

Août 1195

Presentibus clarescat et posteris quod sicut carte presentis testamentis auctoritas anno ab incarnatione domini M. C. XC. V. mense augusti Henrico imperante Romanis. Ego Cecilia bona fide et sine dolo vendo et titulo perfecte venditionis absque omni exceptione in perpetuum trado precio XXX. solidorum raimundins de quibus omnibus me satisfactum esse solutione et numeratione profiteor tibi Arnaldo de Campagnolis, magistro hospitalis sancti Thome, et per te dicto hospitali et fratribus ejusdem hospitalis presentibus et futuris quidquid juris et donationis habeo in prato quod appellatur pratum Galdini et quidquid habeo a Mastiberto et a vallato quod appellatur esfollat usque in cravum, et usque in Rodanum, et usque ad vallatum quod paganum appellatur, et usque ad peciam rotundam et usque ad tenementum Vernete (1), et usque ad vallata

(1) *Vernete*, La Vernède, en Camargue, commune Saintes-Maries, ancienne commanderie.

vetera terrarum que fuerunt Petri Raimundi de Turre, infra quos terminos clauditur lona que apellatur de Caramars (1). Quidquid autem habeo infra dictos terminos sive sit cultum sive incultum, sive sit in boscho, sive sit in pratis sive in terris sive in aquis, sive possideam per me ut per alium, postremo quidquid sit et ubicumque infra predictos terminos sit, precio supradicto prefato hospitali et fratribus dono et concedo, et si plus dicto precio valet illud quantumcumque sit, domino deo et sepedicto hospitali et pauperibus Iherosolimitanis et elemosina et titulo donationis laudo et concedo, et quidem ego ut aliquis de successoribus meis nullam de cetero controversiam de predicta venditione moveamus. Et nullo in tempore aliqua racione contra veniamus. Ego Cecilia suprascripta in manu tua, Arnalde de Campagnolis, et in specie domini crucis quam in mantello portas juro, et ad majorem cautelam osculor speciem dominice crucis dictam. Factum fuit hoc in domo Radulfi de sancto Martino in presentia Jaufredi Arlatani tunc temporis consulis, qui rogatu utriusque partis inde cartam fieri et sigillo consulum muniri precepit. Hujus rei sunt testes: fr. Petrus dels degues, Raimundus Austenc, Hugo Alphantus, Raimundus de sancto Andeolo, Guillelmus Martinus, Bernardus Armiger. Preterea sciendum est quod Poneia, soror predictae Cecilie, in presentia predicti consulis et predictorum testium ad interrogationem prefati Arnaldi de Campagnolis, magistri hospitalis sancti Thome, confessaa est et recognovit se vendidisse precio XXX solidos raimundins de quibus omnibus sibi solutione satisfactum fuit hospitali sancti Thome et fratribus presentibus et futuris, quidquid habebat ut habere debebat in toto tenemento de Mastibert et dixit se illud vendidisse eo modo quo Rostagnus de Boriano et Raimundus Berengarius et ejusdem mater vendiderunt eidem hospitali illud quod in predicto tenemento habebat. Ego Vincencius, consulum notarius, omnibus supradictis interfui et hec scripsi. (Sceau de plomb de la commune d'Arles, avec attache de cuir).

(1) Caramars, nom inconnu, peut-être pour Camargue ?

Cinquième Charte

Vente faite par Arnald de Campagnolles, maitre de l'hôpital de Saint-Thomas de Tinquetaille, par Jean Galdin et Gillette, sa sœur, de la quatrième partie d'un pré qu'ils avaient au Mas-Thibert.

Juin 1197

Anno ab incarnatione domini M. C. XC. VII. mense junii Henrico imperante Romanis. Ego Johannes Galdinus et ego Gilia, soror ejusdem, viro meo Guillelmo magistro concedente et confirmante bona fide et sine dolo vendimus et titulo perfecte venditionis absque omni exceptione in perpetuum tradimus tibi Arnaldo de Campagnolis, magistro hospitalis sancti Thome, et per te hospitali et fratribus hospitalis presentibus et futuris meam partem scilicet quartam prati quod est in tenemento Mastiberti et confrontatur ab occidente in Rodano et ab aliis partibus in honore hospitalis, quam quartam nomine ipsius hospitalis possidemus, acceptis a te nomine precii C. solidorum novorum raimundins de quibus omnibus nobis satisfactum esse solutione et numeratione profitemur et, si plus dicto precio valet illud specialiter quantumcumque sit, vobis et vestris donamus et remittimus, et nos nullam nomine majoris precii seu minoris neque quacumque alia ratione de cetero controversiam de predicta venditione seu remissione moturos. et predictum honorem jure vobis et vestris ab omni controversia et interpellatione defensuros tibi Arnaldo de Campagnolis à nobis stipulanti promittimus, et nos ita totum sicut supra comprehensum est observaturos tactis sacro sanctis evangelis juramus. Et ego Argencia, mater predictorum Johannis Galdini et Gilie, supradictam venditionem laudo et concedo et me nullam inde de cetero controversiam moturam per stipulationem promitto. Et ego Berengarius Aldoardus de Tarascone mandato predictorum Johannis Galdini et Gilie

sororis ejusdem, pro supradicta venditione jure defendenda et omnibus pactionibus observandis circa ipsam venditionem comprehensis vobis et vestris me fide jussorem obligo et constituo. et insuper nos supradicti venditores recognoscimus vobis dedisse fidejussorem Segnoretum de Tarascone. Actum fuit hoc in ecclesia sancti Petri dal Pezol (1) in presentia Ozoteti tunc temporis consulis, qui rogatu utriusque partis inde cartam fieri et sigillo consulum muniri precepit. Hujus rei sunt testes : Petrus de Montepessulano, Guillelmus Hugo, Poncius de Tarascone, Guillelmus de Sollans, Guillelmus Ruffus, Raimundus Agullon, Pellegrinus sacrista, fr. Martinus, fr. Stephanus Rossignol. Et ego Vincencius, consulum notarius, qui hoc instrumentum composui et in eo subscripsi et signavi. (Sceau de plomb de la commune d'Arles, avec son attache de cuir).

Copie certifiée conforme à l'original.

(1) Eglise de Saint-Pierre dal Pezol, inconnue et probablement détruite.

L'ACADÉMIE FRANÇAISE

sous l'ancien régime d'après Gaston BOISSIER

PAR

M. Georges MAURIN

membre résidant

Ce livre est bien la toute dernière œuvre de Gaston Boissier, puisqu'il n'a pu être terminé par lui et que sa mort en a brisé le fil. Il en avait publié les deux premiers chapitres dans la *Revue des Deux Mondes*, mais réuni seulement la documentation et tracé l'ébauche des deux autres. Une piété filiale, forte des confidences reçues et d'une fréquentation quotidienne avec la pensée du maître, a recueilli ces fragments et achevé de leur donner la vie. La modestie de M. Courbaud n'a pas voulu, dit-il, laisser peser sur une mémoire chère une responsabilité qu'elle n'a point; aussi a-t-il soigneusement délimité la part qui lui revenait. Les lecteurs penseront qu'ils sont conduits à la fin de l'ouvrage sans s'apercevoir de la soudure et regretteront qu'un scrupule religieux ait fait parfois trop brève la part de l'éditeur, notamment dans le chapitre final : les dernières années de Marmontel.

Mais la réserve de l'éditeur rend plus émouvante la lecture de l'œuvre. On y saisit sur le vif et comme dans un drame muet la lutte d'une intelligence toujours en possession d'elle-même, qui se redresse contre le poids des années et des douleurs suprêmes et profite de la moindre accalmie pour reprendre le travail interrompu. La pensée est toujours nette et agile, le style aussi clair dans son élégante et nerveuse simplicité que dans les meilleurs jours. Mais le temps se resserre et la douleur

triomphe de ce merveilleux courage au travail dont la vie de Gaston Boissier fut un si magnifique exemple. Tel développement n'est qu'amorcé, telle échappée sur des épisodes saillants de notre histoire littéraire ouvre un horizon lumineux où notre curiosité vivement éveillée se fait une fête de pénétrer. Les forces défaillantes ont fait renvoyer au lendemain le paragraphe ouvert. Ce lendemain ne devait pas être ; la plume avait été définitivement brisée.

Il est assez de mode et il le fut dès l'origine de dire beaucoup de mal de l'Académie. « Il n'y a qu'un moment, observait Fontenelle, où l'on fait un peu notre éloge, c'est lorsque nous ne sommes que trente-neuf. » Aussi combien, parmi les quarante, n'ont-ils pas sur la conscience le péché véniel en somme d'avoir au temps de leur jeunesse quelque peu, sinon beaucoup, médité de la compagnie où ils sont agrégés ! Ce ne fut pas le cas de Gaston Boissier qui, le remarque très finement M. Courbaud, était vraiment, si l'on peut dire, académicien né. C'est une confidence qu'il a faite à ses confrères de l'Académie de Nîmes, lors de la célébration de son cinquantenaire, qu'écrire à la *Revue des Deux Mondes*, puis entrer à l'Académie Française lui apparaissait dès sa jeunesse comme un but lointain, idéal peut-être, mais comme le but tout de même qu'il lui fallait proposer à son activité. Aussi quand pour la première fois dans le salon de son illustre compatriote Guizot, où il fréquentait assidument, le mot fut prononcé qui le sacrait candidat de l'avenir, il fut saisi d'une joie intense. Il devait attendre longtemps encore. Mais d'avoir entendu ce mot et d'une telle bouche, il en était tout fier et récompensé de ses travaux passés. Il atteignit comme naturellement d'ailleurs le but ; il le dépassa même puisque son existence devait se confondre avec celle de l'illustre compagnie et que la destinée lui réservait de la personnifier comme secrétaire perpétuel. On a dit d'un de ses prédécesseurs, Villemain, je crois, qu'il avait exercé cette charge trop longtemps pour sa gloire ; tout au contraire Gaston Boissier y conquérait tous les jours de nouvelles sympathies et y révélait des faces nouvelles

de son talent et de sa très grande facilité d'adaptation ; son rapport sur les concours littéraires était un rajeunissement annuel.

Quand on se trouve bien dans un milieu, on est assez tenté, si l'on est poète, d'en chanter les agréments. Gaston Boissier était un historien érudit, curieux, spirituel et de large envergure. Il paya sa dette de reconnaissance à l'Académie à sa manière, et en profitant des documents inédits dont ses fonctions lui facilitaient l'accès, pour retracer quelques épisodes de ses annales, les balbutiements et les premiers progrès du début, l'interruption de sa vie morale au moment de la Révolution.

Ce ne fut pas d'un jet et comme une Minerve armée de pied en cap que l'Académie sortit du cerveau du cardinal de Richelieu. Elle parut d'abord dans le monde aux environs de 1629 comme un petit cénacle d'amis, une sorte de parlote intime de beaux esprits, qui se réunissaient chez Conrart, secrétaire du roi, bon bourgeois de Paris, ayant pignon sur rue au coin de la rue Saint-Martin et de la rue des Vieilles-Etuves, maison des champs à Athis, possesseur d'une belle fortune et de suffisamment d'esprit pour occuper une bonne place dans le monde littéraire du temps. Quelques-uns de ces habitués firent de prime abord assez froide mine aux projets du redoutable cardinal. C'était du reste tout ce que l'on pouvait faire et l'on se résigna à devenir compagnie officielle. Richelieu d'ailleurs avait raison. Nous sommes en France très épris des titres et des privilèges. La création de l'Académie releva singulièrement le métier de bel esprit ; les écrivains de tous rangs prirent conscience de leur dignité en voyant les plus considérés d'entre eux associés en quelque manière à l'autorité souveraine avec le titre de grands correcteurs du langage. Ce fut bien mieux quand Louis XIV prit sous sa garde particulière l'Académie française, accepta d'en être le protecteur, en suivit les travaux et les élections qu'il s'était réservé d'approuver et dans lesquelles il intervint plusieurs fois, poussant ses candidats qui ne furent pas toujours accueillis d'emblée et sans opposition, les hommes de lettres ayant déjà l'humeur chatouil-

leuse. C'était bien pis encore quand des rancunes personnelles venaient fortifier et aviver cet esprit d'indépendance. L'exemple le plus célèbre fut Boileau qui frappa longtemps à la porte avec l'appui du roi, sans la voir s'ouvrir : les victimes de l'auteur des *Satires* étaient trop nombreuses à l'Académie pour qu'elles ne lui fissent pas rigueur. On lui préféra La Fontaine ; nous le ferions encore, mais certainement pas pour les mêmes motifs. Louis XIV suspendit son approbation et ce fut seulement après l'élection de Boileau qu'il prononça : « A présent vous pouvez recevoir M. de La Fontaine. » Ainsi justice fut rendue, et les deux grands malicieux du xvii^e siècle entrèrent de conserve à l'Académie. On aurait quelque peu étonné leurs contemporains si on leur avait dit que celui dont les traits devaient prolonger le plus longtemps leur piqûre était le bonhomme « qui ne savait faire parler que les bêtes ».

La raison d'être officielle de l'Académie, son état de situation dans les charges de l'Etat était, comme l'avait deviné Richelieu, d'exercer la magistrature suprême sur la langue française. Pour ce faire, elle prit à tâche de publier un dictionnaire. Comme toute peine mérite salaire, on attribua aux académiciens présumés occupés à ce travail, des jetons de présence. Leur valeur était sans doute bien modeste ; mais elle s'accroissait de la part des confrères non présents et ils étaient déjà fort nombreux, surtout parmi les grands seigneurs, de telle sorte que cela devint un petit supplément point négligeable pour les vrais hommes de lettres. Ce fut le grand Corneille qui créa le mot jetonnier pour désigner les académiciens que l'appât de ce modeste gain attirait aux séances : il était grand jetonnier lui-même, dit négligemment en passant Gaston Boissier.

Travaillait-on avec assiduité autour de ce dictionnaire ? Assurément, nous répond Gaston Boissier, qui veut bien entr'ouvrir pour nous le voile qui cache aux yeux des profanes le secret de ces séances ; et il me semble bien qu'au travers nous entrevoyons un décor xx^e siècle, et que nous entendons comme un écho discret d'une délibération

entre académiciens de nos jours. Mais légiférer sur des questions de grammaire et de beau langage est chose grave qui demande du temps, surtout quand l'arrêt qu'on va rendre est sans autre appel que celui de ce faquin d'usage, ennemi, comme chacun sait, des académiciens puristes. On était donc fort lent à se décider, mettons sous l'ancien régime, puisqu'en définitive l'auteur nous y transporte. Or pendant ce temps ce dictionnaire ne paraissait pas. Comprend-on les angoisses de tous ceux qui se piquaient de parler et d'écrire correctement, tremblants d'employer un mot qui n'aurait pas été vraiment et officiellement français. Molière s'en préoccupait très peu et le retard du fameux code du bon parler ne paraissait pas beaucoup le gêner. Mais c'était un histrion et un auteur comique de bas étage, disaient les précieuses et leurs amis, qui, même, pour lui clore le bec, n'auraient pas été fâchés de s'appuyer sur un solide et définitif dictionnaire.

Un des académiciens, très retors, très malin, voulut profiter de ces dispositions du public et des retards de ses confrères. C'était l'abbé de Furetière et ce fut la première grande querelle académique. Gaston Boissier la raconte avec infiniment de verve et d'agrément. Je renvoie à son ouvrage ; on y verra le subterfuge employé par Furetière pour surprendre la bonne foi du censeur chargé de lire son ouvrage, la protestation indignée du libraire de l'Académie, l'irritation de celle-ci qui exclut finalement de ses rangs le confrère coupable sans cependant le remplacer : elle lui ôta séance pour ainsi dire, sans lui enlever son titre.

Le censeur imprudent qui avait si légèrement autorisé Furetière était encore un académicien, Charpentier, une physionomie bien curieuse et qui méritait une meilleure fortune que celle d'être compromis dans cette sottise affaire. Gaston Boissier insiste peu sur lui, sans doute parce qu'il n'a pas trouvé de documents l'intéressant dans les papiers à sa disposition ; et c'est vraiment fâcheux, car le personnage lui aurait fourni sans aucun doute l'occasion d'un de ces tableaux de genre auxquels il excelle. Charpentier

était avocat au Parlement, mais il avait abandonné le code et le grand coutumier pour s'adonner exclusivement aux belles lettres ; helléniste distingué, il faisait aussi partie de l'Académie des Inscriptions. C'était, comme Conrart, un bon bourgeois de Paris très à son aise et très citadin. Mais là s'arrêtait la ressemblance. Tandis que Conrart poussait la réserve jusqu'à l'extrême prudence, Charpentier avait le verbe abondant et l'humeur bataillieuse ; il aimait à l'excès les plaisirs de la table, et c'est même à la suite d'un repas plantureux traitreusement arrosé de crus généreux que le déloyal Furetière avait surpris son approbation. A l'Académie, Charpentier, malgré son titre de traducteur de Xénophon, était partisan des modernes et fut un des tenants de la thèse de Charles Perrault. Il trouvait comme contradicteur Boileau ; mais il s'en fallait de beaucoup qu'il y eût égalité de moyens vocaux. Charpentier avait la voix sonore et tonitruante ; Boileau, au contraire, souffrait d'une laryngite chronique. Envoyé en 1689 aux eaux de Bourbon par les médecins, il se plaignait amèrement à Racine de l'effet des eaux : « C'est un terrible noviciat, écrivait-il, mais que ne fait-on pas pour contredire M. Charpentier. » Et quelques jours plus tard, dans une lettre du 28 août, il s'appelait : « un misérable qui a besoin de sa voix pour être souffert des hommes et qui a quelquefois à disputer contre M. Charpentier. Quand ce ne serait que pour cette raison, on doit risquer quelque chose, et la vie n'est pas d'un si grand prix qu'on ne la puisse hasarder pour se mettre en état d'interrompre un tel parleur. »

Qu'aurait dit Boileau s'il avait dû subir les éclats de voix de Charpentier dans le logis actuel de l'Académie. Elle tenait séance, à son époque, dans une grande salle du Louvre où le fracas de la basse-taille de son contradicteur n'offensait pas trop ses oreilles. Aujourd'hui la célèbre compagnie est reléguée au second étage du palais Mazarin (il est dans la destinée des Académies d'être haut perchées) dans une salle relativement assez étroite où les jours de grandes séances d'élection les académiciens s'empilent sur des banquettes et jusque dans les coins.

C'est, en effet, chose digne de remarque que les sièges les plus rares à l'Académie sont les fauteuils. Dans un local de dimensions aussi exigües, Charpentier aurait écrasé ses contradicteurs et aurait usé sans ménagement du droit de les assourdir que lui conférait la puissance de ses moyens vocaux.

Mais au fond, ce n'était pas un méchant homme que ce Charpentier et il n'était pas davantage l'écrivain et le parleur ridicule que nous a dépeint Boileau. Il avait le style lourd et la pensée de marche lente, d'accord; mais il avait un gros bon sens; dans la querelle des anciens et des modernes il a dit des choses fort sensées et c'est peut-être lui qui s'est le plus rapproché du jugement de la postérité. Il était d'une robuste honnêteté d'ailleurs et faisait effort sur lui-même pour rendre justice à ses ennemis. C'est ainsi qu'il écrivait quelque temps avant sa mort: « Il me siérait bien peu, par exemple, de dire que Furetière n'avait pas d'esprit et cela parce qu'il m'a outragé dans plusieurs de ses écrits. Non! bien loin de vouloir donner une pareille idée de Furetière, j'avouerais toujours qu'il est un des meilleurs satiriques que nous ayons et qu'il ne le cède en rien de ce côté là à Despréaux. Il est vrai que l'un et l'autre auraient pu s'acquérir une juste réputation sans faire de portraits aussi outrés que ceux que l'on voit dans leurs écrits ». (1) La manière de dire est pénible, comme on voit, mais la pensée vaut mieux: elle est probe et généreuse.

Mais nous sommes un peu en dehors du livre de Gaston Boissier, rentrons-y bien vite pour signaler l'intéressant récit de l'élection de La Bruyère et de l'incident de son discours de réception. Faut-il le dire tout bas? Les plus grands de nos classiques ne font pas au xvii^e siècle figure de confrères bienveillants. Racine n'est pas toujours doux, il en donne la preuve à propos de ce discours, et Boileau est souvent injuste. Le grand Corneille a l'amour-propre susceptible; son frère Thomas, qui le remplaça, eut le même défaut avec l'étroitesse de la médiocrité en

(1) *Carpentariens*, page 475.

plus. Bayle, qui, de sa retraite de Hollande, suivait ces querelles sans y prendre part, mais très informé, a laissé parfois entrevoir l'acuité de ces discussions intestines. Il y avait en somme à la fin du xvii^e siècle deux coteries bien tranchées à l'Académie et la querelle des anciens et des modernes leur fournit l'occasion de se manifester sous un prétexte honnête aux yeux du public. On a souvent remarqué l'originalité de cette polémique, où les écrivains de génie, les grands maîtres des lettres françaises proclamaient furieusement la supériorité de ces anciens qu'ils avaient égalés, sinon surpassés, tandis que les tenants des modernes n'étaient pour la plupart que des médiocres, écrivains de deuxième et même de troisième ordre. Il ne faut pas chercher les raisons de cette anomalie dans des dessous politiques et dans de vagues considérations sur le progrès de l'esprit humain. Ce serait un singulier anachronisme que de mettre d'un côté les classiques comme les défenseurs rigides de l'ordre des choses établi et de la royauté absolue ; les modernes comme agités par la fermentation de je ne sais quel esprit nouveau. C'était tout simplement deux groupes littéraires qui se heurtaient.

Au xviii^e siècle, au contraire, la politique entra à l'Académie. Insensiblement les encyclopédistes y gagnèrent la majorité et portèrent au secrétariat perpétuel un des leurs, d'Alembert qui y fut d'ailleurs très remarquable. Gaston Boissier n'a pas eu le temps de raconter cette conquête de l'Académie par les amis de Voltaire. On voit bien cependant qu'il en avait la curiosité et que ses idées étaient faites sur ce point. Il avait dans ses archives particulières quelques lettres de Condorcet et de d'Alembert. Il les avait sorties de ses cartons, les communiquait volontiers et à tous propos, se plaisait à causer sur leurs signataires, comme il savait le faire, liant à des anecdotes finement racontées des considérations littéraires et des échappées de critique d'une lumineuse ampleur.

Si les circonstances et le temps l'avaient permis, il aurait pu trouver à Nîmes même un document bien précieux sur son prédécesseur d'Alembert. Bien que ceci soit une

digression tout à fait en dehors du sujet, je demande la permission à l'Académie de l'en entretenir très brièvement à cause de son intérêt tout particulier et parce qu'il touche à notre histoire locale.

D'Alembert avait rencontré la grande personnalité de Fléchier dans ses éloges des hommes illustres de l'Académie Française. Il en avait parlé avec beaucoup de correction et à cause même de la hardiesse de ses opinions religieuses avait fait pencher la balance du côté de la bienveillance. Sur le point délicat des troubles qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes et la dure répression de la révolte des camisards, il avait fait la partie belle à son ancien confrère évêque de Nîmes, rejetant, sur l'intendant Lamoignon de Basville, tout le poids de l'indignation que lui inspirait la cruauté de certaines mesures. Or d'Alembert avait, parmi ses confrères, le petit-neveu de Basville ; c'était ce vertueux Malesherbes que devait illustrer la défense de Louis XVI et à qui les amis de d'Alembert avaient d'ailleurs toute sorte d'obligations. Malesherbes voulut défendre la mémoire de son grand-oncle et écrivit à d'Alembert trois longues lettres, un véritable volume, dans lesquelles, sans trop charger Fléchier, du reste, il s'efforça de démontrer, à l'aide des documents familiaux, que Basville avait été un simple agent d'exécution, obligé parfois d'appliquer à contre-cœur des mesures qu'il avait déconseillées en principe. D'Alembert parut touché des arguments et surtout des textes communiqués et promit à Malesherbes d'en tenir compte au moment de la publication de son livre. Il manqua à sa parole et ne changea rien à son éloge de Fléchier. Malesherbes en fut vivement froissé et lui écrivit une quatrième lettre, d'une belle tenue littéraire et académique, où il lui reproche avec beaucoup de verveur son manque de parole, et, chemin faisant, nous montre d'Alembert dans le déshabillé de ses fonctions de secrétaire perpétuel. On y voit qu'il n'y apportait pas la même rigidité que dans ses déductions géométriques et pratiquait l'art des accommodements et des transactions avec une dextérité qu'on n'aurait pas attendue de lui.

L'affaire d'ailleurs n'eut pas de suites devant la compagnie et ne sortit pas du cercle de quelques intimes. Le bon Malesherbes n'avait ni assez de fiel, ni assez de combativité pour donner à sa réclamation la sanction d'une discussion publique. Mais il était attaché à ses idées et communiqua son manuscrit à un de ses amis, futur député à la Constituante, auprès duquel il tenait essentiellement à réhabiliter la mémoire de Basville, qui n'était autre que Rabaut Saint-Etienne. Des mains de ce dernier ce manuscrit authentiqué par la signature de Malesherbes passa dans celles de Boissy d'Anglas et est aujourd'hui la propriété de l'arrière petit-fils de celui-ci. Il serait désirable qu'il fût publié, ne serait-ce que pour apporter une contribution précieuse à l'histoire académique de l'époque.

Si Gaston Boissier l'avait connu, il en aurait sans doute tiré parti ; il aborde maintenant, en effet, la suppression des Académies en 1793 ; nous ne nous sommes pas éloigné beaucoup, d'ailleurs, de son livre à cette date historique et avec Rabaut Saint-Etienne. Cet autre grand Nimois, qui quelques années plus tard aurait sans doute siégé au nombre des quarante, fut à la Constituante un des plus fougueux adversaires de l'Académie : « Tous les établissements anciens, proclamait-il à la tribune, doivent disparaître. Il faut donner aux esprits une autre direction, changer les idées, détruire les usages, renouveler les hommes et les choses, enfin tout recomposer. » L'Académie était comprise parmi ces « établissements anciens qui devaient disparaître ». (1)

L'opinion publique par un revirement subit se déchaîna contre elle. Les journalistes prirent la tête du mouvement. « Le *Journal*, observe Gaston Boissier, était alors, comme il est arrivé souvent dans la suite, le refuge d'écrivains médiocres qui n'étaient pas parvenus à se faire un nom dans les lettres. Ils pullulaient en ce moment et poursuivaient de leur haine les distinctions académiques, qu'ils avaient sollicitées et qu'ils n'avaient pas obtenues. » Avoir contre soi la presse et un des

(1) *Gaston Boissier. Opus cit., p. 107.*

orateurs les plus autorisés de l'Assemblée Constituante, c'était déjà beaucoup ; l'Académie par surcroît de disgrâce fut trahie par un des siens, Chamfort. Il fit plus que de décocher contre la compagnie dont il était membre quelques-uns des traits mordants qui lui étaient coutumiers ; il excita contre elle le ressentiment de Mirabeau déjà très mal disposé par les déboires de sa vie littéraire ; il alla même jusqu'à rédiger pour lui le rapport qu'il devait prononcer à la tribune au nom du Comité de l'Instruction publique. Le péril cette fois était plus grand qu'avec le grave Rabaut Saint-Etienne ; ce simple rapport passant par les lèvres de Mirabeau, serait devenu un discours enflammé qui aurait emporté toutes les résistances. La mort du grand tribun donna quelque répit à l'Académie.

On pense bien que Gaston Boissier ne saurait aimer beaucoup Chamfort ; il s'est efforcé cependant de lui rendre justice, c'est tout ce qu'on pouvait lui demander : il l'a même fait avec une mesure d'équité bienveillante, dont il a lui-même donné le secret. Chamfort, dit-il, était un causeur incomparable. On a toujours quelque indulgence pour les parents éloignés qui ont mal tourné.

Par un procédé qui lui est familier et qui est comme sa marque, Gaston Boissier a choisi Chamfort comme le type représentatif des adversaires de l'Académie autour duquel il groupe les hommes et les faits intéressant cette époque. Ainsi conçue, une notice devient comme une tranche d'histoire générale. Il y avait une raison particulière au choix de ce personnage. Chamfort était très fier du discours qu'il avait préparé pour Mirabeau ; cet acte de haute inconvenance lui paraissait louable et de nature à servir ses intérêts. Aussi se décida-t-il à le publier pour son compte et sous son nom. Deux autres membres de l'Académie, Suard et Morellet lui répondirent. L'analyse de cette polémique permettait à Gaston Boissier de dire son mot à lui et de défendre avec une verve redevenue jeune cette chère et grande compagnie qui avait bien voulu lui confier la garde de ses traditions ; pas une des critiques de Chamfort qu'il laisse sans réponse. Prenons garde d'ailleurs à cette incidente jetée comme en pas-

sant : « de ces critiques on se sert encore contre l'Académie Française. » Ainsi donc c'est l'institution elle-même que défend le regretté secrétaire perpétuel, avec ses traditions, sa jurisprudence d'esprit, sa prétention justifiée d'être le foyer de toutes les supériorités de la nation. Elle a bien servi la France, en étendant le crédit de notre langue confessé sans flatterie d'intérêt par l'Académie de Berlin. Si le 41^e fauteuil est devenu le plus occupé, c'est qu'on y a mis beaucoup de gens qui n'auraient pu s'y asseoir. Descartes ? il vivait en Hollande. Pascal ? il avait publié *Les Provinciales*, mais ne les avait pas avouées. Saint-Simon ? mais il n'a pas publié une ligne de son vivant et n'aurait pas manqué de traiter comme un impertinent celui qui lui aurait parlé de ses talents d'écrivain. Ah oui ! il y a Molière. Celui-là manque à l'Académie ; elle l'a proclamé bien haut en dressant son buste chez elle avec l'inscription fameuse : « Rien ne manque à sa gloire ; il manquait à la nôtre. » Mais pouvait-on nommer au xvii^e siècle un auteur comique, qui ne voulait pas cesser de l'être et refusa obstinément de quitter sa troupe ?

Une grande dame du xviii^e siècle disait du mariage que c'était encore le seul moyen qu'on avait trouvé de passer convenablement la vie à deux. On peut dire de l'Académie Française, que c'est encore le meilleur moyen pour une nation de faire ménage, sinon de passion, du moins d'estime avec l'opinion lettrée : c'est la conclusion à laquelle nous conduit le livre de notre cher et illustre compatriote, paraphe malheureusement interrompu d'une signature mise au bas d'une carrière littéraire belle et probe.

LES
Musées Archéologiques de Nîmes

RECHERCHES ET ACQUISITIONS

PAR

M. Félix MAZAURIC

membre résidant

Année 1909

INTRODUCTION

C'est avec une légitime satisfaction que nous constatons le succès croissant des *Recherches et Acquisitions* du Musée de Nîmes.

Les témoignages d'encouragement qui nous parviennent de la part de savants dont la compétence est universellement reconnue nous touchent très profondément et nous engagent à persévérer dans la voie que nous nous sommes tracée.

Nous regrettons vivement de n'avoir pu accompagner ces comptes rendus sommaires de quelques planches. Mais nous étudions en ce moment une combinaison qui nous permettra peut-être, à l'avenir, de combler cette lacune.



Mois de Janvier

18. — M. Thérond, entrepreneur travaillant pour le compte de la ville, me fait prévenir qu'à hauteur de la rue *Sainte-Agnès*, sur le boulevard de la République, ses ouvriers viennent de mettre à jour un important pavage qu'il croit d'origine romaine. M'étant rendu sur les lieux, je constate qu'il s'agit effectivement d'une rue antique déjà retrouvée en 1870 et signalée dans les « Comptes Rendus » de M. E. Germer-Durand.

En 1907, nous avons aperçu le même dallage au carrefour des rues *Sainte-Anne* et *des Tilleuls*. En réunissant ces trois points, et en les prolongeant des deux côtés par une ligne idéale, on constate que la rue en question allait aboutir au sud-ouest vers la porte romaine voisine de l'Abattoir, et au nord-est vers la *Maison Carrée* ou *Capitole*.

Les dalles actuellement dégagées se trouvent à une profondeur d'environ deux mètres ; elles sont disposées de façon irrégulière comme celles de la *Porte d'Auguste*. Un égout, entièrement obstrué par une argile très fine, traversait la rue dans toute sa largeur.

En examinant attentivement les parois de la tranchée qui vient d'être creusée, je constate, à 1^m50 environ de profondeur, la présence de deux pavés mosaïques. Le premier formé de gros cubes blancs est rompu et renversé sur le second. Celui-ci, beaucoup plus fin, présente une bordure en *torsade* formée de cubes alternativement noirs, rouges, jaunes et blancs.

M. l'adjoint aux Beaux-Arts, immédiatement prévenu, veut bien faire donner des ordres pour l'élargissement de la tranchée : nous voyons alors apparaître à nos yeux un fort joli dessin géométrique formé d'étoiles blanches à six pointes, inscrites dans des hexagones juxtaposés. A un mètre de distance, la mosaïque est brusquement interrompue par une dégradation résultant d'un violent incendie dont les traces sont nettement visibles. Cet accident

regrettable nous oblige à cesser la fouille : le tout a été recouvert par les ouvriers. Nous avons seulement rapporté au Musée quelques débris céramiques et un certain nombre de clous de grande dimension.

20. — A l'angle méridional de la *Placette*, côté de la rue *Benoît-Malon*, des ouvriers en train de creuser une cave ont rencontré le sol romain à 0^m50 seulement de profondeur. On y distinguait nettement la base d'un ancien four à potier dont les murs étaient constitués par de gros moellons d'argile rouge pétrie avec des brins de paille pour éviter le fendillement. La terre voisine était fortement rougie par le feu ; l'intérieur et les abords du four renfermaient en abondance des amas de grandes tuiles à rebord, des pesons de tisserand et des restes de petits pots en terre jaune à une anse, analogues aux *guttus* que nous trouvons dans presque tous nos tombeaux romains.

Cette observation, rapprochée de plusieurs autres, semble démontrer que les ouvriers céramistes avaient élu domicile dans ce quartier industriel du Nîmes romain. Faut-il en chercher la raison dans la proximité des gisements de marne bleue et de sables jaunes fins de l'étage pliocène ?

30. — Mon ami M. Lafont, vice-président de la Société d'Études naturelles, me fait part de la découverte de vieilles substructions romaines vers la montée de « Pissevin », au-dessous de la colline de *Montaury*, quartier désigné sur les anciens plans sous le nom de « Four de Borrély ».

Grâce à l'amabilité du propriétaire, M. Pélissier, j'ai pu étudier en cet endroit les bases de trois tours romaines établies sur le passage de l'ancien rempart.

Au nord-est de la propriété, on remarque une dépression en forme de col où le mur romain dessine un angle rentrant très accusé.

C'est ici que je placerais volontiers l'ancienne *Porte de Nages* dont il est question dans un acte de l'an 995. Le chemin qui vient y aboutir — chemin vieux de *Sommières* ou de *Nages* dit communément *chemin de Pissevin* — est une antique voie celtique qui réunissait direc-

tement l'opidum de *Nages* au chef-lieu des Arécomiques. De nombreux tombeaux ont été trouvés dans le quartier, et notamment dans la propriété de M. Pélissier où se voient deux grandes auges cubiques. Ces jours derniers, les ouvriers ont encore mis à découvert une stèle, à sommet arrondi, portant l'inscription suivante :

D · M
...VTATIAE

.....
Diis manibus (L)utatae...

« Aux Dieux Mânes de Lutatia ».

Hauteur de la partie conservée 0^m26 ; largeur 0^m36 ; épaisseur 0^m06.

Cette inscription a été immédiatement transportée au Musée lapidaire.

Mois de Février

4. — Au bout de la rue Séguier prolongée, tout près du couvent de Saint-François-de-Salles (ancienne église Sainte-Perpétue), on vient de rencontrer à un mètre environ du sol actuel plusieurs blocs parmi lesquels un reste de chapiteau corinthien. Le tout me paraît provenir d'un antique monument funéraire.

Diamètre des volutes du chapiteau : 0^m20.

13. — Un ouvrier me remet aujourd'hui les débris suivants trouvés sur l'emplacement du vieux monastère de Saint-Baudile :

1^o) Fragment d'épithaphe romaine :

...I...
....VMI....
...S-FR....

2^o) Angle inférieur droit de cartouche central ayant appartenu à un sarcophage en marbre blanc des premiers temps du christianisme. On voit encore le bras et la main d'un des petits génies qui supportaient l'encadrement.

19. — Non loin de la grille de la Fontaine, à côté même de la statue Bernard Lazare, les ouvriers en train

de réparer un vieux mur ont mis à découvert un fragment de belle frise sculptée sur pierre de Lens. C'est un large rinceau de feuillage qui devait faire partie d'un riche entablement des Bains. Le morceau incomplet de tous côtés mesure 0^m33 de haut sur 0^m30 de large. Il a été déposé à l'intérieur du Temple de Diane.

25. — Au cours des fouilles effectuées le mois dernier sur le boulevard de la République, il fut découvert un denier argent de l'époque d'Auguste, qu'un ouvrier me remet aujourd'hui pour le médaillier.

Tête d'Auguste nue à droite.

Revers : Couronne civique : OB CIVIS SERVATOS

Mois de Mars

16. — M. Barry, gardien de la Maison Carrée, me remet au nom de M. Chas, entrepreneur de maçonnerie, un très beau petit médaillon du xv^e siècle, malheureusement incomplet vers le bas. C'est une sorte de cabochon rectangulaire en pâte de verre d'un blanc laiteux serti dans une garniture en cuivre doré. Les personnages sont au nombre de deux : un homme et une femme en costumes populaires. L'homme est debout, les jambes croisées, la tête couverte du chaperon, tenant sous le bras un objet en forme de croissant qui paraît être une corne d'appel ? La femme a l'air de caresser un animal (peut-être chien ?) debout devant elle. Les deux sujets sont peints en noir, le fond en rouge sanguine et le bord en bleu d'azur.

D'après M. Chas, cet objet proviendrait d'un tombeau du moyen âge découvert au quartier de la *Croix-de-Fer* pendant la construction du lavoir. A côté de ce cabochon se trouvaient d'autres petits objets en verre ainsi qu'une garniture en fer qui furent immédiatement dispersés. Il est donc fort probable que notre médaillon faisait partie de la décoration d'un petit coffret.

23. — Non loin de l'ancienne voie Domitienne, à 800 mètres environ au N du village de *Bernis*, on observe dans un champ d'importantes ruines romaines consistant en

débris de murs et de céramiques. Au croisement de deux chemins, il m'a semblé reconnaître les traces d'un petit édicule : fragments de colonnes, bases moulurées, etc. Le quartier en question porte, m'a-t-on dit, le nom de « Camp ferren ».

28. — *Fouilles à Barutel.* — Une des questions les plus controversées parmi les archéologues nimois est celle de la date de construction de notre Amphithéâtre. La plupart des auteurs penchent pour le II^e siècle, époque de l'empereur Antonin. La seule raison qui ait été fournie jusqu'à maintenant est une raison de *sentiment* : Antonin était, par son père, originaire de Nîmes, donc il a dû combler cette ville de ses libéralités et la doter de ses richesses artistiques. Or, jusqu'à maintenant, l'observation a prouvé que la plupart de nos monuments dataient du début de la colonie. Les *Remparts*, la *Maison Carrée* ou *Capitole*, l'*Aqueduc* et le *Castellum divisorium*, les *Bains de la Fontaine* (j'entends les premiers travaux) remontent à l'époque d'*Auguste*, ainsi qu'en témoignent des documents précis. Pourquoi ne pas rapporter la construction de nos *Arènes* tout au moins au premier siècle ?

Rien dans le style simple et sévère de notre monument ne permet de le rattacher à une époque avancée. Ajoutons que l'exécution précise et correcte de tout le gros œuvre nous oblige à écarter d'emblée toute hypothèse qui en rapporterait la construction à une basse époque.

En l'absence de toute donnée précise, il nous a paru intéressant d'aborder la question par des moyens détournés.

Il est vraiment regrettable que, dans les diverses fouilles faites dans les souterrains des *Arènes*, au cours du XIX^e siècle, on n'ait accordé aucune importance aux menus objets céramiques ou autres recueillis au fur et à mesure des travaux de déblaiement.

Une liste des monnaies, trouvées en 1810, signale parmi les plus anciennes un aureus de DOMITIA, au revers du paon, trouvé dans les premières terres enlevées, presque au niveau de la ville actuelle, et un denier argent de l'empereur Claude, au revers de la Paix, trouvé au milieu des déblais. Ceci nous ramènerait au milieu du premier

siècle ; mais il faut tenir compte des remaniements qui se sont sûrement produits sur le sol de l'arène même et ont pu ramener à la surface des pièces déjà enfouies avant la construction du monument.

Un document qui me paraît être beaucoup plus sérieux est le fameux vase de PERENNIVS recueilli dans un *aque-duc* des Arènes et considéré par M. Révoil comme un prix donné aux bestiaires. *Perennius* est un fabricant d'Arrezzo bien connu aujourd'hui par d'autres produits semblables et il n'est guère possible de reculer l'exportation de ses vases au-delà du début du premier siècle. Le vase en question me paraît donc offrir une valeur documentaire qui mérite d'être prise en considération.

Tout le monde connaît, à 7 kilomètres environ au nord de Nîmes, une vieille carrière abandonnée depuis l'époque romaine qui passe pour avoir fourni les matériaux de construction des Arènes. Cette tradition remonte à une époque fort ancienne et se trouve absolument confirmée par l'examen attentif des lieux auquel nous nous sommes livré. On sait que certains blocs des Arènes portent des lettres ou signes particuliers dans lesquels on ne saurait voir autre chose que des marques de tâcherons ou tout au moins des signes conventionnels à l'usage des patrons et ouvriers.

Nous n'insisterons point sur ces particularités qui font actuellement l'objet d'une étude spéciale de notre éminent ami M. Gaston Maruéjol. Nous nous contenterons d'ajouter que, sur un large monolithe laissé debout comme un témoin au milieu de la vieille carrière de *Barutel*, nous avons découvert les signes analogues suivants :

I

M

M

I

A

∴ I

Ces signes de la carrière de *Barutel* sont à peu près de même dimension que les lettres M A (liées) que l'on retrouve du côté sud de l'Amphithéâtre. Elles sont aussi

gravées suivant le même procédé : lignes de points tracés avec une pointe.

Les quatre points en carré s'observent également dans les deux endroits, de même que le signe \wedge que nous avons relevé sur d'autres points de la carrière. Malheureusement les influences atmosphériques ont fait éclater la roche et disparaître la plus grande partie des signes.

Cette intéressante observation, jointe à toutes celles qui résultent de la nature de la roche et de la préparation des blocs, me paraît démontrer de façon indiscutable le bien-fondé de la tradition.

Ce fait établi, nous avons tenté d'effectuer quelques fouilles au sein des collines de débris qui couvrent le milieu de la carrière et nous sommes immédiatement tombé sur des lignes de foyers anciens situés à quelques mètres seulement du monolithe signalé ci-dessus.

Les objets trouvés sont les suivants :

1^o) Nombreux débris de mâchefer, avec cailloux de schiste et de quartz plus ou moins calcinés par le feu ; quelques fragments de minerai (sulfure de fer) et des débris de grosses briques en terre battue pétrie avec des brindilles de paille (restes de four). Cette observation paraît démontrer que les exploitants de la carrière fabriquaient et réparaient eux-mêmes sur place les outils qui leur étaient nécessaires en utilisant le minerai fondu qui leur était apporté des Cévennes ;

2^o) Spatule en *bronze* terminée d'un côté par une olive (objet de toilette) ;

3^o) Autres fragments de *bronze* : agrafe ou fibule ;

4^o) Débris d'une belle tasse en *verre bleu* ;

5^o) Fragments de petites lampes en terre cuite ; l'une d'elles porte en relief un lapin courant à droite ;

6^o) Très nombreux débris de poterie grossière en terre grise ou noirâtre, du type gaulois indigène ;

7^o) Fragments d'amphores, de petits pots et de vases plats en terre jaune ;

8^o) Débris assez communs de petites tasses très minces et très fines, le plus souvent à deux anses rondes, en terre jaune et à couverture orangée, ornées de reliefs à la

barbotine (semis de petits cônes et feuilles allongées) ou simplement granités. Ces vases sont connus dans toute notre région où nous les avons toujours trouvés dans des couches plus anciennes que celles où abonde la poterie sigillée des ateliers rutènes ou du centre ;

9°) Deux ou trois fragments de très petites coupes arrétines.

— Nous n'avons malheureusement pu trouver encore une seule monnaie ; mais l'ensemble de la céramique est assez nettement caractéristique pour pouvoir faire remonter l'exploitation de la carrière tout au moins à la première moitié du premier siècle de notre ère.

30. — *Recherches aux environs de Saint-Gilles.* — Les environs de Saint-Gilles, et principalement le lieu d'*Espeyran*, ont fourni de tout temps un nombre très considérable de débris celtiques et romains. On prétend même que c'est entre ces deux localités, sur la terre de *l'Argentière*, qu'il faudrait asseoir l'emplacement de l'ancienne ville grecque d'*Héraclée* que les auteurs anciens placent sur la branche occidentale du Rhône.

Plusieurs journées de recherches dans tous ces environs m'ont paru confirmer le bien fondé de la tradition. S'il ne nous est pas permis d'être affirmatif en ce qui concerne l'ancienne dénomination de la ville disparue, nous pouvons du moins assurer qu'il y a eu en cet endroit, sur le bord de quelque branche atterrie du Rhône, une importante agglomération celtique sur les débris de laquelle vinrent s'implanter de nombreuses constructions romaines.

— Il convient de signaler tout d'abord, à 4 ou 5 kilomètres au nord de Saint-Gilles, tout près du mas *Saint-Antoine* et sur un monticule dominant un ancien étang desséché, la présence de nombreux débris gallo-romains.

Nous y avons recueilli, en compagnie de M. Gaston Cavalier, membre de la Commission archéologique de Nîmes, plusieurs fragments de vases incisés et barbotinés de basse époque. Quelques-uns portent une couverte noire fumigée. Mais le fait le plus intéressant est la présence sur certains d'entre eux de véritables peintures en

couleur blanche sur le fond noir du vase. Les motifs représentés sont en général des enroulements en forme de rinceaux très élégants. Mais la peinture blanche est si fragile qu'elle disparaît souvent avec le nettoyage de la poterie. A notre connaissance, c'est la première fois qu'on signale la présence dans nos régions de ce type de *vases peints du bas-empire*. Depuis lors nous en avons découvert d'assez nombreux spécimens aux environs de Nîmes notamment dans la nécropole chrétienne du vieux Saint-Baudile (voyez ci-après) et nous nous proposons de publier à ce sujet une étude spéciale dans laquelle nous essayerons de prouver que tous ces types, si différents de ceux qu'on observe généralement à la belle époque romaine, trahissent une influence orientale bien caractérisée.

— L'étang qui régnait jadis au pied de ce mamelon, fut desséché au moyen âge par un aqueduc d'écoulement creusé dans l'épaisseur des sables pliocènes sur une longueur de 1.500 mètres environ. Cet intéressant canal fonctionne encore aujourd'hui et des regards, placés de distance en distance, permettent d'en suivre la direction jusqu'à sa sortie dans un ravin de la *Costière*.

— A mi-chemin de Saint-Gilles au château d'Espeyran, on voit encore, sur la gauche, un trou circulaire d'environ 10 mètres de diamètre en partie comblé par des cailloux roulés et par un nombre infini de *tegulae* et *d'amphores*. Ce trou est célèbre dans toute la région sous le nom de « *Grotte de Saint-Gilles* ». C'est là que vivait, dit-on, le saint ermite lorsqu'il fut découvert par le roi wisigoth *Wamba*. Notons qu'il existe à *National Gallery* de Londres un tableau de l'école flamande du xv^e siècle représentant le saint dans sa grotte à l'ombre de vieux chênes, caressant de la main la biche blessée par *Wamba*; le prince est à genoux devant lui avec toute sa suite, et l'on distingue dans le lointain les clochers de Saint-Gilles. (1)

(1) Tous ces détails sont tirés d'une intéressante note publiée dans le *Bulletin du Comité de l'Art chrétien* (n° 55, 1907) par M. le chanoine C. Nicolas, d'après les renseignements de M. P. Sabatier d'Espeyran, attaché d'ambassade à Londres.

Aujourd'hui deux grands chênes se voient encore au bord du trou. Il y avait là très certainement quelque crypte ou caveau d'époque très ancienne qu'il serait fort à propos de déblayer complètement. Tout le sol environnant est, en effet, couvert de ruines romaines : tuiles à rebord et céramiques de toute sorte. Nous avons recueilli sur place quelques-uns de ces petits cubes connus sous le nom de *pierres de Saint-Gilles* auxquels la superstition attribue un pouvoir merveilleux : il ne faut voir là que les débris vulgaires d'une mosaïque blanche dont les gros éléments mesuraient de 2 à 3 centimètres de côté.

Ces ruines antiques se relient d'ailleurs à celles de l'*Argentière* formant un petit plateau, long de plus d'un kilomètre et paraissant représenter l'emplacement d'une vieille cité disparue.

Au sud-est, ce dos d'âne est limité par la dépression où coule aujourd'hui le canal de Beaucaire à Aigues-Mortes. De ce côté on voit encore les restes d'un ancien chemin dont le pavage est constitué par des cailloux roulés et des débris de briques romaines.

La plupart des inscriptions qui se voient au Musée de Saint-Gilles ou dans le parc de M. Sabatier d'Espéyran ont été trouvées à l'*Argentière* et le nom de cette terre lui vient, dit-on, de la quantité extraordinaire de monnaies antiques qu'on y a extraites de tout temps.

Tous les objets qui ont été recueillis au cours des fouilles ou travaux agricoles figurent dans les collections particulières de M. Sabatier et n'ont point encore fait l'objet d'une étude spéciale. Nous nous contenterons de signaler les deux inscriptions suivantes qui sont inédites :

1°) Fragment de plinthe long de 0^m15 environ et épais de 0^m05, sur le tranchant duquel on lit :

.....A BASE ET AED.....

Il s'agit probablement de la consécration d'un autel ou d'une statue à laquelle devait être joint un petit édicule.

2°) Petit autel à Jupiter dont il manque le couronnement. L'inscription ne porte que les lettres initiales de chaque mot. Ce qui reste mesure environ 0^m20 de haut :

I·O·M·

C·L·H·

V·S·L·M

Iovi) o(ptimo), m(aximo), C(aius) L(?) H(?), (*Votum*)
s(olvit) l(ibens) m(erito).

« A Jupiter très bon, très grand, Caius L. H., avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

— Parmi les objets divers nous signalerons une quantité extraordinaire de bronzes et de deniers en argent, une petite lampe en bronze en forme de pied chaussé de la crépide, plusieurs patères également en bronze, trois statuettes en terre cuite dont une de style grec, etc., etc.

— Les fouilles ont fait retrouver des fours à poteries, des briques d'hypocauste, des amphores et des vases de toute forme et de toute dimension.

Les débris de vases à glaçure noire de style hellénistique se retrouvent principalement dans les couches profondes le long des pentes qui bordent le canal.

Mois d'Avril

Du 1^{er} au 20. — *Fouilles de la rue Ménard*. — (Fonds de cabanes gauloises.) — D'intéressantes fouilles sont pratiquées à Nîmes, le long de la rue *Ménard*, entre les rues *Clérisseau* et *Poldo-d'Albenas*.

Dans le but d'établir des tuyaux d'égout destinés à l'assainissement de cette partie élevée de la ville, la municipalité a fait creuser une tranchée de deux mètres environ de profondeur, laquelle a atteint en plusieurs endroits le sol naturel. Sauf aux abords des rues précitées, les débris romains rencontrés dans tout ce parcours — qui mesure environ une centaine de mètres — ont été de peu d'importance.

Les coupes nous ont généralement donné la succession suivante :

1^o) A la partie supérieure, une épaisseur de 0^m50 environ de débris modernes plus ou moins mélangés aux débris anciens ;

2°) Une couche romaine peu importante (0^m80 au maximum) comprenant quelques débris d'amphores ou de tuiles à rebord ;

3°) Une remarquable couche gauloise et préhistorique épaisse de plus d'un mètre.

Cette dernière, de beaucoup la plus intéressante, est caractérisée par de nombreux amas de cendres et des *fonds de cabanes*. Plusieurs foyers, formés d'une terre noire battue, ont été recoupés par la tranchée : ils mesuraient environ 0^m80 de largeur.

La poterie celtique indigène faite au tour à pâte noire, semée de petits grains spathiques, était tout particulièrement abondante. Nous y avons également recueilli des fragments de coupes à peinture noire brillante, d'époque hellénistique ; le fond en était orné de quatre ou cinq petites rosaces ou palmettes imprimées au cachet et disposées autour du centre. Parfois ce centre offrait une zone peinte en brun rougeâtre, alors que tout le reste de la coupe était d'un noir brillant, à éclat métallique.

Un fragment de vase, malheureusement trop incomplet, nous a paru appartenir au type grec plus ancien dit à *peintures rouges*.

Parmi les objets en bronze, en dehors de quelques débris d'épingles ou d'anneaux sans importance, il faut signaler la présence de trois fibules ou agrafes de manteau. La plus ancienne appartient au type arqué à double ressort, en forme de T. Elle était complète lorsqu'on la retira du sol ; malheureusement une partie de la gorge et l'ardillon furent brisés et perdus par l'ouvrier qui l'avait découverte.

De la seconde fibule, il ne reste aussi qu'une moitié : elle appartenait à un type quelque peu différent (fibule serpentiforme).

La plus récente appartient à l'époque dite de la *Tène III* (fibule à archet).

Il n'a été trouvé qu'une seule monnaie gauloise informe où il est possible de distinguer cependant d'un côté une tête très corrodée ; de l'autre le taureau cornupète (petit bronze massaliote).

— Je rapprocherai de ces trouvailles : 1^o) Celle faite en 1869 dans le même quartier et dessinée par M. E. Germer-Durand (fibule à arc *hallstattienne* fort belle et fort bien décorée) ;

2^o) Celle d'une inscription celtique en caractères grecs aujourd'hui au Musée de Nîmes ;

3^o) Celle plus récente, d'un autel au *maillet* encastré dans la maison de M. G. Fabre, ancien conservateur des Eaux et Forêts.

— En ce qui concerne l'époque romaine proprement dite, nous signalerons, à peu de distance de la rue Clérisseau, le passage d'une rue dallée et des débris importants de grandes canalisations. Le plomb de ces derniers tuyaux a été soustrait à une époque fort ancienne ; on n'a laissé en place que les restes du dépôt calcaire ou tuf formé à l'intérieur.

— Mais le point où nous avons pu étudier avec le plus d'intérêt ces diverses canalisations se trouve au carrefour de la rue d'Albenas à une quarantaine de mètres seulement de notre si curieux *Castellum dividiculum*. La tranchée a recoupé trois ou quatre canaux (1) larges d'environ 1^m50 recouverts de grandes dalles et séparés entre eux par de petits murs épais de 0^m60 environ.

Au-dessous de ces canaux et au centre du carrefour, on a retrouvé en outre deux aqueducs convergents. L'un d'eux paraît être le prolongement de l'aqueduc de dégagement du Château d'eau. En cet endroit, d'immenses dalles juxtaposées paraissent former le pavé d'une rue dirigée N.O.-S.E.

10 et 11. — *Enceinte de Peyremale*. — Je profite d'un passage à Anduze pour aller reconnaître sur la montagne de *Peyremale* une vieille enceinte en pierres sèches qui m'avait été signalée depuis déjà quelques années. Cette enceinte demi-circulaire couronne une pointe de rocher d'abord très difficile dont l'à-pic regarde le hameau des *Gypières*. L'épaisseur du mur était de deux mètres. A l'intérieur, aucun débris de poterie ; au sommet extrême

(1) Le *Castellum* en possède cinq.

quelques traces d'habitations taillées dans le roc et deux ou trois petites excavations ayant pu servir d'abri. En somme, il n'y a là qu'une petite enceinte destinée à servir seulement de refuge momentané.

— Par la même occasion, je fais photographier, par mon ami M. Cabanès pour le Musée de Nîmes, quelques petits chapiteaux gothiques d'un admirable travail, provenant du cloître ruiné de l'antique *monastier* de Tornac.

28. — Des fouilles effectuées avec Brenac à un kilomètre du *Grand Mas de Seynes*, sur l'emplacement d'une villa romaine, nous ont donné quelques débris de céramique et de verrerie sans grande importance.

29. — Au coin d'une petite ruelle innommée de l'*Enclos Sabatier*, nous avons depuis longtemps remarqué une borne en pierre dure de Roquemaillère portant des traces de sculptures. Sur notre demande, le propriétaire, M. Paillan François, a bien voulu consentir à la céder au Musée. La pierre mesure environ 0^m80 de long sur 0^m33 de large et 0^m30 d'épaisseur. Elle est sensiblement recourbée du côté droit où se trouve sculptée une superbe coquille de 0^m28 de diamètre. Le côté opposé devait présenter la même courbe et la même ornementation. Il s'agit très probablement d'une sorte de linteau ayant formé le couronnement d'une niche de borne-fontaine.

La coquille (genre *cardium*) employée comme ornement, est assez fréquente à l'époque romaine. On la voit sur plusieurs de nos monuments funéraires comme formant la niche dans laquelle sont représentés les bustes des défunts. Nous l'avons retrouvée aussi sur une portion d'entablement en marbre provenant des Bains romains de la Fontaine où elle alterne avec les motifs classiques : perles et pirouettes, rais de cœur, oves, etc.

Id. — Au cours d'un voyage de recherches aux environs de Souvignargues, Sommières, Calvisson j'ai pu faire les observations suivantes :

1^o) Sur la route, à quelques centaines de mètres à l'ouest du village de *Saint-Etienne-d'Escattes*, on remarque dans l'épaisseur du mur deux blocs de molasse tendre portant quelques caractères latins du moyen âge. Ces

deux pierres ont sûrement fait partie du même monument et proviennent, m'a-t-on dit, de l'ancien cimetière (aujourd'hui place du village) situé, comme toujours, à côté de la vieille église romane. Sur l'une d'elles nous avons pu lire les mots suivants :

.....CRVCIS PCENA PLECTV
NTVR INIQVI.....

Sur l'autre les caractères sont illisibles et incomplets.

Comme on le voit, il s'agit probablement de quelque base surmontée d'une croix, ainsi qu'en témoigne le texte ci-dessus faisant allusion au châtimeut mérité par nos iniquités :

2*) Au sud du mas de l'Escatte, j'ai exploré à nouveau la colline de la *Queyrolle* (1) déjà connue par la découverte d'une sépulture préhistorique signalée par M. le docteur Marignan.

Le sommet de la colline possède de nombreux murs en pierre sèche délimitant des espaces carrés ou rectangulaires : on y voit très peu de débris antiques. La partie vraiment intéressante se trouve sur la pente occidentale au tiers du sommet. Ici l'homme primitif a su tirer un remarquable parti de la constitution géologique du sol.

La base de la *Queyrolle* est formée de marnes calcaires ; au-dessus viennent des alternances de bancs marneux et calcaires ; enfin sur le sommet apparaissent des couches calcaires se délitant en minces plaques ou *lauzes* d'une épaisseur de 0^m10 à 0^m20. C'est précisément la présence de ces matériaux en quelque sorte tout préparés par la nature qui a permis l'établissement d'une station néolithique. Sur un espace de plus d'un hectare les couches ont été bouleversées de mille manières ; des vides ont été creusés dans la roche ; des murs parallèles ont été dressés dans les deux sens. On y voit nettement des fonds de cabanes primitives et des chambres à allées couvertes. Il

(1) Le terme de *caire*, *queyre*, *queirrats*, etc., qui se retrouve un peu partout, provient certainement du latin *quadrum* (carré) et désigne, d'après les géographes, une colline ou protubérance à quatre faces. C'est certainement le cas pour la colline en question.

ne serait peut-être pas impossible de retrouver par ici des dalles sculptées analogues aux stèles funéraires de Collogues.

Partout on foule aux pieds les débris de poterie primitive et les fragments de silex blanc.

Il s'agit donc ici, non-seulement d'une sépulture comme on l'avait justement indiqué, mais encore d'une véritable station, d'un caractère tout à fait particulier, qui se relie d'ailleurs aux nombreuses constructions en pierre que nous avons signalées l'an dernier sur le plateau de la *Liquière* (antique *Arandunum*).

Sur tous les points de la colline où règnent les couches de calcaire en dalles, on observe de nombreux vides qui ne sont autre chose que d'anciennes carrières exploitées pour la construction des cabanes préhistoriques et gauloises. Le nom même de la *Liquière* (du mot *lèque*, grande dalle, pierre plate) rappelle cette curieuse constitution géologique ;

3°) Dans la plaine de la Vaunage, au hameau de Bizac, j'ai revu l'inscription signalée par Auguste Pelet à l'angle d'une remise. Cet archéologue l'a crue romaine et l'a lue ainsi :

....ELIO
DOMO....
TE... SORA
R....

D'après la forme des lettres nous pensons qu'il s'agit plutôt d'une inscription chrétienne du v^e ou vi^e siècle. A la première ligne, il faudrait peut-être lire ...RELIQ(uit) et rapprocher ce texte de plusieurs autres cités par Le Blanc dans son *Recueil des Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au viii^e siècle* (pp. 347, 348, 349).

Mois de Mai

2. — La Société d'Etudes naturelles de Nîmes ayant organisé aujourd'hui une excursion à *Saint-Roman-d'Aiguille*, près de Beaucaire, je rapporte de ces curieuses ruines quelques vieux carreaux émaillés, des fragments de vitraux peints et un chaton de bague en verre bleu.

13. — *Oppidum de la « Forêt » à Euzet.* — Cette journée a été occupée à visiter le curieux oppidum d'Euzet, en compagnie de MM. Reboul, de Nîmes, Guiraud, instituteur à Euzet, et Courtial, pasteur à Saint-Hilaire. L'enceinte se trouve située au nord du village sur le sommet de la montagne appelée *la Forêt*, aujourd'hui encore plus dénudée que notre pauvre garrigue nimoise.

Le versant nord est taillé à pic et présente de formidables escarpements de rochers. Du côté sud, la pente est beaucoup plus douce et se trouve coupée par plusieurs vallonnements. C'est de ce côté que furent établis les ouvrages défensifs. La longueur totale du refuge mesure environ 700 mètres ; mais la largeur ne dépasse pas 50 mètres. Les murs sont à peu près complètement écroulés : on trouve cependant quelques traces de parement vers le milieu. Dans tous les endroits faibles, de même qu'autour de l'*Acropole*, ils ont été doublés et atteignent une épaisseur de cinq à six mètres. Des traces de tours demi-rondes existent en deux ou trois endroits.

L'ensemble comprend deux parties distinctes. La plus étendue se trouve à gauche et forme ce que j'appellerai *le Camp* proprement dit. On y trouve de nombreux débris de poterie *toujours la même* : vases ou amphores faits au tour en terre assez grossière et fortement *micacée*. C'est là que j'ai eu le plaisir de découvrir un fragment de vase *peint* d'un type fort curieux. La terre en est rosée à l'intérieur et d'une cuisson parfaite ; une couche d'un blanc jaunâtre recouvre l'extérieur ; sur cette couche sont peintes en rouge brillant, rappelant le vernis arrétin, des lignes parallèles se coupant obliquement et constituant une sorte de grillage.

A ma connaissance, c'est le seul fragment de ce genre qui ait été signalé dans nos régions.

La partie orientale de l'oppidum, séparée de la précédente par une petite dépression, est elle-même divisée en trois camps dont le plus élevé, entouré d'une solide enceinte de murs doublés, nous a paru représenter l'*Acropole* des cités mycéniennes. On y voit de petits murs perpendiculaires au rempart, qui paraissent avoir servi

de séparation à un certain nombre de petites cases ouvertes à l'intérieur et adossées au mur d'enceinte.

Sur les pentes de la montagne, on observe de nombreuses trainées de pierres, restes d'anciens murs de défense. Du côté de l'à-pic, un *affraou* ou *entaille* naturelle dans le rocher, permet de descendre jusqu'au fond de la vallée; du côté opposé, on peut observer l'emplacement de trois portes correspondant à autant de chemins d'accès: il devait y en avoir une ou deux autres.

— Enfin, à un niveau bien inférieur, sur la pente méridionale de la colline, nous avons pu étudier une vingtaine de *silos* taillés à même la roche blanche urgonienne. Nous en avons fait déblayer plusieurs qui ne nous ont fourni que quelques ossements calcinés, restes de cuisine sans doute. Comme à *Fontbouisse*, près de Sommières, il existe, sur la paroi, des séries de trous disposés circulairement au nombre de quatre ou cinq, chaque série occupant un niveau supérieur de 0^m30 à 0^m40 à la série précédente. Nous sommes assez disposé à croire que les diverses couches de matières conservées étaient séparées au moyen de morceaux de bois introduits dans ces divers trous.

La forme générale de ces silos est celle des grands *doliums*, leur hauteur de 1^m40 et leur plus grande largeur de un mètre environ. Ils sont tous voisins les uns des autres et se présentent par groupes de deux, trois ou même quatre séparés par un intervalle de deux mètres environ et quelquefois moins. A l'orifice, on voit généralement une rainure circulaire permettant de fixer une grande dalle formant couvercle. Il est impossible, vu leur disposition, de considérer ces silos comme des fonds de cabanes ou des réservoirs d'eau: nous ne trouvons d'autre explication plausible que celle de magasins pour les provisions. Fait bizarre, ces trous se trouvent creusés non dans la roche urgonienne proprement dite, extrêmement dure, mais dans l'épaisseur de couches marneuses intercalées plus faciles à entamer.

Les fameuses grottes qui servirent de *magasins* aux Camisards ont été creusées artificiellement à quelque distance de là au sein des mêmes couches jaunâtres et marneuses!

17. — Un ouvrier me remet quelques objets recueillis rue Saint-Léonce au cours d'une petite fouille : 1^o) Une bague romaine en bronze ; 2^o) Un clou en bronze de forme conique ; 3^o) Divers objets en fer, verre, ou marbre, sans grande importance.

26. — *Recherches à Bellegarde.* — Plusieurs auteurs signalent à Bellegarde la présence d'un aqueduc romain qui a pu être suivi depuis le vallon de Laval jusqu'à trois ou quatre kilomètres dans la direction de Beaucaire.

La légende prétend même que ce canal aurait servi à alimenter en partie la ville d'Arles. Notre promenade de ce jour avait surtout pour but de retrouver les traces de cet ancien aqueduc.

Il convient d'insister d'abord sur la situation privilégiée, au point de vue hydrologique, qu'occupe le versant de Costière compris entre le mas de *Broussan* et celui du *Domptaire*, l'un au nord-est, l'autre au sud-ouest de Bellegarde. Les marnes pliocènes y forment un excellent niveau d'eau qui a déterminé la présence d'un grand nombre de sources *pérennes*, très abondantes, même en été. Les plus importantes sont celles de *Broussan*, *Bions*, *Laval*, *Saint-Jean*, *Mas del Rat*, *Valescure*, *Domptaire*, etc. Les sources du ravin de *Laval* forment un véritable ruisseau qui, en temps d'inondation, est capable de produire des effets désastreux dans toute la campagne de Bellegarde. Au point même où la route de Nîmes pénètre dans ce vallon, on peut voir un important bassin qui dirigeait l'eau dans une canalisation aujourd'hui abandonnée. Nous n'avons pu reconnaître cependant, ni dans la construction du bassin, ni dans celle du canal, la manière de construire si caractéristique de l'époque romaine. Il y a eu certainement des remaniements qui datent du moyen âge, car dans le fond de la vallée on pouvait voir autrefois les ruines d'un ancien couvent connu sous le nom de *N.-D. de Laval*.

Les traces du canal se retrouvent cependant près du mas de *Soulier*, au *cimetière* actuel, puis au débouché du vallon où elles s'écartent vers le N.-E. dans la direction de Beaucaire. C'est seulement au *Mas de Saint-Jean*

(ancienne maison des Templiers), le long d'un chemin creux, que le canal reparait avec tous les caractères d'une construction romaine. Formé de moellons calcaires, il était entouré d'une épaisse ceinture de cailloux roulés noyés dans un très dur mortier. Une couche de ciment tapissait l'intérieur de l'aqueduc de forme cintrée. Les dimensions étaient d'environ 0^m50 en largeur et en hauteur.

Le canal se prolongeait sous les terres, suivant la base de la Costière : on l'a retrouvé au-dessus de la *Tuilerie* et au-dessous du mas del *Rat*. Il s'arrête immédiatement après sa traversée du vieux chemin connu sous le nom de *Carrière des Arques* (1) sans qu'on puisse savoir ce qu'il devenait par la suite. Une étude des environs de cette voie romaine nous a permis, croyons-nous, de résoudre le problème.

Entre la route de Beaucaire et le mas de *Valescure*, on aperçoit les débris d'importantes constructions romaines qui prouvent tout au moins la présence à cette époque d'une riche *villa* pourvue d'hypocaustes et de nombreuses dépendances. Nous y avons recueilli des fragments de céramique de toute époque, sans oublier l'époque préhistorique. Je signalerai surtout la présence de plaquettes de marbre et de briques rondes d'hypocauste. L'une d'elles porte la grande et belle marque de fabrique, en lettres de 0^m05 de hauteur :

CLARIANI

On sait que les produits de *Clarianus* ont été trouvés à Lyon, à Vienne, à Vaison, Orange, etc.

C'est la première fois qu'on les signale aux environs de Nîmes. L'épaisseur des briques est de 0^m045 environ et le diamètre de 0^m23.

Nous avons aussi trouvé au même endroit des lames de plomb et deux grands bronzes d'une fort belle conservation :

(1) Ce vieux terme s'applique généralement dans nos régions aux anciens aqueducs.

1^o) Grand bronze de *Faustine jeune* d'une admirable patine :

FAVSTINA AVGVSTA. Buste de Faustine jeune à droite, diadémé.

Revers : SAECVLI FELICIT. Pulvinar ou trône sur lequel jouent Commode enfant et son frère jumeau Antonin ; sur leurs têtes, deux étoiles ;

2^o) Grand bronze de *Commode* :

M. COMMODVS ANT. AVG. PIVS BRIT. Tête laurée de l'empereur à droite.

Revers : Victoire assise à droite, tenant un bouclier rond de la main gauche et une palme de la main droite ; à ses pieds un autre bouclier.

En exergue : VICT·BRIT.

A l'entour (P.M. TR. P. XI. IMP. VII) COS IIII P·P. (1)

Mois de Juin

3. — La construction des Halles Centrales de Nîmes, en 1883, nécessita un très grand mouvement de terres qui furent transportées au Mont Duplan : c'est ce qui explique pourquoi les allées de cette promenade ont fourni si

(1) M. le Dr Julian, de Beaucaire, à qui j'ai fait part de mes observations au voisinage de Saint-Paul, veut bien me communiquer la note suivante, extraite des manuscrits de Vincent Sève (Bibliothèque d'Avignon, n^o 2765 du catalogue) :

« Il y a près du diocè Saint Pol, d'où le soc de la charruë
« trouve encoré ses fondemans, une carriere apellée des Arcs par
« ce qu'il y avoit des arceaux sur lesquels en forme d'aqueduc les
« eaux de la Fontaine de Valeacure estoient portées aud. S^t Pol ou
« en Arles, parce que l'année de cette grande sécheresse 1627, les
« palus qui voisinent led. S^t Pol s'en trouvent de telle sorte qu'on
« eut diocè que c'estoit un bras de rivière, de largeur de six toises
« et autant de profondeur et de la longueur environ de deux cens
« toises, au fonds de laquelle ouverture, le vis de gros tuyaux de
« plomb visant vers Arles, et quantités de murailles et ruines de
« grosses pierres. Je ne sçais qu'en penser : car ceux du pays n'en
« savent rien, ny par raport de père en fils ny par aucuns escrits,
« les temps et les guerres en ont ensevely la mémoire. »

longtemps aux chercheurs tant de menus objets : médailles, fibules, épingles, voire quelques intailles. M. Emile Julian, sous-officier au 122^e de Rodez, me remet aujourd'hui les objets suivants provenant des recherches de son père en 1883 :

Céramique : 1^e) Patère à vernis rouge ; marque commune à la Graüfesenque :

[REGENI O.]

2^e) Fond de patère avec la marque *Rogati M(anu)* (Graüfesenque) :

[ROGATI M]

3^e) Fond de coupe, avec la marque *Amandi O(fficina)* (lettres liées) (Graüfesenque) :

[AMAND...]

4^e) Fond de petite coupe avec la marque *Fus(c)i* (Graüfesenque) :

[FVSCI]

5^e) Fond de patère avec la marque *O(fficina) Rufi(ni)* (Graüfesenque) :

[OF RVFI...]

6^e) Un peson de tisserand en terre jaune ;

7^e) Un petit vase à une anse en terre jaune à fond rétréci ; haut de 0^m065 ;

Verre. — Un fragment de coupe en couleur imitant les *millefiori* italiens.

Corail. — Un fragment.

Bronze. — 1^e) Un lourd fragment de bronze large de 0^m10 et long de 0^m17. Il présente en son milieu une profonde gouttière et paraît pourvu d'une sorte de douille. M. Julian y voit la crête d'un casque ; c'est peut-être un soc de charrue ? ..

2^e) Applique en bronze de forme conique à bords découpés en segments arrondis ;

3^e) Agrafe en cuivre en forme de tortue ;

4^e) Boucle en bronze doré formée d'un anneau et d'une plaque à deux cabochons. L'anneau est orné d'un dessin en forme de damier ;

5°) Autres débris de boucles ou agrafes.

Monnaies : Celles-ci sont presque toutes de mauvaise conservation. Elles nous intéressent cependant à cause de leur provenance certaine :

1°) Tête de jeune chef arverne tournée à gauche et couverte du paludamentum : VERGA

Revers : Cheval marchant à droite, avec couronne au-dessus.

(Monnaie gauloise de *Vergasillaunus*, chef arverne; 2 exemplaires);

2°) Tête de femme ou peut-être d'*Apollon*, à gauche.

Revers : Sanglier courant à gauche avec légende ...AMA
.. AT
(NAMAΣAT) (lettres bouclées).

(Monnaie gauloise de Nîmes à caractères grecs);

3°) Trois coloniales impériales de Nîmes rompues vers le milieu et un fragment nettement sectionné au quart de la surface ;

4°) Deux moyens bronzes de *Trajan*, deux d'*Hadrien*, un de *Faustine mère*, un de *Faustine jeune*, un de *Plautille* ;

5°) Plusieurs petits bronzes de *Claude*, *Constance*, *Constantin*, *Magne Maxence*, etc.

9. — Dans le *Bulletin de l'Académie de Nîmes* (1883, page 116), mon collègue M. Goudard signalait la découverte d'un tombeau romain faite le 31 octobre de la même année au *Mas de Bourges*, propriété de M. V. Magne, dans une terre au nord de la *Voie Domitienne*, entre les troisième et quatrième milliaires romains. Ce tombeau passa par la suite en d'autres mains et ce n'est que tout dernièrement qu'il entra à la Salle des ventes où nous avons pu en faire l'acquisition.

Voici l'inventaire de ce riche mobilier. Comme le faisait remarquer M. Goudard, il est probable qu'un certain nombre d'objets disparurent au moment même de la découverte, ainsi qu'en témoignent l'absence de la lampe et de toute monnaie.

L'*urne cinéraire* est l'objet principal. On trouverait difficilement ailleurs une pièce aussi remarquable par la beauté de ses irisations. Par transparence le verre est

d'une couleur violette très chaude de ton ; par réflexion il est d'un bleu chatoyant où se mêlent tous les reflets de l'arc-en-ciel. La hauteur et le diamètre sont de 0^m25. Avec le couvercle, la hauteur est de 0^m31. Les deux anses sont de même couleur et le tout forme un ensemble très élégant.

La coupe ou verre à boire est en forme de calotte arrondie sans anse. La couleur du verre est identique et la beauté de ses irisations ne le cède en rien à celle de l'urne cinéraire. Elle porte en outre, extérieurement, des mouchetures en pâte de verre jaune et blanc qui en relèvent singulièrement l'effet. Elle mesure 0^m08 de hauteur et de diamètre.

Deux petits fragments de coupes semblables ont été recueillis au fond du tombeau, ce qui prouve bien que le mobilier avait été en partie dévalisé.

M. Goudard signalait encore un vase à parfum en verre blanc avec anse, d'une belle conservation et un autre brisé: il n'en reste plus aujourd'hui que des débris.

Parmi les nombreux objets en bronze que devait contenir le tombeau, M. Magne ne put recueillir qu'une patère et deux strigiles. La patère est de forme aplatie et mesure environ 0^m165 de diamètre; elle est pourvue de deux anses relevées de forme élégante. Les deux strigiles sont réduites à leur partie recourbée. Celle-ci est large et décorée sur le dos de lignes godronnées très élégantes. Les deux manches devaient être encore plus richement ornés, malheureusement ils ont été soustraits. Les traces de soudure indiquent nettement qu'ils étaient en métal précieux. — Longueur de la partie actuelle 0^m11; largeur 0^m028.

9. — Dans le même lot de la Salle des Ventes se trouvait un curieux mortier en terre cuite du moyen âge, orné extérieurement d'épaisses feuilles cordiformes dont les nervures sont gravées à la pointe. Le fond du mortier est décoré extérieurement d'une étoile à cinq pointes. Sur le côté qui devait être la face, au lieu d'une cuille on remarque un cœur orné de douze points gravés.

Une inscription à l'encre, malheureusement presque

effacée, nous apprend que ce mortier fut trouvé en avril 1892, à droite de la route de Sauve, près des vieux remparts romains.

Diamètre en haut 0^m15 ; à la base 0^m105. Hauteur 0^m085 ; épaisseur du bord 0^m02.

16. — Dans la propriété de M. Bessière, avocat à Nîmes, non loin du cimetière de Caveirac, la charrue à vapeur mit dernièrement à jour des débris de toute sorte parmi lesquels j'ai pu recueillir quelques fragments de vases fumigés et estampés de basse époque.

Le premier fragment est celui d'une grande coupe d'un galbe très élégant. Elle est pointe en brun foncé rougeâtre intérieurement et extérieurement ; la pâte rosée est très tendre. La peinture est relevée par un décor consistant en une série d'empreintes au cachet figurant des demi-rouelles. Notre fragment en contient cinq rangées. Il est visible que le cachet représentait une rouelle complète, mais que le décorateur en appuyant d'un seul côté n'a voulu reproduire qu'une sorte de croissant. A noter aussi que ces dessins ont été imprimés sur la pâte molle, avant l'application de la peinture.

Les autres fragments appartiennent à un type qui a été souvent considéré comme d'importation barbare, mais qu'il faut rattacher aussi au bas-empire romain :

La pâte très tendre est d'un gris cendré, la peinture d'un noir brillant métallique. Sur un fragment de coupe nous relevons les dessins suivants obtenus au moyen d'un estampage :

- a) ligne de rouelles formées de cercles concentriques ;
- b) ligne de feuilles lancéolées à nervures très fines ;
- c) rouelles intercalées entre les pointes des feuilles.

Un autre fragment de belle coupe offre au-dessous du rebord une frise formée de rouelles. La panse est ornée d'une curieuse combinaison d'arceaux, de palmes assemblées par paires et de feuilles lancéolées à fortes nervures.

16. — Au cours du même déplacement, m'étant rendu à Nages pour commencer le relevé du plan de cet important oppidum, je me suis livré à un examen attentif de l'immense clapier considéré jusqu'à maintenant comme une

tour centrale. En réalité, il faut reconnaître dans cet énigmatique amas de pierres une remarquable *porte d'entrée* défendue non par une seule, mais par deux tours juxtaposées, formant trois étages et adossées au mur d'enceinte extérieur. Nous avons pu en relever un plan détaillé qui sera publié ultérieurement. Sur le penchant qui domine la source, je recueille de nombreuses lames et des grattoirs en silex, deux fragments d'amphores portant sur la panse la marque X, un fond de coupe à glaçure noire italo-grecque avec empreinte en relief (rosette) et de nombreux restes de poterie celtique indigène ornée de faisceaux de lignes parallèles.

19. — Nous rapportons d'une promenade au vieux Saint-Baudile un fragment d'inscription romaine sur pierre dure de Roquemaillère :

PATT...

M....

P(ublius) Att(ius) (?) M...

22. — Par l'intermédiaire de M. Barry, gardien de la Maison Carrée, je reçois de M. Dalayrac Honoré un très curieux fourneau portatif taillé dans un bloc de molasse et offrant la forme d'un petit édicule à colonnes. Les faces sont décorées de cœurs, d'étoiles et de losanges. Sur le derrière on lit les lettres P. V. dans un cartouche. Travail du xvii^e siècle (?).

28. — Le même M. Barry fait don au Musée d'une figurine en porcelaine peinte de grande dimension représentant une *servante* (début du xix^e siècle).

30. — Non loin de la gare d'*Aimargues*, côté du *Cailar*, au quartier dit « de la Cabane », on trouve assez souvent des débris de constructions romaines. Il y a une dizaine d'années M. Emilien Tempié découvrait là deux inscriptions antiques qu'il fit transporter dans sa maison de Vauvert.

L'une d'elles sert aujourd'hui de marche d'escalier. C'est un fragment de stèle :

.....
Q·F·VOL
SERANO

« A . . . Seranus, fils de Quintus, de la tribu *Voltinia*. »

L'autre pierre est encore une stèle à sommet arrondi, que M. Tempié a bien voulu consentir à céder au Musée de Nîmes. Elle est en calcaire de Roquemaillère et mesure 0^m80 de haut sur 0^m46 de large et 0^m085 d'épaisseur.

L'inscription est renfermée dans un cadre de 0^m39 de large sur 0^m27 de haut :

SERVATO
SABINI F·ET
PRIMVLAE Q·F

Servato, Sabini filio, et Primulae, (Quinti) filiae).

« A Servatus, fils de Sabinus, et à Primula, fille de Quintus. »

A la troisième ligne, les lettres L et A liées ; la lettre Q pointée intérieurement.

Aucun des deux personnages ci-dessus mentionnés n'est citoyen romain.

Les deux inscriptions sont inédites.

Mois de Juillet

3. — Fouilles à Saint-Baudile (découverte de l'église Saint-Julien-Hors-les-Murs). — A l'extrémité de la rue Bonfa, dans l'angle septentrional de ce qui fut autrefois la grande place ou « foiral de Saint-Baudile » se dresse encore un vieux pan de mur dont l'appareil dénote une époque assez reculée. Les habitants du quartier lui donnent le nom de *Tour Mignette*. Il était naturel de supposer que cette bizarre construction se rattachait à quelque dépendance de l'ancienne abbaye ; mais on en était encore réduit aux hypothèses relativement à sa véritable destination. Or, l'année dernière, les travaux de redressement d'un mur firent découvrir la base d'un superbe parement long de dix-huit mètres. D'une épaisseur d'un mètre environ, le mur était presque entièrement formé de blocs de grand appareil empruntés certainement à quelque construction romaine. Nous relevâmes alors l'emplacement de trois contreforts extérieurs et d'une porte latérale que

M. Bosc eut l'heureuse idée de conserver intacte. L'orientation de ce mur nous fit tout de suite supposer que nous étions bien en présence des ruines de l'église *Saint-Julien-Hors-les-Murs* depuis longtemps signalée comme une des dépendances de l'abbaye de Saint-Baudile.

A l'extrémité orientale du mur, la base d'un puissant massif de maçonnerie avec contrefort avancé faisait pendant à celui de la *Tour Magnette* : c'est là qu'il fallait probablement placer la naissance de l'abside.

De nouveaux travaux, exécutés par M. Bosc, viennent d'élucider complètement la question.

Entre les deux massifs ci-dessus désignés, le pavé de l'église a été rencontré à 1^m20 de profondeur. L'abside en cul-de-four n'a que 5^m70 d'ouverture. Au milieu, un vide carré de 0^m80 de côté représente l'emplacement de l'autel : on peut même voir dans l'épaisseur des dalles voisines deux trous symétriquement disposés dans lesquels venaient s'encastrent deux petites colonnettes servant de support à la table d'autel. Celle-ci a dû être violemment brisée car on en trouve de menus fragments dans les décombres. Les reliques, s'il y en avait, ont été enlevées ou dispersées avant l'écroulement de la voûte : un fragment de crâne humain gisait sur le sol, à côté de là. Au devant de l'autel on voit une immense dalle fort lisse, aux angles abattus, qui ne mesure pas moins de 2^m93 de long sur 1^m53 de large.

M. Bosc a bien voulu faire opérer quelques sondages qui ont permis de retrouver deux piliers intérieurs formant support des arcs-doubleaux (côté nord). L'angle nord-ouest du mur a été retrouvé avec des restes de pavage toujours formés de grandes dalles. Chose bizarre, dans l'axe même de l'église, côté de la façade ouest, nous avons cru reconnaître les traces d'une porte qui aurait été murée à une époque plus récente.

Enfin, une fouille poussée au-dessous du dallage de l'église, au centre même de l'édifice, a permis de découvrir, à 0^m40 environ de profondeur, un second pavé beaucoup plus ancien, formé de grosses briques épaisses d'au moins 0^m10 et en tous points semblables à celles qu'on

trouve dans les établissements balnéaires d'époque romaine.

Ainsi l'église romane n'a fait que remplacer une église beaucoup plus ancienne. Si nous tenons compte de diverses particularités, notamment de la présence, en avant de la porte méridionale, de substructions demi-circulaires en forme d'abside latérale, il nous sera peut-être permis de conclure que l'église primitive était en forme de croix et qu'elle servait de *baptistère*.

Une transaction du 21 octobre 1303 entre l'évêque de Nîmes et le prieur de Saint-Baudile, charge ce dernier de rétablir *les fonts baptismaux* de l'église Saint-Julien, ainsi qu'il y était tenu.

Ne faudrait-il point voir dans cette obligation, probablement très ancienne, un souvenir de l'ancienne affectation de cette petite église? . . .

Voici la liste des fragments que M. Bosc a bien voulu nous autoriser à faire transporter au Musée :

1^o) Fragment d'imposte ayant servi de support à la retombée d'un arc-doubleau :

2^o) Fragment de petite colonnette torse trouvé aux abords de l'autel ;

3^o) Feuille d'acanthé ayant fait partie d'un chapiteau roman ;

4^o) Base moulurée et débris de colonnes de dimensions diverses ;

5^o) Petite colonne en deux fragments de 0^m14 de diamètre. La base manque et la partie supérieure forme tenon destiné à s'encaster dans l'épaisseur de la *table d'autel* ;

6^o) Débris de la table d'autel en calcaire de *Roquemaière* ;

7^o) Petit chapiteau cubique d'exécution assez sommaire, mesurant 0^m135 de haut sur 0^m09 de côté ;

8^o) Fragment d'inscription romaine employé comme moellon de construction.

Il est regrettable que ce débris soit si incomplet, car il fait mention d'un personnage parvenu à tous les honneurs de la colonie :

.....
..... NIB-H.....
.... COLON.....
.... VNCTOA.....
.... M.....
.....

..... [om]nib(us) h[onoribus in] colon[ia sua f]uncto
a..... m.....

Du 1^{er} au 31 juillet. — Fouilles à Saint-Baudile (Villa Sainte-Anne). — Presque en même temps que s'effectuaient les travaux précédents dans la propriété de M. Bosc, M. Chapellier voulait bien nous autoriser à fouiller une partie du terrain dépendant de sa villa, sur l'emplacement de l'ancien cimetière de l'abbaye (V. nos *Recherches* de 1906-07-08).

Cet espace rectangulaire mesure environ 9 mètres de long sur 8 mètres de large. Les fouilles poursuivies pendant tout le mois nous ont révélé l'existence de deux cimetières superposés.

Le plus ancien renfermait une succession de tombes formées généralement de briques (*tegulae*), quelquefois bâties en petits moellons et recouvertes de dalles ; leur profondeur est de 1^m 50 à 1^m 80.

Trois d'entre elles étaient assez bien conservées : l'une était formée de tuiles, le cadavre reposant directement sur le sol ; une autre formait un caisson dont la base et le dessus étaient constitués par des dalles en marbre ou en calcaire (généralement débris de constructions romaines plus anciennes) et dont les côtés étaient bâtis avec de petits moellons ; la troisième était une amphore cylindrique renfermant le squelette d'un petit enfant de 2 à 3 ans.

A côté de ces tombes assez bien conservées, nous avons retrouvé les traces d'une dizaine d'autres qu'on avait bouleversées pour faire place aux grands sarcophages en molasse d'époque un peu plus récente. Ceux-ci sont d'une seule pièce et ne diffèrent en rien de ceux que nous avons déjà retrouvés dans nos précédentes fouilles. Ils contiennent assez souvent plusieurs corps. L'un d'eux nous a fourni les cadavres de toute une famille compre-

nant le père, la mère et un enfant. Ces sarcophages ont donc été postérieurement ouverts pour abriter de nouveaux corps. Ils remontent selon toute apparence aux ix^e, x^e, xi^e et xii^e siècles : on n'y trouve aucun mobilier intéressant. Seules les tombes du premier type nous ont fourni des objets qui se rapportent tous aux premiers temps du christianisme. En voici une description sommaire :

Pierre : 1^o) Nombreuses plaques de marbre blanc épaisses de 5 à 10 centimètres, ayant déjà fait partie de quelque monument romain ;

2^o) Fragments de moulures, bases de colonnes, entablements, etc., en pierre de Roquemaillère ;

3^o) Une colonne à cannelures en spirale, débris d'un portique sculpté sur sarcophage en marbre blanc du iv^e siècle.

Bronze : 1^o) Une superbe boucle de forme ovale avec son ardillon (iv^e siècle, d'après les monnaies du même tombeau). Ce type se retrouve à l'époque barbare wisigothique. La boucle est formée de côtes saillantes et d'une rangée de cercles pointés ; l'ardillon porte sur la face dorsale une sorte de croix de Saint-André. Superbe patine ;

2^o) Ardillon de très grande boucle à base demi-circulaire très développée. Orné sur le dos d'une petite croix grecque à branches égales dans une sorte de demi-cintre formé de hachures ;

3^o) Divers fragments de pointes et de lames en bronze ;

4^o) Un moyen bronze de l'empereur *Gratien* (de 375 à 383) :

Buste de l'empereur diadémé à droite :

DN GRATIANVS PF AVG.

Revers : Gratien debout à g., tenant une Victoire de la main droite et relevant une femme à genoux :

REPARATIO REIPVB. En exergue : P.CON.

5^o) Un petit bronze de l'empereur *Valentinien* (de 364 à 375) :

DN VALENTINIANVS PP AVG. Buste diadémé de l'empereur à droite.

Revers : Victoire à gauche, tenant une couronne de la main droite et une palme de la main gauche ;

En exergue : P. CON.

6°) Petit bronze de l'empereur *Constans* (très fruste) :

Buste diadémé de *Constans* à droite : CONSTANS.....

Revers : Deux guerriers debout en face l'un de l'autre, tenant chacun une couronne et une haste (?),..

7°) Monnaie de *Constantinople* (fruste) :

Buste diadémé et casqué de *Constantinopolis* : CONSTANTINO...

Revers : Victoire à droite tenant une palme de la main gauche, le pied droit sur la proue d'un navire.

8°) Petit bronze (quinaire) de *Constans II* (fruste) :

Buste diadémé de l'empereur à droite : DN CONSTANS...

Revers : Deux guerriers debout devant une enseigne (labarum) tenant chacun une haste. (Légende illisible.)

9°) Petit bronze de *Constance II* (?) :

... TIVS PF AVG. Buste diadémé de l'empereur à droite.

Revers : *Constance* debout tenant un globe (?) de la main droite et une haste de la main gauche.

... REI PUBLICAE

Dans le champ, les deux lettres V. L. ; en exergue, P. CON ;

10° et 11°) Deux petits bronzes de la même époque ;

12°) Denier argent très fruste de l'époque féodale (*Carcassonne ?...*) trouvé dans les couches superficielles.

— La découverte de toutes ces monnaies dans nos tombes en briques a une importance capitale pour l'histoire de *Saint-Baudile*, car elle permet de fixer d'une façon définitive l'âge de notre vieille nécropole chrétienne, en même temps qu'elle donne aussi une date approximative aux nombreux objets trouvés à côté.

On peut donc affirmer que dès le début du iv^e siècle, probablement après la fameuse paix de l'église sous *Constantin* (313), on commençait à enterrer autour du tombeau du saint ; cette pratique interrompue par les invasions de *Barbares* fut reprise plus tard vers l'époque de *Charlemagne*.

Fer : Petite boucle avec son ardillon et clous de toute dimension.

Céramique : Les fragments de céramique rencontrés dans les tombeaux du iv^e siècle sont des plus instructifs. Ils vont nous permettre de classer définitivement toute une série de *vases peints* que nous rencontrions depuis longtemps dans nos fouilles romaines et auxquels nous ne pouvions, faute de documents, attribuer une date précise. (V. ci-dessus.)

a) Nous avons retrouvé les débris de 5 lampes en terre cuite ; trois en terre rouge et à couverture rouge, une en terre jaune à couverture rosée et une en terre noire sans couverture apparente. Toutes sont du type chrétien à mamelon postérieur comprimé mais non pourvu d'un trou en son milieu comme dans la plupart des lampes romaines de la belle époque. Les 4 premières sont ornées de deux palmes ; la 5^e portait une série de reliefs aujourd'hui effacés (fruits, oiseaux ?). Plus grandes, plus lourdes que les types ordinaires, elles étaient munies de deux trous à la partie centrale.

b) Les mêmes différences caractérisent la poterie fine. Les vases à reliefs dits *arrétins*, si fréquents aux deux premiers siècles, font ici complètement défaut. Ils sont remplacés par une *fausse samienne* dont le vernis est plus fragile et moins brillant que l'ancien. La cuisson laisse aussi beaucoup à désirer : les *coups de feu* sont plus fréquents et donnent souvent à ces vases une teinte *fumigée* très caractéristique. Partout le relief moulé est remplacé par le décor incisé, estampé ou barbotiné.

Mais l'innovation la plus remarquable est celle qui se manifeste par la réapparition des *vases peints* dont nous avons parlé précédemment. Depuis longtemps déjà nous retrouvions un peu partout des fragments de cette curieuse céramique : c'est la première fois qu'il nous est permis de la rapporter à une époque bien déterminée.

La peinture de ces vases est, avons-nous dit, extrêmement fragile, ce qui explique qu'ils aient échappé pendant si longtemps à l'observation des archéologues locaux. Dans la plupart des cas, le décor incisé ou estampé concourt avec la couleur à l'ornementation du vase.

Nous distinguons à Saint-Baudile deux types de vases peints :

Premier type. — Vases à peinture rouge et blanche. Tantôt c'est la couleur blanche qui a été appliquée sur un fond rouge analogue à celui des vases samiens ; tantôt le dessin est au contraire figuré en rouge sur un fond blanc. Généralement la décoration consiste en bandes parallèles horizontales ; mais nous avons un très beau fragment paraissant représenter un tronc d'arbre d'où se détachent, à droite et à gauche, des branches parallèles (faut-il voir là une représentation de l'arbre de vie si fréquent à cette époque dans tout l'orient et notamment sur les étoffes égyptiennes d'Antinoë ?).

Nous rapprocherons de ce type un certain nombre de petits fragments où le décor *guilloché* alterne agréablement avec des bandes parallèles peintes en blanc.

Deuxième type. — Ceux-ci se rapprochent plutôt des vases plus anciens à couverture noire. La pâte en est généralement bien cuite et de couleur rosée ou jaunâtre. On serait tenté de les confondre, au premier abord, avec certains vases italo-grecs des derniers siècles avant notre ère. Les caractéristiques sont les suivantes : vernis brunâtre, moins foncé que celui des vases campaniens ; inégalité de la teinte qui présente des parties claires à côté de parties foncées ayant subi l'action de la flamme. On y trouve fréquemment associés les deux précédents modes d'ornementation. Ce sont généralement des coupes *carénées* sur la panse desquelles on distingue des traces d'enroulements et de rinceaux de style oriental. Malheureusement, comme je l'ai dit plus haut, la couleur blanche manque de stabilité et ce n'est souvent que par réflexion qu'on peut se rendre compte du dessin. Certains vases de ce type offrent à l'intérieur une couverture rouge ou orangée. (1)

(1) Nous trouvons une décoration analogue quoique avec des formes différentes sur les deux beaux vases peints avec inscriptions provenant des fouilles romaines de Sablonnière (Aisne). (V. les belles publications de M. F. Moreau : *Album (Caranda* [suite], planches G et H.)

c) Les vases ordinaires sont extrêmement variables comme forme et comme dimensions. On en trouve à pâte jaune, rosée, grise ou noire. La couverte est rose, verte, noire, jaune, etc.

Les amphores ont une forme cylindrique, allongée ; plusieurs sont de couleur verdâtre.

Dans la tranchée ouverte en décembre 1907, rue des Tilleuls (angle de la rue Isabelle), les débris d'un atelier de basse époque nous donnèrent en abondance de semblables fragments.

Verrerie : Toutes les terres avoisinant nos tombeaux du iv^e siècle contenaient des scories ou déchets de la fabrication du verre ; les fragments trouvés dans les tombes appartiennent généralement à des vases ou fioles pourvus d'un pied. Je rappellerai l'importante découverte, faite il y a deux ans au même endroit, d'une longue fiole en forme de fuseau dont on ne trouve d'analogues qu'en Syrie. (Musée de la Maison Carrée.)

Ossements : Nous avons également trouvé en dehors des tombes d'assez nombreux ossements d'animaux, principalement de porc, ce qui paraît bien démontrer qu'un festin funéraire devait accompagner l'ensevelissement du mort.

Les crânes humains n'étaient pas toujours bien conservés. Les mesures que nous avons prises sur deux d'entre eux nous ont donné les indices céphaliques suivants :

Crâne du moyen âge (grand sarcophage) : 81,3.

Crâne du iv^e siècle (sépulture à tegulæ) : 76,5.

— En résumé, nos fouilles de juillet nous ont démontré que le cimetière de Saint-Baudile remontait bien aux premiers temps du christianisme. Le centre d'attraction devait être la tombe du martyr, sur laquelle on avait déjà construit une basilique (voir le linteau de porte avec monogramme du Christ, découvert le 8 février 1907). Un peu plus tard on dressa tout à côté de l'église principale le petit baptistère de *Saint-Julien*. Les débris céramiques, verreries, etc., prouvent jusqu'à l'évidence que des influences orientales s'exerçaient déjà sur notre région. Les Juifs, notamment, durent s'établir à Nîmes de très

bonne heure; ils eurent aussi leur cimetière à côté de celui des chrétiens, pour lequel ils payaient *une livre de poivre* pour chaque corps enterré. Sous les Wisigoths, ils devaient déjà être fort nombreux, puisque l'édit qui les proscrivait fut cause de la révolte de notre Cité contre le roi *Wamba*. A noter que l'abbé de Saint-Baudile fut un des plus ardents à défendre la cause des Juifs.

— A la liste des objets précédents nous devons ajouter ceux qui suivent recueillis par M. Chapellier, au voisinage immédiat de nos fouilles et cédés par lui au Musée :

1°) Stèle funéraire romaine, déjà signalée, portant l'inscription suivante :

Q · SATRIO
ASTERI
F
ET
...IS IANVARIS

Q(uinto) Satrio, Asteri filio), et ...is Januaris.

« A Quintus Satrius, fils d'Aster, et à... is Januaris. »

L'inscription est assez irrégulièrement gravée; faute de place, la lettre initiale de *Filio* a été reportée au-dessous du mot *Asteri* ;

2°) Un beau fragment de sarcophage en marbre blanc, haut de 0^m23, sur lequel se trouve sculpté en haut relief un personnage tourné à droite. Assez bonne exécution du iv^e siècle. (Hauteur du fragment : 0^m23) ;

3°) Autre fragment plus petit, peut-être du même tombeau, où se distingue un autre personnage tourné à gauche. (Hauteur : 0^m12) ;

4°) Fragment de sarcophage. On y voit une partie du manteau et la main gauche tenant un rouleau d'un grand personnage, au-dessous duquel on distingue la tête casquée d'un soldat romain. (Hauteur : 0^m15) ;

5°) Une base moulurée en marbre ;

6°) Deux moulures de tombeaux en pierre de *Roquemaiïère* ;

7°) Un rinceau de feuillage, ornement de cippe funéraire ;

8°) Une base de cippe ou autel romain ;

9°) Une superbe base moulurée de pilastre en pierre de Roquemaiïère. (Hauteur : 0^m47 ; largeur : 0^m55.)

Mois d'Août

4. — En procédant aux travaux d'agrandissement de l'Institut A. Daudet (rue Grétry), les ouvriers n'ont pas été peu surpris de découvrir, sous un escalier, une statue de Vierge mesurant 1^m02 de hauteur. Quoique d'exécution médiocre, c'est là un curieux spécimen de l'art populaire et naïf du xv^e siècle. Taillée dans un bloc de molasse la Vierge est représentée debout, la tête voilée, les yeux baissés, foulant aux pieds le démon sous la forme d'un serpent. Est-ce à la suite de nos discordes religieuses que cette œuvre a été enfouie sous cette bâtisse ?...

Nous remercions MM. *Affourtit*, propriétaire, et *Ritter*, entrepreneur, qui ont bien voulu nous autoriser à la transporter au Musée lapidaire.

10. — Le Musée fait l'acquisition d'un fragment de sarcophage des premiers temps du christianisme sur lequel figurent deux personnages (apôtres ?) dont il manque la tête et partie du buste. Ce débris provient d'une ancienne crypte ou caveau située dans l'intérieur du château d'Aigremont, à côté de la Tour de l'Horloge. D'autres morceaux découverts en même temps que celui-là furent malheureusement dispersés ou employés comme moellons de construction.

10 et 11. — *Fouilles dans la grotte préhistorique de Bramabiau.* — Peu de temps après la première traversée du Bramabiau par M. Martel, vers 1889, le nommé *La Trouche* découvrait, vers la sortie de l'immense grotte, une nouvelle excavation d'où l'on retira quantité de squelettes humains. Quelques fouilles sommaires dirigées sur un autre point de la grotte mirent à jour de nombreux foyers au milieu desquels on recueillit une fort belle lame en silex, actuellement entre les mains de M. G. Fabre, ancien conservateur des Eaux et Forêts.

Par ordre supérieur et pour éviter tout accident, la grotte fut murée peu de jours après et demeura inaccessible jusqu'à ces derniers temps où elle fut rouverte clandestinement.

Profitant d'un séjour à l'Espérou, j'ai consacré deux journées de fouilles à cette curieuse grotte préhistorique. J'étais accompagné dans ces recherches par M. Eugène Falque, fils du distingué directeur des domaines du Gard, dont le concours me fut infiniment précieux.

Les résultats généraux de ces recherches devant être publiés ailleurs, je me contenterai d'énumérer rapidement l'ensemble des pièces qui sont venues enrichir nos collections préhistoriques.

Homme. — Divers fragments de squelettes malheureusement maltraités par les premiers visiteurs. Un fémur présente un cas d'incurvation assez anormal.

Animaux. — Débris de repas : *boeuf, cheval, chèvre, mouton, chien, renard, lapin, cerf, etc.*

Tous les os ronds ont été intentionnellement brisés pour en extraire la moelle. A noter la présence d'une valve d'*unio*, ce qui est assez surprenant à cette altitude de 1.000 mètres.

Os travaillés. — La pièce principale est un *manche* de hâche polie en *corne de cerf*. — En outre divers *poinçons* très effilés, un fragment de *bracelet* en os, un autre *manche* en corne de cerf avec une ouverture ronde destinée peut-être à recevoir une bille en roche polie, etc.

Céramique. — Nous avons recueilli tous les types de vases connus dans nos régions à l'époque néolithique : grands vases ornés sur tout le pourtour de bandes parallèles, quelques-uns fort intéressants ; vases moyens à fond hémisphérique unis ou décorés d'un bourrelet circulaire ; vases plus fins ornés de bandes parallèles horizontales ou verticales et généralement à couverture noire ; petite coupe ou écuelle munie d'une anse ; fragments de vases à *bandes verticales et parallèles peintes* en couleur d'un brun rougeâtre, etc., etc.

Quelques fonds de vases nous ont donné un dépôt noirâtre qui brûle avec une odeur résineuse.

— Nos observations nous ont démontré que la grotte se divisait en deux parties : 1^o) une vaste salle s'ouvrant jadis sur le bord même du ruisseau et servant d'habitation proprement dite ; 2^o) un couloir long et étroit servant de caveau funéraire et dont l'entrée était murée en temps ordinaire.

17. — Au cours d'un déplacement à *Montdardier* et aux environs, je note la présence, au bord du plateau de la *Sanguinède*, de plusieurs fours romains destinés à traiter le minerai de fer particulièrement abondant en cet endroit.

— Le même jour, je relève le plan de l'antique refuge de *Rogues* récemment signalé par M. le D^r Marignan. Il y a là une enceinte circulaire formée d'un mur simple de 150 mètres sur 120 mètres de diamètre. Deux portes s'ouvraient l'une au sud, l'autre au nord. Aucun débris important à l'intérieur : c'était un refuge temporaire, plutôt qu'un véritable oppidum.

— Enfin, je visite l'intéressante colline dite « Bois de Régos », entre *Montdardier* et *Blandas* où *Emilien Dumas* signalait une autre enceinte. Le sommet est formé d'un étrange amas de blocs cyclopéens désagrégés par l'action des agents atmosphériques. L'homme primitif n'a eu qu'à compléter l'œuvre de la nature en entourant ce sommet d'un mur d'enceinte très puissant.

Nous y avons découvert, sur la pente sud-ouest, une importante station néolithique avec nombreux silex, fragments de poterie et hâches polies. Un beau dolmen se trouve tout à côté.

La légende prétend que cette enceinte, dite le *Mas de Régos*, était habitée par de nombreuses fées habillées de rouge, « *los Enrougeados* », qui se montraient particulièrement par les temps d'orage.

La colline voisine, du côté de l'ouest, vers la route de *Blandas* est pareillement couronnée d'une seconde enceinte en pierres sèches.

31. — *Fouilles à la « Fromagerie »*. — Sur les bords du Gardon, la grotte de la *Fromagerie*, près du *Pont Saint-Nicolas-de-Campagnac*, nous a donné à plusieurs reprises d'intéressants objets préhistoriques.

Une nouvelle fouille, opérée en compagnie de M. E. Falque, nous vaut encore :

1^o) Une belle lame incurvée en beau silex noir lacustre, longue de 0^m13, dont les bords sont taillés en dents de scie ;

2^o) Un superbe grattoir avec pédoncule large de 0^m065 et long de 0^m055. Le groupe d'Uzès en possède un semblable ;

3^o) Une perle en bronze de forme bi-conique très allongée. Elle mesure 0^m035 de long, 0^m012 de grand diamètre et 0^m006 d'ouverture ;

4^o) Une fusaiole de forme conique très élégante. Diamètre : 0^m035 ;

5^o) Un poinçon en os très effilé, long de 0^m085 ;

6^o) Un lissoir en os, très beau, poli ;

7^o) Divers fragments de poterie noire lustrée ornée de cannelures parallèles, etc.

Tous ces objets ont été recueillis dans une couche argileuse cendrée provenant d'un remaniement des terres effectué à une époque plus récente. Les Romains avaient, en effet, creusé contre la paroi une tranchée de plusieurs mètres de longueur et de profondeur inconnue : ce trou est actuellement comblé par des briques romaines et par un amas de blocs. C'est dans les terres rejetées sur les bords que nous avons trouvé nos objets préhistoriques.

Mois de Septembre

1^{er}. — M. Louis Séguin offre au Musée un cippe funéraire découvert en 1802 parmi les masures de *Sainte-Perpétue*, perdu depuis lors, et retrouvé par lui route de Sauve :

D · M
MAXIMIAE
NIGELLAE
M·NUMER·US
MAXIMINUS
VXORI

D(iis) m(anibus) Maximiae Nigellae, M(arcus) Numerius Maximinus, uxori.

* Aux dieux mânes de Maximia Nigella, sa femme, Marcus Numérius Maximinus. *

A la 2^e ligne, A et E liés ; — 4^e ligne, la lettre I plus petite ; — 5^e ligne, I et N liés ; — 6^e ligne, V et X liés.

Hauteur 0^m46 ; largeur 0^m42. — Cartouche intérieur : 0^m33 × 0^m35. Pierre de Roquemaiellère.

Bibliographie : Vincens et Baumes, *Topog. de Nîmes* 1802) ; C. I. L. Hirschfeld, XII, 3741.

2. — M. Paul Paut, de Saint-Gervasy, me remet pour la collection d'assignats une liasse de 170 billets de 5 et 10 livres appartenant aux émissions du 10 brumaire (an II) et du 24 octobre 1792 (an I^{er}).

11. — J'acquiers de M. Béchard, instituteur en retraite à la *Vabreille* près d'Alais, les objets en bronze suivants recueillis par lui dans la commune de *Saint-Hippolyte-de-Montaigu* :

1^o) Très intéressante plaque de bronze circulaire, munie d'une bélière et mesurant 0^m045 de diamètre.

Le dos est orné de cercles concentriques et la face porte l'inscription suivante :



La plaque est d'une authenticité incontestable ; les nom et cognomen *Porcius* et *Filetus* sont bien connus par d'autres inscriptions. Nous ne parvenons pas à déterminer la signification des quatre premières lettres qui sont évidemment des initiales de mots ;

2^o) Agrafe en bronze d'une largeur de 0^m05. Au milieu trois bourrelets concentriques dont les intervalles furent certainement remplis par un émail de couleur ; sur les côtés, deux appendices en forme de croissants ;

3^o) Pendeloque ou partie d'agrafe en forme de croissant ornée sur le pourtour d'une ligne pointillée ; belle patine verdâtre. Diamètre 0^m036 ; hauteur 0^m03 ;

4°) Ornement en forme vague de poisson, peut-être un châton de bague ?... Au centre, la lettre R. (Largeur 0^m018.)

5°) Fragment d'anse de vase en bronze doré. Sur le dos, deux lignes courbes paraissant figurer deux dauphins. (Longeur 0^m043.)

— Tous ces objets proviennent de la *Tourasse*, lieu où se trouve une station néolithique et un oppidum déjà signalé par MM. de Saint-Venant et D^r P. Raymond. Les trois derniers ont été recueillis par M. Béchard lui-même, les premiers par M. Servent Joseph.

23. — A la suite d'un grand orage, je recueille dans les allées de la Fontaine un petit bronze de *Marseille* avec taureau cornupète et un petit bronze gaulois de *Nîmes*, au revers du sanglier. — En outre, une pointe de flèche en fer (ou carreau) du moyen âge.

— Le même jour, je rapporte d'une fouille aux carrières de *Barutel* une petite plaque bronze sans ornements et une lampe en terre cuite avec l'image de *Diane lunaire*.

Mois d'octobre

1^{er}. — *Le Pont de Bord-Nègre*. — Non loin du village de Saint-Maximin, l'aqueduc romain de Nîmes traversait le torrent de *Bord-Nègre* sur un pont de trois arches curieux à visiter. Deux d'entre elles sont aujourd'hui complètement aveuglées par un puissant amas de tuf calcaire. Le canal paraît avoir été rompu en cet endroit et s'être écoulé longtemps dans le lit du ravin. Les trois arches sont sensiblement d'égale hauteur (3^m20 jusqu'à la clef de voûte). Les pieds-droits et claveaux de voûte sont en blocs de molasse d'une seule portée, longs d'environ deux mètres. Les piliers étaient pourvus en amont de deux avant-becs et en aval de deux contreforts carrés.

Plusieurs auteurs ayant signalé quelques inscriptions sous la voûte médiane, je n'ai pu retrouver que les signes suivants :

D I , D II , D III

placés successivement sous le 1^{er}, le 2^e et le 3^e voussoirs (côté droit).

Contrairement à ce qu'on avait supposé, il n'y a là que des remarques analogues à celles qu'on observe sous les voussoirs du Pont-du-Gard :

FR · D · IV

· R · D · IV

FR S II

FR S III

FR S IV, etc.

Fronte dextra IV, *Fronte sinistra* II, III, IV, etc.

— Je signalerai tout près de cet endroit, en remontant la pente de la colline et presque aux 2/3 de la hauteur, une remarquable ligne d'anciens *fours à pégaus*. Les pégaus sont ces vases à bec du moyen âge auxquels M. de Saint-Venant a consacré une étude particulière.

Les débris abondent sur cette colline et il serait intéressant d'effectuer quelques fouilles au sein de ces fours dont plusieurs subsistent presque en entier et qui remontent à une époque assez reculée. (V. nos *Recherches* du 12 mai 1906.)

2. — *Fabrique d'amphores à Beaucaire*. — On m'avait signalé la présence de ruines romaines à quelques kilomètres sud-ouest de Beaucaire, non loin de la ferme de *Pauvre-Ménage*. M'étant rendu sur les lieux, je constatai, en effet, le long d'une vieille route romaine de nombreux restes de constructions anciennes et les traces de très importantes *fabriques d'amphores*.

Les marnes bleues plaisanciennes règnent dans tous les environs et ont fourni la matière première. L'abondance extraordinaire des débris de vases et déchets de fabrication ne laisse aucun doute sur le genre d'industrie pratiqué en cet endroit. On fabriquait plusieurs types d'amphores, mais la plus répandue est l'amphore en terre jaune à large panse arrondie, à col étroit, à rebord ourlé et anses plates. Le fond est également plat et permet à l'amphore de tenir debout sans appui. La hauteur est de 0^m60 à 0^m80. C'est le type des amphores à *huile*.

Aucun des débris recueillis ne portait de marque de fabrique. On fabriquait aussi des *tugulæ* et des vases plus petits en terre jaune.

Il serait fort intéressant d'effectuer quelques fouilles sur certains points de ce vaste emplacement.

6. — Un très joli fragment de coupe du iv^e ou vi^e siècle orné d'empreintes faites au crochet (palmes, baguettes, rouelles) a été extrait d'une fouille effectuée au voisinage du *square d'Assas*.

7. — *Statuette en marbre*. — Sur la demande de notre excellent ami M. Bourilly, juge de paix à Marguerittes, M. Jarrige, entrepreneur de maçonnerie, veut bien céder au Musée un beau fragment de sculpture antique trouvé, il y a environ un an, dans des fouilles au sud de la vieille église de Marguerittes.

Cette statuette en marbre blanc est de style grec et d'un bon travail. Elle représente une déesse drapée (peut-être Minerve?). Le corsage dont les plis tombent presque droits est serré par une ceinture au-dessous des seins. La robe laisse transparaître la forme des jambes. En arrière, le *pallium* retombe jusqu'aux pieds.

Le bras gauche replié devait porter une lance. Il manque la tête, les épaules, les mains et les pieds. Hauteur actuelle 0^m36.

11. — M. Malrieu Auguste, propriétaire de la maison sise rue Régale, n^o 9, fait don au Musée de deux plaques en terre cuite de 0^m45 de côté ayant fait partie d'une curieuse plinthe formant le pourtour d'une petite cour intérieure.

Les motifs représentés sont les suivants :

1^o) Un petit ange ou génie très joufflu tenant dans les mains une énorme clef. Le tout dans un médaillon ou bouclier circulaire, est d'un beau relief qui rappelle les plaques de cheminée de l'époque de Louis XIV ;

2^o) Saint-Eloi, patron des maréchaux-ferrants, en costume d'apparat, portant la mitre et la crosse avec un petit modèle d'église. Autour du saint, les insignes de la profession : enclumes, tenailles, pinces, marteaux, clous, etc. Travail d'une finesse d'exécution absolument remarquable.

Nous pensons que ces grands carreaux étaient primitivement destinés à servir de plaques de cheminée.

14 et 16. — M'étant rendu à *Cavaillon* pour y étudier une importante découverte d'inscriptions celtiques, dont il sera question un peu plus tard (1), j'en profitai pour visiter quelques localités voisines ayant fourni divers objets fort intéressants à notre Musée archéologique.

— A *Orgon*, j'ai vainement recherché l'emplacement où furent découvertes les curieuses *stèles préhistoriques* des Musées d'Avignon et de Nîmes. Les débris antiques y abondent cependant. Depuis le village où l'on remarque d'assez intéressantes sculptures, jusqu'au sommet de la montagne de *Beauregard* (célèbre pèlerinage, vieux chemin de la croix), tout est à étudier. Un des endroits les plus riches en céramique et en silex est la *combe du cimetière* conduisant à un col dit « Passage des Trois Portes ».

— A *Lamanon*, j'ai relevé le plan du curieux village de *Calès* entièrement creusé dans la molasse tendre miocène. Contrairement à ce qui a été soutenu plusieurs fois, il s'agit d'un village médiéval offrant de grandes analogies avec celui des *Baux* en Provence et avec la montagne de *Saint-Roman*, près de *Beaucaire*. Il y a bien des traces d'occupation plus ancienne, mais ces traces sont infiniment moins importantes que celles du moyen âge.

— Près d'*Eyguières*, j'ai revu le lieu dit *Saint-Pierre de Vence* et le talus de la *Coste-fère* où furent découverts les remarquables vases gaulois qui ornent les vitrines de notre Musée lapidaire. J'y ai recueilli un petit bronze massaliote au type du taureau cornupète et divers autres fragments parmi lesquels un morceau de bracelet en verre orné de globules.

— A *Saint-Rémy*, près des *Antiques*, j'ai repris ma vieille fouille de la carrière dite de la « Chèvre d'or » et mis à jour les objets suivants :

1°) Une hachette néolithique en roche verdâtre mesurant

(1) V. *Revue du Midi*, 1910 : *Les stèles funéraires de Cavaillon* (Vaucluse).

0^m10 de long sur 0^m06 de large. Trouvée au milieu des débris romains elle devait être considérée comme un talisman (*bétyle* ou *pièce de foudre*) ;

2^e) Des fragments de vases à reliefs figurant des rinceaux, des baguettes, couronnes, médaillons, animaux, etc. ;

3^e) Trois marques de fabrique sur fond de patères :

a) SECVNDVS

b) OF MOM

c) ...VA...

23. — Au cours d'une fouille opérée aux Saintes-Maries vers 1876, M. Puel, propriétaire du mas de Broglie, à *Albaron* (Camargue), recueillit une belle statue du XIII^e siècle qui fut prise aussitôt pour celle du roi Saint-Louis. Transportée en pleine Camargue, elle a beaucoup souffert des intempéries. L'air salin l'a presque complètement rongée: les détails sont effacés et l'on ne distingue plus qu'une vague silhouette. Le personnage est représenté debout, les cheveux ondulés, l'épée à la ceinture, la main gauche ramenée sur la poitrine, la main droite pendante portant une sorte d'aumônière.

Malgré son état de dégradation, nous n'avons pas hésité à la transporter au Musée, les sculptures de *laïques* étant d'une extrême rareté dans notre région à cette époque. Hauteur 1^m12.

29. — Je reçois de M. Poinso fils, architecte, un lot de beaux fragments de faïences anciennes trouvées tout dernièrement dans une fouille à Aiguesmortes. Quelques-unes appartiennent au type hispano-moresque, à reflets métalliques.

Mois de Novembre

9. — Notre Musée des moulages possède une pièce intéressante qui n'est autre que la reproduction d'un fragment de sarcophage chrétien du IV^e siècle dont les dimensions sont tout à fait inusitées. La scène représentée est la guérison de la *femme hémorroïsse*. Le Christ, sous

un portique à colonnes, entouré d'apôtres, bénit une femme voilée, à genoux devant lui. Hauteur actuelle 0^m74 ; si l'on tient compte du morceau qui manque à la base on arrivera à une hauteur de 0^m90 à 1 mètre, ce qui est tout à fait exceptionnel pour un sarcophage.

L'original fut signalé par M. Albin Michel chez M^{me} Marestan, rue Fléchier ; il est figuré par M. Le Blant dans son *Recueil des sarcophages de la Gaule*. Considéré depuis longtemps comme perdu, M. le docteur Mazel vient de le découvrir dans la maison de notre célèbre compatriote M. Joséphin Péladan qui a bien voulu le céder au Musée lapidaire (1).

15. — M. Alphonse Vidal fait don d'un lampadaire en cuivre doré ayant appartenu à la chapelle de l'ancien Lycée. Les ornements au repoussé consistent en rosaces, godrons et feuillages de style Louis XV.

22. — Le Musée reçoit de M. R. de Villeperdrix, chef de bataillon en retraite, deux remarquables échantillons de céramique rouge de basse époque. Ce sont deux grands plats, l'un de 0^m29, l'autre de 0^m22 de diamètre, qui furent trouvés à *Fériana* (Tunisie), au cours de fouilles exécutées en 1887 sous la direction de M. Bouin, officier aux affaires indigènes.

Les mêmes formes se retrouvent chez nous à la même époque.

26. — Je suis prévenu ce matin par M. Paul Faucher que des ouvriers travaillant place *Questel* ramènent au jour de nombreux débris de tuiles romaines. Il me remet un fragment de plat à pâte d'un gris-cendré recouverte d'un beau vernis dont l'éclat métallique n'avait d'autre but que de donner à cette pièce toutes les apparences de la vaisselle en argent. Tout le tour du marli est orné d'empreintes rectangulaires réticulées (grilles) faites avec un cachet : c'est la première fois qu'on trouve chez nous un pareil dessin.

(1) La crypte de *Saint-Maximin* contient aussi un sarcophage de grandes dimensions ayant renfermé deux cadavres. L'un des sujets représentés est tellement semblable au nôtre qu'il faut admettre pour tous les deux une commune origine.

Arrivé sur les lieux, je constate qu'à un mètre de profondeur et sur l'alignement du boulevard, les ouvriers ont déjà détruit un pavé mosaïque large de deux mètres environ et formé de cubes noirs au milieu desquels sont noyés des morceaux polyédriques de marbre de 5 à 6 centimètres de côté. Le Musée possède déjà des spécimens de cette décoration; le peu de profondeur où on l'a rencontré prouve que ce pavé devait être de basse époque.

Un peu plus loin, parmi les débris de vieilles sépultures à tegulæ nous avons pu retrouver encore quelques fragments analogues à celui que nous a remis M. P. Faucher.

27. — M. Paul Cuminal, rédacteur en chef du *Lyon universitaire*, a passé ses vacances aux environs du Graudu-Roi. Au cours d'une promenade au quartier des Tombes, il a eu la chance de découvrir une inscription en caractères gothiques qu'il veut bien offrir au Musée de Nîmes. En voici la traduction :

Anno Domini millesimo ducentesimo.....
id. junii, obiit Flo.....
Petri sancti juris. Homo q(ui).....
aspicis, dic pater noster pro anima.....

« L'an du Seigneur 12... le... des ides de juin, mourut Flo... de la juridiction de Saint-Pierre (de Psalmody). Homme qui regardes (ceci ?), dis un *pater noster* pour l'âme de Fl... »

C'est un document nouveau à ajouter à ceux que nous avons dernièrement signalés à l'attention de l'Académie.

Mois de Décembre

1^{er}. — *Fouille de la place Questel (suite)*. — Un nouveau glacis très solide vient d'être découvert à une vingtaine de mètres du premier : il est uniquement composé d'un fort béton de briques concassées au milieu duquel sont noyés de distance en distance quelques fragments de marbre blanc. Ce pavé, comme le précédent, n'est qu'à un mètre de la surface.

A une profondeur de trois mètres environ les ouvriers ont rencontré la couche gauloise au sein de laquelle ils ont brisé un plat fort intéressant par sa décoration. La pâte brunâtre ne se distingue en rien de celle des types déjà connus. Mais, par une singulière fantaisie, l'ouvrier a orné l'intérieur de ce plat d'une véritable *marqueterie* formée de petits cristaux de spath calcaire placés côte à côte. On serait presque porté à croire que l'artiste gaulois a voulu singer un pavé mosaïque. Nous savons que des mosaïques se voyaient à Nîmes à l'époque d'Auguste, avant même la construction de la Maison Carrée et des Arènes.

— Au fond d'une fosse remplie d'une terre fine cendrée, il a été trouvé des fragments de coupe de basse époque et une applique de ceinture en bronze en forme de losange de 0^m08 de long.

— Sous le trottoir opposé au café *Cambrinus*, à 0^m80 de profondeur seulement, on a extrait les débris de quatre ou cinq squelettes qui ne datent que de quelques centaines d'années. L'église *Saint-Paul* ou des *Récollets* (primitivement des *Frères Mineurs*) était construite ici même, sur l'emplacement d'une autre beaucoup plus ancienne, et comme toutes les églises du moyen âge, elle était entourée d'un cimetière.

— Tout près du même trottoir, la tranchée a recoupé un mur énorme d'une épaisseur de 1^m80, sensiblement orienté E O, lequel paraît être la base de quelque édifice romain. C'est peut-être sur ce mur que furent établies les fondations de l'ancienne église des *Frères Mineurs*?

— Signalons en terminant la découverte de l'estampille suivante sur fond de coupe arrétine :

LICIANVS FE (A et N liés)

Licianus fe(cit) : « Fait par Licianus ».

3. — J'acquiers d'un ouvrier travaillant place Questel un vieux Christ du type dit *janséniste* rapporté d'Italie. Il est entièrement sculpté sur un fragment d'os poli. Hauteur 0^m13.

6. — M. Grey, rue Nationale, me remet les objets suivants :

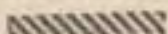
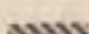
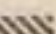
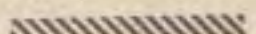

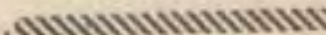
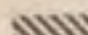
1^o) Deux très petites coupes arrétines mesurant 0^m09 et 0^m075 de diamètre. L'une d'elles porte la marque rutène OF CA... (*Officina Casti*);

2^o) Une lampe à couverte rougeâtre d'un modèle rare chez nous : le bec a été restauré;

3^o) Une petite fiole en terre cuite de provenance inconnue. (Hauteur 0^m13);

4^o) Un masque de faune, style renaissance, provenant d'une vieille maison de Nîmes.

10. — Dans l'angle méridional de la façade de l'église, à Caveirac, on peut voir une grosse pierre avec inscription, malheureusement presque effacée, mais d'un grand intérêt pour notre épigraphie locale. Après l'avoir débarrassée du mortier qui la recouvrait en partie, j'essayai, mais vainement, d'en prendre un estampage. Ne pouvant d'ailleurs la dégager sans démolir une partie de l'église, il fallut donc en faire prendre un moulage sur plâtre.

- 1) MATRI DEVM MAG . . .
- 2) AE PALATINAE
- 3) CRIOBOLIA
- 4) CAES 
- 5)  IC AVG 
- 6)  AVG . . . TOTA
- 7)  XV VIRIS
- 8) NEMAVS
- 9) O
- 10) IIII VIR AVG
- 11) RAL
- 12) PRAE
- 13) LIO
- 14) 
- 15)  O IO COS

La pierre étant couchée en travers, une seule face est visible ce qui est regrettable, car les autres doivent certainement être ornées de bas-reliefs (crânes de taureaux et de béliers, instruments de sacrifice, etc.).

Le cadre dans lequel se trouve l'inscription mesure 0^m80 de haut sur 0^m63 de large.

L'inscription elle-même comporte 15 lignes de caractères très serrés ; ceux de la première ligne mesurant 0^m042 de haut et ceux de la dernière 0^m025.

1^{re} ligne : Lettres parfaitement lisibles et n'offrant aucune difficulté ; à la fin, il faut incontestablement lire ...MAGNAE.

2^e ligne : L'espace disponible permettrait peut-être de lire :

id(eae) phrygiae PALATINAE ?

3^e ligne : Avant le mot CRIOBOLIA, on ne distingue que les traces de deux barres assez rapprochées. Peut-être faut-il lire ET ? Dans ce cas, nous aurions probablement :

taurobolia et CRIOBOLIA.

4^e et 5^e lignes : Martelage officiel de deux noms.

6^e ligne : Entre les mots AVG et TOTA il y a la place d'une lettre qui ne saurait être en la circonstance que la lettre V première du mot VXORIS. Le second nom martelé se rapporterait alors à une impératrice.

8^e ligne : La lecture *col. aug.* NEMAVS me paraît certaine.

9^e ligne : Peut-être faut-il lire à la fin le mot PROVINC (?).

15^e ligne : Le nom du second consul n'est point martelé, mais effacé par l'usure.

Particularités. — D'après le peu qui nous reste, il est visible qu'il s'agit d'un double sacrifice en l'honneur de *Cybèle la Grande mère des Dieux*, et pour le salut de deux augustes (peut-être un empereur et sa femme), de même que pour le salut des *quindécemvirs* (collège des prêtres de *Cybèle*, à Rome), pour le maintien de la Colonie de Nîmes et celui de la *Province narbonnaise*. L'inscription portait encore les noms des officiants, le jour du sacrifice et l'année du consulat.

— La qualification de *Palatina* adressée à *Cybèle* rappelle le temple qui lui fut élevé sur le mont *Palatin*. Elle est assez rare dans les inscriptions tauroboliques.

— La mention de plusieurs *crioboles* est, je crois, uni-

que jusqu'à présent: elle s'explique cependant par la présence de deux *Augustes* et par conséquent par la nécessité d'un double sacrifice.

— Cette très intéressante inscription est la seule de ce genre qui ait été trouvée à Nîmes jusqu'à maintenant. (Inédite)

18. — Le Musée fait l'acquisition d'un vieux poignard arabe dont le manche est plaqué d'ivoire sculpté. La garniture est en cuivre lamé d'argent et orné d'arabesques. Longueur 0^m245.

TABLE DES MATIÈRES

Janvier	PAGES
Découverte d'une <i>mosaïque</i> au boulevard de la République (Nîmes).....	202
Four à poterie de la <i>Placette</i> (Nîmes).....	203
Anciennes tours de remparts romains à <i>Montaury</i> (Nîmes).....	203
<i>Inscription inédite</i> à <i>Montaury</i> (Nîmes).....	204
 Février 	
<i>Fragment d'inscription inédite</i> trouvé au vieux <i>Saint-Baudile</i> (Nîmes).....	204
Fragment de frise provenant des Bains de la Fontaine (Nîmes).....	205
 Mars 	
Médaille du xv ^e siècle trouvé dans un tombeau (Nîmes).....	205
Ruines romaines à <i>Bernis</i> (Gard).....	205
Fouilles aux carrières romaines de <i>Barutel</i> , près Nîmes..	206
Recherches aux environs de <i>Saint-Gilles</i> (Gard).....	209
 Avril 	
Fouilles de la rue <i>Ménard</i> (<i>Fonds de cabanes gaulois</i>) (Nîmes).....	212
L'enceinte de <i>Peyremale</i> , près d'Anduze.....	214
Bloc romain sculpté de l' <i>Enclos Sabatier</i> (Nîmes).....	215
Recherches aux environs de <i>Sommières</i> et <i>Calvisson</i> (station de la <i>Queyrolle</i>).....	216

Mai

	PAGES
L'Oppidum de la « Forêt » à Euzet (Gard).....	218
Recherches à <i>Bellègarde</i> (Gard).....	220

Juin

Objets divers provenant des fouilles des <i>Halles Centrales</i> (1883).....	222
Le tombeau du <i>Mas de Bourges</i> , près de Nîmes.....	224
Curieux mortier en terre cuite, du moyen âge (Nîmes)....	225
Recherches à <i>Caveirac</i> (Gard).....	226
Recherches à l'Oppidum de <i>Nages</i> (Gard)	226
Fragment d'inscription romaine provenant de SAINT- BAUDILE (Nîmes).....	227
Fourneau portatif d'époque moderne (Nîmes).....	227
Inscriptions romaines trouvées à <i>Aimargues</i> (Gard). — Inédites.....	227

Juillet

Fouilles à <i>Saint-Baudile</i> . — (Découverte de l'église Saint- Julien-Hors-les-Murs).....	228
Fouilles à <i>Saint-Baudile</i> . — Fragment d'inscription romaine (inédit).....	231
Fouilles à <i>Saint-Baudile</i> (suite) (Cimetière du iv ^e siècle). .	231
Fouilles à <i>Saint-Baudile</i> . — Inscription romaine.....	237

Août

Découverte d'une statue de <i>Vierge</i> (rue Grétry).....	238
Fragment de sarcophage chrétien du iv ^e siècle trouvé à <i>Aigremont</i> (Gard).....	238
Fouilles dans la grotte préhistorique de <i>Bramabiau</i> (Gard)	238
Recherches aux environs de <i>Montdardier</i> (enceintes de <i>Rogues</i> et du <i>Régos</i>).....	240
Fouilles à la <i>Grotte de la Fromagerie</i> (gorges du Gardon).	240

Septembre

	PAGES
<i>Inscription romaine perdue et retrouvée</i> (Nîmes).....	241
Don d'assignats.....	242
<i>Inscription sur plaque de bronze et objets divers à Saint-Hippolyte-de-Montaigu</i> (Gard).....	242
Objets divers.....	243

Octobre

<i>Le pont romain de Bord-Nègre et ses inscriptions</i> (Saint-Maximin, Gard).....	243
Anciens fours à pégaus à Bord Nègre.....	244
Fabrique d'amphores à Beaucaire (Gard).....	244
Statuette en marbre blanc trouvée à <i>Marguerittes</i> (Gard).	245
Don de deux plaques historiées en terre cuite (rue Régale, Nîmes).....	245
Recherches à <i>Orgon, Calès, Eyguières, Saint-Rémy</i> (Bouches-du-Rhône).....	246
Statue du XIII ^e siècle trouvée aux <i>Saintes-Maries</i> (Bouches-du-Rhône).....	247
Faïences anciennes trouvées à <i>Aiguesmortes</i> (Gard).....	247

Novembre

Superbe fragment de sarcophage trouvé à Nîmes.....	247
Echantillons de céramique du bas-empire (Fouilles de <i>Feriana</i> , Tunisie).....	248
Fouilles de la place <i>Questel</i> (Nîmes).....	248
<i>Inscription du moyen âge</i> provenant du quartier des <i>Tombes</i> à Aiguesmortes (Gard).....	249

Décembre

Fouilles de la place <i>Questel</i> (suite). Intéressante céramique gauloise.....	249
Objets divers.....	250
<i>Découverte d'inscription taurobolique à la Grande déesse mère</i> (inédite).....	251
Poignard arabe à manche orné.....	253

« CHANTECLER »

La langue et la versification

PAR

M. Jules POINSO

membre résidant

Je ne viens pas, après tant d'autres, formuler une opinion sur une œuvre, trop récente encore pour être sagement appréciée. L'admiration aveugle, ou le dénigrement systématique faussent la plupart de nos jugements, quand il s'agit d'auteurs contemporains. Les pièces de Racine et de V. Hugo, si vivement combattues à leur apparition, ont reçu de la postérité le juste tribut d'éloges qu'elles méritent, et tel autre dramaturge comme Thomas Corneille, couvert de fleurs en son vivant, est désormais enseveli dans un oubli pieux et définitif. Laissons donc au temps le soin de décider si *Chantecler* ajoutera quelque chose à la gloire de Rostand, et s'il poussera encore son joyeux cocorico, pour saluer l'aurore du xxi^e siècle. Qu'il nous suffise, puisque là, au moins, il ne peut y avoir discussion — car un mot est français ou ne l'est pas, — un vers rude ou harmonieux, — qu'il nous suffise d'étudier la langue et la versification du poète dans sa nouvelle œuvre. C'est une entreprise moins passionnante sans doute, mais qui peut offrir quelque intérêt.

..

On a admiré la prodigieuse abondance verbale de Victor Hugo, — et cette admiration était faite parfois d'étonnement, comme il convient. Que dire du vocabulaire de Rostand ? Le lexique courant, le vieux fonds classique, les mots que le romantisme ou le réalisme ont fait

passer dans la langue, toutes ces richesses accumulées par les siècles constituent, pour ainsi dire, la trame solide, le tissu de la dernière pièce du poète. Et pourtant, cela ne lui suffit pas encore : archaïsmes, néologismes, mots étrangers, argot, voisinent familièrement avec un laisser-aller qui n'a rien d'académique ; et ce flux abondant, copieux, rutilant, entraîne péle-mêle des vocables insolites, auxquels nos oreilles sont peu faites, des termes scientifiques, le jargon de la préciosité ou la trivialité de l'argot.

Comme ses devanciers, Rostand a puisé à son tour dans le lexique du moyen-âge, du xvi^e siècle, et rétabli des mots oubliés et déchus dans leur dignité première. Rien de plus légitime. Parmi ces archaïsmes à qui le poète donne un regain de vie, je note : basochien (emprunté à Marot), fanfarer, cicindèle (Rabelais), coquefredouille, mûron, juc, coupeau (xvi^e S) — hôler (Roman de Renart), emmi (Ch. de Roland), coquard (xii^e S).

Mais à cette exhumation des vénérables vocables du passé, M. Rostand préfère les néologismes. Il sait qu'un poète est un créateur, et il crée non seulement des images, mais des mots. Certes, on ne peut lui attribuer la paternité de tous les néologismes de « *Chantecler* » ; beaucoup traînaient çà et là dans le journal et dans le roman ; mais en les tirant de l'ombre il leur donne pour ainsi dire leurs lettres de naturalisation. Je ne conteste pas à l'écrivain le droit d'inventer des mots, quoique les plus grands d'entre eux se soient interdit ce genre de sport. On connaît sur ce point les timidités de nos classiques. Quant à V. Hugo, s'il fallait l'en croire, il n'aurait créé que le mot *fulgurant*. En réalité, il en a bien d'autres à son actif. Mais il avait l'horreur du néologisme : « Le néologisme, écrit-il dans la seconde préface des *Odes et Ballades*, n'est d'ailleurs qu'une triste ressource pour l'impuissance. » Et plus tard, dans la préface de *Cromwell*, il porte contre le néologisme une nouvelle condamnation : « Ce sont les mots nouveaux, les mots inventés, les mots faits artificiellement qui détruisent le tissu d'une langue. » — Flaubert pardonnait aux mots nouveaux pourvu qu'ils

fussent harmonieux. — Quand un mot dit bien ce que d'autres mots traduisent imparfaitement, quand il est nécessaire, et qu'il satisfait l'oreille, comme le veut Flaubert, on peut lui donner droit de cité, et place au dictionnaire. — Les découvertes de la science, les progrès du commerce et de l'industrie, nécessitent la création constante de néologismes, mais si l'on admet dans la langue littéraire sans examen, sans stage préliminaire, tous ces mots qui se créent au jour le jour, à tout propos et même hors de propos, que le journal répand et qui s'infiltrent dans le langage courant, mots de toute nationalité et mots qui n'en ont aucune, — on voit quelle perturbation, quel bouleversement ils apportent à l'unité et à la clarté de notre langue. L'on peut même, à bon droit, s'étonner que des académiciens, chargés de rédiger le Dictionnaire, — travail de Sisyphe, dont ils s'acquittent avec une sage lenteur, — ne soient pas plus scrupuleux à respecter une langue, dont ils doivent avoir plus que personne, et le culte et l'amour. Et pourtant, faut-il bien s'en étonner, quand on voit l'ex-poète du Chat Noir, le feuilletonniste et romancier mondain et boulevardier, le chantre des gueux et des truands, — pour ne citer que ceux-là, — placés au seuil du Dictionnaire, avec mission de dire aux mots étranges de forme et d'aspect : « On n'entre pas ici ! — »

Il y a trop de néologismes dans *Chantecler*, beaucoup trop, dont l'utilité ou l'harmonie ne me paraissent pas démontrées. La plupart sont inutiles parce que des équivalents de bon aloi existaient déjà ; parce qu'ils disent plus mal à l'esprit et à l'oreille ce que d'autres expriment très bien, — et parce qu'enfin il nous faudrait apprendre toutes les langues pour pouvoir parler la nôtre. Grec, latin, italien, anglais, japonais même, il faut être polyglotte ou peu s'en faut, pour comprendre M. Rostand. Je note au cours de la lecture les mots ou expressions suivantes : Asynartète, pyroboliste, thesmothète, taxidermiste (grec) — propter hoc, truider, strider, ululer, malévole, rostres (en ce sens), dormiter, vaticiner, il opporte, il urge, fiat lux, faste, désuète, obsolète (latin) —

poco a poco, arioso (italien) — folk-lore, king-Charles, kaki, tub, five o'clock, kin-ky, snob, footing, modern style, smoking, garden-potager-party, barnum, clown (anglais) — kakémono (japonais) — gitane, gypsie, . . . sans compter un provincialisme : « O moun païs ! » — Nos bons vieux mots français suffiraient, dans la plupart des cas, à exprimer ce qu'on demande à des termes étranges, et étrangers, et je ne trouve pas déplaisants, ni moins pleins de sens les mots : égorger, malveillant, sommeiller, etc. . . . Mais la manie d'emprunter aux autres peuples leurs habitudes, — ou leurs produits, — nous pousse aussi à imiter leur langage, en oubliant le nôtre.

Après ces mots, pris aux langues étrangères, que de termes scientifiques à leur place dans un traité technique, ou dans un Catalogue, mais qui choquent étrangement dans une œuvre dramatique, écrite pour tous. Je passe sur l'innombrable variété de coqs, dont l'énumération est tout simplement fastidieuse ; — sur tous ces oiseaux nocturnes, aux noms plus baroques les uns que les autres, strix, scops, surnia, nyctale, brachyote, chevéchette et caparacoch ! Mais sentez-vous la nécessité de tirer des précis de physique, de chimie, d'histoire naturelle, les mots : *potentille*, Mars [nom vulgaire de papillon], *sempervirens*, *siphonide*, *camérops*, *rémigés*, *leucotite*, *prasin*, *cuprins*, *smaragdins*, *dodécagynes*, *huboniforme*, *révolutipenne*, *rousserolle*, etc. . . ? Ils sont peu compréhensibles au commun des mortels, et l'on me concédera qu'ils ne sont guère harmonieux.

Ces emprunts faits aux langues étrangères et aux sciences, constituent une grosse part des néologismes de *Chantecler*. Restent, fort nombreux encore, ceux qui viennent par provignement et dérivation de notre fonds national, et ceux dont la génération, pourrait-on dire, fut spontanée. — Dans la première catégorie, je range les mots dont on aperçoit, sans effort, la souche primitive : *schématiser*, *rosir*, *pigeonne*, *coqueriquer*, *apothéoser*, *cacardement*, *pataugeard*, *sillotis*, *siffloter*, *déambuler*, *animalitarisme*, *septembral*, *parcoureur*, *pintadeau*, *tendeuse*, *simpliste*, *s'incurver*, *s'oranger*, *éveilleur*, *raout*,

volatilisateur, gemmé, esthète, kaléidoscopiquement, claironnement, sopraniser, surpaon, quatorzejuilletiste, moineauter, sous-farceur, vice-loustic, cambrioler, gaminer, coqueliner, liseronner, insignificatif, plagié, sensiblard, se réintéresser... etc... J'en passe, mais non des meilleurs.

Dans la seconde catégorie, quelques mots à citer : des onomatopées comme *huir*, *houlouler* [doublet de *ululer*], *cui-cui*, — *coïn coïn*, — *fronfrons*, — des à peu près comme *gymkhanard*, *philomélandreux*, *merle noiresque* [chat noiresque], *supercoquentieux*, etc...

Il serait trop long de passer au crible chacun de ces mots. Ceux d'entre eux qui sont nécessaires et harmonieux sont assurés de vivre, comme *rosir*, *parcoureur*, *simpliste*, *éveilleur*, *s'incurver*, *tendeuse*, etc. De même, les onomatopées, qui traduisent à merveille les cris des nocturnes et des rapaces : *huir*, *ululer*, *houlouler*.

Leur écho semble se prolonger dans le silence des bois, d'où monte, avec l'hymne à la nuit, ce long cri de haine qu'avec des yeux de démons et un entrain infernal, poussent en chœur les ennemis de *Chantecler*. Mais j'admire moins des mots comme *cacardements*, *pataugeards*, *apothéoser*, *liseronner*, *kaléidoscopiquement*, *insignificatif*, etc., et je doute de leur longévité. Termes inutiles, puisque nous avons : *patauger*, *caquet*, *diviniser*, *insignifiant*, et de plus assez désagréables à l'oreille.

Alors à quoi bon leur faire tant d'honneur ?

Enfin, je remarque ces termes français, mais rares, et d'un emploi intermittent : *clarine*, *glouglouter*, *campine*, *s'emberlucoquer*. Ils figurent au dictionnaire de l'Académie, mais le langage courant les ignore. Inconnus encore, ou peu connus du grand public, les mots, noms propres ou locutions suivantes : *biset*, à la *mélingue*, *guébres*, *mastiff*, *zingara*, *ruggièresques*, *Burne Jones*, *Elleviou*, *Bulbul*, *Karamalzaman*... C'est un langage trop obscur, un jargon presque, qui ne facilite guère la pleine compréhension de *Chantecler*.

J'en dirai tout autant de l'argot. Nous parlons presque tous tel ou tel argot, Ce n'est pas seulement, comme dit

Victor Hugo, « la langue de la misère, le patois de la caverne et du bagne », langue qu'il nous a, d'ailleurs, présentée dans le *Dernier jour d'un condamné* (récit en argot de bagne), et dans les *Misérables* (IV^e partie, 7), mais le Lycée, l'atelier, la caserne, les écoles, l'industrie, le commerce, les salons même ont leur langue spéciale et leur argot, la grande dame, tout aussi bien que le gavroche de Paris. Il est très naturel, — et je ne chicane pas M. Rostand sur ce point, — que, dans un effort de sincérité et de vérité, il ait émaillé d'argot les propos du merle. Le langage est conforme à la situation, et, je n'ose dire, à la personne. Mais il y a vraiment abus. Molière qui met en scène des cœurs simples et frustes donne à Martine, à Charlotte et à Mathurine le langage du peuple, et des paysans. Mais s'ils malmènent la syntaxe, ses personnages respectent assez bien la langue, et en tout cas on les comprend. Je disais tout à l'heure qu'il faut, pour saisir le sens de certains passages de *Chantecler*, un précis de sciences physiques et naturelles, et un lexique en plusieurs langues, il nous faudrait maintenant un dictionnaire de la langue verte. Bien entendu quand je dis nous j'exagère un peu pour me donner raison. Nous sommes des gens « informés », nous savons un peu de tout, nous sommes « avertis », comme on dit aujourd'hui ! Mais, malgré la diffusion regrettable de l'argot, j'aime à croire que beaucoup de nos contemporains — écoliers, jeunes filles, bien d'autres encore — ignorent toutes les « finesses » de cette langue informée, et que la lecture, ou l'audition de *Chantecler*, leur aura ménagé quelques surprises. Je cite pêle-mêle, sans leur faire l'honneur d'un classement, et au hasard de la lecture, les mots et expressions suivantes :

Se rouler, y couper, boucher un coin, bécot, cabot, titi, on se tord, scier (en ce sens), s'esbigner, andouiller, mastroquet, tuer un ver, étouffer un perroquet, perdre la boule, mélo, rata, proprio, aristo, démoc-soc, arpions, rasta, se frapper, palabre, chouette (adj.), raffut, ça me la coupe, lever (en ce sens), roublard, marcher (en ce sens), piquer un soleil, plumant, gober (en ce sens), ros-

sard, culot, coquebin, sarpejeu, fichaises, tordant, torsif, s'esclaffer, poser un lapin, bagout, chiqué, se fouiller, calot !...

Je n'affirme pas que tous ces termes soient de l'argot, — n'ayant pu vérifier l'état-civil de mots qui le plus souvent n'en ont point, — mais argot pur, ou « vulgarismes » et expressions triviales, vous le voyez, la liste est assez longue, trop même. Car ce n'est pas le merle seul qui parle argot, — mais le coq redresseur de torts, Chantecler, pour se faire mieux entendre, apparemment, répond au merle dans son jargon.

— Et maintenant, j'aurai tout dit sur la langue de *Chantecler*, si j'ajoute que « *caroncule* » est un mot féminin, que *trépigner l'argile* est incorrect, qu'on n'est pas *puni de soleil*, comme un enfant est privé de goûter, que *ténèbre* ne s'emploie pas au singulier, et que j'aurais besoin d'une édition annotée par l'auteur pour comprendre ces vers :

Seras-tu digne au moins d'avoir été choisie !
Jusqu'au fond ta poitrine est-elle cramoisie ?

(II, 3)

Ce sont là quelques taches légères qui passent en somme inaperçues. Car la syntaxe de M. Rostand est excellente. Il ne serait pas d'ailleurs l'écrivain, universellement admiré et fêté, s'il ne respectait les règles de « la grammaire ».

..

M. Rostand est un grand poète : il manie le vers avec une admirable aisance et facilité. Ses périodes rythmiques ont le mouvement, l'harmonie et l'éclat. Nul ne sait mieux que lui filer un brillant développement avec une virtuosité qui nous confond et qui l'amuse. Il est le mieux doué de nos poètes contemporains. Les Muses, comme on disait jadis, ont dû veiller sur son berceau, et il a le bonheur d'avoir à son foyer une autre Muse inspiratrice qui connaît et parle la langue des dieux ! Mais justement parce que son talent est prestigieux, M. Rostand devrait

être plus sévère pour lui-même. Qu'il médite ces vers d'un autre écrivain — je n'ose dire d'un autre poète — :

Et toujours mécontent de ce qu'il vient de faire,
Il plait à tout le monde et ne saurait se plaire.

La versification incomparable de Rostand donne parfois l'impression de la négligence, et le poète paie ainsi la rançon de sa merveilleuse facilité.

Il prend trop de libertés avec les règles de la versification : licences poétiques, je l'admets, cependant elles sont si nombreuses que l'exception devient la règle.

D'abord, il n'observe pas toujours la règle de l'e muet, et comme Musset, Sully-Prudhomme, il s'affranchit, avec raison, d'une contrainte illogique et trop rigoureuse ; il écrit :

— L'égorger ! Mais nos yeux n'y voient plus quand il sort.
— Ils croient à la clarté, dès qu'ils peuvent la voir. —

Mais, on ne peut approuver les nombreux hiatus qu'on relève dans la pièce : j'en ai compté jusqu'à trente — dont je vous fais grâce. — Le poète donne sans doute à la voyelle *y* la valeur d'une consonne — car dans la moitié au moins de ces hiatus l'*y* se heurte à une autre voyelle : Ça y est, tu y vas, s'y élargisse, dois-je y aller, etc... Je ne suis pas trop choqué de lire :

... préfère

Celle que dans mes yeux tu es plus sûr de faire...
Tu es beau...
Il s'est tu. Et la preuve... etc.

Musset, et bien d'autres, font de même, à l'occasion, Mais je ne peux approuver :

Et allez donc, et avec ça...

Ce n'est plus de la poésie.

J'ai déjà vanté la souplesse et la variété du rythme chez Rostand. Tantôt le vers est coupé en deux hémistiches égaux, comme dans la versification classique, — tantôt la

césure est mobile, comme dans le vers romantique, — ou double, comme dans le « ternaire » romantique :

Je n'ai plus rien ! Ils m'ont tout pris ! Mon chant lui-
[même ! (III, 6)

Parfois même le poète adopte la formule symboliste, et la sixième syllabe du vers ne termine, ni ne constitue un mot. De plus elle peut être atone :

C'est ton coq ! Il a chassé l'ombre et l'épervier.
Il va mourir. Toi, rossignol, dis quelque chose.
(IV, 8)

Comme une espèce de cor de chasse vivant.
(II, 3)

Dans les périodes rythmiques, le vers se lie par l'enjambement au vers suivant, et c'est très bien, sauf en deux ou trois passages, où les rejets sont par trop choquants :

Vous tomberez, et vous irez finir dans la
Fausse immortalité... (III, 6)
... L'ombre, après tout, vaut bien le jour, lorsqu'au
Fond de l'ombre on est deux. (IV, 7)

Si par surcroît la césure n'est pas bien marquée, et si la rime est faible, nous sommes complètement déconcertés, et, comme M. Jourdain, nous ne distinguons plus les vers de la prose. Mais heureusement les rimes de M. Rostand sont excellentes, presque toujours riches, inattendues, et constituent un réel plaisir pour l'oreille et pour l'œil. Je note pourtant ces rimes faibles ou fausses :

Pau et pot, — aux et mots
se ferma, — estomac, (II, 2)
faucille et vacille
tu m'effrayes — oreilles (I, 4)
aiguail — ay. (IV, 4)
ébahie — et cobaye (III, 1)
qui ne t'élance « sans s » — et silence.

Enfin, celles-ci, qui ne sont pas même des assonances :
étreindre — et poindre (II, 3)

Je m'excuse d'ailleurs de ces critiques. Les licences poétiques, les rares négligences, que l'on souligne à la lecture, disparaissent à la représentation, où le spectateur, séduit par la richesse de la mise en scène, et l'originalité de la pièce, a mieux à faire qu'à

« regratter des mots douteux au jugement,
Prendre garde qu'un qui ne heurte une diphtongue,
Espier si des vers la rime est brève ou longue. »

Régnier. — A Rapin.

••

Ce sera aussi ma conclusion. Il ne faut pas étudier une œuvre dramatique dans le silence du cabinet. Qu'importent quelques négligences de langue ou de facture, si à la scène, sous les feux de la rampe, rehaussée par l'éclat des costumes, le talent des acteurs, la verve et la fantaisie du poète, la pièce de Rostand donne aux spectateurs une impression de forte originalité, et une sensation de plaisir nouveau, un peu étrange.

Il n'en est pas moins vrai, cependant, que cette impression et ce plaisir sont loin de présenter cette unité d'émotion, ou d'intérêt, que nous laissent les œuvres classiques. Tout en bornant mon étude à la langue et à la versification dans *Chantecler*, je me demande si, comme nous ne trouvons cette unité ni dans la langue, ni dans les vers, il ne nous est pas malaisé de l'apercevoir dans l'œuvre entière. Cette langue, qui, en son fond, est la belle langue qu'ont parlée trois siècles littéraires, est, çà et là, déparée par quelques mots surannés, par des néologismes audacieux, par les vulgarités de l'argot. La versification offre la même bigarrure. Le vers classique coudoie sans façon le vers romantique, ou le vers décadent. Si les acteurs aujourd'hui disent mal les vers, si M. Rostand est desservi par ses interprètes, cela s'explique aisément. Avec la césure mobile et le rejet, il n'y a plus d'unité rythmique, et peu à peu notre poésie s'achemine vers la prose rythmée, et médiocrement rimée, dont le *Songe d'un soir d'amour*, entre autres, nous offre un bien mauvais échantillon.

Ainsi donc, langue mêlée, métrique si souple qu'elle est incertaine, quoi d'étonnant si, après la lecture ou la représentation de *Chantecler*, notre impression reste un peu confuse, et si la brillante imagination du poète ne réussit pas à nous faire oublier la belle unité de langue et la simplicité de versification que nous admirons tant chez nos classiques ?

CONCOURS OUVERTS

pour les années 1910 et 1911.

L'Académie met au Concours deux études, pour participer aux prix à décerner, savoir :

I. — Médaille d'or de la valeur de 300 fr.

A DÉCERNER EN 1911

Une œuvre d'imagination sur un sujet local (Nîmes ou le Gard). — Prose, poésie, roman, théâtre, peinture, sculpture, architecture, musique, gravure, etc., etc., etc.

II. — Médaille d'or de la valeur de 300 fr.

A DÉCERNER EN 1912

Gaston BOISSIER. — Sa vie, ses œuvres; Insister sur l'influence de ses origines nîmoises.

CONDITIONS COMMUNES AUX DEUX CONCOURS :

Les œuvres seront adressées *franco* au secrétaire perpétuel de l'Académie, au plus tard le 31 décembre 1910, pour le premier concours, et le 31 décembre 1911, pour le second concours.

Elles ne seront point signées et porteront une épigraphe, répétée sur un billet cacheté, contenant le nom de l'auteur.

Les travaux devront être inédits, n'avoir été présentés dans aucun autre concours, et seront conservés dans les archives de l'Académie.

Les auteurs auront toutefois le droit d'en faire prendre des copies, mais à leurs frais et sans déplacement.

Les prix seront décernés dans la séance publique qui suivra la remise des manuscrits.

DOCUMENTS ANNEXES

pour servir à l'histoire de l'Académie.

DONATEURS, PERSONNEL, SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES, PUBLICATIONS

DONATEURS A L'ACADÉMIE

- 1^o { Jean-François Séguier, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes, et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
Charles Prudent de Bussolieu, évêque de Nîmes (*Conjointement*).

Résumé des actes :

15 septembre 1778. — *Donation entre vifs, par J.-François Séguier, à l'Académie (acte aux minutes de M^e Nicolas, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude Keller), comprend :*

« Tous ses livres, imprimés ou manuscrits, gravures, cartes et
estampes ; son entière collection d'antiquités, médailles tant anciennes que modernes ; son cabinet d'histoire naturelle avec l'herbier,
et généralement tout ce qui forme ses différents cabinets des choses ci-dessus énoncées, avec les tablettes servant à icelles (le tout
estimé vingt-cinq mille livres). »

(Approbation par Lettres patentes de juillet 1779.)

19 janvier 1780. — *Seconde donation entre vifs, par M. J.-François Séguier, à l'Académie (acte aux minutes de M^e Nicolas, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude Keller).*

« La maison et jardin où le dit Séguier habite, situés au faubourg et
dans l'enclos des RR. PP. Carmes, confrontant les heirs Masmé-
jean, Dame veuve Comte, le chemin qui va aux Cinq-Vies et le
s^r Gallian, — à charge de la rente due annuellement aux RR. PP.

» Carmes (1), pour prendre possession après le décès dudit s^r Séguier,
» et de mad^{me} sa sœur, (2) — à la charge, en outre, de payer douze
» mille livres à l'Œuvre de la Miséricorde de Nîmes, et trois mille
» livres à l'hôtel-Dieu de la même ville.

» Sont intervenus au dit acte : Messire Pierre-Joseph de Roche-
» more, chanoine-archidiacre de la cathédrale de Nîmes, supérieur
» et administrateur de l'Œuvre de la Miséricorde, et s^r Daniel Mur-
» jas, receveur de l'hôtel-Dieu, qui donnent quittance des deux som-
» mes de 12.000 et 3.000 livres, payées antérieurement par les mains
» de M. de Gonas, délégué de l'Académie, des deniers de M^{sr} de Bec-
» delièvre, évêque de Nîmes. »

*21 janvier 1780. — Acte de rachat de lods, grevant la pro-
priété Séguier, au profit des PP. Carmes, moyennant le
paiement d'une somme capitale de quinze cents livres.
(Aux minutes de M^r Mercier, notaire à Nîmes, aujourd'hui
étude de M^r Martin, notaire.)*

NOTA. — L'Académie de Nîmes a été dépourvue de toutes les valeurs
dues à la générosité de J.-François Séguier, par le décret de la Con-
vention (1794), portant confiscation des biens des communautés reli-
gieuses et corporations diverses.

2^o L'abbé d'ORNAC de Saint-Marcel, prévôt de l'église cathédrale de
Nîmes (neveu de M^{sr} de Becdelièvre) et membre de l'Académie.

*10 juin 1779. — « Fait don manuel d'une somme de trois mille
» livres, pour fonder un prix, qui serait distribué de deux en deux
» ans au jugement de l'Académie, et sur le sujet qu'elle proposerait,
» en observant qu'il n'y ait rien dans l'ouvrage couronné qui pût
» blesser la religion, les lois ou les mœurs. »*

(Extrait d'une délibération de l'Académie, à la date ci-dessus, 10
juin 1779.)

(1) M. Séguier déclare que cette maison et le jardin sont de la directe des
PP. Carmes, et l'évalue quinze mille livres (il l'avait fait bâtir lui-même pour
y loger ses collections, à son retour d'Italie en 1755).

(2) Séguier, né le 25 novembre 1703, est décédé le 1^{er} septembre 1784, âgé de 81
ans. M^{me} Martiane Séguier, sa sœur, lui survécut; son décès n'eut lieu que le 29
mars 1784.

3^e Edouard-Joseph-Alexandre MAUMENET, membre de l'Académie (1).
15 octobre 1873. — *Testament olographe, aux minutes de*
M^e Guérin, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude de M^e Bellot.

Après avoir constitué sur la tête de M^{me} Aline Roque, seconde femme et veuve de son père, l'usufruit de tous ses biens, et disposé d'une partie sous forme de legs au profit de divers membres de sa famille, le testateur veut que, liquidation faite de ce qu'aura laissé M^{me} veuve Maumenet, née Roque, le tout soit remis à l'Académie, « pour le produit être employé à faciliter l'instruction secondaire ou » supérieure des enfants ou adultes, dénués de fortune, tant filles que » garçons, sans égard à leur religion, à leur pays, même à leur nation, — et s'en rapporte à l'Académie pour organiser l'adminis- » tration du capital qu'il lui laisse, et la répartition des revenus en » provenant, suivant ses intentions ; — son vœu est que le choix des » bénéficiaires dont on payera tout ou partie des frais d'instruction, et » d'entretien au besoin, soit guidé par l'espoir qu'ils donneront d'être » un jour des hommes ou femmes supérieurs, plutôt que par toute » autre considération. Autant que possible, un même protégé sera » poussé jusques aux plus hautes études ; et quand il les aura termi- » nées, une pension strictement alimentaire pourra lui être accordée » pendant un an, pour lui permettre de chercher une position. »

(M^{me} veuve Maumenet, usufruitière, est décédée à Nîmes
le 5 mai 1897.)

4^e Jacques-Prosper-Ernest SABATIER, membre de l'Académie (2).
1^{er} juin 1881. — *Extrait de son testament, aux minutes de*
M^e Grill, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude de M^e Martin.

« Je lègue à l'Académie de Nîmes ce qui me revient de la succes- » sion de ma cousiné, M^{me} Huguet, ou la somme équivalente, dont » les revenus seront employés à payer la pension d'un ou de plu- » sieurs enfants pauvres au lycée de Nîmes ou à une école de l'Etat. »

Cette somme déterminée par les calculs de l'Administration de l'en- » registrement, pour l'acquittement des droits de succession, doit s'élever

(1) Décédé le 4 juillet 1874.

(2) Décédé le 15 décembre 1881.

à 54.713 fr. 23 ; mais elle ne pourra être mise à la disposition de l'Académie, pour recevoir l'emploi obligatoire, qu'après le double décès de 1^o M. Gaston Huguet, légataire en usufruit des valeurs provenant de la succession de M^{me} Huguet ; 2^o M^{lle} Françoise dite Panny Mathieu, légataire en usufruit de tous les biens, sans exception ni réserve, qui composeront la succession de M. Sabatier.

L'Académie étant absolument dépourvue de ressources pécuniaires pour acquitter les frais de mutation sur le montant de son legs compris au testament Sabatier, le Conseil municipal de Nîmes, informé de cette situation, a bien voulu, par délibération du 27 juin 1883, autoriser la mairie de Nîmes à faire l'avance de ces frais à l'Académie, qui ne sera tenue de les rembourser que par un prélèvement sur le chiffre de son legs, lorsqu'elle entrera en possession.

(M. Gaston Huguet est décédé le 21 décembre 1899.)

(L'autorisation du legs a été accordée par décret du 5 février 1902.)

5^e Louis-Jules SALLES, doyen de l'Académie (1).

15 février 1900. — *Extrait de son testament, aux minutes de M^e Renouard, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude de M^e Flaissier.*

« Je donne et lègue dix mille francs à l'Académie de Nîmes pour
» fonder un prix suivant les instructions qui seront données par mon
» légataire universel. »

D'après ces instructions, « les intérêts de ces dix mille francs seront
» employés à fonder un prix annuel pour récompenser la plus belle
» découverte, le perfectionnement le plus utile, ou la meilleure œuvre
» littéraire, artistique ou musicale, qui aura été faite dans le départe-
» ment du Gard pendant le cours de l'année. Le testateur laisse à ses
» confrères de l'Académie le soin de régler eux-mêmes le mode de
» cette espèce de concours qui portera le nom de prix Jules Salles et
» dont la récompense sera une médaille de 300 francs en or ou la
» somme de trois cents francs en écus. Dans le cas où il ne se pré-
» senterait pas de concurrent sérieux dans l'année, le prix serait
» remis à l'année suivante en doublant la somme. »

(L'autorisation du legs a été accordée par arrêté préfectoral du 31 janvier 1902. La première attribution en a été proclamée à la séance publique de l'année 1904.)

(1) Décédé le 30 décembre 1900.

TABLEAU NOMINATIF

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE NIMES

BUREAU DE 1909

Président d'honneur : M. LE PRÉFET DU GARD (*disposition statutaire*).

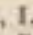
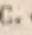
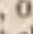

Président M. Gaston MARCÉJOL, ancien maire de Nîmes.
Vice-Président M. le chanoine Cl. DELFOUR, docteur ès-lettres.
Secrétaire perpétuel. M. Paul CLAUDEL, I. ☉, avocat, ancien bâtonnier.
Secrétaire adjoint . . . M. Michel JOUYE, ☉, conseiller à la Cour d'appel.
Treasorier M. Fernand BAURETON, ☉.
Biblioth.-Archiviste. M. le comte Edgard de BALINCOURT, O. ☉.

PERSONNEL DE L'ACADÉMIE DE NIMES

au 31 décembre 1909.

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS,

comprenant 36 Académiciens ordinaires ayant leur domicile de fait
dans la ville de Nîmes.

Nos d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADÉMICIENS.	PRÉDÉCESSEURS immédiats.
		<i>Messieurs</i>	<i>MM.</i>
1	9 mai 1874.	Melchior Dose, I.  , C.  ,  ,  , peintre.	Flouest.
2	27 février 1875...	René Deloche, O.  , inspect. général en retraite des ponts et chaussées. (1)	Abbé Gouffon.
3	6 avril 1878.....	Chanoine Cam. Ferry, vic. général honoraire.	Abbé Azais.
4	—	Victor Robert, avocat, ancien bâtonnier.	Bouvard.
5	11 février 1882...	Marcellin Clavel, anc. présid. du tribun. de com.	Henri Roussellier.
6	2 juin 1883... ..	Elio Mazel, docteur en médecine.	Présid. Pelon.
7	2 mai 1885.....	Gustave Fabre, I.  , pasteur.	Ernest Roussel.
8	27 juin 1885.....	Georges Maurin, avocat, ancien magistrat.	Emile Im-Thörn.
9	—	Comte Edgard de Balincourt, O.  , chef d'escadrons en retraite.	Albin Michel.
10	25 mars 1889....	Paul Clauzel, I.  , avocat, ancien bâtonnier.	Aurès.
11	9 avril 1892....	Fernand Bruneton,  , anc. présid. de la Société d'agriculture.	Ern. Delépine.
12	10 février 1894...	Emile Reinand, I.  ,  , avocat, doct. en droit.	Eugène Bolze.
13	—	Félicien Allard, architecte.	Ch. Liotard.
14	7 juillet 1894.....	Chanoine François Durand,  , aumônier du Lycée.	D ^r Reynaud.
15	28 juillet 1894....	Gustave Barral, I.  , docteur en médecine.	Costalet.
16	1 ^{er} juin 1895.....	Gaston Maruéjol, ancien maire de Nîmes.	De Montvaillant.
17	29 juin 1895.....	Chanoine Cl. Delfour, docteur ès-lettres.	Estève.
18	29 février 1896...	Pierre Delamare, docteur en médecine.	E. Falgairolle.
19	15 mars 1897.....	Gérard Lavergne, ingénieur.	A. Bigot.
20	19 mars 1898.....	Michel Jouy,  , docteur en droit, conseiller à la Cour d'appel.	Ch. Lenthéric.

(1) Entré dans la Compagnie au titre de correspondant en 1864.
membre non résidant en 1881.
retré comme membre résidant en 1902.

Nos d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADÉMICIENS.	PRÉDÉCESSEURS immédiats.
		Messieurs	MM.
21	16 décembre 1899.	Robin Nil-Joseph, colonel d'infanterie en retraite, C. ✱, I. (1).	Rocafort.
22	2 décembre 1905..	Chanoine Joseph Bonnefai, supérieur de Saint-Stanislas, à Nîmes.	Général Bertrand.
23	—	Alexis La Baye, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, à Nîmes.	A. Groux.
24	—	Georges Fabre, ✱, I. (2), O. M. A., conservateur des forêts, à Nîmes (2).	L. Nadal.
25	30 décembre 1905..	Armand Coulon, ✱, président de chambre à la Cour d'appel de Nîmes.	E. Bondurand.
26	—	Jules Puech, docteur en médecine, à Nîmes.	L. de Castelnaud.
27	10 mars 1906.....	Albert Donnedieu de Vabres.	Enjalbert.
28	15 décembre 1906..	Jules Poinso, (3), professeur au Lycée de Nîmes.	Dessaux.
29	9 mars 1907.....	Max Raphael, architecte.	Alexandre Ducros.
30	—	Félix Mazauric, conservateur du Musée archéologique.	Benoit-Germain.
31	14 décembre 1907.	Georges de Sorbier de Pognadoresse, avocat, conseiller général.	Marquis de Valfons.
32	7 mars 1908.....	Chanoine Gustave Contestin, docteur en théologie.	Chanoine Julien.
33	1 ^{er} octobre 1908..	Abbé C. Nicolas, chanoine (5).	D ^r Reboul.
34	21 novembre 1908.	Louis Trial, pasteur, président de l'Association culturelle de Nîmes.	Jules Gal.
35	20 mars 1909.....	Paul Béranguier, propriétaire.	G. Carrière.
36	—	Jean Bosc, avocat.	F. Daudet.

CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDANTS,

comprenant 24 Académiciens ordinaires ne résidant pas dans la ville de Nîmes.

		Messieurs	
1	31 juillet 1875.....	Ch. Domergue, à Besucaire.	—
2	4 décembre 1880.	Goudard, I. (4), archéologue, à Manduel.	—
3	30 avril 1881.....	Louis Michel-Jaffard, O. ✱, I. (4), conseiller à la Cour de cassation (4).	—
4	25 juillet 1881....	Prosper Falgairolle, (4), à Vauvert.	—
5	19 novembre 1887..	Bruguier-Roure, archéologue, à Pont-Saint-Espirit (5).	Soulier.
6	17 janvier 1891....	Marsaut, ingén.-direct. des Mines, à Besseges.	Villard.
7	—	D'Albousse Lionel, présid. honor., à Uzès (6).	Abbé Magnen.
8	—	De Laville, curé-archiprêtre, à Uzès (7).	Im-Thurn.
9	17 janvier 1891 ...	Albert Marignau, directeur de la Revue du Moyen âge, à Aiguavives (8).	Comte de Pontmartin.
10	15 décembre 1894.	Abbé Fréd. Souchard, Pont-Saint-Espirit.	Abbé Blanc.
11	15 décembre 1894.	Edouard Lagol, ✱, président de l'Union des associations agricoles du Sud-Est.	Léonce Garnier.

- (1) Entré dans la Compagnie au titre de correspondant en 1899.
 (2) id. id. id. id. en 1885.
 (3) id. id. membre non résidant en 1894.
 (4) id. id. résidant en 1878.
 (5) id. id. correspondant en 1875.
 (6) id. id. id. en 1873.
 (7) id. id. id. en 1884.
 (8) id. id. id. en 1888.

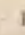
Nos d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADEMICIENS.	PREDECESSEURS immédiats.
		Messieurs	MM.
12	4 janvier 1896...	Edmond Falgairolle, I. \odot , Procureur de la République, à Montpellier (1).	E. Bosc.
13	18 janvier 1896....	Fernand Desfours-Dorte, \odot , receveur de l'enregistrement à Mortagne-sur-Huire (Orne).	H. Roussellier.
14	24 avril 1897... ..	Raymond Février, \odot , past., à St-Hipp.-du-Fort.	A. Jeanjean.
15	14 mai 1898... ..	Abbé Etienne Bouisson, directeur du collège de l'Immaculée-Conception, à Sommières.	Ch. Gide.
16	1 ^{er} juin 1901.....	Odile Pannet, \odot , O. N. A., docteur en droit, Le Reynard par Quissac (Gard) (2).	J. Rocafort.
17	6 mai 1903.....	Abbé Louis Bascoul, curé-doyen de Sommières.	René Delache.
	2 décembre 1905...	Paul Faucher, à Levesque, par Sauve (Gard).	Abbé Albran.
18	30 décembre 1905..	Numa Julian, I. \odot , d' en médecine, à Beaucaire.	Hugues.
	juillet 1905.....	Ernest Dessaux, I. \odot , proviseur du Lycée de Tournon.	Siméon Lharmite.
19			
20	14 décembre 1907..	Henri de Pontmartin, archiviste-paléographe (Les Angles-Gard).	Germer-Durand.
21			
22	28 décembre 1907..	Amédée Varin d'Ainvelle, maire de Servas (Gard).	Torcapel.
23	24 octobre 1908..	Jules Gal, inspecteur général de l'enseignement primaire, à Paris (3).	Abbé Nicolas.
24	22 décembre 1909.	Phoebus Jouve, juge de paix à St-Gilles (Gard).	Lombard-Dumas.

MEMBRES HONORAIRES.

Messieurs

- 25 avril 1874, Mgr Anat. de Cabrières, évêque de Montpellier.
- 16 décembre 1876... Osw. Dauphiné, prof. de rhétorique au Lycée Condorcet.
- 25 février 1878 Paul Bonnard, anc. profess. de philosophie, à Paris.
- 31 janvier 1891. Bory, ancien député du Cantal, président à la Cour d'appel d'Amiens (4).
- 17 décembre 1892... Joseph Blanc, peintre d'histoire, à Paris.
- 17 décembre 1892... Léopold Moçico, statuaire, à Paris.
- 2 décembre 1893... Frédéric Paulhan, homme de lettres, à Paris.
- 12 janvier 1895 Baptiste Bonnet, homme de lettres, à Bellegarde (Gard).
- 5 décembre 1896... Gaston Darboux, C. \ast , membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Paris.
- 16 janvier 1897... Mgr Béguinot, évêque de Nîmes.
- 4 décembre 1897... Fr. Mistral, O. \ast , homme de lettres, à Maillane (5).

(1)	Entré dans la Compagnie en titre	}	de correspondant en 1886.
			de correspondant en 1886.
(2)	id.	id.	membre résidant en 1893.
(3)	id.	id.	correspondant en 1897.
(4)	id.	id.	membre résidant en 1900.
(5)	id.	id.	id. en 1889.
			correspondant en 1886.

- 8 janvier 1898. . . . Ch. Lenthéric, O. , I. , , inspecteur général des ponts-et-chaussées, à Paris (1).
- 19 novembre 1898. . . E.-A. Martel, avocat, à Paris (2).
- 22 avril 1899. . . . Ernest Daudet, I. , homme de lettres, à Paris.
- 18 novembre 1899. . . Gaston Griolet, C. , jurisconsulte, à Paris.
- 16 décembre 1899. . . Mgr Fuzet, archevêque de Rouen (3).
- Mgr A. Fabre, évêque de La Réunion (4).
- 25 juillet 1900. . . . Camille Julian, O. , correspondant de l'Institut, professeur au Collège de France, à Paris.
- 1^{er} décembre 1900. . . Jacques Rocafort, I. , docteur ès-lettres, professeur au lycée Saint-Louis, à Paris. (5)
- 18 mai 1901. . . . Marius Addi, pasteur, à Paris.
- 4 avril 1903. . . . Paul Révoil, C. , ambassadeur à Madrid.
- 30 mai 1903. . . . Gabriel Ferrier, O. , peintre, membre de l'Institut, à Paris.
- 29 janvier 1905. . . . Léon Nadal, O. , , I. , ancien premier président de la Cour d'appel de Nîmes (6).
- 18 novembre 1905. . . Ed. Bondurand, I. , archiviste du département du Gard (7).
- 2 décembre 1905. . . Léonce de Curières de Castelnau, avocat, député de l'Aveyron (décédé en 1909).
- 30 décembre 1905. . . L. Esjalbert, pasteur de l'Eglise réformée (8).
- Eugène Fermaud, premier président de la Cour d'appel de Nîmes.
- 20 octobre 1906. . . . E. Cheysson, C. , membre de l'Institut, à Paris (9).
- 9 février 1907. . . . E. Benoit-Germain, , , à Nîmes (10).
- 21 novembre 1908. . . Gustave Coste, G. O. , général de division en retraite, à Paris.
- 6 février 1909. . . . Fernand Daudet, avocat, ancien bâtonnier (11).
- Gabriel Carrière, , , (12).
- 20 mars 1909. . . . Galien Mingaud, conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Nîmes.
- 15 mai 1909. . . . Jean Aicard, de l'Académie française, 40, rue du Luxembourg, Paris.
- 24 juillet 1909. . . . Jules Charles-Roux, ancien député de Marseille, 12, rue Pierre-Charron, Paris.

(1) Entré dans la Compagnie au titre de correspondant en 1865.
devenu membre résidant en 1868.

(2) id. id. correspondant en 1889.

(3) id. id. en 1874.

(4) id. id. en 1872.

(5) id. id. membre résidant en 1894.
membre non résidant en 1899.

(6) id. id. membre résidant en 1899.

(7) id. id. correspondant en 1872.

(8) id. id. devenu membre résidant en 1881.

(9) id. id. id. en 1893.

(10) id. id. correspondant en 1887.

(11) id. id. membre résidant en 1891.

(12) id. id. id. en 1894.
id. en 1895.

CLASSE DES CORRESPONDANTS

EN NOMBRE ILLIMITÉ.

Messieurs

- 28 mars 1868..... Alexis Gicaud-Toulon, homme de lettres, à Cais-
sargues.
- 15 avril 1871..... P. Cazalis de Fondouce, ing. civil, à Montpellier.
- 7 février 1885..... Chanoine Ferd. Saurel, de Montpellier.
- 18 mai 1889..... Chanoine Lamoureux, curé-doyen de Saint-André-
de-Majencoules (décédé en 1909).
- 50 novembre 1889.. Arthur de Cazenove, à Lasalle.
- 31 mai 1890..... Henri Mazel, attaché au ministère de la marine, à
Paris, ex-directeur de la revue *l'Ermitage*.
- 16 janvier 1892... Barré de Saint-Venant, § , inspect. des forêts, à Nevers.
- 31 décembre 1892... Ulysse Topi, bibliothécaire à Savignano di Romagna
(Italie).
- 4 novembre 1895.. Mgr Henri Coustans, Le Vigan (Gard).
- 15 janvier 1894..... Adrien Roux, avoué, à Uzès.
- 9 février 1895..... Alfred Falguière, § , chef de bureau à la sous-préfec-
ture, Le Vigan.
- 20 avril 1895..... Docteur J. Bouillet, à Capestang (Hérault).
- 14 mai 1898..... Abbé Henri Brun, curé à Clarensac.
— Abbé Pierre-Marie Roux, § , curé à Aujargues.
- 17 décembre 1898.. M^{me} Marthe Boucoiran-Dubos, § , à Saint-Geniès-de-
Malgoirès (Gard).
- 25 mars 1899..... Antonio de Portugal de Faria, à Paris.
- 5 juin 1899..... D^r Malzac, à Lasalle (Gard).
- 10 mars 1900..... Ernest André, directeur de la « Revue pratique
d'agriculture », à Pont-Saint-Esprit (Gard).
- 21 avril 1900..... Docteur Paul Raymond, à Paris.
- 19 mai 1900..... Henri Roux, I. § , directeur d'école, Nîmes.
- 28 juillet 1900..... Mme Garidel-Albère, I. § , à Bagnols-sur-Cèze (Gard).
- 4 janvier 1902... Pier Luigi Calore, à Pesco Sansonesco, province de
Teramo (Italie).
- 1^{er} mars 1902..... Léon Bouet, C. † , ✱ , I. § , publiciste, à Paris.
- 16 mai 1905..... Abbé Albert Durand, directeur à l'Institut Saint-
Félix, à Nîmes.
- 15 juin 1905..... Albert Roux, § , félibre, à Sanithac (Gard).
- 11 juillet 1905..... Mlle Elise Mouriès, à Servas (Gard).

- 2 décembre 1905.. Gaston Darboux, professeur à la Faculté des Sciences de Marseille.
- 30 décembre 1905. Abbé Chailan, curé d'Albaron-en-Camargue.
- 28 décembre 1907.. Abbé J.-G. Pesquet, curé-doyen de Saint-Hippolyte-du-Fort.
- Abbé L. Valla, curé-doyen de Villeneuve-lès-Avignon (Gard).
- 2 mai 1908..... Pierre Farel, pasteur à Congénies (Gard).
- Henry Nègre, compositeur de musique, à Paris.
- 30 mai 1908..... Jean Renouard, homme de lettres, à Paris.
- 11 juillet 1908.... Abbé Henri Grange, docteur en droit canon, curé de Saint-Maximin (Gard).
- 21 novembre 1908. Abbé Honoré Aigon, curé de Saint-Paulet-de-Caisson (Gard).
- Docteur Josef Zawodny, de Prague (Autriche-Hongrie).
- P.-H. Bigot, professeur d'histoire au Lycée d'Alais.
- 6 mars 1909..... Capitaine Gros Long, chef du génie (Pierre Dévoluy, espoulié du félibrige).
- 11 décembre 1909. Comte Tardy de Montravel (Théodore), de Vers (Gard).
-

LISTE

DES

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

- Aisne*..... Société académique des sciences, arts et belles-lettres de Saint-Quentin.
— Société académique de Laon.
— Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
— Société historique et archéologique de Château-Thierry.
- Alger*..... Société historique algérienne, à Alger.
- Allier*..... Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
- Alpes (Basses-)*... Société académique, à Digne.
- Alpes (Hautes-)*... Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
- Alpes-Maritimes*.. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
- Aube*..... Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
- Aude*..... Commission archéologique, à Narbonne.
- Aveyron*..... Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.
- Belfort (Terr. de)*. Société belfortaine d'émulation, à Belfort.
- Bouches-du-Rhône*. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, à Aix.
— Société de statistique de Marseille.
— Académie des sciences, belles-lettres et arts, Marseille.
— Annales de la Société d'études provençales, à Aix.
— Bibliothèque de l'Université d'Aix-en-Provence.
- Calvados*..... Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
— Société archéologique de France, à Caen.
— Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
— Commission des beaux-arts, à Caen.

- Charente*..... Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
- Charente-Inférieure*. Académie des belles-lettres, sciences et arts, à La Rochelle.
- Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, à Saintes.
- Cher*..... Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
- Constantine*..... Société archéologique, à Constantine.
- Académie d'Hippone, à Bône.
- Côte-d'Or*..... Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.
- Commission départementale des antiquités, à Dijon.
- Société des sciences historiques et naturelles, à Semur.
- Côtes-du-Nord*.... Société archéologique et historique du département des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
- Creuse*..... Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
- Doubs*..... Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
- Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Besançon.
- Société d'émulation de Montbéliard.
- Drôme*..... Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
- Eure*..... Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Evreux.
- Eure-et-Loir*.... Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
- Société dunoise, à Châteaudun.
- Finistère*..... Société d'archéologie, à Quimper.
- Société académique, à Brest.
- Gard*..... Société scientifique et littéraire, à Alais.
- Société d'étude des Sciences naturelles, à Nîmes.
- Comité de l'Art Chrétien, à Nîmes.
- Bibliothèque communale, à Bagnols-sur-Cèze.
- Garonne (Haute-)*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse.
- Université de Toulouse.
- Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.

<i>Garonne (Haute-)</i>	Académie des Jeux Floraux, à Toulouse.
—	Société d'histoire naturelle, à Toulouse.
<i>Gironde</i>	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Bordeaux.
<i>Hérault</i>	Bibliothèque de la ville et du musée Fabre, à Montpellier.
—	Société archéologique, à Montpellier.
—	Académie des sciences et lettres, à Montpellier.
—	Société d'étude des langues romanes, à Montpellier.
—	Société archéologique, scientifique et littéraire, à Béziers.
<i>Ille-et-Vilaine</i> ...	Société archéologique, à Rennes.
—	Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
<i>Indre-et-Loire</i>	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire, à Tours.
<i>Isère</i>	Académie delphinale, à Grenoble.
—	Société de statistique et des sciences naturelles, à Grenoble.
<i>Jura</i>	Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
—	Société d'agriculture, sciences et arts, à Poligny.
<i>Landes</i>	Société de Borda, à Dax.
<i>Loir-et-Cher</i>	Société des sciences et des lettres, à Blois.
—	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, à Vendôme.
<i>Loire</i>	Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres, à Saint-Etienne.
—	La <i>Diana</i> , société historique et archéologique du Forez, à Montbrison.
<i>Loire (Haute-)</i>	Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy-en-Velay.
—	Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, Le Puy.
<i>Loire-Inférieure</i> ..	Société académique, à Nantes.
—	Société archéologique, à Nantes.
<i>Loiret</i>	Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.
—	Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, à Orléans.
<i>Lot-et-Garonne</i> ...	Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen.

<i>Lozère</i>	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.
<i>Maine-et-Loire</i>	Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
<i>Manche</i>	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à Saint-Lô.
—	Société académique, à Cherbourg.
—	Société historique et archéologique de l'Arrondissement de Saint-Malo.
<i>Marne</i>	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons-sur-Marne.
—	Académie de Reims, à Reims.
—	Société des Amis du vieux Reims, à Reims.
—	Société des sciences et arts, à Vitry-le-François.
<i>Meurthe-et-Moselle</i>	Académie de Stanislas, à Nancy.
—	Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
<i>Meuse</i>	Société philomathique, à Verdun.
—	Société des lettres, sciences et arts, à Bar-le-Duc.
<i>Morbihan</i>	Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
<i>Nièvre</i>	Société nivernaise des lettres, sciences et arts, à Nevers.
<i>Nord</i>	Société des sciences, des lettres et des arts, à Li
—	Société d'émulation, à Cambrai.
—	Société d'agriculture, de sciences et arts, à Douai.
—	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, à Dunkerque.
—	Société d'agriculture, sciences et arts, à Valenciennes.
—	Société d'émulation, à Roubaix.
—	Université et Académie de Lille.
<i>Oise</i>	Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, à Beauvais.
—	Comité archéologique, à Senlis.
—	Comité archéologique, à Noyon.
<i>Pas-de-Calais</i>	Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
—	Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, à Arras.

- Pas-de-Calais*.... Société d'agriculture de l'arrondissement de
Boulogne-sur-Mer.
— Société académique, à Boulogne-sur-Mer.
— Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-
Omer.
- Puy-de-Dôme*.... Académie des sciences, belles-lettres et arts,
à Clermont-Ferrand.
- Pyrénées (Basses)*.. Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
- Pyrénées-Orientales*.. Société agricole, scientifique et littéraire des
Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
- Rhône*..... Académie des sciences, belles-lettres et arts,
à Lyon.
— Société littéraire, historique et archéologique
de Lyon, à Lyon, 6, rue de l'Hôpital.
— Société d'agriculture, sciences et industrie de
Lyon.
- Saône-et-Loire*.... Académie des sciences, agriculture, arts et
belles-lettres, à Mâcon.
— Société éduenne, à Autun.
— Société d'histoire et d'archéologie, à Châ-
lon-sur-Saône.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-
Loire, à Chalon-sur-Saône.
- Saône (Haute)*.... Société d'agriculture, commerce, sciences et
arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
- Sarthe*..... Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.
— Société historique et archéologique du Maine,
au Mans.
- Savoie*..... Académie des sciences, belles-lettres et arts
de Savoie, à Chambéry.
— Société d'histoire et d'archéologie de la Mau-
rienne, à Saint-Jean-de-Maurienne.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéolo-
gie, à Chambéry.
— Académie de la Val-d'Isère, à Moutiers.
- Savoie (Haute)*... Société florimontane, à Annecy.
- Seine*..... Société des antiquaires de France, à Paris.
— Société nationale d'agriculture de France, à
Paris.
— Société d'anthropologie, à Paris.
— Société philotechnique, à Paris.
— Société française de numismatique et d'ar-
chéologie, à Paris.

<i>Seine</i>	Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.
—	Bibliothèque de l'Université de Paris, à la Sorbonne (Paris).
—	Annales du musée Guimet, à Paris.
—	Société académique Indo-Chinoise de France, à Paris.
—	Revue de la Société des études historiques, à Paris.
—	Société d'étude des langues grecques, à Paris.
<i>Seine-et-Marne</i> ...	Société d'agriculture, sciences et arts, à Meaux.
<i>Seine-et-Oise</i>	Société des sciences morales, des lettres et des arts, à Versailles.
—	Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, à Versailles.
—	Société archéologique, à Rambouillet.
<i>Seine-Inférieure</i> ...	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Rouen.
—	Société des Amis des sciences naturelles, à Rouen.
—	Société havraise d'études diverses, au Havre.
<i>Somme</i>	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Amiens.
—	Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
—	Société d'émulation, à Abbeville.
<i>Tarn</i>	Société des sciences, arts et belles-lettres, à Albi.
<i>Tarn-et-Garonne</i> ..	Société des sciences, belles-lettres et arts, à Montauban.
<i>Var</i>	Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.
—	Académie du Var, à Toulon.
<i>Vaucluse</i>	Académie de Vaucluse, à Avignon.
—	Société du Museum Calvet, à Avignon.
<i>Vienne</i>	Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
—	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, à Poitiers.
<i>Vienne (Haute-)</i> ...	Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
<i>Vosges</i>	Société d'émulation des Vosges, à Epinal.
<i>Yonne</i>	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
—	Société d'études, à Avallon.
—	Société archéologique, à Sens.

Sociétés étrangères correspondantes.

- Allemagne* Académie d'histoire et archéologie de Thuringe,
à Iena.
- Alsace-Lorraine*. Académie de Metz.
— Société des sciences et arts de la Basse-Alsace,
à Strasbourg.
— Société d'histoire naturelle, à Colmar.
- Angleterre* Société littéraire et philosophique, à Man-
chester.
- Belgique* Académie royale d'archéologie de Belgique, à
Anvers.
— Société d'archéologie de Bruxelles.
— Revue Mabillon.
- Espagne* Athénée de Barcelone.
- Etats-Unis* Smithsonian Institution, à Washington.
— Société d'histoire naturelle, à Boston.
— Société zoologique d'Harvard Collège de Cam-
bridge (Massachussets).
— *Geological Survey*, à Washington.
- Italie* Accademia dei Lincei, à Rome.
— R. Accademia delle Scienze dell' Istituto di
Bologna.
— Académie des sciences, lettres et arts, à Modène.
— Museo civico di Verona.
— Società di Storia patria per la Sicilia Orientale,
Palazzo Universitario, à Catania.
- Mexique* Secretaria de Fomento, colonización é industria
de la Republica Mexicana, à Mexico.
- Norwège* Université de Norwège, à Christiania.
- Roumanie* Institut météorologique de Roumanie, à Bucarest.
- Suède* Université royale de Lund.
— Académie des Antiquités au Musée national de
Stockholm.
— Bibliothèque de l'Université royale d'Upsala.
— Société royale des sciences et lettres de Gothem-
bourg.
- Suisse* Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
— Société Neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel.
— Société historique et archéologique de Bâle.
- Uruguay* Museo nacional de Montevideo.

Revue.

Journal des Savants, à Paris.

Bibliothèque de l'école des Chartes, à Paris.

Revue de l'histoire des religions, par M. Albert Réville (Annexe du musée Guimet), à Paris.

Annales du Midi, revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, à Toulouse.

Polybiblion, à Paris.

LISTE DES OUVRAGES

ADRESSES A TITRE D'HOMMAGE A L'ACADÉMIE DE NIMES

au cours de l'année 1909.

La Baronnie de Bagnols (œuvre posthume), par Léon Allègre.

Notice sur la vie et les travaux de Marie-Louis-Antoine-Gaston Boissier, par Georges Perrot.

M. Thiers en 1871, par Elie Peyron.

Un baît des Ecoles de Carpentras, par P.-H. Bigot.

Flamen, poème. — *Bois ton Sang*, poésies. — *Les noms de la Carte dans le Midi* (Essai sur les noms de lieux du Comté de Nice). — *La Bataïo de Muret (11 et 12 de sêtembre 1213)*, par Pierre Dévoluy.

Un nouvel habitat de Phytocia Pustulata sur la Matricaire, par G. Darboux et G. Mingaud.

Révision de quelques espèces de Belemnites du Jurassique moyen du Gard et de l'Ardèche, par F. Roman.

La spéléologie du Larzac et les origines de la Vix (Gard). — *Les collections Emilien Dumas au Musée de Nîmes; Les Musées Archéologiques de Nîmes; Recherches et acquisitions (année 1908)*, par F. Mazauric.

L'Acherontia Atropas, par Albert Hugues.

Pleurs et Sourires, poésies, par Ernest Dubois.

Le Congrès des praticiens en 1907, par le docteur F. Mazel.

Pour causer de tout; Petit Dictionnaire des Idées et des Opinions, par Henri Mazel.

Capture du véritable mâle de BACILLUS GALLICUS CHARP. (orthoptères), par Paul Bérenguier.

Trente-cinq ans d'épiscopat, par M^{re} de Cabrières.

Nouvelle organisation territoriale de la France; ses avantages et ses difficultés, par Henri Mazel.

Ce qu'il faut enseigner, par Albert Roux.

Liste des objets qui sont entrés dans les galeries du Muséum pendant l'année 1908. — Inventaire sommaire des Collections géologiques EMILIE DUMAS, par Gallien Mingaud.

Œuvres diverses, par J. Charles Roux.

Eloge funèbre de M. l'abbé J. Chatelier, vicaire à Aiguemortes, par le chanoine C. Malignon.

Au moyen-âge; Poèmes de la vie, par Raymond Février.

Histoire des Grands Prieurs et du Prieuré de Saint-Gilles (3 vol.), par l'abbé C. Nicolas.

L'Ordre de Malte dans la ville d'Arles, par l'abbé M. Chailan.

Le Bas-Languedoc en 1626 d'après la description du Géographe Allemand Abraham Golnitz, par L. Malavialle.

Jeanne d'Arc, poème-conférence, par André Chadourne.

Tome IV de l'Inventaire de la Série E des Archives du Gard, par Bligny-Bondurand.

Lycée National de Nîmes, par Edouard Denis.

Notes Orthoptérologiques (Suite) IV, V, VI, VII, par Paul Bérenguier.

Les Graffites de la Gaufrésenque (Aveyron), par F. Hermet.

PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DE NIMES MÉMOIRES.

PREMIÈRE SÉRIE (XVIII^e SIÈCLE).

Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nîmes. 1756. 1 vol. in-8° (Epuisé).

Recueil (factice) de pièces en prose et en vers lues à l'Académie, de 1768 à 1777 (Epuisé).

DEUXIÈME SÉRIE (1804—1822).

Statuts de l'Académie du Gard (1805). Brochure in-8°.

Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'an xiii (1804—1805). Broch. in-8°.

— — pendant l'année 1806. 1 vol. in-8° (Epuisé).

— — pendant l'année 1807. 1 vol. in-8°.

— — pendant l'année 1808. 1 vol. in-8°.

— — pendant l'année 1809. 1 vol. in-8°.

— — pendant l'année 1810. 1 vol. in-8°.

— — pendant l'année 1811. 2 vol. in-8°.

Notice ou aperçu analytique des travaux les plus remarquables de l'Académie royale du Gard, depuis 1812 jusqu'en 1822. 2 vol. in-8°.

Lacune de 10 ans (1822—1832).

TROISIÈME SÉRIE (1832—1850).

Mémoires de l'Acad. roy. du Gard. 1832. 1 vol. in-8° (Epuisé).

— — 1833-34. 1 vol. in-8° (Epuisé).

— — 1835-1836-1837. 1 vol. in-8° (Epuisé).

— — 1838-1839. 1 vol. in-8° (Epuisé).

— — 1840-1841. 1 vol. in-8°.

— — 1842-1843-1844. 1 vol. in-8° (Epuisé).

— — 1845-1846. 1 vol. in-8°.

Mémoires de l'Académie du Gard. 1847-1848. 1 vol. in-8°.

— — 1849-1850. 1 vol. in-8° (Epuisé).

Règlement de l'Académie du Gard. 1850. Brochure in-8°.

QUATRIÈME SÉRIE (1851—1860).

Mémoires de l'Académie du Gard. 1851. 1 vol. in-8°.

— — 1852. 1 vol. in-8°.

— — 1853. 1 vol. in-8°.

— — 1854-1855. 1 vol. in-8°.

— — 1856-1857. 1 vol. in-8°.

— — 1858-1859. 1 vol. in-8°.

— — 1860. 1 vol. in-8°.

Règlement de l'Académie du Gard. 1860. Broch. in-8°.

CINQUIÈME SÉRIE (1861-1870).

Mémoires de l'Académie du Gard.	1861.	1 vol. in-8°.
—	—	1862. 1 vol. in-8°.
—	—	1863. 1 vol. in-8°.
—	—	1863-1864. 1 vol. in-8°, avec les tables de 1864 à 1866.
—	—	1864-65. 1 vol. in-8°.
Règlement de l'Académie du Gard.	1866.	broch. in-8°.
Mémoires de l'Académie du Gard.	1865-66.	1 vol. in-8°.
—	—	1866-67. 1 vol. in-8°. (Epuisé).
—	—	1867-68. 1 vol. in-8°.
—	—	1868-69. 1 vol. in-8°.
—	—	1869-70. 1 vol. in-8°, avec les Tables décennales de 1861 à 1870.

SIXIÈME SÉRIE (1871-1877).

Mémoires de l'Académie du Gard.	1871.	1 vol. in-8°.
—	—	1872. 1 vol. in-8°.
—	—	1873. 1 vol. in-8°.
—	—	1874. 1 vol. in-8°.
—	—	1875. 1 vol. in-8°.
—	—	1876. 1 vol. in-8°.
—	—	1877. 1 vol. in-8° en 2 parties.

SEPTIÈME SÉRIE (1878) (Format agrandi).

Mémoires de l'Académie de Nîmes.	1878.	4 vol. gr. in-8°.
Règlement de l'Académie de Nîmes.	25 mars 1878.	broch. in-8° de 55 pages.
Mémoires de l'Académie de Nîmes.	1879.	1 vol. gr. in-8°.
—	—	1880. — — (Epuisé).
—	—	1881. — —
—	—	1882. — —
—	—	1883. — —
—	—	1884. — —
—	—	1885. — — avec les Tables décennales de 1871 à 1880.
—	—	1886. 1 vol. gr. in-8°.
—	—	1887. 1 vol. —
—	—	— — Supplément : <i>Manuel de Dhuoda</i> , 1 vol. gr. in-8°.
—	—	1888. 1 vol. gr. in-8°.
Règlement de l'Académie de Nîmes.	21 janvier 1888.	broch. in-8° de 50 pages.

Mémoires de l'Académie de Nîmes. 1889, 1 vol. gr. in-8^o.

—	—	1890,	—	—
—	—	1891,	—	—
—	—	1892,	—	—
—	—	1893,	—	—
—	—	1894,	—	—
—	—	1895,	—	—
				avec les Tables
				décennales de 1881 à 1890.
—	—	1896, 1 vol. gr. in-8 ^o .		
—	—	1897,	—	—
—	—	1898,	—	—
—	—	1899,	—	—
—	—	1900,	—	—
—	—	1901,	—	—
—	—	1902,	—	—
				avec les Tables
				décennales de 1891 à 1900.
—	—	1903, 1 vol. gr. in-8 ^o .		
—	—	1904,	—	—
—	—	1905,	—	—
—	—	1906,	—	—
—	—	1907,	—	—
—	—	1908,	—	—
—	—	1909,	—	—

PROCÈS-VERBAUX.

Procès-verbaux de l'Académie du Gard. Année 1842-1843. 1 vol. in-8° de 225 pages (Epuisé).

— Années 1843—44, 1844—45. 1 vol. in-8° de 207 pages (Epuisé).

— Années 1845—46, 1846—47. 1 vol. in-8° de 224 pages.

— Années 1847—48, 1848—49. 1 vol. in-8° de 181 pages (Epuisé).

— Année 1849—50. 1 vol. in-8° de 147 pages (Epuisé).

— Année 1850—51. 1 vol. in-8° de 381 pages.

— Année 1851—52. 1 vol. in-8° de 172 pages.

— Année 1852—53. 1 vol. in-8° de 251 pages.

— Année 1853—54. 1 vol. in-8° de 261 pages.

— Année 1854—55. 1 vol. in-8° de 248 pages.

— Année 1855—56. 1 vol. in-8° de 254 pages.

— Année 1856—57. 1 vol. in-8° de 184 pages.

— Année 1857—58. 1 vol. in-8° de 202 pages.

— Année 1858—59. 1 vol. in-8° de 270 pages.

— Année 1859—60. 1 vol. in-8° de 240 pages.

— Année 1860—61. 1 vol. in-8° de 274 pages.

— Année 1861—62. 1 vol. in-8° de 162 pages.

— Année 1862—63. 1 vol. in-8° de 205 pages.

— Année 1863—64. 1 vol. in-8° de 208 pages.

— Année 1864—65. 1 vol. in-8° de 255 pages.

— Année 1865—66. 1 vol. in-8° de 175 pages.

— Année 1866—67. 1 vol. in-8° de 175 pages.

— Année 1867—68. 1 vol. in-8° de 195 pages.

— Année 1868—69. 1 vol. in-8° de 145 pages.

— Année 1869—70. 1 vol. in-8° de 176 pages.

— Année 1871. 1 vol. in-8° de 107 pages.

— Année 1872. 1 vol. in-8° de 167 pages.

— Année 1873. 1 vol. in-8° de 164 pages.

— Année 1874. 1 vol. in-8° de 184 pages.

— Année 1875. 1 vol. in-8° de 198 pages.

— Année 1876. 1 vol. in-8° de 200 pages.

— Année 1877. 1 vol. in-8° de 224 pages.

Bulletin de l'Académie de Nîmes. Année 1878, 1 vol. in-8° de 152 pages.

— — — Année 1879, 1 vol. in-8° de 176 pages.

— — — Année 1880, 1 vol. in-8° de 154 pages.

— — — Année 1881, 1 vol. in-8° de 142 pages.

Bulletin de l'Académie de Nîmes.	Année 1882,	1 vol. in-8° de 160 pages.
—	—	Année 1883, 1 vol. in-8° de 148 pages.
—	—	Année 1884, 1 vol. in-8° de 204 pages.
—	—	Année 1885, 1 vol. in-8° de 175 pages.
—	—	Année 1886, 1 vol. in-8° de 167 pages.
—	—	Année 1887, 1 vol. in-8° de 172 pages.
—	—	Année 1888, 1 vol. in-8° de 88 pages.
—	—	Année 1889, 1 vol. in-8° de 99 pages.
—	—	Année 1890, 1 vol. in-8° de 104 pages.
—	—	Année 1891, 1 vol. in-8° de 106 pages.
—	—	Année 1892, 1 vol. in-8° de 111 pages.
—	—	Année 1893, 1 vol. in-8° de 151 pages.
—	—	Année 1894, 1 vol. in-8° de 164 pages.
—	—	Année 1895, 1 vol. in-8° de 125 pages.
—	—	Année 1896, 1 vol. in-8° de 94 pages.
—	—	Année 1897, 1 vol. in-8° de 92 pages.
—	—	Année 1898, 1 vol. in-8° de 114 pages.
—	—	Année 1899, 1 vol. in-8° de 112 pages.
—	—	Année 1900, 1 vol. in-8° de 104 pages.
—	—	Année 1901, 1 vol. in-8° de 104 pages.
—	—	Année 1902, 1 vol. in-8° de 75 pages.
—	—	Année 1903, 1 vol. in-8° de 99 pages.
—	—	Année 1904, 1 vol. in-8° de 110 pages.
—	—	Année 1905, 1 vol. in-8° de 117 pages.
—	—	Année 1906, 1 vol. in-8° de 111 pages.
—	—	Année 1907, 1 vol. in-8° de 136 pages.
—	—	Année 1908, 1 vol. in-8° de 103 pages.
—	—	Année 1909, 1 vol. in-8° de